MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 24 juin 2008, à 20 h 30

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *Mme Fabienne Aubry Conne*, *M. Grégory Baud*, *Mme Linda de Coulon*, *MM. Roland Crot*, *Jean-Louis Fazio*, *Adrien Genecand*, *Georges Queloz*, *Mme Alexandra Rys* et *M. Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 23 juin et mardi 24 juin 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'espère vous voir nombreux à la sortie du Conseil municipal, qui aura lieu le samedi 6 septembre prochain.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les trois pétitions suivantes:

– P-218, «Halte aux excès de vitesse à la rue Philippe-Plantamour!»;
– P-219, «Pertes financières des stands du Fan Village au Bout-du-Monde»;
– P-220, «Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs».

Ces trois pétitions seront renvoyées à la commission des pétitions.

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 27 novembre 2007 de M. Thierry Piguet, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Catherine Gaillard et Anne Moratti Jung, renvoyée en commission le 15 janvier 2008, intitulée: «Artamis, ça se précise!» (M-742 A)[1].

Rapport de Mme Sarah Klopmann.

Cette motion a été renvoyée le 15 janvier 2008 à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal. Cette dernière l'a étudiée sous la présidence de Mme Alexandra Rys les 5 et 26 février, 4 et 18 mars, ainsi que les 1er, 8 et 15 avril 2008.

La rapporteuse remercie M. Christophe Vuilleumier pour la prise des notes de séances.

Annexes

Un dossier sur l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), un film sur Artamis, *Paysage urbain* de Matthias Solenthaler, des documents sur certaines associations d'Artamis, une liste de tous les utilisateurs et utilisatrices actuel-le-s du site et des besoins, ainsi qu'un recensement des membres de l'UECA font partie des annexes. Ces divers documents sont en possession de la rapporteuse. Par ailleurs, si un nombre suffisamment important de personnes souhaitaient voir le film, la rapporteuse pourrait organiser une projection.

Rappel de la motion

Considérant que:

– le projet définitif d'assainissement du géologue cantonal est à bout touchant;
– les travaux de dépollution s'étendront sur l'ensemble du site;
– plus de 250 artisan-e-s et artistes travaillent sur ce site;
– de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) et des emplois sont également concernés;
– ces artisan-e-s et artistes n'ont pour l'instant aucun endroit pour poursuivre leur travail;
– les collectivités publiques ne sauraient se désintéresser du travail, de la démarche et de l'apport de la culture alternative;

[1] «Mémorial 165e année»: Développée, 3558.

– l'Etat et la Ville de Genève sont propriétaires des parcelles concernées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en concertation avec l'Etat de Genève:

– de recenser toutes les personnes qui travaillent sur ce site et d'établir au plus vite un rapport de nécessité en ateliers, surfaces et besoins;
– de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s et artistes durant le temps des travaux;
– d'imaginer la possibilité d'un achat de bâtiment industriel pour y reloger tout ou partie de ces artisan-e-s et artistes;
– d'établir, en concertation avec le collectif «Pour que pousse Coquelicot», notamment, un nouveau projet qui tienne compte également des besoins en ateliers et des projets artistiques, en plus du logement social;
– de créer ainsi de véritables espaces alternatifs;
– de veiller tout particulièrement à ce que le site d'Artamis devienne un écoquartier qui respecte le principe de la gestion participative.

Séance du 5 février 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, de Mme Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département

Il semblait important à M. Pagani que cette motion passe en commission, afin qu'il puisse donner plusieurs éléments. Ce dossier a déjà passablement évolué depuis son entrée en fonction.

M. Macherel rappelle qu'il est nécessaire d'assainir le terrain avant de construire. En novembre 1994, un rapport avait été rendu et jugé incomplet tant au niveau des analyses qu'au niveau du périmètre d'investigation. Un complément d'enquête a donc été mené et a fait l'objet d'un second rapport déposé en 2007, validé par le géologue cantonal. La Ville attend maintenant le projet d'assainissement dont les choix auront des incidences tant sur la construction future que sur la clé de répartition entre les différents partenaires finançant cette opération. Le bureau lyonnais Arcadis a en l'occurrence été mandaté dans ce cadre. La Ville travaille déjà sur la suite. La requête en autorisation de démolir va être déposée d'ici à quelques jours, cet acte représente la première étape des travaux de décontamination. Par ailleurs, le géologue cantonal va également déposer un projet de loi auprès du Grand Conseil afin de réaliser cette décontamination. Lorsque ce sera fait, le Conseil municipal se verra exposer une proposition de crédit. Il précise que les travaux débuteront cet automne et la décontamination elle-même en 2009. Ces travaux s'étaleront sur deux ans et demi avec une partie

flottante par rapport à la rue du Stand, afin de coordonner les travaux avec ceux pour la ligne du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), qui débuteront en 2009.

Des oppositions pourraient être formulées contre le projet d'assainissement du géologue cantonal et la requête en autorisation de démolition fait également l'objet d'une possibilité de recours. Mais rien ne semble augurer qu'un groupement le fasse.

Le trou creusé devrait être de 3 à 6 m, selon les endroits. Trois options sont envisageables et le volume de terre à retirer dépendra de l'option choisie.

La situation d'Artamis est connue en deux dimensions: la profondeur a été estimée grâce à des sondages, et des cartes ont été dessinées. L'option minimale, de 41 millions de francs, ne sera pas prise en considération. La variante intermédiaire, de 48 millions, soit des fouilles de 3 à 6 m de profond selon les zones, entraîne un gros volume de terre à enlever avec un pompage de la nappe Kiefer. La dernière option, de 66 millions, serait de creuser tout le périmètre jusqu'à la nappe phréatique afin de pouvoir tout racler. Des parois moulées seraient nécessaires, de manière à faire barrage à l'eau de la nappe, ce qui entraînerait une pression accrue de cette eau qui pourrait remonter dans le voisinage du site. Dans chaque cas, il faut encore ajouter les frais d'étude.

Une loi fédérale donne aux cantons la compétence pour choisir la variante. Le Canton décidera donc de l'option et calculera la clé de répartition. Il est possible de faire recours, mais les autres partenaires pourraient ne pas être d'accord et la Confédération risquerait de refuser de payer.

Il n'y aura pas de risque pour la population des alentours durant ces travaux, mais les ouvriers devront travailler avec des équipements de sécurité et le travail se fera sous cloche dans les zones dangereuses, afin de confiner les risques. Actuellement, le danger porte plus sur le Rhône que sur la population. La nappe est également en danger. Il est nécessaire de stabiliser la situation jusqu'à obtenir des résidus inertes au niveau de la nappe Kiefer. Heureusement, rien ne perce pour le moment en direction du Rhône, puisqu'un gros collecteur fait barrage.

L'ordonnance sur les sites contaminés (OSites) met la barre très haut, pour éviter des risques futurs. Il y a, en outre, une notion de proportionnalité à prendre en compte. L'Office fédéral de l'environnement s'est déjà prononcé en déclarant que la troisième option était inutile, vu que les techniques de pompages sont suffisamment efficaces pour atteindre les valeurs limites. Mais on ne sait pas ce qu'il en sera des progrès scientifiques dans cinquante ans.

Il existe 800 autres sites pollués (ou du moins suspectés de l'être en raison, par exemple, d'une ancienne carrosserie), comme la décharge d'Onex, où Genève amenait des déchets et a donc dû participer à l'assainissement.

Des investigations historiques sont faites afin de définir l'utilisation du site qui existait par le passé. Il rappelle encore que les remblais sont également considérés comme une pollution.

Les immeubles qui resteront ont été construits sur un site déjà pollué, il n'est pas question de dépolluer en sous-œuvre. Le traitement sous les bâtiments se fera par réaction chimique, par le biais d'injections *in situ*.

Un commissaire demande si le résultat sera identique à l'excavation et, si tel est le cas, pourquoi ne pas opérer de cette manière sur le reste du périmètre.

Il est répondu que c'est une technique moins efficace, plus chère et nécessitant plus de temps. La vision du sous-sol n'est qu'estimée.

Les assurances à contracter ne sont pas encore à l'ordre du jour.

Le projet de reconstruction devrait débuter à mi-2011. Les profondeurs étant déjà évaluées dans le rapport, cela permettra de régler les fonds de fouille. Au cours de l'année prochaine, un projet aura été dégagé. Les opérateurs des immeubles et la Ville de Genève piloteront toute la démarche, dont le concours d'architecture. Le programme de ce dernier n'a pas changé; il comporte des logements, des locaux pour artisan-e-s et un demi-groupe scolaire, le tout sur un modèle de développement durable. La communauté des maîtres d'ouvrage sera définie par les Services industriels de Genève, le Canton et la Ville de Genève.

La Ville possède 9000 m^2 (un tiers du site), achetés pour 5 millions. La Ville projetait encore l'achat d'une parcelle, resté sans suite puisque, entre-temps, tombait la nouvelle de la contamination.

La présidente rappelle que la commission avait vu une présentation de trois projets pouvant se développer sur Artamis. Elle se demande si ces projets sont encore d'actualité.

Il est alors expliqué que les trois projets présentés en commission lors de la dernière législature ont été très utiles afin de mesurer la capacité du site. Toutefois, aucune de ces variantes ne satisfaisait pleinement le cahier des charges, et l'assainissement entraîne un besoin de redéfinition de l'image urbaine.

Par ailleurs, le voyage du Conseil administratif dans des écoquartiers démontre que Genève a vingt ans de retard dans ce domaine. A Fribourg-en-Brisgau, la facture de chauffage de certaines maisons est passée de 900 à 90 euros. La démarche participative est également très intéressante.

Pour le relogement des activités actuellement sur Artamis, M. Pagani explique que deux recensements ont été faits, mais que la situation bouge beaucoup. Une information sera faite aux commissaires. Les associations et personnes doivent s'adresser à la Gérance immobilière municipale. Les lieux sont en train d'être

listés et les demandes seront dispatchées en fonction des activités, mais il sera difficile de répondre à toutes les attentes.

Le Conseil administratif a décidé que les utilisateurs actuels des locaux chauffés par la Ville seraient relogés par ses soins. Une convention a été passée, définissant une clé de répartition pouvant également se faire à cet égard.

Un immeuble contemporain de l'usine à gaz (Database) restera pendant tout le temps des travaux, et servira également au relogement des artistes. Il est encore nécessaire de chercher des solutions.

Un commissaire demande s'il serait possible que la Ville achète un bâtiment industriel, à la Praille par exemple, destiné à cet usage. M. Pagani répond qu'il n'y a pas de solution pour reloger tout le monde ensemble. Une négociation a été menée avec l'Etat pour le relogement des acteurs et actrices culturel-le-s, et M. Mark Muller a finalement accepté de participer à la recherche de solutions.

Certaines arcades qui seront sur le futur Artamis pourraient être dévolues aux artistes et artisan-e-s. Il ajoute que M. Mugny en a d'ailleurs parlé dans une récente interview. Il est question de faire un quota entre les commerces de proximité et les artistes pour attribuer ces arcades.

Un commissaire mentionne avoir l'impression que le collectif «Pour que pousse Coquelicot» (PQPC) et son projet ont été évincés. M. Pagani répond par la négative en répétant que, pour la réalisation d'un écoquartier, il est absolument nécessaire d'associer les utilisateurs. Le comité de pilotage Etat-Ville a d'ailleurs écrit une lettre à ce collectif, qui sera associé à la mise en place du concours et aux différentes phases du projet. Le collectif a accepté ce positionnement. Il ne pourra donc pas présenter de projet, qui sera commun et géré par les différents propriétaires (dont la Ville et l'Etat).

Concernant la répartition entre les types de logements, le projet envisage un tiers de logements en coopérative, un tiers de loyers libres et un tiers de logements sociaux. Mais il faut encore identifier les acteurs.

Comment fonctionne une démarche participative dans un tel cadre?

Les représentant-e-s de ces trois tiers seront présents lors des différentes étapes, mais il n'est pas possible d'avoir plusieurs centaines de locataires, d'autant plus avant la création de ces logements. Le collectif PQPC est à cet égard très important.

A une commissaire qui craint que ce concept ne risque de générer un quartier préformé pour des types d'utilisateurs, M. Pagani répond qu'il s'agira d'un écoquartier et qu'une culture doit être créée à cet égard. Et un commissaire ajoute que seules les personnes intéressées par ce concept viendront habiter là.

L'excavation sera bien évidemment utilisée. Les places de parc qui vont disparaître le long de la rue du Stand avec le TCOB seront rapatriées dans les sous-sols d'Artamis. M. Pagani précise que ces derniers seront également utilisés pour des abris culturels.

M. Macherel pense qu'il serait nécessaire de créer des espaces de passage vers la Jonction, qui est un quartier très minéral.

Un commissaire déclare avoir lu une proposition de parc relais dans un journal libéral.

Audition des motionnaires, représenté-e-s par M. Thierry Piguet

Une commissaire demande si les motionnaires aimeraient que des espaces soient réservés dans ce futur quartier et ne sait pas si la Ville doit vraiment s'occuper des petites et moyennes entreprises, qui ont sans doute les moyens de louer des locaux.

M. Piguet répond que l'idée de départ était de faire un écoquartier et de laisser le collectif sur place. Toutes les formules d'utilisation des locaux existent actuellement, il est difficile de savoir qui occupe quoi. La principale revendication est d'avoir un lieu dédié à la culture alternative.

Par ailleurs, il dit n'être pas certain que Péclot 13 ait les moyens de louer. Il pense toutefois qu'il serait intéressant d'obtenir ces données et de savoir qui paye quoi à qui.

Une autre membre de la commission aimerait connaître les contrats tacites qui ont été passés. Elle pense, cependant, qu'il sera difficile d'obtenir un état des lieux, puisque ces derniers connaissent beaucoup de mouvements, et demande si une personne de référence pouvant donner ces informations existe à Artamis.

Une commissaire rappelle l'existence de l'UECA récemment créée. Cela pourrait être une piste.

Votes des différentes auditions proposées

Département de la culture (à la fin)

Acceptée par 7 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve) et 6 abstentions (2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC).

Collectif «Pour que pousse Coquelicot»

Acceptée par 9 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC) et 4 abstentions (1 R, 1 L, 2 UDC).

Union des espaces culturels autogérés
Acceptée par 6 oui (2 AGT, 2 S, 2 Ve) contre 1 non (S) et 6 abstentions (2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC).

Gérance immobilière municipale
Acceptée par 11 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve, 1 R, 1 L, 2 UDC) et 2 abstentions (DC).

Géologue cantonal
Acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s.

Séance du 26 février 2008

Audition de MM. Vaucher et Taschetta, représentants du collectif «Pour que pousse Coquelicot» (PQPC)

Les représentants du collectif rappellent que PQPC est un rassemblement d'associations œuvrant pour que le site d'Artamis devienne, après reconstruction, un «village» écologiquement cohérent, participatif et artistique, avec une mixité de personnes, d'infrastructures et d'activités.

Les premiers contacts avec la Ville de Genève ont été pris en 2001. PQPC avait fait une proposition de projet lors du concours organisé par la Ville de Genève et une convention de partenariat était sur le point d'être signée. Puis un long silence a suivi la nouvelle de la contamination plus importante que prévue. Le collectif a repris contact avec la Ville, notamment à l'égard du projet d'écoquartier qui se dessinait.

Un écoquartier doit être participatif pour fonctionner. Ce volet n'existe pas encore et PQPC craint que les délais ne soient très serrés pour le concours, même s'il est vrai que la dépollution et les travaux dureront plusieurs années.

Ils ont été consultés sur les réflexions actuelles. Sur demande du comité de pilotage pour la reconstruction, ils ont fourni un cahier des charges de l'écoquartier qu'ils imaginaient. Mais un écoquartier peut prendre mille formes différentes et le collectif soutient l'idée d'un «village culturel». M. Taschetta remarque alors avoir l'impression que le comité de pilotage est seulement en train de se mettre en place. Le rôle du collectif ne semble donc pas encore très bien défini.

Leurs interlocuteurs sont nombreux. Parmi eux se trouvent notamment M. Pagani et Mme Charollais pour la Ville, et M. Scilacci pour le Canton.

Un commissaire signale avoir entendu que le collectif ne pourrait pas participer à tous les échelons, vu qu'il a participé à la réflexion sur le cahier des charges, il ne pourra pas proposer de projet. Il est répondu que c'est un vrai problème.

Mais le collectif peut devenir opérateur par le biais de certains de ses membres, la formule adoptée sera un concours. Cela étant, le collectif n'a pas eu de réponse précise sur ce point. Ils ne savent pas non plus s'ils appartiendront au jury. Cependant, si cela devait signifier la validation de la part du collectif d'un projet éventuellement insatisfaisant, ils ne le souhaiteraient pas.

Il faut dégager une vision d'ensemble de ce quartier, mais PQPC ne sait pas si tous les opérateurs sont prêts à jouer le jeu de la participation. Un concours d'architecture ne signifie pas forcément une démarche participative. En outre, le cercle des acteurs est beaucoup plus large. Il est également important de donner un lieu et des moyens pour créer une démarche participative, comme un forum, même si on ne connaît pas déjà les futur-e-s locataires. Il faut faire imaginer une structure.

Eux-mêmes savent que toutes les personnes cherchant un logement ne s'intéressent pas forcément à une démarche participative. Malgré cela, c'est une bonne chose que de réfléchir à son quartier. Le concept ne comporte pas une notion élitiste et les futurs locataires n'ont pas besoin de démontrer leur bonne volonté. Une démarche de ce type fonctionne comme la démocratie. Tout le monde peut voter *(n.d.l.r.: quoique)* mais tout le monde ne vote pas. La démocratie fonctionne tout de même. Toutes les habitantes et tous les habitants, quel que soit leur statut, sont confrontés aux mêmes problèmes.

La réflexion doit porter sur des objets concrets. Une part décisionnelle, et pas uniquement un aspect consultatif, est également nécessaire. Il faut définir sur quoi porte la participation et comment fonctionnent les mécanismes (unanimité, majorité, quorum, etc.). Des spécialistes dans ce domaine existent; ils peuvent encadrer les investissements. Une gestion de l'exploitation doit également être mise sur pied, cela est très important.

Evidemment, les règles sont à définir.

Le projet se met lentement en place et la collaboration entre la Ville de Genève et le Canton semble être meilleure. Le projet a pour objectif un développement durable avec une réflexion large et à long terme. Le collectif souhaite donc la structure la meilleure qui soit afin de garantir le développement durable. Un concours d'architecture est un principe connu et expérimenté, alors qu'un concours portant sur une conception socio-urbaine est une démarche plus rare.

Le collectif imaginerait bien une salle de théâtre ou de concert dans ce quartier. Il envisage un lieu public et une gestion des nuisances, dans les sous-sols.

S'il était mis de côté, le collectif se retirerait probablement de manière visible, mais il est difficile d'être catégorique, puisque plusieurs associations sont concernées.

Audition de MM. Richard Le Quéllec, Stéphane Press et Matthias Solenthaler, représentants de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA)

Ces personnes expliquent à la commission que le débat porte sur l'affectation des locaux, mais que les espaces publics sont laissés de côté.

L'UECA, qui regroupe un grand nombre d'entités alternatives, demande une mixité et des espaces d'expression permettant de créer cette mixité. Une pétition a été lancée par leur union afin de revendiquer des espaces. *(N.d.l.r.: Cette pétition a été déposée le 29 avril 2008 au Conseil municipal et au Grand Conseil.)*

Certaines associations culturelles autogérées ont bénéficié de locaux afin de pouvoir mener leurs activités, dont le but n'est pas le profit. Ces activités commencent à disparaître, puisque les locaux sont remis en question, raison pour laquelle l'UECA a été créée. L'idée est de préserver la dynamique encore existante.

Concernant les loyers, il y a différentes formules. L'usine Kugler, par exemple, en paye un à l'Etat. Mais la démarche n'étant pas basée sur le profit, certains ne peuvent pas rivaliser avec les entités financières de la place genevoise. Des négociations pour contrats de prêt à usage se sont déroulées avec la Ville de Genève et l'Etat. Pour la Ville, ces négociations n'ont pas abouti, mais des accords ont été passés avec les Services industriels de Genève. Les bâtiments concernés voient une continuation de l'accord d'origine. C'est probablement le manque de clarté qui a fait échouer les négociations avec la Ville.

Les bâtiments, sur parcelles de l'Etat, ont des contrats de prêt à usage. Ces contrats de confiance avaient été signés avec M. Joye, puis avec M. Moutinot. Cela remonte à 1996. Par ailleurs, l'association Artamis en tant que telle a cessé de fonctionner en 2001. Cela a généré un flou juridique.

La première année, les établissements publics n'avaient pas de patente ou d'autorisation d'exploiter. Après une dénonciation, les choses ont été mises en ordre. Les établissements sont au bénéfice d'autorisations, souvent temporaires, et donc à renouveler systématiquement depuis quatre ans. Le but est de rester dans la légalité tout en demeurant libre.

L'établissement public Letage (à Artamis) n'a jamais demandé de subvention. La signature d'un contrat de bail ne serait pas un problème ni une limite, mais les responsables devraient alors demander une subvention, sous la forme d'un loyer modéré.

Par ailleurs, la démarche actuelle est prospective, dans le but de trouver de nouveaux locaux.

Artamis est en train de dresser une liste officielle des artistes et des artisans, pour lister les besoins entre les salles d'expression et les ateliers. *(N.d.l.r.: Un tel document, fait par l'UECA, fait partie des annexes.)*

Jusqu'à ce moment, l'UECA a concentré ses recherches de locaux principalement à la Praille, mais elle craint que ce quartier ne présente pas de possibilité. Il n'y a pas de feuille de route pour ce périmètre et il semblerait que l'Etat soit en train de vendre les terrains aux banques.

Ces activités alternatives s'inscrivent souvent dans des lieux de transition ou de requalification. Les lieux d'expression ont évidemment besoin d'une masse critique de population et la ville est nécessaire. Pour les artistes, le centre-ville est moins important que pour les lieux publics. Le type de locaux recherchés dépend de chaque activité.

Un commissaire a entendu que les magistrats réfléchissaient à une création d'ateliers à la campagne, ce à quoi l'UECA répond qu'il ne faut pas faire de ghettos avec la culture alternative et que cela ne doit pas être la seule solution. Par ailleurs, il a été discuté, lors du forum du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC), de l'opportunité d'un éventuel pourcentage culturel dans les plans localisés de quartier.

Les personnes travaillant sur le site d'Artamis ne font pas toutes partie de l'UECA.

Pour la réattribution des locaux, lorsqu'une personne quitte les lieux, le comité reçoit de nombreux dossiers. Celui ou celle qui quitte donne généralement une direction dans les choix. Toutefois, les personnes donnant leur avis sont nombreuses.

Chaque entité, chaque bâtiment, peut fonctionner différemment.

Les lieux comme Artamis sont aussi des lieux luttant contre la violence des jeunes, car des échanges et dialogues enrichissants ont pu se faire.

Discussion de la commission sur la suite des travaux et vote sur les auditions proposées

Un commissaire, motionnaire, propose l'audition des représentants d'Artamis, car cette audition permettrait un éclairage intéressant sur plusieurs points, notamment la situation des artisans. Il ajoute qu'il serait également intéressant de faire une visite. Il signale, ensuite, qu'une divergence d'opinions existe à l'égard de plusieurs lieux, comme l'Usine, qui est considérée par certain-e-s comme un lieu de référence pour des jeunes en chute libre, et par d'autres comme un lieu favorisant la délinquance.

Une autre commissaire rappelle qu'il ne faut pas faire de la culture alternative juste un alibi pour contrer la violence des jeunes.

L'audition d'Artamis est acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s. (Cette audition avait en fait déjà été votée et acceptée.)

La visite guidée, par l'UECA, des lieux alternatifs et plus particulièrement d'Artamis est acceptée par 9 oui (2 AGT, 2 S, 3 Ve, 1 DC, 1 R) et 6 abstentions (1 S, 1 DC, 2 L, 2 UDC).

Par manque de temps, de facilité, et peut-être de volonté, cette visite ne se fera finalement pas.

Séance du 4 mars 2008

Audition des représentants d'Artamis: MM. Séverin Guelpa, responsable de la communication, Christian Lutz et Albin Roos, de l'association Bâtiment 71

M. Guelpa déclare avoir accueilli cette motion avec plaisir. Artamis est occupé depuis 1996. L'association originelle a fonctionné jusqu'en 2001, puis a été dissoute pour laisser la place à huit ou neuf associations qui répondent chacune de locaux bien précis. Ces associations se concertent et se rencontrent souvent, notamment afin de débattre de la situation actuelle. La vie associative est fluctuante, elle se dynamise dans l'adversité.

L'idée s'attache à un projet collectif et politique, tout en mettant le doigt sur le manque d'espaces de créations. Le besoin d'espaces dépasse largement les utilisateurs d'Artamis; il y a notamment Rhino. Les lieux maintenant recherchés, sur l'ensemble du canton, sont souhaités pérennes, du moins relativement durables.

Le listage des occupant-e-s d'Artamis récemment réalisé et la conférence de presse donnée démontrent le dynamisme actuel d'Artamis dans sa globalité. En plus de cela, des démarches personnelles se sont faites auprès des autorités et M. Muller est venu rendre visite aux associations occupant le Bâtiment 51. Une séance s'est tenue la veille avec Mme Salerno, M. Muller et M. Pagani, ce qui représente le début d'un dialogue.

La date de leur déménagement n'avait pas encore été arrêtée. *(N.d.l.r.: Il s'agit du 1er septembre.)*

Il y a, pour le moment, une période de recours inhérente au rapport du géologue cantonal qui se terminera le 13 mars. D'autres périodes de recours sont également prévues selon les stades du projet. Ils pensent, si tout se déroule sans entrave, que le premier coup de pioche devrait être donné le 1er septembre. La décontamination durera trois ans.

Certaines entités sur le site souhaiteraient y revenir à l'issue des travaux.

La question du relogement immédiat que la motion aborde est évidemment très intéressante. Il semble aux auditionnés qu'il y a une réelle volonté de la part du Conseil administratif et de la part du Conseil d'Etat pour reloger des utilisateurs et utilisatrices du site. Si cela était bien le cas, ils trouvent qu'il serait bienvenu que ces dernier-ère-s ne déposent pas de recours, car ce serait une contre-image donnée à la population.

M. Muller a bien indiqué aux occupant-e-s d'Artamis que, si des démarches illégales étaient tentées, toute négociation serait rompue. Il a par ailleurs laissé entendre que des mécènes pourraient entrer en jeu. Des recherches sont bien évidemment en cours, également auprès de privés. Les années 1980 et 1990 sont terminées; il est à présent nécessaire de négocier et de penser à l'avenir. Les activités d'Artamis sont en relation directe avec le reste de la cité. Un de ses occupants, par exemple, travaille pour le Grand Théâtre. Artamis est un véritable wagon du train culturel du canton et c'est la raison pour laquelle il est important de retrouver des baux à loyers modérés, afin de sauvegarder ces lieux artistiques.

Les représentants du lieu sont bien conscients qu'il n'est pas réaliste de vouloir regrouper tout le monde sur un même site. Il pourrait, par contre, être envisageable de trouver trois ou quatre sites.

Un théâtre doit être central, l'accessibilité est importante (Meyrin ou Lancy pourraient donc aussi être intéressants), alors qu'un plasticien peut se déplacer. L'esprit d'Artamis – l'interdisciplinarité et l'autogestion – forme une philosophie qu'il faudrait faire perdurer. Chaque protagoniste a déjà plusieurs idées mais qui n'est encore mise sur la table afin d'éviter de bloquer le débat sur tel ou tel lieu. Le centre-ville reste important pour solliciter une offre et dégager une pédagogie. Artamis est aussi un lieu qui permet à un-e jeune de se former et de faire des rencontres importantes pour un avenir professionnel dans l'art. La scène alternative est un lieu où il est permis d'essayer, voire de se tromper. Sans tout ce qu'offre Artamis, il y aurait inévitablement une perte et un véritable appauvrissement artistique.

Les occupant-e-s du lieu ont une réelle volonté de continuer à travailler collectivement. Lorsqu'un local était libéré, l'organisation pour la réattribution des locaux faisait en sorte de pouvoir accueillir le maximum de personnes, l'espace primant sur la qualité du relogement.

Actuellement, certaines associations veillent à conserver le contrôle des bâtiments. La démarche est démocratique et fonctionne par sondage. A une commissaire gênée par ce fonctionnement qu'elle trouve aristocratique, tel un système de cooptation, il est rappelé que le nombre de personnes qui sont passées par

Artamis est considérable. Le bouche à oreille va vite et les étudiants des beaux-arts savent rapidement que des espaces sont libres. Le degré d'urgence, la date de réception des dossiers, etc., sont autant de critères pris en considération. Il y a parfois des choses très belles qui se passent. Le petit copinage clientéliste n'est pas induit par ces espaces. La remarque de cette commissaire sera donc prise en considération, bien que l'esprit ne soit pas aristocratique.

Par ailleurs, Artamis gère les problèmes avec une démarche sociale, notamment avec les personnes dormant sur le site, à l'extérieur. Des mesures sont prises par l'association du bâtiment concerné afin d'aider ces personnes.

Un membre de la commission parle d'un bâtiment à Loëx, que M. Moutinot avait proposé pour Rhino. Il se demande si ce bâtiment est toujours d'actualité. Il lui est répondu que cet édifice pourrait très bien se prêter à certaines activités qui se déroulent pour le moment à Artamis.

La question des nuisances n'a pas encore été largement abordée dans le collectif. Il est vrai qu'Artamis a connu des trafics de drogue, des performances artistiques peu opportunes, des vols, etc., mais c'est une question difficile à résoudre au sein d'un collectif.

Les associations ont dialogué avec les voisins et il y a eu des tentatives pour régler des problèmes, notamment par le biais de l'îlotier. Il est à rappeler que les artistes sont les premières victimes de ces excès et de ces nuisances. Une certaine insécurité peut poser des problèmes et il est, de temps à autre, nécessaire de faire des recadrages. Mais il faut voir que sans lieux comme Artamis la situation peut être bien pire. Lorsque le site de Cristiania à Copenhague a été fermé, cela a entraîné de nombreuses violences dans la ville.

Un commissaire demande ce qu'il faut penser d'une solution à Saint-Gervais. Il lui est répondu que ce lieu n'est pas libre.

Après d'autres questions, il est dit que, du point de vue du volume, il serait réaliste d'y placer quelques activités d'Artamis, mais que cela n'est de loin pas suffisant. Cependant, la technologie permet de plus en plus de diminuer les contraintes d'espace.

Pour certain-e-s de la commission, l'autogestion semble difficile à gérer. Comment l'imaginer?

Après avoir trouvé des lieux, il conviendra de définir cette gestion de la manière la plus démocratique qui soit et de démontrer que ces locaux sont bien utilisés et par les bonnes personnes. La répartition des lieux et les critères de sélection font pour l'instant l'objet d'une réflexion. Il est rappelé qu'Artamis possède 6000 m^2 de plancher et 25 000 m^2 de surface extérieure, soit une zone difficilement gérable.

Le Galpon a refusé une offre pour partager la Parfumerie, car elle portait sur l'accueil d'une compagnie de théâtre et non sur un partage des lieux de création. Le concept du Théâtre du Galpon aurait alors disparu.

Vote des auditions proposées

L'audition d'un représentant de la Direction générale de l'aménagement du territoire (proposée par M. Robert Cramer) est acceptée par 7 oui (2 AGT, 1 S, 1 DC, 1 R, 2 UDC) et 7 abstentions (2 S, 2 Ve, 1 DC, 2 L).

Un commissaire propose ensuite que la présidente écrive à M. Alvares, du Théâtre du Galpon, afin de connaître sa position.

Séance du 18 mars 2008

Audition de M. Michel Meyer, géologue cantonal

La décontamination se fera selon la variante 2 (il y en avait trois). Le choix de la variante médiane s'est basé sur les investigations menées. Les premières enquêtes réalisées en 2001 ont démontré que le site était contaminé. Le bien à protéger est la petite nappe de Plainpalais, qui n'est pas destinée à la boisson mais s'écoule dans le Rhône.

La première variante ne répondait pas à la loi et ne permettait pas de donner une suite facile pour le site. La variante maximaliste, quant à elle, va plus loin que les objectifs fixés, tout en faisant peser sur les entités concernées des charges financières importantes. La seconde variante permet, en l'occurrence, d'atteindre les buts et de sortir le site du cadastre des sites contaminés. Cela signifie qu'il n'y aura pas de surveillance à l'avenir mais simplement des analyses d'ici à dix ans. Les déchets restants ne présenteront aucun risque et n'auront pas d'incidence sur l'environnement. Les contrôles faits à l'avenir auront pour but de valider la procédure d'assainissement.

Le choix n'est pas motivé par la volonté de ne pas faire peser des charges financières trop lourdes sur les pollueurs; l'idée est d'atteindre les objectifs définis. Mais il est évident que des foyers de pollution résiduelle persisteront, ce site sera classé dans le registre des 800 sites pollués du canton.

Un commissaire remarque que la pollution est plus étendue que le site et qu'il serait donc possible que ce site entre à nouveau dans le cadastre des sites contaminés par des phénomènes souterrains.

Il lui est répondu que d'autres raisons pourraient causer cette pollution. Ce serait étonnant. Par ailleurs, il y a chaque année de nouvelles entrées dans ce cadastre.

Des investigations historiques considérables ont été menées afin de déterminer les activités. Les sondages ont permis de corroborer ces informations, mais ils ont également révélés des surprises. Un foyer de pollution a été découvert sur le quai du Rhône. Heureusement, le sens connu d'écoulement des nappes permet de déceler les secteurs sensibles.

On s'est inquiété de la pollution de ce site avant 2001, tout le monde savait qu'il y avait là une usine. En outre, d'anciennes excavations avaient sorti des terres noirâtres et nauséabondes, ce qui démontrait bien que le site était pollué.

Le traitement des matériaux retirés est similaire avec la variante 2 ou 3. Seuls les volumes diffèrent. Pendant le chantier, une tente hermétique pourvue de filtres sera utilisée pour éviter tout problème. Il n'y aura pas de crible et seule de l'eau sera utilisée. Le bruit devrait donc être modéré. Un ingénieur spécialisé suivra le chantier sur différents aspects.

D'après M. Meyer, la seconde variante permet déjà de résoudre tous les problèmes de pollution de ce site et libère le site de toute contrainte.

Pour la répartition des coûts, 10% des frais sont à la charge des perturbateurs par situation, un taux calculé selon les parcelles. Le calcul est plus compliqué pour les perturbateurs par comportement. Ce sont les volumes de gaz utilisés qui permettent de déterminer la part de responsabilité de chacun. Entre 1844 et 1915, les procédés pour craquer le charbon sont restés les mêmes et l'usine a connu sa période la plus florissante lorsqu'elle travaillait principalement pour le compte de la Ville de Genève.

Les commissaires apprennent aussi que, par ailleurs, des investigations sont encore en cours pour le Mamco et la Société des instruments de physique. Ces sites industriels sont mieux connus que les anciennes décharges, qui nécessitent des investigations complètes. Sous le Mamco, on trouve la même nappe de Plainpalais, qui s'écoule vers l'ouest, mais les effets de barrage sont étudiés par le Service de géologie lors d'implantations importantes.

Séance du 1er avril 2008

Audition de M. Partice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, et de Mme Martine Koelliker, codirectrice du département

M. Mugny déclare être ennuyé, puisque tous les locaux de son département sont occupés. C'est plutôt le département des finances et du logement qui pourrait répondre aux questions de la commission. Il existe tout de même des pistes de réflexion, comme les 24 garages qui appartiennent à la Ville et qui pourraient servir d'ateliers. Un projet avec les communes est réaliste, mais il nécessitera du temps pour aboutir. Par ailleurs, la Parfumerie a de la place, notamment pour le Galpon, qui s'y installerait à défaut d'un autre lieu. Il espère, cela étant, que le

Conseil municipal soutiendra l'existence de lieux artistiques sur le futur Artamis. Le quartier des Acacias offre des perspectives intéressantes pour le moment.

Un commissaire demande s'il serait envisageable de faire quelque chose du type de la Rotenfabrik à Zurich. Il évoque à cet égard la pointe de la Jonction où de nombreux projets ont été envisagés.

M. Mugny connaît bien la Rotenfabrik; l'Usine correspond à ce modèle. Par contre, la pointe de la Jonction appartient à l'Etat. Il déclare ensuite que la problématique demeure délicate et qu'il convient de définir si la Ville de Genève doit soutenir la culture alternative qui aurait trouvé des lieux pour s'établir, ou si elle doit trouver des lieux pour la culture alternative.

Il évoque encore Mottattom qui, il le rappelle, est également un lieu momentané qui risque de disparaître. Le lendemain, le Conseil administratif décidera de l'avenir de Mottattom. *(N.d.l.r.: La semaine suivante, Mme Salerno informe quelque peu la commission sur ce sujet.)*

M. Mugny tente de travailler avec les communes, qui ont peut-être des espaces pour accueillir ces activités culturelles. Une séance doit se dérouler le 23 mai 2008 avec ces communes. Il est nécessaire de trouver un terrain, mais ce sont les oppositions qui risquent de faire perdre beaucoup de temps.

Une commissaire demande comment seront gérées, à l'avenir, les sorties nocturnes qui se déroulent pour le moment à Artamis, et ce que l'on va proposer en remplacement.

M. Mugny répond qu'il s'agit de quelques centaines de personnes. Par ailleurs, les séances de médiation avec l'Usine se déroulent bien et la commission apprend qu'il est maintenant démontré que 30 à 40% des problèmes proviennent du Bâtiment des Forces-Motrices et des parkings sauvages dans les environs. Des mesures sont en cours de réflexion, mais il est possible que certaines activités soient déplacées.

Il a été demandé aux utilisatrices et utilisateurs d'Artamis de rendre un dossier à la Ville, cependant M. Mugny ignore si des personnes d'Artamis ont pris des contacts dans les communes. Mais, de toute façon, la plupart des communes considèrent que c'est à la Ville de Genève de fournir les prestations en matière culturelle.

Séance du 8 avril 2008

Audition de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement

Un groupe de consultation, constitué d'elle-même, de M. Mark Muller pour l'Etat, ainsi que de deux fonctionnaires, a été constitué avec pour mandat de relo-

ger ces artistes et ces artisan-e-s. Mais c'est aux personnes d'Artamis de leur proposer des lieux où ils pourraient aller, puis, si le groupe juge l'idée pertinente, M. Muller propose que des privés financent le bâtiment qui sera présenté. C'est l'Etat qui jouerait le rôle de *go-between* entre le collectif et les mécènes potentiels.

La Ville de Genève, quant à elle, a dans l'idée d'analyser et d'optimiser ses ressources afin de dégager des solutions.

Si des locaux sont trouvés, il seront mis à la disposition des occupant-e-s d'Artamis, et à eux de se débrouiller pour décider qui ira où, qui aura un espace ou qui n'en aura pas. Il a été décidé que la répartition des locaux ne concernerait pas les collectivités publiques, le département des finances et du logement n'a en effet pas les compétences pour arbitrer. La Ville de Genève doit fixer un cadre, mais l'organisation interne relèvera du collectif. Le relogement potentiel sera fait de baux et de loyers.

En mars dernier, M. Pagani, M. Muller et Mme Charollais se sont réunis avec des représentants d'Artamis, qui doivent relayer les informations à tout Artamis. La prochaine séance se tiendra le 5 mai. Mme Salerno indique qu'elle arrivera devant le Conseil administratif avec une proposition.

Mme Salerno affirme qu'il est nécessaire de faire un effort pour la conservation de ce potentiel de création sur le territoire. Elle a déjà beaucoup travaillé sur ce dossier, mais ne peut pas inventer des espaces. Toutefois, elle ne défendra pas une proposition d'achat pour un bâtiment destiné à reloger les artistes et artisans.

Les représentants d'Artamis semblent légitimés par toutes les personnes du lieu. La magistrate pense qu'elle reviendra devant la commission si un espace est trouvé, et Artamis devra alors se constituer en association afin que les règles de la Ville puissent être respectées.

Une commissaire a entendu dire que des artisans devraient quitter le vélodrome et que des utilisateurs d'Artamis pourraient y être placés. Il est répondu que ce lieu est insalubre, que la Ville le vide depuis longtemps sur demande de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. La réhabilitation de ce lieu est estimée à 11 millions et de simples travaux d'étanchéité nécessiteraient 5 millions. Mme Salerno ne peut pas répondre sur la réutilisation du vélodrome pour les utilisatrices et utilisateurs d'Artamis.

A une commissaire qui demande ensuite si les activités publiques et festives existant à Artamis sont prises en considération, il est répondu par la négative, en mentionnant qu'il est difficile de replacer ces activités. Le Galpon fait exception puisqu'il lui a été proposé d'utiliser la Parfumerie, une solution qui a toutefois été refusée. Mais il n'y a pas d'autres propositions réalistes pour le moment.

La même commissaire demande alors pourquoi ne pas mettre un espace scénique dans une zone industrielle. C'est parce que la législation sur les zones industrielles ne le permet pas. Mais il est toujours possible de déroger en négociant. Mme Salerno indique ne pas souhaiter éradiquer les espaces récréatifs. En effet, les ateliers sont des lieux fermés, alors que les espaces récréatifs demeurent des lieux ouverts. Ces endroits sont nécessaires pour une ville. Pour ce qui est des lieux publics appartenant à la Ville, certaines personnes espèrent beaucoup des Halles de l'Ile, mais le cahier des charges est très lourd et nécessite une brigade. L'île Rousseau également va être ouverte au concours prochainement, mais le concept diffère passablement de ce qui se fait à Artamis.

Un commissaire comprend donc qu'Artamis va être éclaté en plusieurs lieux. Il pense qu'il devrait être possible de trouver des lieux pérennes ainsi que des sites momentanés. Il évoque à cet égard l'idée de conteneurs ou les bâtiments de certaines écoles qui ont été construits après la guerre et qui devaient être momentanés, comme Sismondi. Puis il y a également le futur Artamis, la Praille et un lieu encore indéterminé dans une commune, qui restent des pistes de réflexion. Il se demande également si tous les studios des Halles de l'Ile sont occupés.

On lui répond que le problème du momentané, à Genève, est qu'il dure. Et les conteneurs sont très chers. Il est certain qu'Artamis, sous sa forme actuelle, vit ses dernières heures. Par ailleurs, il est rappelé qu'il existe un *master plan* pour le périmètre des Ports-Francs. Certains acteurs culturels n'aiment pas l'idée d'être cantonnés dans une zone culturelle. Le forum du RAAC était un événement intéressant mais, malgré l'enthousiasme de chacun-e, il faut savoir qu'une commune comme Plan-les-Ouates, qui est très riche, n'a qu'un budget de 10 000 francs pour la culture. Mme Salerno précise que seule la Ville de Genève peut donner une subvention intéressante. Elle espère qu'un projet intercommunal puisse naître un jour.

Une commissaire explique que, à Zurich, des immeubles allaient être rasés et que, durant la période pendant laquelle ces bâtiments étaient désertés par les locataires, des artistes pouvaient profiter des espaces en ayant un véritable projet culturel en lien avec le réaménagement. Cette expérience a été menée avec des associations et des fondations.

Mme Salerno lui répond que la Ville de Genève ne rase jamais de bâtiments et préfère rénover. Elle mentionne qu'il arrive que les locataires soient sorti-e-s, mais cette pratique se fait par étage, afin de limiter le relogement.

Petit retour sur Mottattom: une convention régit cet espace jusqu'en décembre 2008. Il est nécessaire de savoir si le plan localisé de quartier existant est maintenu ou s'il faut en forger un nouveau. Quoi qu'il en soit, la démarche nécessitera beaucoup de temps avant qu'il ne se passe quelque chose. Mottattom est une belle expérience et la salle de répétition sert tout le bassin lémanique.

Séance du 15 avril 2008

Audition de M. Alfredo Scilacci, de la Direction générale cantonale de l'aménagement du territoire, remplaçant ici Mme Vasiljevic Menoud, actuellement absente, avec qui il travaille sur ce dossier

L'Etat et la Ville travaillent sur Artamis depuis 2005. Un plan localisé de quartier était en force, mais la pollution a stoppé la démarche. Une structure ad hoc a été créée, chapeautée par un comité de pilotage composé de M. Pagani, de M. Muller et de M. Cramer. Si deux magistrats cantonaux sont présents, c'est en raison de la réorganisation des départements du Canton. Un coordinateur mandaté gère l'aspect de la décontamination et le groupe de reconstruction du site. Il précise que le groupe de pilotage de reconstruction est composé de Mme Charollais et de M. Doesegger pour la Ville, ainsi que de Mme Vasiljevic Menoud et de lui-même pour le Canton. M. Cramer a demandé qu'Artamis devienne un lieu pilote en matière d'écoquartier. La réflexion s'est poursuivie dans ce sens et l'idée à présent est de lancer un nouveau concours d'urbanisme et d'architecture à deux tours, le but étant d'obtenir un résultat pouvant être livré au maître de l'ouvrage. 250 logements ont été estimés et il faut un espace pour un demi-groupe scolaire. L'excavation entraînée par la dépollution sera utilisée pour des dépôts de matériel et pour un parking, qui a fait l'objet de nombreuses discussions. Il y aura finalement 330 places de parc. Le remplacement des places qui seront supprimées pour l'arrivée du TCOB, plus, maintenant, des places habitant-e-s, avec un ratio de 0,5 place par logement. C'est l'Office cantonal de la mobilité qui a donné cette règle.

Il est apparu qu'il serait légitime de construire un tel parking sous un écoquartier. Il est en outre important de considérer ce quartier dans son ensemble. Ce parking permettra de supprimer les voitures se trouvant actuellement sur l'espace public.

Des activités sont également envisagées, notamment pour les utilisatrices et utilisateurs actuel-le-s. La question des quantités devra encore être discutée. Le collectif «Pour que pousse Coquelicot» est un interlocuteur pour lui et M. Doesegger. En effet, cette association a demandé au comité de pilotage d'être associée à la conception de l'écoquartier. Mais il n'est pas possible d'être expert et concurrent en même temps. La Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA) et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social seront parties prenantes; la coopérative n'a pas encore été choisie. Le lancement du concours est à bout touchant, il débutera en septembre. La notion d'écoquartier est discutée avec les futur-e-s utilisatrices et utilisateurs afin de répondre au mieux aux nécessités. M. Scilacci espère que cette situation de travail conjoint entre la Ville et le Canton continuera après le concours, vu que la concrétisation de ce projet demandera encore du temps. C'est le Départe-

ment des constructions et des technologies de l'information qui s'occupera des baux.

Le programme prévoit de conserver le bâtiment du géologue cantonal et celui de l'Office de l'Etat. Celui de l'Office cantonal de la mobilité pourrait être maintenu, tout comme un petit bâtiment proche du cimetière des Rois (Database).

Un écoquartier sur un site pollué n'est pas tant paradoxal. Ce concept fonctionnera, il faut faire confiance aux spécialistes. L'écoquartier de Fribourg-en-Brisgau a, lui, bien été construit sur un site militaire. L'idée est de travailler sur les trois volets du développement durable, donc également l'économique et le social. Les occupant-e-s actuel-le-s se battent pour un projet de qualité.

Les œuvres d'art des Ports-Francs seront déplacés dans les sous-sols d'un site anciennement pollué, c'est vrai, mais la pollution diffère selon les endroits. C'est surtout l'étanchéité qui pose un problème.

Répondant à une commissaire, M. Scilacci dit penser que ce n'est pas à la Ville ou à l'Etat d'inventer des lieux pour des espaces alternatifs, mais que c'est la discussion qui permettra de résoudre ce problème.

Discussion et votes

Une commissaire des Verts annonce que son groupe a plusieurs amendements. Les Verts regrettent la disparition des scènes et buvettes, qui ne sont pas basées sur la rentabilité, et estiment qu'il est important d'avoir des lieux alternatifs en ville. Disposer des lieux autogérés en sous-sol serait une option judicieuse. Elle propose donc les amendements suivants pour la deuxième invite: ajout de «et pour des lieux ouverts au public» et de remplacer «durant le temps des travaux» par «dès le début des travaux», car toutes ces personnes ne seront pas relogées après travaux. Cela donne: «de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s, artistes, et pour des lieux ouverts au public, dès le début des travaux». Elle propose également d'ajouter à la fin de la troisième invite: «ainsi que les lieux ouverts au public, avec scène et buvette ou exposition».

De plus, une invite supplémentaire est proposée: «d'étudier la possibilité d'affecter une partie des sous-sols à des activités culturelles autogérées, lieux qui seraient ouverts au public».

Le groupe d'A gauche toute! est d'accord avec toutes les invites à l'exception du terme «centre-ville». A Zurich, par exemple, il n'est pas envisageable de créer des lieux alternatifs au centre-ville. Pourquoi Genève ferait exception? Par ailleurs, la commissaire qui s'exprime déclare que les buvettes sont des lieux commerciaux et que ce n'est pas à la Ville de fournir des buvettes. Elle pro-

pose ensuite d'ajouter, dans la deuxième invite: «dans un temps raisonnable une solution satisfaisante». Elle propose également d'ajouter au dernier amendement des Verts: «dans la mesure où ces activités ne nuisent pas aux locataires», faute de quoi son groupe ne votera pas cette invite. Concernant la buvette, une commissaire des Verts lui répond qu'une buvette n'est pas forcément gérée dans le but de faire de l'argent et qu'il est possible de fixer l'absence de but lucratif dans un contrat de prestation, comme cela se fait notamment avec l'Usine. Mais la préopinante d'A gauche toute! trouve qu'il ne s'agirait donc pas d'un lieu autogéré.

Les socialistes adopteront les amendements des Verts, à l'exception de celui concernant les sous-sols. Le groupe l'acceptera finalement, sous la condition de l'acceptation du sous-amendement d'A gauche toute!

Puis une nouvelle invite est proposée: «d'étudier l'affectation des locaux libérés par la Ville de Genève aux Ports-Francs à des activités artistiques, musicales par exemple».

Le groupe libéral relève la qualité des représentants d'Artamis qui se sont exprimés devant la commission. Toutefois, ce groupe refusera cette motion, puisque l'ensemble des magistrats ont expliqué les efforts qu'ils et elle déployaient pour trouver des solutions et que la collaboration entre la Ville et le Canton est efficace sur ce dossier. Il est par ailleurs important de favoriser la culture émergente, mais ce parti refuse de constituer un pré carré selon les vœux de certain-e-s.

Le Parti radical partage cet avis.

Un commissaire libéral ajoute encore que cette motion démontre un manque de confiance envers l'administration. De plus, il dit que les activités qui sont proposées en sous-sol constituent un danger.

L'Union démocratique du centre remarque également que les représentants d'Artamis sont sérieux et conscients de la situation. Pour eux aussi, l'administration a bien analysé les besoins, cette motion est dès lors inutile.

Pour les membres du Parti démocrate-chrétien, la priorité est le logement. Il est par ailleurs à craindre que le concept d'écoquartier soit un fourre-tout. Il est nécessaire de laisser un peu de liberté aux architectes.

Les Verts rappellent que cette motion vise simplement le relogement des utilisatrices et utilisateurs actuel-le-s d'Artamis.

– Vote de la première invite
  Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

– Vote des deux amendements des Verts portant sur la deuxième invite
Ajouter une partie et en modifier une autre: «de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s, artistes, et pour des lieux ouverts au public, dès le début des travaux».
Refusé par 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 6 oui (3 S, 3 Ve) et 2 abstentions (AGT).

– Vote de l'amendement d'A gauche toute! portant sur la deuxième invite
Ajouter «dans un temps raisonnable une solution satisfaisante».
Refusé par 10 non (3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 oui (AGT) et 3 abstentions (S).

– Vote de la deuxième invite non amendée
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

– Vote de l'amendement des Verts portant sur la troisième invite
Ajouter «ainsi que les lieux ouverts au public, avec scène et buvette ou exposition».
Refusé par 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 6 oui (3 S, 3 Ve) et 2 abstentions (AGT).

– Vote de la troisième invite non amendée
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

– Vote de la quatrième invite
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

– Vote de la cinquième invite
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

– Vote de la sixième invite
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

– Vote de la proposition de nouvelle invite des Verts
«d'étudier la possibilité d'affecter une partie des sous-sols à des activités culturelles autogérées, lieux qui seraient ouverts au public».
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

– Vote de l'amendement d'A gauche toute! portant sur la nouvelle invite
Ajouter «dans la mesure où ces activités ne nuisent pas aux locataires».
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

– Vote de la proposition de nouvelle invite des socialistes
«d'étudier l'affectation des locaux libérés par la Ville de Genève aux Ports-Francs à des activités artistiques, musicales par exemple».
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
– Vote de la motion amendée
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en concertation avec l'Etat de Genève:

– de recenser toutes les personnes qui travaillent sur ce site et d'établir au plus vite un rapport de nécessité en ateliers, surfaces et besoins;
– de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s et artistes durant le temps des travaux;
– d'imaginer la possibilité d'un achat de bâtiment industriel pour y reloger tout ou partie de ces artisan-e-s et artistes;
– d'établir, en concertation avec le collectif «Pour que pousse Coquelicot», notamment, un nouveau projet qui tienne compte également des besoins en ateliers et des projets artistiques, en plus du logement social;
– de créer ainsi de véritables espaces alternatifs;
– de veiller tout particulièrement à ce que le site d'Artamis devienne un écoquartier qui respecte le principe de la gestion participative;
– d'étudier la possibilité d'affecter une partie des sous-sols à des activités culturelles autogérées, lieux qui seraient ouverts au public, dans la mesure où ces activités ne nuisent pas aux locataires;
– d'étudier l'affectation des locaux libérés par la Ville de Genève aux Ports-Francs à des activités artistiques, musicales par exemple.

Premier débat

Mme Sarah Klopmann (Ve). En tant que rapporteuse, je souligne le bon travail de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Les auditions des représentants d'Artamis et de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) ont permis de dissiper les préjugés de certains membres du Conseil municipal, et je suis ravie de constater que ces derniers ont reconnu le formidable travail qui

se fait à Artamis. Je me réjouis donc que, pour une fois, nous puissions débattre d'Artamis de manière respectueuse.

J'en viens maintenant à la position des Verts. La motion M-742 demandait principalement le relogement des artistes et artisans d'Artamis. Ce lieu de créativité a une importance capitale pour Genève et son rayonnement. Nous savons que ce relogement est en cours, donc l'affaire est sur la bonne voie.

Cependant, au fil des auditions, nous avons constaté qu'aucune solution ne se dessinait en ce qui concerne la problématique des lieux publics. Ces derniers sont, eux aussi, un élément essentiel d'Artamis et ils jouent un rôle primordial parmi les activités culturelles de notre ville, cela sous deux aspects: celui des représentations artistiques et celui, plus festif, des rencontres et des sorties. Il est très bien d'avoir des ateliers d'artistes ou des salles de répétitions pour les musiciens, mais c'est moins pertinent sans lieu pour exposer ni scène pour se produire! Avant le déplacement de l'Arquebuse au Lignon, les artistes disposaient d'un endroit pour inviter des gens, notamment dans le cadre d'expositions ou de soirées plus conviviales; maintenant, ils n'ont plus que des ateliers – ils en sont ravis d'ailleurs, mais tout un pan des activités de l'Arquebuse et autres activités alternatives de Genève a quand même été perdu.

De nombreuses scènes ont disparu, dernièrement. J'en refais la liste, comme à chaque fois que nous en débattons: il y a la Cave 12, dont l'exil à l'Ecurie empêche cette dernière d'avoir d'autres activités – il s'agit donc malgré tout d'une perte en la matière – mais aussi le Bistr'ok, la Tour, et j'en passe. Ces scènes plus ou moins alternatives sont les seules à oser programmer des spectacles risqués, expérimentaux, qui n'attireront pas forcément les foules. Et pourquoi le font-elles? Parce que leur objectif n'est pas uniquement la rentabilité et, comme elles tournent avec peu de moyens, elles peuvent vraiment se permettre de promouvoir les artistes. Voilà qui permet d'assurer une grande diversité artistique et de favoriser l'émergence de nouveautés à entendre et à découvrir.

Je souligne qu'autant au niveau des artistes que du public les gens viennent de partout pour assister à des soirées comme celles de la Tour ou d'Artamis – je pense notamment au festival Electron, qui se déroule à l'Usine, mais également sur certaines scènes d'Artamis. Pour ce qui est de l'aspect plus festif, ne négligeons pas le fait que toute une partie de la population genevoise aime sortir ailleurs que dans des boîtes où l'on trie les gens en fonction de leurs chaussures et de leur porte-monnaie; tout le monde ne peut pas se permettre une boisson à 20 francs! De plus, il s'agit d'endroits où la musique est de qualité, où il y a une vraie recherche de diversité artistique.

Pour ces raisons, nous revenons ce soir avec des amendements que nous avions déjà déposés en commission, où ils n'ont pas été acceptés. Leur objectif est essentiellement d'ajouter à la motion M-742 la demande de relogement des

lieux publics d'Artamis. Le premier amendement consistent à modifier comme suit la deuxième invite:

Projet d'amendement

«de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s et artistes, *et pour les lieux ouverts au public*, durant le temps des travaux;»

Le deuxième amendement porte également sur la deuxième invite et vise à en modifier la fin:

Projet d'amendement

«…et pour les lieux ouverts au public, *dès le début* des travaux;»

Si j'ai proposé ces modifications de la deuxième invite en deux amendements, c'est parce que, en commission, le vote a porté sur l'invite dans son ensemble, ce qui n'a pas permis aux membres présents de se prononcer distinctement sur chacune de ces deux modifications. Pourquoi ces amendements, qui peuvent paraître quelque peu anodins? Ils n'en ont pas moins toute leur importance car, si nous souhaitons que la plupart des activités culturelles concernées reviennent sur le site d'Artamis après les travaux, nous savons bien qu'elles ne le pourront pas toutes. Par conséquent, nous demandons qu'elles soient relogées dès le début des travaux afin d'assurer une certaine pérennité dans leur relogement, qui doit être de longue durée. Cela nous paraît essentiel.

Nous avons encore déposé un troisième amendement, visant à modifier comme suit la troisième invite de la motion:

Projet d'amendement

«d'imaginer la possibilité d'un achat de bâtiment industriel pour y reloger tout ou partie de ces artisan-e-s et artistes, *ainsi que les lieux ouverts au public, avec scène et buvette ou exposition*.»

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous ai déjà expliqué l'importance de ces lieux publics aux yeux des Verts. Je suis bien consciente que les arcades de la Gérance immobilière municipale (GIM) ne correspondent pas forcément aux critères de ces endroits; néanmoins, la Ville est propriétaire de nombreux locaux, parmi lesquels nous devons trouver ceux qui conviennent. Je fais totalement confiance au Conseil administratif à cet égard. Par exemple, M. Mugny nous a parlé de 24 garages propriété de la Ville, et c'est ce genre de lieux qu'il nous faut chercher.

D'autres actions pourraient encore être menées, mais pas forcément au niveau du Conseil municipal, qui n'en a pas les compétences. Je pense notamment à une révision des lois sur les zones industrielles, afin d'y autoriser l'installation de lieux publics. Mais, tant que la loi actuelle est en vigueur, le Conseil administratif peut tout de même essayer de demander des dérogations; certaines ayant déjà été octroyées dans d'autres cas, nous ne perdons pas espoir.

Mais n'oublions pas que le réaménagement d'Artamis permettra d'y réintégrer des lieux publics et artistiques. Puisque tout le monde, ici, appelle de ses vœux la construction d'un écoquartier, je relève que le fondement même d'un écoquartier est la diversité, tant au niveau des logements que des infrastructures et des activités qui s'y déroulent. Pour assurer cette véritable mixité, nous pourrions imaginer remettre plusieurs artistes et artisans à Artamis; je crois d'ailleurs que c'est prévu, mais il est bon de le rappeler systématiquement.

Je signale que le collectif «Pour que pousse Coquelicot», chargé d'élaborer la définition de l'écoquartier sur le site d'Artamis, appelle lui aussi de ses vœux la présence de plusieurs artisans, et même l'aménagement d'une scène, éventuellement dans les souterrains qui seront creusés. Nous avions d'ailleurs déposé en commission un amendement demandant d'étudier la possibilité d'installer une scène, une buvette ou un bar dans les sous-sols, c'est-à-dire un lieu où les artistes pourraient se produire. Il a été accepté, moyennant un autre amendement stipulant évidemment que cela ne devait pas nuire à la tranquillité des habitants des lieux. Je suis satisfaite de cette amélioration apportée à la motion M-742.

Je rappelle également que la notion de participation est fondamentale pour un écoquartier, et nous nous réjouissons de le vérifier avec les futurs habitants, artistes et artisans du site d'Artamis, même si je sais qu'il n'est pas facile de les trouver actuellement. Il y a quand même des solutions originales réalisables, et nous les appelons de nos vœux. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à accepter nos trois amendements, ainsi que la motion M-742 amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement et par notre plénum.

Mme Vera Figurek (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme nous l'avions rappelé dans les considérants de notre motion M-742, dont je suis cosignataire, environ 250 personnes occupent le lieu dit Artamis; ce sont des artisans, des artistes, des musiciens, des comédiens, des ouvriers, des sérigraphes, des architectes… Chacun d'eux fait un travail remarquable et je pense qu'il n'est pas utile de trop insister là-dessus ici, puisque vous êtes toutes et tous au courant des activités déployées sur ce site, et de son importance culturelle.

J'aimerais tout d'abord remercier la rapporteuse de son excellent rapport, ainsi que les membres de la commission de l'aménagement et de l'environne-

ment, qui ont travaillé avec diligence et ont auditionné tous les intervenants et acteurs culturels concernés. Nous avons l'impression que chacun a eu voix au chapitre, et c'est ce qui nous paraît le plus important. J'aimerais également remercier les conseillers administratifs, qui ont en tout cas la volonté de chercher des lieux pour reloger les occupants d'Artamis durant les travaux, mais également après, car je rappelle que c'est là le point le plus important.

Ce qui nous importe, c'est que ces activités artistiques perdurent, car il est essentiel pour notre politique culturelle – en tout cas pour celle défendue par A gauche toute! – qu'il y ait dans notre ville une certaine diversité en la matière et que de véritables viviers comme Artamis persistent, compte tenu des espaces culturels qui ferment et des problèmes de relogement des artistes et artisans dans d'autres lieux, comme l'a rappelé tout à l'heure Mme Klopmann.

Dans la motion M-742, nous demandions différentes choses. Nous constatons aujourd'hui qu'il a déjà été répondu à certaines invites, notamment à la première, qui concernait le recensement des personnes travaillant sur le site d'Artamis. J'ai lu dans le rapport les propos de M. Pagani, selon lesquels deux recensements ont déjà été réalisés, les personnes occupant des ateliers à Artamis étant priées de s'annoncer à la GIM. La Ville de Genève et les acteurs concernés ont donc déjà entamé des discussions.

Je rappelle qu'il est proposé de reloger une partie des artistes et artisans au bâtiment Database, et je tiens à remercier le magistrat Pagani de s'y être engagé. En outre, je salue la volonté de M. Mark Muller, qui a accepté de participer à la recherche de solutions. Comme vous avez pu le constater dans le rapport M-742 A, chers collègues, certains lieux situés à la Praille ne conviennent pas, mais nous espérons que nous pourrons enfin travailler de concert avec l'Etat, ce qui nous permettrait d'avancer à grands pas pour résoudre ce problème.

Mais le relogement de tous les artistes et artisans d'Artamis donne lieu à certaines interrogations. Dans notre motion initiale, notre idée était de les réunir, afin qu'ils puissent continuer à travailler en synergie. Nous avons dû constater que ce n'était pas possible, étant donné les surfaces demandées. Je pense que les représentants d'Artamis ont pris conscience du fait qu'il faudrait peut-être répartir leurs activités sur deux ou trois sites. Concrètement, ce qui est proposé à l'heure actuelle est un site au Vélodrome; Mme Salerno en a d'ailleurs parlé par voie de presse. Cette solution conviendrait tout à fait à une partie des personnes qui travaillent à Artamis, par exemple aux plasticiens. La surface en question est bien sûr très intéressante, puisqu'elle s'étend sur 4000 m^2.

Notre groupe salue toutes ces initiatives, et nous veillerons bien évidemment à ce que le projet d'écoquartier soit respecté. En effet, il nous tient à cœur, nous en avons longuement parlé au cours de la précédente législature. Nous veillerons également à ce que le collectif «Pour que pousse Coquelicot» soit associé aux

discussions. Nous avons appris avec grand plaisir qu'il ferait partie du groupe de pilotage de reconstruction et serait donc associé aux décisions. Il aura également voix au chapitre pour choisir un jury, le projet étant évidemment mis au concours. Nous estimons cette concertation très constructive et nous souhaitons vraiment sa mise en place.

Deux amendements ont été proposés ce soir en plus de ceux débattus par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Mais comme celle-ci a, je pense, fait son travail sérieusement, il me semble que la motion qu'elle a amendée peut très bien être acceptée sans aucune modification supplémentaire en séance plénière.

M. Patrick Baud-Lavigne (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, les débats nourris qui ont occupé la commission de l'aménagement et de l'environnement au sujet de la motion M-742 montrent qu'une multitude de souhaits et une grande attente semblent se cristalliser autour du projet d'écoquartier d'Artamis, ce qui constitue une saine émulation dont nous nous réjouissons. Malheureusement, il faut le dire, nous ne pourrons pas répondre à tous les espoirs, toutes les envies et tous les fantasmes d'écoquartiers sur la seule parcelle d'Artamis. Et cela, pour une raison institutionnelle simple: le projet Artamis n'est pas celui de la Ville de Genève uniquement, mais également celui de l'Etat, qui a deux voix dans les décisions là où la Ville n'en a qu'une.

En revanche, comme il a déjà été dit, la magistrate Sandrine Salerno a pris en main le dossier du relogement des artisans sur le site d'Artamis, et nous nous en réjouissons. Cependant, le poids de la Ville n'étant que d'un tiers dans le processus de décision, notre Conseil pourra voter tout ce qu'il voudra, mais il lui faudra quand même négocier avec le Canton. Notre marge de manœuvre ne sera donc pas illimitée dans le traitement du dossier Artamis. Mais cela ne doit pas empêcher la Ville d'être une force en matière de propositions d'aménagement, d'utilisation des matériaux, de chauffage, d'isolation des bâtiments, et ainsi de suite. Cela n'empêchera pas non plus les socialistes de favoriser une démarche participative intégrant les habitants du quartier, les associations et les artisans actifs sur le site depuis de nombreuses années.

Mais il ne s'agit pas ici de faire d'Artamis un miroir aux alouettes. En dépit des gros efforts de dépollution qui seront entrepris, cette zone aura toujours un certain taux résiduel de contamination et les contraintes en termes d'espace demeureront. Pour cette raison, nous proposons que le concept d'écoquartier soit étendu à d'autres zones, afin que, dans quelques années, Artamis ne soit pas qu'une simple curiosité que l'on ira visiter comme un écomusée. La Ville a de nombreux projets en cours ou en attente, alors pourquoi ne pas songer à un écoquartier à Sécheron,

à la pointe de la Jonction ou aux Vernets? Pourquoi ne pas intégrer au *masterplan* de la zone Praille-Acacias-Vernets certains des principes qui régissent les écoquartiers? Il n'existe pas d'idéal type d'écoquartier et, par conséquent, rien ne nous empêche de créer le nôtre en fonction des conditions particulières du terrain et des moyens dont nous disposons.

Le territoire municipal n'est pas extensible, mais notre magistrate a déjà évoqué la possibilité de construire hors de ses limites. L'argument de la participation financière de la Ville peut peser sur un certain nombre de critères, de sorte que nous puissions maintenir une certaine qualité de vie en ville tout en favorisant le développement d'écoquartiers au sein de l'agglomération tout entière. Il existe actuellement, à l'extérieur des frontières communales, des hectares à bâtir qui constituent autant d'opportunités de mettre en œuvre les principes régissant les écoquartiers, même s'ils ne doivent pas forcément tous être appliqués ensemble.

En tout état de cause, le groupe socialiste continuera de soutenir le développement d'Artamis et il votera la motion M-742 amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement, sans les amendements déposés ce soir. Elle comporte en effet toutes les invites que les socialistes, motionnaires, ont défendues.

M. Pascal Rubeli (UDC). Les travaux de commission auxquels nous avons participé ont été extrêmement riches et fort intéressants. Je tiens à relever un point: les représentants d'Artamis, qui nous ont impressionnés par leur professionnalisme, la clarté de leur vision des choses et leur conscience que l'affaire avançait, ont admis que le travail en cours – dont je remercie le Conseil administratif – était fait en concertation et de manière à trouver des solutions pérennes. Je ne parlerai pas de la dépollution et de l'écoquartier, car nous sommes tous d'accord là-dessus. J'insiste, simplement, sur le travail en concertation en cours actuellement.

Etant donné que ces négociations se déroulent clairement en accord avec tout le monde et que les efforts nécessaires sont fournis par les uns et les autres, la motion M-742 n'a plus de raison d'être à nos yeux. En effet, le projet souhaité par les motionnaires se développe déjà selon leurs vœux. Nous refuserons donc la motion amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mme Sarah Klopmann (Ve). J'interviens juste pour éclaircir deux points. Le premier concerne le Vélodrome, que la représentante d'A gauche toute a mentionné. Certaines personnes ont eu la vilaine impression que nous délogions des gens pour les remplacer par d'autres. Je précise donc que ceux qui sont actuel-

lement sur ce site doivent de toute façon partir. En effet, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a demandé leur départ, car la mauvaise aération des locaux, notamment ceux des garagistes, rend leurs activités non conformes aux normes. Je le signale pour qu'il n'y ait pas de confusion à ce sujet dans notre débat, ni de fausse interprétation de la procédure en cours au Vélodrome.

En second lieu, il a été dit que «Pour que pousse Coquelicot» ferait partie du comité de pilotage, mais ce n'est pas vrai, car il ne s'agit en fait que d'un groupe opérationnel. Je tiens à dire que les Verts regrettent beaucoup que ce collectif ne fasse pas partie du comité de pilotage. Finalement, ce beau projet d'écoquartier existe parce que «Pour que pousse Coquelicot» s'y est intéressé dès le début, y a beaucoup travaillé et a même fait des propositions. La Ville les a ensuite écartées de manière très inélégante, simplement parce que, tout à coup, il y avait plus de pollution que prévu! Et c'est encore le même collectif qui est revenu avec un nouveau projet parfaitement adapté aux critères de la Ville, alors que cette dernière avait déjà fait appel à des privés. Franchement, je trouve qu'il faut saluer le travail énorme de «Pour que pousse Coquelicot». Tout le monde doit être conscient que, si nous aboutissons à un projet d'écoquartier, c'est grâce à cela.

Mme Vera Figurek (AGT). Je voudrais juste demander une précision à la suite de l'intervention de Mme Klopmann, car je pense que nous n'avons pas reçu les mêmes informations. Il est possible que la commission de l'aménagement et de l'environnement ait eu d'autres informations que celles qui figurent dans le rapport M-742 A. J'avais l'impression que «Pour que pousse Coquelicot» serait associé aux discussions, mais j'en demande confirmation de la part d'un membre du Conseil administratif. Si ce n'est pas le cas, je pense que la motion M-742 reste d'actualité.

En outre, j'invite le groupe de l'Union démocratique du centre à nous suivre et à voter cette motion amendée, puisqu'il est d'accord avec le projet dont il est question ici. Je ne vois donc pas pourquoi refuser ce texte, c'est complètement ahurissant!

M. Pascal Rubeli (UDC). Je vais répondre à Mme Figurek, et vous lui transmettrez mes propos, Monsieur le président. Je me suis peut-être mal fait comprendre, cela peut arriver… J'ai défendu la concertation et l'intelligence du dialogue qui caractérisent l'avancée des travaux à propos du réaménagement d'Artamis. J'ai clairement dit que la motion M-742 n'avait plus de raison d'être, puisque le travail demandé était déjà en cours de réalisation. Telle est la raison de notre refus.

Mme Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, le groupe libéral, comme les autres, a beaucoup apprécié les auditions sur cet objet auxquelles la commission de l'aménagement et de l'environnement a procédé. Comme l'a relevé Mme Klopmann, elles ont permis de dissiper une série de doutes sur la qualité de certains occupants d'Artamis. Elles ont également mis en évidence leur difficulté à autogérer le site, notamment en termes de maintien de la sécurité dans ces lieux et de limitation des nuisances pour le voisinage. J'insiste sur le fait que ces problèmes ont été soulevés par les personnes auditionnées. Elles nous ont dit qu'il n'était pas facile d'atteindre ces objectifs, qu'elles essayaient de s'y engager mais sans toujours réussir à maintenir les lieux sûrs.

Il me semble qu'il est important de le souligner car, à entendre la gauche ce soir, Artamis serait uniquement un endroit formidable pour promouvoir ce que certains appellent la culture alternative et que nous préférons qualifier de culture émergente, terme moins méprisant pour les autres formes de culture. Dans cette affaire, nous estimons que le Conseil administratif s'est acquitté de sa tâche, puisqu'il a tenté avec l'Etat – nous saluons ce rare travail commun – de trouver de nouveaux locaux pour les occupants d'Artamis. Ainsi, ces artistes et certains exploitants pourraient poursuivre leurs activités et continuer à créer grâce à un système de baux, de préférence, en payant des loyers même minimes.

Toutefois, nous déplorons que ces locaux aient été trouvés au mépris d'autres personnes. Nous avons un peu l'impression que le même cas se répète toujours: on donne à certains en reprenant à d'autres. Et cela, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral ne peut l'accepter. Evidemment, on ne peut pas faire que des heureux! Mais, aujourd'hui, au Vélodrome, des commerçants et des artisans sont installés depuis de nombreuses années. Ils se savaient plus ou moins sur le départ, certes, mais on envisage aujourd'hui de mettre à leur place certaines personnes qui ont occupé illicitement d'autres lieux. J'insiste sur le terme «certaines», car nous nous sommes rendu compte qu'il y a parmi les occupants d'Artamis des gens extrêmement bien, mais certains n'ont pas obéi aux règles fixées par la société et qui doivent être respectées. En quelques semaines – ou mois – on chasse du Vélodrome des artisans qui s'y trouvent depuis plus de quinze ans! Nous trouvons cela intolérable.

S'agissant plus précisément de la suite à donner à cette motion M-742 et aux amendements déposés ce soir, nous relevons, en ce qui concerne les lieux publics, qu'il y a des règles à respecter. Nous pouvons comprendre que certains souhaitent l'émergence de lieux alternatifs où les obligations et les codes vestimentaires ne seraient pas les mêmes qu'ailleurs, et nous le respectons. Toutefois, il convient d'obtenir des patentes et des autorisations d'exploiter, et cela dans des lieux ne présentant pas de danger pour la population – ce qui n'est pas le cas des sous-sols d'Artamis, à notre avis. Il ne faut pas non plus que cette exploitation cause des

nuisances dans le voisinage, comme ce fut le cas pendant trop longtemps sur le site d'Artamis.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, et notamment parce que nous estimons que le Conseil administratif a fait la plus grande partie du travail qui lui était demandé dans la motion M-742, nous ne la voterons pas. Nous ne soutiendrons évidemment pas les amendements des Verts déposés ce soir, car nous ne voulons pas deux catégories de gens à Genève: ceux qui peuvent se prévaloir de l'appui de la gauche pour ne pas respecter certaines règles, et ceux qui – malheureusement pour eux – appartiennent à d'autres catégories et sont tenus de respecter les lois.

Mme Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical refusera lui aussi la motion M-742 amendée, ses invites étant soit d'ores et déjà réalisées, soit irréalistes à nos yeux. Passons-les en revue.

La première demande un recensement des occupants d'Artamis, ce qui a déjà été fait, comme nous l'avons appris à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Le rapport y afférent nous a été présenté et il s'est avéré relativement difficile de savoir exactement qui occupait quel lieu, étant donné qu'il s'agit d'une gestion autonome permettant aux artistes de se «repasser» les locaux. Il n'en demeure pas moins que ce recensement a été effectué et que, sur ce plan, la motion est désormais sans objet.

Si l'on considère ensuite la problématique du relogement des artisans et artistes d'Artamis, c'est-à-dire la deuxième invite de la motion M-742 – mais je ne voudrais pas répéter les propos très clairs de ma préopinante libérale – il semble qu'une solution de relogement ait été trouvée. Néanmoins, elle ne nous paraît pas satisfaisante, car nous ne pouvons pas admettre que les personnes travaillant jusqu'à présent sur le site du Vélodrome doivent céder leur place simplement pour permettre à d'autres de retrouver un lieu où exercer leur activité. Il est peut-être avéré qu'un avis de l'OCIRT rend nécessaire la libération des surfaces du Vélodrome, mais il nous semble pour le moins curieux que cette urgence intervienne maintenant, alors que l'état des locaux en question est le même depuis de nombreuses années. Je le répète, il est vraiment étonnant que la Ville ait attendu aujourd'hui pour décréter cette interdiction et faire évacuer tous les occupants du Vélodrome!

Je passe à la quatrième invite de la motion M-742, qui concerne la participation du collectif «Pour que pousse Coquelicot» à l'élaboration du nouveau projet. A cet égard aussi, il nous semble que le Conseil administratif a largement fait le nécessaire, l'Etat, les Services industriels de Genève (SIG) et «Pour que pousse Coquelicot» ayant participé aux discussions. Lors d'un récent débat sur Artamis,

le magistrat Pagani nous a parlé de ce qui était prévu sur ce site: la construction de 230 logements, le maintien du bâtiment Database – dont l'emplacement n'est ni contaminé ni dangereux – et le relogement de certaines activités artistiques dans des arcades ou des ateliers situés à l'étage, voire dans des attiques. Là aussi, nous estimons que la motion M-742 perd de sa substance puisque, de toute évidence, l'évolution de la situation à ce stade satisfait l'ensemble des intéressés.

Quant à la demande adressée au Conseil administratif de créer des espaces alternatifs, elle nous paraît aller complètement à rebours du bon sens. En effet, telle n'est vraiment pas la compétence d'un exécutif, quel qu'il soit! Je me réfère à nouveau au débat sur Artamis d'il y a quelques jours; un intervenant culturel – un représentant du théâtre du Galpon, pour ne pas le citer – a expliqué très clairement ce qu'était un lieu alternatif, à savoir un endroit en friche dont on pouvait se saisir pour y mener des activités expérimentales, et que l'on construisait en fonction de ses besoins variables. Ce n'est donc nullement un espace livré clés en main par une autorité, car dans ce cas il n'aurait plus grand-chose d'alternatif – ce serait même complètement contradictoire dans les termes!

Il nous semble évident que le rôle de la collectivité, en matière de sites alternatifs, est de les tolérer, voire de les encadrer plus ou moins passagèrement. Nous savons que le territoire est un tissu vivant en perpétuelle transformation; au vu de cette réalité, la collectivité peut admettre certaines activités alternatives, mais en aucun cas elle ne doit les créer pour les offrir clés en main à différents demandeurs.

En ce qui concerne la problématique des sous-sols, où certains souhaiteraient installer des lieux culturels autogérés ouverts au public, il nous semble là encore que cette idée se heurte à une certaine réalité, à savoir la nécessité d'éviter les nuisances pour les voisins. Je suppose que les riverains actuels d'Artamis ne seront que trop heureux de témoigner de ce qu'ils en pensent… Outre l'aspect sécuritaire, celui des nuisances sonores nous paraît donc rendre pour le moins irréaliste cette septième invite de la motion M-742 amendée en commission.

Je passe à la dernière invite, qui demande d'utiliser des locaux libérés aux Ports francs pour ce genre d'activités artistiques. Là encore, la réalité démontre le caractère utopique de cette éventualité. Les Ports francs sont des espaces particulièrement bien sécurisés, puisqu'ils servent soit de dépôts sous douane, soit de dépôts pour l'entreposage d'objets de valeur; on n'y pénètre donc pas sans dûment montrer patte blanche. Par conséquent, vouloir y aménager des espaces publics nous semble tout à fait irréaliste.

Pour résumer la position du groupe radical, nous refuserons évidemment la motion M-742, non pas parce que nous sommes opposés à Artamis, mais parce que ce qu'elle demande est en cours de réalisation, voire déjà réalisé, ou alors ne peut l'être. Nous sommes tout à fait conscients que les artisans et artistes d'Arta-

mis ont besoin d'être relogés et nous sommes favorables à la création d'un écoquartier et de logements sur ce site, mais nous ne croyons pas que cette motion contribue à la réalisation de ces deux objectifs.

Mme Marie Chappuis (DC). Comme certains l'ont déjà dit ce soir, la motion M-742 porte sur deux éléments clés du dossier Artamis: d'une part, le relogement de ses utilisateurs actuels et, d'autre part, le projet qui verra le jour sur ce site.

En ce qui concerne le projet de construction, le Parti démocrate-chrétien défend une position tout à fait pragmatique: à nos yeux, ce projet doit répondre aux besoins de l'ensemble de la population genevoise; il faut donc accorder la priorité à la construction de logements. Comme nous le savons tous, le territoire de la ville n'est pas extensible à souhait, et la crise du logement est loin d'être terminée. Pour nous, priorité au logement, j'ajoute même au logement mixte. Qu'il y ait des ateliers sur ce site, pourquoi pas? Mais je le répète: la priorité doit aller au logement et aux activités qui lui sont compatibles. Nous sommes donc assez sceptiques sur la possibilité d'aménager des salles de concerts en sous-sol.

En ce qui concerne l'écoquartier, je crois que nous sommes plus ou moins tous d'accord pour en affirmer la nécessité. Il reviendra aux architectes de nous soumettre des propositions dans le cadre du concours lancé au mois de septembre prochain. Si le collectif «Pour que pousse Coquelicot» veut y participer, il en a bien entendu l'entière liberté mais, au final, le meilleur projet devra l'emporter.

Quant au relogement des artistes et artisans d'Artamis, notre position est la suivante: nous sommes tout à fait conscients de la nécessité de conserver un potentiel de création sur le territoire de la ville ou, plus largement, du canton. Comme l'ont rappelé les autres membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons apprécié la qualité des représentants d'Artamis que nous avons auditionnés. Au-delà des problèmes liés à la sécurité et aux nuisances, nous sommes conscients que des lieux tels qu'Artamis permettent à de jeunes artistes d'exposer, de se produire, de se lancer dans une carrière artistique, et que des endroits comme le Piment rouge ou l'Etage sont très appréciés des jeunes. Or il est vrai qu'ils ont tendance à disparaître à Genève.

Pour toutes ces raisons, nous saluons l'effort conjoint de la Ville et de l'Etat afin de trouver des solutions de relogement pour ces personnes, mais il s'agit selon nous de respecter une condition à laquelle il est impossible de déroger, bien que la Ville semble y porter peu d'attention. Cette condition est très simple: le relogement de ces personnes ne doit pas se faire aux dépens d'autres artisans. Or c'est précisément ce qui semble se passer aujourd'hui et le Parti démocrate-chrétien ne peut pas l'accepter. Notre position est claire: oui à des solutions de relogement des occupants d'Artamis, mais pas dans n'importe quelles conditions!

Par conséquent, nous refuserons la motion M-742. Lors des débats de la commission de l'aménagement et de l'environnement, Mme Salerno a rappelé qu'elle ne pouvait pas inventer des espaces libres d'un coup de baguette magique. Il faudra donc poursuivre les efforts entrepris pour trouver des solutions de relogement des artistes et artisans d'Artamis qui n'impliquent pas de chasser d'autres personnes des lieux où elles sont installées.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens pour souligner quelques-uns des enjeux de ce dossier. Certains d'entre vous l'ont déjà très bien fait, d'ailleurs, ce qui montre à quel point le travail de commission est important, pour que vous puissiez vous imprégner de toutes les facettes d'un projet.

Il s'agit ici d'une réalité qui prendra forme, je l'espère, au mois de septembre ou d'octobre de cette année. Nous avons déjà parlé de la dépollution du site d'Artamis lors de nos débats d'hier soir, il n'est donc nullement besoin d'y revenir. Nous prévoyons de construire 230 à 250 logements, dont 80 seront attribués à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, 80 autres à la Coopérative de l'habitat associatif (Codha), et les 80 derniers, théoriquement, à la Coopérative d'habitation rue des Rois, qui dépend de la Société privée de gérance. Sur ce dernier point, il y a un petit litige.

De plus, 3000 m^2 qui ne figuraient pas sur les premiers plans du site d'Artamis, que ce soit sous terre, aux étages ou en attique, sont destinés à accueillir des artisans et des artistes, comme le veut la tradition dans notre municipalité. Pour celles et ceux qui ne le savent pas, je rappelle qu'il y a cinquante ans déjà la Ville a mis à la disposition d'artistes toute une série de «lofts» et de lieux de création à la rue des Terreaux-du-Temple; ils existent encore, d'ailleurs, et sont toujours dévolus aux artistes. Il en a été de même en l'Ile et ailleurs. Pour pérenniser cette tradition, 3000 m^2 seront mis à la disposition des artistes sur le site d'Artamis.

En outre, 200 places de parking qui ne seront pas destinées aux habitants de l'endroit – ainsi en a décidé le Conseil administratif – compenseront la suppression de toute une série de places en surface au boulevard de Saint-Georges et à la rue du Stand. Cela se fera en fonction du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et des reports de lignes de transports, qui nous permettront de dégager quelque peu ces deux artères où le taux de circulation a atteint le niveau d'alerte.

Avant de généraliser l'expérience des écoquartiers, il faut commencer quelque part, et cette portion de notre territoire servira de lieu d'expérimentation. C'est là le plus important, dans ce projet. Comme le veut le principe même de l'écoquartier, les futurs habitants d'Artamis participeront de concert – c'est-à-dire dans le cadre d'une étroite concertation – au processus d'élaboration de cet

écoquartier. Les maîtres d'ouvrage seront la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, l'Etat, la Ville et les deux coopératives que j'ai citées auparavant, à savoir la Codha et la Coopérative d'habitation rue des Rois, dont l'existence n'a pas encore été complètement validée.

Le travail se fera en collaboration avec des experts, dont le collectif «Pour que pousse Coquelicot». Dès le départ, il a été associé aux discussions, et il continuera de l'être, notamment pour la phase de septembre 2008, c'est-à-dire l'élaboration d'un projet de mise sur pied d'un concours portant sur l'ensemble du site. Ainsi, le projet primé évitera des disparités dans l'aménagement des lieux. Je vois que beaucoup de gens bavardent, dans cette enceinte – ils ne sont peut-être pas vraiment intéressés… Mais, pour nous, c'est très important, et je pense que cela doit l'être pour vous aussi, Mesdames et Messieurs.

Tels sont, en résumé, les enjeux de cette opération. Evidemment, commencer à faire bouger certaines choses, sur le petit territoire genevois, cela déstabilise! Mais on ne peut avancer autrement! Vous avez toutes et tous visité le Vélodrome, et vous y avez vu des voitures circuler alors que, depuis des années, l'OCIRT nous a interdit d'y laisser passer des véhicules pour des raisons de toxicité. Pour cette raison, nous avons depuis longtemps déplacé les bibliobus, en vue d'assainir les lieux. Tous les artisans utilisateurs de voitures en sont conscients. Dorénavant, plus aucune voiture ne pénétrera sur ce site. Voilà pourquoi nous avons proposé aux artistes et artisans d'Artamis qui n'ont pas besoin de véhicule d'utiliser les locaux du Vélodrome. Telles sont les conditions de leur mise à disposition en faveur des demandeurs. Evidemment – je me fais le porte-parole de Mme Sandrine Salerno, absente ce soir – les artisans installés actuellement au Vélodrome seront relogés ailleurs dans des conditions similaires, le Conseil administratif s'y est engagé.

Nous devrons donc nous livrer à un exercice d'équilibrisme entre les uns et les autres, afin de faire entrer tous nos projets dans les cases qui leur sont destinées, si j'ose dire. Cela signifie, en clair, qu'il va falloir arrondir les angles… Je compte sur vous, Mesdames et Messieurs, et je sais que le Conseil municipal l'a compris. Cet esprit de concession est nécessaire pour rendre disponible ce lieu magnifique au centre-ville qu'est le site des anciens SIG, aujourd'hui appelé Artamis.

Deuxième débat

Mis aux voix, le premier amendement de Mme Klopmann est refusé par 44 non contre 22 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le deuxième amendement de Mme Klopmann est refusé par 45 non contre 21 oui (2 abstentions).

Mis aux voix, le troisième amendement de Mme Klopmann est refusé par 45 non contre 19 oui (4 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 36 oui contre 31 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en concertation avec l'Etat de Genève:

– de recenser toutes les personnes qui travaillent sur ce site et d'établir au plus vite un rapport de nécessité en ateliers, surfaces et besoins;
– de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s et artistes durant le temps des travaux;
– d'imaginer la possibilité d'un achat de bâtiment industriel pour y reloger tout ou partie de ces artisan-e-s et artistes;
– d'établir, en concertation avec le collectif «Pour que pousse Coquelicot», notamment, un nouveau projet qui tienne compte également des besoins en ateliers et des projets artistiques, en plus du logement social;
– de créer ainsi de véritables espaces alternatifs;
– de veiller tout particulièrement à ce que le site d'Artamis devienne un écoquartier qui respecte le principe de la gestion participative;
– d'étudier la possibilité d'affecter une partie des sous-sols à des activités culturelles autogérées, lieux qui seraient ouverts au public, dans la mesure où ces activités ne nuisent pas aux locataires;
– d'étudier l'affectation des locaux libérés par la Ville de Genève aux Ports Francs à des activités artistiques, musicales par exemple.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. M. Pagani nous demande de traiter maintenant le rapport PR-586 A, inscrit à notre ordre du jour. Nous allons débattre de cette motion d'ordre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai remarqué que cette proposition, qui concerne toute une série d'aménagements d'espaces publics, risquait de ne pas être traitée ce soir. Je vous demande donc de modifier en conséquence l'ordre du jour du Conseil municipal, afin que nous puissions en débattre aujourd'hui, voter les investissements nécessaires et faire démarrer les travaux assez rapidement. La population attend depuis assez longtemps et les deux mois d'été à venir nous seraient fort utiles pour avancer dans la réalisation de ces projets. Je vous remercie par avance de bien vouloir accueillir favorablement cette demande.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous sommes naturellement d'accord avec la proposition du conseiller administratif, puisque les travaux à réaliser l'imposent.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous sommes également d'accord de procéder à cette modification de l'ordre du jour, afin de pouvoir voter ce soir la proposition PR-586.

Mme Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral est lui aussi d'accord de traiter en urgence ce point de notre ordre du jour.

Mme Christiane Olivier (S). Le groupe socialiste accepte le traitement de la proposition PR-586 en urgence.

Mme Salika Wenger (AGT). Idem!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

Le président. Nous traitons donc immédiatement le rapport PR-586 A.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 189 790 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 45 100 francs, soit un montant brut de 2 234 890 francs, destiné:

1. Rue Chabrey. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics, d'entretien de chaussées et d'assainissement des eaux;

2. Rue de l'Athénée. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;

3. Avenue de la Roseraie. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;

4. Rue du Fossé-Vert. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;

5. Quartier Soubeyran, soit la rue résidentielle située entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna, le chemin de Villars, l'avenue Ernest-Pictet, la rue Edouard-Rod, l'avenue Soret. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées (PR-586 A)[1].

Rapport de Mme Isabelle Brunier.

Traitement de la proposition

La proposition PR-586 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux lors de la séance du Conseil municipal du 15 janvier 2008. Elle a été traitée lors des séances de commission des 4 et 18 mars, ainsi que de celle du 15 avril 2008, sous la présidence de Mme Alexandra Rys. Les procès-verbaux ont été rédigés avec beaucoup de soin par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit ici remercié.

Examen de la proposition

La proposition a été présentée et expliquée aux membres de la commission par Mme Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et par MM. Alexandre Prina, délégué à la mobilité au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et Jean-Pierre Zoller, chef du Service du

[1] «Mémorial 165e année»: Proposition, 3610.

génie civil (ce dernier étant venu à deux reprises), chacun responsable pour les parties qui relèvent de leurs compétences. Il a été répondu à un certain nombre de questions restées en suspens par un courriel du 10 avril 2008 signé par M. Zoller, ce qui justifie le laps de temps écoulé entre les auditions et le vote final.

Caractéristiques de la proposition

Il s'agit d'une proposition «multipack» concernant différents quartiers de la ville, dont le point commun est de demander des mesures de modération de trafic, des travaux d'aménagement urbain et d'entretien des chaussées. Dans un seul cas, à la rue Chabrey, des travaux de remise en état du réseau d'assainissement des eaux s'y ajoutent, ce qui explique la participation cantonale pour un montant de 45 100 francs.

La présentation du 4 mars 2008 de M. Zoller a permis de comprendre les aspects techniques, le type et l'ampleur des travaux, ainsi que les détails des coûts prévus, tandis que la présentation de M. Prina, le 18 mars 2008, a porté sur l'origine des demandes, les constats effectués sur place et les objectifs recherchés par les aménagements proposés.

1. *Rue Chabrey*

La requête provient des parents d'élèves de l'école de Trembley I et II. Les conducteurs ne respectent pas la signalisation, roulent trop vite et la visibilité est mauvaise en raison du stationnement illicite. Les aménagements prévus doivent améliorer la sécurité sur le chemin de l'école et assurer la continuité des cheminements piétons.

2. *Rue de l'Athénée*

La requête provient des parents d'élèves du Pédibus de Contamines (12 avril 2005). Là aussi, les conducteurs roulent trop vite, la visibilité est mauvaise en raison du stationnement illicite et, de plus, la traversée piétonne est trop large. Les objectifs sont du même type que ci-dessus. Un aménagement provisoire a été installé en août 2006, avec potelets et bordures plastiques noires et jaunes, il doit maintenant être pérennisé sous une forme plus esthétique et efficace.

3. *Avenue de la Roseraie*

La requête provient du Centre de rééducation de la Roseraie. Des personnes lourdement handicapées doivent se déplacer dans ce périmètre et ne peuvent le faire actuellement vu la configuration des trottoirs. Il faut à la fois assurer leur cheminement et améliorer la sécurité sur le chemin de l'école pour le côté pair de la rue.

4. *Rue du Fossé-Vert*

La requête provient de riverains (hôtels, habitants). Le stationnement illicite empêche à la fois les livraisons aux hôtels, l'accès au parking souterrain habitants (GIM), les interventions de secours et la levée des ordures.

5. *Quartier de Soubeyran*

Là, la situation est un peu différente. La proposition porte sur cinq points du quartier et fait suite à un processus plus important qui remonte au plan localisé de quartier des années 1990 rejeté par référendum populaire en 1998. Un groupe de travail réunissant les associations locales et les services techniques a rendu ses conclusions en 1999, un premier crédit (proposition PR-48) a été voté et réalisé. Cette proposition représente la poursuite des objectifs fixés.

Pour le détail des solutions proposées, la rapporteuse renvoie à la proposition (PR-586) et à la description des travaux qui s'y trouve.

Questions et remarques des commissaires sur les divers points traités par la proposition

Le projet pour la rue de l'Athénée (N° 2) a suscité quelque étonnement, étant donné que des travaux avaient été réalisés récemment et que certains étaient encore en cours. Il y a été répondu que les aménagements, provisoires, remontaient à l'été 2006 et que les travaux en cours étaient conduits par les Services industriels de Genève.

Le projet pour l'avenue de la Roseraie (N° 3) a conduit une commissaire à s'interroger sur le fait que la demande de crédit concerne en partie de l'entretien. M. Zoller a expliqué que le budget du Service du génie civil était insuffisant pour couvrir toutes ses tâches.

Les projets pour le quartier de Soubeyran (N° 5) ont suscité une discussion sur les trottoirs abaissés pourvus cependant d'un petit décrochement. M. Zoller a précisé que tous les aménagements en ville de Genève respectent les directives édictées pour tenir compte des besoins spécifiques des personnes handicapées.

Concernant les projets pour la rue Chabrey (N° 1) et pour la rue du Fossé-Vert (N° 4), les questions n'ont porté que sur des aspects purement techniques. Il y a été répondu à satisfaction des commissaires.

Suite à la question d'une commissaire demandant quelles sont les priorités pour choisir un projet, la commission a appris avec un certain étonnement que la politique était de répondre en fonction des demandes des quartiers et associations. Il semblerait pourtant qu'un diagnostic plus général existe.

Remarque: La rapporteuse se permet d'ajouter à ce point qu'il conviendrait sans doute d'adopter une stratégie et un planning qui ne soient pas qu'une réponse aux demandes de ceux qui s'expriment, mais un véritable service à la population des divers quartiers, en fonction de critères objectifs, garantissant une certaine égalité de traitement.

Discussion

A part les questions plutôt techniques dont il a déjà été fait mention, seul le projet N° 5 a véritablement suscité des doutes, et tout particulièrement le point 5.1. Le réaménagement d'une place de jeux, sur laquelle transitent des véhicules se rendant aux parkings situés sous les immeubles et souffrant d'un important stationnement illicite, avec l'installation de deux terrains de street basket, un nouveau marquage et des bancs, n'a pas du tout convaincu les commissaires et les a conduits à refuser l'arrêté dans son ensemble *(alors qu'une solution peut-être plus nuancée et différenciée aurait pu être trouvée, aparté de la rapporteuse)*.

Vote et conclusion

La proposition PR-586 a été votée de manière différenciée, selon les arrêtés. L'arrêté I a été accepté à l'unanimité par les commissaires présents, soit 2 AGT, 2 DC, 2 L, 1 R, 3 S, 2 UDC, 3 Ve.

L'arrêté II est accepté par 7 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve) contre 1 non (DC) et 7 abstentions (2 L, 1 DC, 1 R, 2 UDC, 1 Ve).

L'arrêté III est accepté à l'unanimité des membres présents (2 AGT, 2 DC, 2 L, 1 R, 3 S, 2 UDC, 3 Ve).

L'arrêté IV est également accepté à l'unanimité par la commission (2 AGT, 2 DC, 2 L, 1 R, 3 S, 2 UDC, 3 Ve).

L'arrêté V, en revanche, est refusé par 5 non (2 L, 2 DC, 1 R) contre 5 oui (2 AGT, 1 S, 2 UDC) et 5 abstentions (2 S, 3 Ve).

En conclusion, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter la proposition amendée (rejet de l'arrêté V et, en conséquence, crédit total ramené à 1 656 240 francs, déduction faite de la participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 45 100 francs) et les projets d'arrêtés I, II, III et IV tels qu'ils sont formulés ci-dessous. *(Voir ci-après le texte des arrêtés I, II, III et IV adoptés sans modification.)*

PROJET D'ARRÊTÉ V REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 533 550 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées du quartier Soubeyran, soit la rue résidentielle située entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna, le chemin de Villars, l'avenue Ernest-Pictet, la rue Edouard-Rod, l'avenue Soret.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 533 550 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Mme Isabelle Brunier, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je commence par vous présenter mes excuses en tant que rapporteuse, car j'ai sans doute péché par précipitation et/ou par distraction dans l'élaboration du rapport PR-586 A. En effet, j'ai oublié de comptabiliser une abstention socialiste dans le vote de l'arrêté V, ce qui ne modifie nullement son résultat mais, pour être tout à fait précise, je vous signale que cet arrêté a en fait été refusé par 5 non contre 5 oui et 5 abstentions – et non pas 4, comme je l'avais écrit. *(Corrigé au Mémorial.)*

J'ai également omis de mentionner les prises de position des groupes, et je vous prie de m'en excuser. Elles ressortent évidemment des votes de la commission, mais il aurait peut-être été plus simple de les rapporter clairement. Je me permets donc de les rappeler maintenant: le groupe A gauche toute! a annoncé qu'il acceptait la proposition PR-586 dans son entier, le groupe socialiste et les Verts ont fait de même, mais ces derniers ont précisé qu'ils n'acceptaient pas que

des travaux d'entretien dépendent de crédits d'investissement. Le groupe libéral, quant à lui, avait des doutes concernant le projet de la rue de l'Athénée et il a refusé l'arrêté V, surtout en raison d'une place de jeux un peu malencontreuse qui, selon lui, servirait d'empêcheur de rouler en rond pour les voitures devant passer par là. Enfin, l'Union démocratique du centre a accepté tous les arrêtés, sauf le deuxième. Quant aux autres groupes, à savoir les radicaux et les démocrates-chrétiens, ils n'ont pas exprimé leur position.

Je n'entrerai pas dans les détails du rapport mais, au sujet de la proposition PR-586 en général, la commission de l'aménagement et de l'environnement a constaté quelque chose d'un peu particulier qui fait l'objet de ma remarque de la page 4. Elle concerne la manière dont la Ville décide de faire des travaux d'aménagement de sécurisation pour les piétons. Il semblerait – cela nous a été dit en commission – que la pratique soit de répondre à des demandes d'associations de quartier, voire de particuliers, plutôt que d'avoir une stratégie d'ensemble et un planning répondant non pas à de simples demandes, mais à la nécessité d'une vision beaucoup plus organisée en vue d'offrir «un véritable service à la population des divers quartiers, en fonction de critères objectifs, garantissant une certaine égalité de traitement».

Si j'ai écrit dans mon rapport cette remarque que je viens de citer, c'est parce qu'il ressortait des discussions et des auditions de la commission que l'égalité de traitement ne semblait pas être la règle pour le moment – ou, du moins, qu'elle ne l'avait pas été durant la précédente législature. Nous avons tous été un peu choqués de découvrir que l'application des règles en la matière n'était pas systématique, mais que la Ville se contentait de répondre à des demandes ponctuelles.

Ces remarques étant faites, j'annonce un amendement déjà déposé hier à la demande de toute l'Alternative. Il est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Rétablir l'arrêté V de la proposition initiale.

Il se trouve que le projet d'arrêté V a été «shooté» en commission, comme on dit, en raison d'un grand nombre d'abstentions. Il y a eu une mésentente entre les commissaires. Cependant, le rétablissement de cet arrêté se justifie pour deux raisons au moins, la première étant que ces aménagements ont pour objectif d'assurer la sécurité des piétons, en particulier des enfants sur le chemin de l'école. La seconde raison est que cet arrêté V est issu d'une concertation avec le quartier de la rue Edouard-Rod et de Soubeyran, fruit d'un travail avec les associations de quartier et les associations de parents d'élèves. Il serait donc dommage que l'arrêté en question disparaisse par inadvertance au moment du vote final du crédit demandé, remettant aux calendes grecques des travaux nécessaires.

Je me suis rendue dans ce quartier avec une de mes collègues socialistes et nous avons pu vérifier point par point le bien-fondé de l'arrêté V. De telles propositions marquent la finalisation d'un long processus et, si nous les refusions parce qu'un seul point a semé le doute en commission, nous prendrions le risque de jeter le bébé avec l'eau du bain. L'Alternative demande donc de rétablir l'arrêté V de la proposition initiale.

Premier débat

Mme Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, le groupe libéral commencera par relever la pauvreté du rapport PR-586 A. Nous regrettons que, même maintenant en séance plénière, les prises de position des groupes ne soient pas rapportées de façon exacte. Celle que vient de nous prêter la rapporteuse ne reflète pas la position du groupe libéral concernant l'arrêté V, j'y reviendrai plus longuement tout à l'heure.

Au cours des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons procédé à l'audition des représentants des services de la Ville, qui nous ont donné des explications extrêmement complètes sur tous les travaux envisagés; ils ont répondu à nos questions, notamment au sujet de l'arrêté II et des travaux prévus à la rue de l'Athénée. Dans ce contexte et après les avoir entendus, le groupe libéral, ainsi que l'Entente, a décidé de s'abstenir sur ledit arrêté II, et de ne pas le refuser. Pourquoi? Car il est toujours difficile, et même totalement exclu, de refuser des projets dont l'enjeu est la sécurité des enfants.

En revanche, nous voulons souligner la manière dont les travaux sont organisés par la Ville, c'est-à-dire une fois de plus sans véritable planification. On répond à la première demande, et on se précipite sans étudier l'ensemble. Il y a quelques mois à peine, des travaux ont été réalisés à l'angle de la rue de l'Athénée et de l'avenue Bertrand pour répondre à la demande d'associations de parents d'élèves. Mais on s'est rendu compte, quelques mois plus tard, qu'ils n'étaient pas suffisants et qu'il convenait d'en faire plus. Vous me direz que ce n'est finalement pas très grave, étant donné que la Ville en a probablement les moyens… Pourquoi ne pas dépenser deux fois quand on pourrait ne dépenser qu'une fois? Pourquoi ne pas faire des travaux deux fois si on peut ne les faire qu'une fois?

Le groupe libéral n'apprécie pas cette façon de voir les choses et il souhaite que les projets entrepris soient menés à bien jusqu'au bout, après avoir été étudiés dans leur ensemble. Il ne suffit pas de s'appuyer sur une simple demande pour juger si, oui ou non, un réel besoin existe.

Enfin, les arrêtés I, III et IV n'ont bien évidemment pas posé de problème. S'agissant de l'arrêté V, le vote négatif du groupe libéral en commission ne visait pas à souligner que les voitures seraient empêchées de rouler par des enfants en

train de jouer! Oh que non! Il s'agit ici d'accessibilité à un parking, et la question de savoir si les voitures peuvent y accéder ou non est bien évidemment importante mais, pour nous, l'aspect primordial est la sécurité des enfants. Or nous estimons qu'il n'est pas souhaitable d'avoir ce genre de places de jeux dans une rue où des voitures ont en permanence accès à un parking.

Nous en avons assez des situations urbaines qui, tant pour les enfants que pour la population, ne sont pas claires! Nous voulons des zones réservées aux enfants, dans lesquelles ils peuvent jouer tranquillement et en toute quiétude, et non pas des zones où on retrouve face à face des enfants qui jouent et des voitures qui circulent, même au pas. Nous ne souhaitons pas voir se développer de telles situations hybrides. Nous estimons qu'elles représentent un danger.

Effectivement, la commission de l'aménagement et de l'environnement ne s'est pas rendue sur les lieux, mais elle a reçu de nombreuses explications de la part des services de la Ville, ce qui a permis au groupe libéral de prendre une décision tout à fait réfléchie et de dire qu'il n'adhère pas à de tels aménagements urbains. Mesdames et Messieurs, je vous le répète: il ne s'agit pas de protéger les voitures de la supposée nuisance que leur causeraient les enfants, bien au contraire! Il s'agit, dans ce cas, de protéger les enfants et de décider que la rue n'est pas une place de jeux. Soit nous créons de véritables places de jeux, soit nous n'en créons pas du tout.

Telle est la raison pour laquelle le groupe libéral, ainsi que d'autres qui s'exprimeront plus tard, a refusé l'arrêté V de la proposition initiale. Il est donc bien évident que les libéraux ne soutiendront pas l'amendement déposé par l'Alternative. Pour nous, il est exclu de l'accepter. S'il devait passer, nous ne refuserions pas la proposition PR-586 amendée en commission, mais nous nous abstiendrions, car cet objet comporte d'autres points avec lesquels nous sommes d'accord et que nous ne souhaitons pas refuser.

M. Olivier Tauxe (UDC). Nous aimerions souligner ce qui a dicté la position des représentants de l'Union démocratique du centre lors de l'étude de la proposition PR-586 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est tout d'abord la sécurité, là où elle devrait être améliorée. C'est ensuite une modération raisonnable du trafic. L'élément sécuritaire est à nos yeux d'autant plus important que, dans certains cas, il concerne des voies menant aux écoles et donc empruntées par des enfants. Par conséquent, même si nous regrettons le rejet du cinquième arrêté, la proposition globale reste bonne à nos yeux et c'est pourquoi l'Union démocratique du centre l'acceptera.

Mme Anne-Marie Gisler (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le rapport PR-586 A parle bien de sécurité, notamment celle des enfants et

des piétons. Il s'agit ici de voter une somme relativement importante, puisqu'elle se monte à plus de 2 millions de francs. Comme l'a souligné à juste titre ma préopinante libérale, les projets d'arrêté I, III et IV ne posent pas de problème et semblent aller de soi.

En ce qui concerne le projet d'arrêté II et les travaux prévus à la rue de l'Athénée, je ne reprendrai pas l'explication donnée au préalable, mais les radicaux s'abstiendront. Comme cela a déjà été dit, le dispositif de modération de trafic et de sécurisation du passage pour piétons actuellement en place nous semble suffisant, même s'il n'est peut-être pas extraordinaire du point de vue de l'esthétique. Cette installation, quoique provisoire, nous paraît parfaitement jouer son rôle.

Quant au projet d'arrêté V, nous souhaitons dire très clairement que la raison qui nous a amenés à le refuser était justement le mélange des genres. Si nous pensons que, dans certaines zones 30 km/h, les piétons et la circulation automobile peuvent cohabiter à peu près correctement, dans le cas précis, il nous semble qu'installer à l'endroit concerné une place de jeux pour le basketball où les jeunes bougent et courent après des ballons, alors même que les voitures qui se rendent à un parking privé situé à proximité doivent la traverser, n'est pas une bonne idée. Ce mélange des genres est pour le moins risqué, et nous ne souhaitons pas prendre la responsabilité d'installer ce type d'aménagements.

Par conséquent, il va de soi que nous refuserons l'amendement de l'Alternative. Tout comme les libéraux, si d'aventure cet amendement devait être accepté au vote final, nous nous abstiendrions sur l'ensemble des projets d'arrêtés de la proposition PR-586. Nous ne voulons pas supprimer des aménagements qui doivent être faits, mais simplement montrer clairement, selon nous, où les priorités doivent être mises et les responsabilités prises.

Le président. J'aimerais préciser à l'intention de la préopinante et de Mme Fontanet que, lorsqu'il s'agit de voter plusieurs projets d'arrêtés, ils ne sont jamais votés dans leur ensemble. Nous les acceptons ou nous les refusons un par un.

Mme Sarah Klopmann (Ve). Je vous remercie pour la précision que vous venez d'apporter, Monsieur le président. Les Verts se réjouissent de voir la Ville réaliser bientôt ces aménagements, car ils améliorent souvent la circulation des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite. Notre municipalité déploie de gros efforts, dans les lieux culturels et pour l'aménagement de nos rues, afin de faciliter le déplacement de ces personnes, et nous en sommes très satisfaits.

En ce qui concerne l'arrêté V, nous nous étions effectivement abstenus lors du vote en commission de l'aménagement et de l'environnement, mais nous l'accepterons tout à l'heure. Il est vrai que nous trouvions l'aménagement concerné quelque peu dangereux mais, puisqu'il est le fruit d'une concertation et d'un long travail et que ses futurs utilisateurs et utilisatrices se sont mis d'accord et sont tous convaincus de son bien-fondé, nous ne nous opposerons pas à leur point de vue. C'est aux gens de choisir l'aménagement qu'ils veulent devant chez eux! Dans le cas présent, je pense que, si les principaux intéressés ont étudié la question avec les services de la Ville, c'est qu'ils en ont bien pesé les tenants et les aboutissants et qu'ils en ont conclu que ce n'était pas très dangereux.

Mme Fontanet a dit qu'elle trouvait les zones 20 km/h et les zones 30 km/h dangereuses; d'autres libéraux trouvent les zones piétonnes dangereuses… Pour nous, sur le principe, les zones 20 km/h et les zones 30 km/h sont d'excellents aménagements urbains. Il est vrai que nous avons nous-mêmes souvent critiqué leur réalisation, car la limite de ces zones n'est pas toujours très clairement indiquée, ce qui les rend parfois plus dangereuses qu'autre chose. Mais l'effort est à poursuivre. Nous améliorons leur aménagement à chaque fois, et nous pouvons continuer ainsi. Je vous rassure, Mesdames et Messieurs: il y aura bientôt de nombreuses zones piétonnes à Genève, et le problème se réglera de lui-même, même si certains trouvent que c'est dangereux.

Mais venons-en aux travaux qui doivent être refaits à la rue de l'Athénée et contre lesquels les libéraux et les radicaux se sont alliés. Il y avait à cet endroit un aménagement provisoire. Or j'entends toujours des gens se plaindre du provisoire qui dure éternellement. Pour une fois que le provisoire ne durera pas et sera remplacé par une mesure définitive, réjouissons-nous plutôt!

Je passe aux questions de forme. On nous a présenté en commission le détail de tous les investissements demandés, et nous nous sommes rendu compte que certains figuraient dans la proposition comme travaux d'entretien. Pour nous, cela ne va pas du tout! La même confusion a déjà été faite, mais dans l'autre sens. Nous sommes favorables à la séparation du fonctionnement et des investissements – d'ailleurs, c'est ce que demande la loi. Il existe un budget de fonctionnement que nous votons et, par ailleurs, des investissements que nous votons également. Si nous commençons à introduire des travaux d'entretien – c'est-à-dire du fonctionnement – dans les investissements, c'est, d'une part, manger notre budget d'investissements au lieu d'en faire autre chose, et, d'autre part, c'est dissimuler les dépenses qui devraient apparaître au budget de fonctionnement. C'est quelque peu douteux!

Nous souhaitons donc que cela ne se reproduise plus. Je l'ai dit en commission et répété maintenant, Mme Brunier l'a rappelé tout à l'heure en rapportant les positions des groupes, et je pense que le message a sûrement dû être entendu…

Nous pouvons donc voter sans autre les cinq arrêtés de la proposition PR-586 amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mme Marie Chappuis (DC). Tout comme les libéraux et les radicaux, les démocrates-chrétiens s'abstiendront sur l'arrêté II pour sanctionner le manque de planification, de stratégie et de vision d'ensemble de la Ville, puisque des travaux seront entrepris à deux reprises au même endroit en l'espace d'environ six mois. Cela ne nous semble pas très judicieux, du point de vue de la gestion des deniers publics!

Nous refuserons également l'arrêté V, car nous estimons là aussi que les aménagements proposés entraînent davantage de problèmes qu'ils n'en résolvent. La Ville nous propose une place de jeux avec un terrain de basket sur lequel pourront transiter des véhicules se rendant dans un parking. Tout cela nous semble plus que problématique du point de vue de la sécurité des jeunes et des enfants qui joueront sur cette place. Soit on fait un terrain de basket et on ferme l'accès aux voitures, soit on conserve un accès ouvert aux voitures et on déplace le terrain de jeux. Mais faire un terrain de jeux sur le passage des voitures nous semble tout simplement ahurissant et c'est pourquoi nous nous opposerons à ce dernier arrêté.

(La présidence est momentanément assurée par Mme Vera Figurek, vice-présidente.)

Mme Isabelle Brunier, rapporteuse (S). Je reprends la parole pour préciser deux points. Le premier concerne les travaux prévus à la rue de l'Athénée, puisque toute la droite a l'impression de les payer deux fois. Ce n'est certainement pas le seul endroit en ville où des tests sont effectués! Cela arrive très souvent. On reconnaît les points concernés aux bordures jaunes et noires, comme celles que l'on trouve encore actuellement à la rue du Rhône. Ces endroits-tests sont une manière de vérifier si une option prise remplit la fonction qui lui avait été assignée. Telle est la raison pour laquelle ces aménagements provisoires sont réalisés avec des matériaux bon marché, provisoires et inesthétiques, qui ne sont en aucun cas destinés à durer.

Il est donc faux de dire que les mêmes travaux seront effectués à la rue de l'Athénée en l'espace de six mois, puisqu'on nous a bien précisé que les premiers avaient été réalisés à titre provisoire en août 2006. Entre-temps, d'autres travaux ont été faits, certes, mais, comme le précise le rapport PR-586 A – même s'il est très pauvre d'ailleurs – ce sont des travaux des Services industriels de Genève (SIG) qui n'ont rien à voir avec les questions de circulation.

Laisser dans le beau quartier de Champel des aménagements provisoires aussi inesthétiques me semble une faute de goût. Il est normal de faire un test dans un premier temps, puis de décider ensuite de réaliser, à la place des potelets et des bordures noires et jaunes, un grand passage pour piétons surélevé qui sera à la fois plus sûr et plus esthétique.

Pour ce qui est de l'arrêté V de la proposition initiale, je le répète, Diana Duarte Rizzolio et moi-même nous nous sommes rendues sur place pour voir ce qu'il en était et vérifier la compatibilité de la place de jeux avec l'entrée du parking. En effet, nous aussi, nous avions des doutes à ce sujet, je l'ai dit personnellement en commission: nous n'entendons pas faire des enfants des Winkelried qui iraient se jeter contre les voitures! En réalité, l'endroit concerné est tout à fait particulier, car il est situé entre des immeubles. Il est vrai que deux parkings souterrains débouchent sur cette place de jeu rectangulaire, mais ce sont de tout petits parkings avec des entrées très étroites. Pour y accéder, les voitures passent par deux chicanes – une de chaque côté – et deux gendarmes couchés.

J'ajoute qu'il y a déjà un emplacement de basketball sur place, fruit d'une concertation menée avec les habitants à une certaine époque. Il ne s'agit donc pas d'inventer un aménagement qui n'a pas fait ses preuves, mais simplement de le remettre en état. Telle est la situation en réalité. Peut-être aurait-il valu la peine, en l'occurrence, que la commission de l'aménagement et de l'environnement se déplace sur les lieux pour voir de quoi il en retournait vraiment.

M. Pierre Rumo (AGT). J'aimerais tout d'abord revenir sur les propos de Mme Fontanet, qui qualifiait le rapport PR-586 A de «pauvre». Mais que devrions-nous dire alors de plusieurs autres rapports déposés ces dernières années, manifestement beaucoup plus mal rédigés que celui-là? J'ajoute que, s'il faut un délai de six mois pour espérer recevoir un rapport parfait, je préfère en lire un qui comporte de petites imperfections après quelques semaines d'examen en commission. Or je rappelle que la proposition PR-586 a été votée par la commission de l'aménagement et de l'environnement le 15 avril dernier…

En ce qui concerne le projet d'arrêté II, comme l'ont déjà dit certains préopinants, nous estimons qu'il faut maintenant pérenniser un aménagement provisoire. En outre, effectuer les travaux prévus à la rue de l'Athénée n'est pas galvauder les deniers publics.

Quant au projet d'arrêté V, la zone de rencontre dont il est question existe depuis plusieurs années, et qui dit zone de rencontre dit rapport entre piétons et automobilistes. Par conséquent, le quartier connaît bien les conditions d'existence de cette zone de rencontre et de cette place de jeux; les habitants et les enfants sont habitués à cette cohabitation, et il n'y a pas de réel danger pour eux.

Par conséquent, le groupe A gauche toute! votera les cinq projets d'arrêtés de la proposition, comme il l'avait fait en commission, ainsi que l'amendement proposé par l'Alternative, évidemment.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

Mme Nathalie Fontanet (L). J'interviens tout d'abord pour répondre à mon préopinant. Mon commentaire sur le rapport PR-586 A ne consistait pas à relever des fautes de rédaction; au contraire, ce rapport est extrêmement bien rédigé. En revanche, je souligne qu'il aurait été souhaitable d'y lire la prise de position de chacun des partis. Je ne crois pas non plus que je me sois montrée désobligeante pour l'auteur dudit rapport, et je trouve ridicule d'essayer d'en faire une espèce de combat gauche-droite. J'ai prononcé quelques mots que j'estimais avoir le droit de prononcer, c'est tout!

A présent, j'aimerais revenir sur les propos tenus par la préopinante Verte. Le groupe libéral en a un peu assez de se voir prêter certaines intentions par de véritables ayatollahs, des dogmatiques qui, de plus, n'ont aucune cohérence dans la politique qu'ils entendent exercer au niveau du Conseil municipal. Tout à l'heure, les libéraux se sont vu reprocher de ne prêter aucune attention à la sécurité routière, cheval de bataille des Verts. Mais quand les libéraux s'insurgent car ils estiment que, dans une certaine zone de rencontre, les enfants qui jouent dans la rue sont en danger, on leur reproche d'être contre les zones 20 km/h, contre les zones 30 km/h et Dieu sait quoi encore!

Non, Mesdames et Messieurs, les libéraux sont cohérents! Nous avons une notion de la sécurité qui prend en compte tant la sécurité routière que la sécurité des biens et des personnes. Nous estimons que, dans la zone concernée, la sécurité des personnes – et notamment des enfants – ne peut être garantie, raison pour laquelle nous nous opposerons au rétablissement de l'arrêté V.

Mme Sarah Klopmann (Ve). Je voudrais signaler à Mme Fontanet que j'allais justement dans son sens – une fois n'est pas coutume! – et que j'étais même d'accord avec elle pour dire que certaines zones 20 km/h et 30 km/h, comme je l'ai expliqué, ne sont pas toujours très bien sécurisées. Je l'ai admis. Je veux bien que les libéraux aient envie d'«allumer» les Verts, ce soir, car ils sont fâchés, mais quand je vais dans le même sens qu'eux je trouve cela un peu étrange…

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de Mme Brunier est accepté à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux et des démocrates-chrétiens).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (41 oui et 22 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IV est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté V est accepté par 42 oui contre 22 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 640 150 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 45 100 francs, soit un montant brut de 685 250 francs, destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics, d'entretien de chaussées et d'assainissement des eaux de la rue Chabrey.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 685 250 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 425 230 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées de la rue de l'Athénée.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 425 230 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 410 690 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées de l'avenue de la Roseraie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 410 690 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 170 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées de la rue du Fossé-Vert.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 180 170 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 533 550 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées du quartier Soubeyran, soit la rue résidentielle située entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna, le chemin de Villars, l'avenue Ernest-Pictet, la rue Edouard-Rod, l'avenue Soret.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 533 550 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre de Mmes Salika Wenger, Christiane Olivier, Florence Kraft-Babel, et de M. Jacques Hämmerli, demandant de traiter durant cette session les rapports de majorité et de minorité M-724 A/B sur le projet BAC, qui figurent à notre ordre du jour. Je passe la parole à l'un ou l'une des proposants.

Mme Christiane Olivier (S). Je suis désolée de cette demande de modification de notre ordre du jour, qui n'est pas dans nos habitudes. Mais la motion M-724 a été traitée au sein de la commission des arts et de la culture depuis plus de sept mois, nous y avons consacré douze séances, et il est temps de passer au vote définitif. En effet, suivant son résultat, des travaux pourront être effectués pendant l'été.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (opposition des Verts et des radicaux).

Le président. Nous débattons donc immédiatement du rapport M-724 A/B.

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 6 novembre 2007 de Mmes Vera Figurek, Florence Kraft-Babel, Laetitia Guinand, Salika Wenger, Anne Carron-Cescato, Véronique Paris, Maria Pérez, MM. Thierry Piguet, Jacques Hämmerli et Jean-Charles Lathion, renvoyée en commission le 6 novembre 2007, intitulée: «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain» (M-724 A/B)[1].

A. Rapport de majorité de Mme Christine Camporini.

La motion a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des arts et de la la culture en date du 6 novembre 2007.

La commission, sous la présidence de Mme Vera Figurek, s'est réunie pour traiter ce sujet les 22 novembre 2007, les 13 et 20 décembre 2007, les 10, 24 et 31 janvier 2008, les 7 et 28 février 2008, le 13 mars 2008, les 17 et 24 avril 2008 et le 8 mai 2008.

Que Mmes Laurence Schmidlin, Anahi Frauenfelder et Jacqueline Meyer, qui ont assuré la prise de notes des séances susmentionnées, soient très vivement remerciées pour leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

– que depuis plusieurs mois la commission des arts et de la culture demande des explications sur BAC+3 (Bâtiment d'art contemporain) sans recevoir de réponses satisfaisantes;
– que, lors d'une réunion du 3 juillet, le magistrat a renoncé à BAC+3 sans concertation avec les acteurs culturels concernés;
– que cette décision crée une instabilité notable dans le fonctionnement des institutions censées intégrer cette structure;
– que deux et peut-être trois de ces institutions refusent la fusion au sein d'une seule entité, voulant ainsi garder la spécificité artistique qui est la leur;
– que les nouvelles décisions pourraient avoir un impact sur le budget qu'il est difficile de chiffrer sans de plus amples explications;

[1] «Mémorial 165e année»: Développée, 2329.

– que les collaborateurs n'ont pas encore une vision exacte de leur statut professionnel au sein de BAC;
– que les travaux concernant l'enveloppe thermique ne sont pas encore planifiés;
– que, après l'audition de représentants du Centre de la photographie, Genève et du Centre d'édition contemporaine, la situation du BAC paraît pour le moins opaque à la commission,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– suspendre toute décision impliquant la fusion du Centre d'art contemporain, du Centre de la photographie, Genève, du Centre d'édition contemporaine et du Centre pour l'image contemporaine;
– effectuer un bilan clair de la situation et à en faire part à la commission des arts et de la culture;
– réenvisager sérieusement la création d'une structure fédérative en accord avec les intéressés.

Préambule

Comme l'indique le dernier considérant de la motion, c'est l'audition du Centre de la photographie, Genève (CPG), M. Joerg Bader, directeur, et Mme Manuela Denogent, directrice adjointe, ainsi que celle du Centre d'édition contemporaine (CEC), Mme Véronique Bacchetta, directrice, M. Ray, président, et Mme Papaloïzos, membre de l'association, entendus à leur demande, qui ont sérieusement posé question à la commission des arts et de la culture et débouché sur cette motion signée par nombre des membres de la commission.

Ce qui est ressorti de ces auditions, selon les deux instances auditionnées, c'est que le projet BAC était passé brutalement d'un projet de fédération d'institutions auquel tous travaillaient depuis 2001 à un projet de fusion, comme cela leur a été annoncé lors d'une séance le 3 juillet 2007 par le magistrat chargé de la culture, M. Patrice Mugny.

Le souci de ces deux institutions était donc prioritairement de ne pas perdre leur identité et, en quelque sorte, car ce qui a été rapporté à la commission était aussi très émotionnel et existentiel, de ne pas être «englouties» par le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco) et le Centre d'art contemporain (CAC).

C'est pourquoi le CEC, bien qu'ayant fait à satisfaction cinq expositions temporaires en 2007 au sein du BAC, a finalement décidé de ne pas intégrer le BAC et de rester dans ses locaux à la rue Saint-Léger.

Séance du 22 novembre 2007

Audition, dans les locaux du BAC, de Mme Katya Garcia Anton, directrice du CAC, de M. Jean Altounian, président, de M. Christian Bernard, directeur du Mamco

M. Bernard, heureux que cette motion permette aux intéressés de s'exprimer, fait un historique sur le BAC, dont le bâtiment actuel a été acquis par la Ville en 1989. En 1993, le CAC y débute ses activités, suivi, en 1994, par le Mamco. M. Bernard explique que, dès 1995, le CAC et le Mamco commencent à discuter très régulièrement avec le CEC, le CPG et le Centre pour l'image contemporaine (CIC) d'un projet de regroupement des principaux acteurs de l'art contemporain sur ce site – mais non dans ce bâtiment.

En 2001, ce projet se concrétise par un rapport que les cinq partenaires présentent à la Ville. Le projet, détaillé étage par étage, comprend le bâtiment du BAC, une partie du bâtiment de la rue Gourgas et un autre bâtiment de la SIP. La Ville répond cependant qu'elle ne souhaite ni acheter ni louer ces bâtiments.

M. Darier, qui a toujours joué un rôle majeur pour le Mamco et qui en est aujourd'hui le président, avait alors proposé d'acquérir, à ses frais, l'ensemble du site avant que la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA) n'en devienne propriétaire et il avait proposé de démolir et reconstruire les deux bâtiments de la rue des Bains pour y installer ses bureaux et offrir à la Ville le bâtiment central ainsi que le bâtiment rue Gourgas.

Au total, M. Darier voulait offrir 60% de l'ensemble du site à la Ville pour le projet BAC+3, mais MM. Vaissade et Ferrazino ont refusé ce projet, ce qui compromettait le travail fait pendant cinq ans.

M. Mugny leur a alors demandé de revoir le projet à la baisse, ce qu'ils ont fait en dépit des difficultés rencontrées. Un nouveau projet est donc rendu en 2004, ne prenant en compte que le bâtiment central.

C'est à ce moment-là, explique M. Bernard, que M. Mugny veut créer une fédération dans le seul bâtiment du BAC, que le Mamco se désolidarise du projet, après l'avoir créé et porté pendant des années avec le CAC. C'est parce qu'il n'y avait plus de perspectives de développement pour lui-même qu'il a dû l'abandonner, ne pouvant imaginer «s'empiler» avec les autres institutions dans l'espace laissé vide par le départ du musée de M. Jean Tua.

M. Bernard évoque et regrette le manque de place nuisant aux activités du Mamco et du CAC ainsi que le coût (125 000 francs/an) des œuvres qui se trouvent en dépôt aux Ports-Francs alors qu'elles auraient pu être exposées sur le site.

Le projet BAC+3 est donc, selon M. Bernard, inimaginable dans un contexte où l'apport privé est considérable – cette année, dans le cas du Mamco, les privés amènent autant que la Ville, soit 2 millions – sans qu'il n'y ait de perspectives de développement.

M. Bernard explique encore qu'il a toujours rêvé du scénario fédératif et que ce sont les circonstances qui l'ont obligé, ainsi que le CAC, à prendre cette position de retrait.

Mme Garcia Anton explique que la position du CAC a toujours été d'être au cœur du projet BAC+3. En juin 2006, elle a quitté l'aventure pour se lancer, avec le Mamco, dans un nouveau projet de plateau fédérant les activités de cinq partenaires. Elle explique que tout était devenu difficile, tant au niveau logistique que du programme.

Mme Garcia Anton explique encore que, lorsque M. Peter Stohler, qui avait été mandaté pour résoudre les problèmes du CIC a donné sa démission, M. Mugny a mandaté le CAC pour faire une analyse sur les possibilités d'intégrer le CIC dans son institution. Le CAC a conclu que c'était possible et faisable, mais que rien, aujourd'hui, n'était concrétisé.

Mme Garcia Anton explique encore que, sur ces cinq institutions, seuls le Mamco et le CAC s'investissent dans la médiation. Elle estime qu'offrir au public, c'est s'investir aujourd'hui pour créer un public demain. Or BAC+3 n'offre ni place ni moyen à cette médiation.

La discussion avec les commissaires est alors amorcée.

Au sentiment d'une commissaire d'A gauche toute! que le Mamco et le CAC seraient peut-être des enfants gâtés, ne se donnant peut-être pas les moyens de réaliser BAC+3 alors que le Conseil municipal l'a voté, M. Bernard répond qu'ils ont apporté à la Ville un rayonnement ainsi qu'une collection avec des moyens privés, mais qui, aujourd'hui, est un bien public. Il rappelle aussi que le public du Mamco est en constante augmentation depuis sept ans et que leur demande est simplement d'éviter que leurs institutions ne s'interrompent en disposant des espaces dont ils ont toujours eu besoin et en bénéficiant d'une petite perspective de développement.

M. Bernard parle également de la collection du CIC, disant que parler de «collection» est un abus de langage, car les œuvres conservées ont des statuts très variés, et qu'il y a un gros travail à faire pour que cela devienne une collection transmissible et utilisable. Ce travail, le Mamco sait le faire.

Mme Garcia Anton, qui est à la tête du CAC depuis quatre ans, indique que, s'il y a vingt ans il était cohérent d'avoir des institutions séparées, spécialisées dans un medium particulier, ce n'est plus le cas aujourd'hui, car les artistes de

maintenant s'expriment via plusieurs media. Elle pense qu'il faut se concentrer sur ce qui est important pour l'art et oublier les institutions. Son souhait serait de créer des modèles exemplaires de musée et de Kunsthalle pour donner à Genève la force qu'elle mérite. Il est important de mêler la vidéo et la photographie au travail du Mamco et du CAC, pour montrer la pluralité du travail des artistes.

M. Altounian présente un article d'une demi-page dans l'*International Herald Tribune* sur la récente exposition du CAC, qui démontre bien à quel point le travail du CAC rayonne bien au-delà des frontières genevoises.

Une commissaire du groupe des Verts demande en quoi le fait d'intégrer ces trois institutions supplémentaires réglerait le problème de la place au sein du BAC.

M. Bernard explique que chaque institution souhaitait avoir ses propres bureaux, mais que ce qui est proposé aujourd'hui, c'est que tout soit intégré dans une seule structure. Mme Garcia Anton rajoute que, ainsi, toutes les richesses des disciplines de l'art contemporain pourraient être renforcées par le biais d'une meilleure utilisation des espaces.

M. Bernard explique qu'une exposition est une création intellectuelle personnelle et qu'il est difficile de faire des expositions en commun quand on n'a pas les mêmes conceptions du métier. Il se sentirait personnellement incapable de faire une exposition avec les autres partenaires du BAC pour ces raisons.

Un commissaire socialiste demande s'il est possible d'avoir le rapport d'analyse du BAC sur l'intégration du CIC. Mme Garcia Anton dit qu'il faut le demander à la Ville. Ce même commissaire comprend l'idée que l'art ne se défend plus forcément à partir d'un outil. Toutefois, il remarque qu'intégrer ces entités, c'est pour celles-ci leur annoncer la disparition de leur travail.

M. Bernard répond dans le sens de Mme Garcia Anton. Aujourd'hui, le Mamco doit être aussi producteur de l'art en mouvement.

M. Altounian explique qu'il a été proposé à Mme Bacchetta, du CEC, de créer un département au sein du CAC dont elle aurait la charge, mais elle a refusé au motif qu'elle préférait travailler seule comme elle l'entendait, ce que M. Altounian regrette.

Un commissaire démocrate-chrétien comprend à la fois la possibilité de collaborer et l'importance pour chaque entité de défendre sa propre conception. Il note que les trois institutions extérieures ont toutes bénéficié de se trouver au sein du BAC, car elles ont connu une hausse de la fréquentation de leurs expositions. La situation semblant être bloquée, ce commissaire demande comment le Conseil municipal pourrait contribuer à la débloquer.

M. Altounian dit que, pour le Conseil municipal, il s'agit à la fois d'une question politique et artistique. Qu'est-ce qui est mieux pour l'art contemporain? Il faut fédérer les gens. Mais cela a été tenté sans succès. Il pense néanmoins qu'il faut profiter de cette motion pour discuter et aller jusqu'au bout des possibilités pour le BAC.

M. Bernard explique également qu'il est impossible aujourd'hui de rapatrier les œuvres surnuméraires stockées aux Ports-Francs pour des questions de place. Il dit, cependant, que cela fait partie de la question plus générale des réserves muséales de la Ville et qu'il serait bien que le Mamco fasse partie de la réflexion.

M. Altounian indique que les espaces libérés par le musée de Jean Tua n'ont jamais été utilisés ni par le Mamco, ni par le CAC. Des bureaux y ont été construits pour chacune des nouvelles entités, et le reste a servi d'espace pour des expositions. Mme Garcia Anton dit que les trois nouvelles entités n'ont jamais voulu exposer en alternance dans cet espace.

Un commissaire démocrate-chrétien demande si ces trois entités ne risquent pas de disparaître.

Mme Garcia Anton dit que, aujourd'hui, le CIC est en état d'implosion. En ce qui concerne le CEC, il peut très bien fonctionner à Saint-Léger. Quant au CPG, elle dit qu'un autre projet le concernant circule en ce moment. Elle demande à nouveau qu'on ne se focalise pas sur les institutions mais sur leurs activités, puisque ce sont elles qui comptent pour le public.

Une commissaire d'A gauche toute! demande si les institutions peuvent se partager les postes de surveillance et de service.

M. Bernard explique que, avec la nouvelle loi sur le chômage, aucune institution n'aura plus la possibilité de faire recours à des emplois temporaires et qu'ils tablent sur le budget actuel du BAC.

Une commissaire radicale explique que les emplois temporaires seront remplacés par un autre système tablant sur la formation pour une partie des postes.

Séance du 13 décembre 2007

Audition de M. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève, chargé du département de la culture, de Mme Martine Koelliker, codirectrice du département, et de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène au département de la culture

M. Mugny reprend les invites de la motion. Concernant la première, il en est un peu surpris car il ne peut rien suspendre de son propre chef. Le CEC s'est

lui-même retiré; le CPG, même s'il n'est plus très content du projet, est en train de réfléchir à la proposition du Mamco et du CAC, et le CIC dépend de la Fondation de Saint-Gervais. Pour le CIC, la proposition du magistrat est, d'une part, de transférer la collection au Mamco et, d'autre part, les autres activités au CAC. Mais c'est la Fondation de Saint-Gervais qui doit prendre la décision. Il ajoute qu'il n'a aucune envie et aucun intérêt à tenter de forcer quiconque à entrer dans le BAC, car ce serait contre-productif.

Concernant la deuxième invite, ce sont les institutions qui ne sont jamais tombées d'accord, par rapport à l'idée d'avoir des espaces communs et des travaux pour l'enveloppe thermique pourtant prévus au plan financier d'investissement. Finalement, le Mamco et le CAC sont tombés d'accord au travers de leurs présidents et de leurs directeurs, car ils souhaitent développer leurs institutions.

M. Mugny indique également que le conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève se réunit le 17 décembre pour voter l'entrée du CIC au BAC. Pour l'instant, une majorité semble se dessiner dans ce sens. Il précise également qu'il ne s'agit pas d'une fusion mais d'une réunion entre deux entités. Il y aura une direction administrative gérée par le CAC, et différents départements, chacun reprenant les activités du CAC, CIC et CPG, même si ce dernier est pour l'instant réticent. Le CIC conservera la Biennale de l'image en mouvement et Version.

M. Mugny espère que les institutions collaboreront et envisage la signature d'une convention. Il explique qu'il n'y aura pas de licenciements au CIC, mais qu'il y a un problème concernant les salaires, les collaborateurs du CIC étant mieux payés que ceux du CAC. Cela devra être réglé par les présidents et directeurs des institutions, puisque ces collaborateurs ne sont pas fonctionnaires de la Ville.

Concernant la troisième invite, M. Mugny pense que le modèle le plus sûr pour éviter qu'une institution ne soit détournée de ses buts est une fondation plutôt qu'une association. Il préconise donc la création d'une «Fondation des arts et de l'image», le Mamco étant déjà chapeauté par sa propre fondation.

La Ville ne peut rien faire d'autre que de dire aux personnes concernées qu'elles doivent cohabiter. Le CEC voulait son propre espace et ils ont dû arrêter le processus. M. Mugny espère que le CPG intégrera le BAC, mais il y a aujourd'hui une lutte interne entre deux projets et il souhaite que la Ville reste en dehors de ces tensions qui ne la concernent pas. Quant au CIC, s'il ne veut pas intégrer le BAC, il restera à Saint-Gervais et continuera à recevoir sa subvention.

M. Rohrbasser confirme ce que la commission avait déjà entendu lors de la précédente audition, à savoir que la collection du CIC doit être grandement retravaillée pour être diffusée. Il constate que certaines institutions sont méfiantes et ont une position défensive, en défendant leurs acquis, alors que le but est de renforcer l'art contemporain.

Une commissaire libérale dit que la question centrale est l'espace. Serait-il possible de déplacer le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), qui occupe 200 m^2, pour laisser de la place au BAC?

M. Mugny répond par la négative. Le FMAC doit être là où se fait l'art contemporain, d'autant plus qu'il libérerait peu de place (100 m^2 sur 8000 m^2). Il constate que la Ville a fait une grande erreur, en 1989, en n'achetant pas le bâtiment appartenant aujourd'hui à la CIA. Les négociations qu'il a entreprises avec la CIA n'ont malheureusement pas abouti.

Pour M. Mugny, la signature d'une convention entre la Ville et le CIC garantirait l'autonomie artistique du CIC sur sa production. La peur ressentie ne peut être due, selon M. Mugny, qu'au fait qu'il y aura une seule direction administrative. Toutefois, la convention préservera les montants alloués à chacun.

Par ailleurs, Mme Koelliker explique que les travaux d'assainissement au BAC pourront commencer seulement lorsqu'on connaîtra le projet architectural.

Pour M. Mugny, il n'est pas question de faire venir les collaborateurs au BAC, puis ressortir, car ce qui se passe aujourd'hui c'est que le CIC, par exemple, a fait des expositions mais n'y travaille pas.

Par rapport au personnel du CIC, M. Mugny explique qu'une partie du personnel restera à Saint-Gervais et qu'il faudra négocier avec l'autre partie. Il note toutefois que des rendez-vous personnels ont été proposés à chacun des quatre collaborateurs concernés par Mme Garcia Anton et qu'une seule personne y est allée, les autres voulaient des négociations collectives. Une des personnes concernées a un contrat à durée déterminée qui se terminera à la fin de 2007. Or le CAC lui a proposé un poste, et elle a dit non.

M. Rohrbasser explique que tant le Mamco que le CAC veulent de la production d'œuvres en vidéo et que ce sont des institutions dynamiques. Aujourd'hui, le matériel utilisé par le CIC est devenu moyen de gamme et obsolète. De plus, une seule production a demandé la mise à disposition du matériel en 2007 et quatre en 2006. Cela ne vaut donc pas la peine de renouveler un matériel très coûteux.

A la demande d'une commissaire sur les relations entre les institutions, M. Mugny dit qu'en effet les choses sont compliquées. Il y a des alliances qui se sont faites et défaites mais qui excluaient toujours de façon absurde l'une ou l'autre institution. La Ville a beaucoup bataillé pour sortir de ces problèmes d'ego et ce sont les présidents et directeurs du Mamco et du CAC qui ont finalement réussi à décider ces institutions d'un vrai choix politique, même si leur entente est récente.

Une commissaire d'A gauche toute! demande si le magistrat ne trouve pas bizarre qu'il y ait deux financiers à la tête de deux institutions.

M. Mugny répond que M. Darier n'est pas à la tête du Mamco, car la fondation du Mamco, dont il est le président, ne dirige pas cette institution. Il ajoute que, sur 4 millions de budget, 1,5 million vient du privé. Le privé met de l'argent et fait exister le domaine de l'art.

Une commissaire radicale demande ce qui se fait pour régler le problème de management qui visiblement se pose au CIC.

M. Mugny explique que, effectivement, il y a des problèmes de management contre lesquels il était humainement difficile de prendre des mesures tout de suite, pour de bonnes raisons. Aujourd'hui, la Ville fait le maximum et le personnel est tenu au courant au fur et à mesure.

M. Rohrbasser ajoute que la meilleure solution est celle de distinguer les activités muséales des expositions. Cela impliquera, de fait, une séparation physique des personnes et des objets.

Une commissaire libérale demande si le département de la culture a la volonté de maintenir une institution responsable de la photographie à Genève.

M. Mugny répond qu'en effet la question se pose. La Ville ne va évidemment pas tuer une association, mais il ne pense pas qu'on ait besoin d'un centre spécifique, car la photographie fait partie d'une somme de moyens artistiques utilisés par les artistes contemporains.

La même commissaire demande quel est le devenir du Théâtre de Saint-Gervais.

M. Mugny répond que, du point de vue juridique, il serait logique qu'il entre dans la Fondation d'art dramatique (FAD).

Une commissaire démocrate-chrétienne demande s'il est prévu que la direction administrative commune au BAC s'occupe également de la diffusion des informations et de la promotion.

M. Mugny répond par l'affirmative. Par ailleurs, il indique que les espaces d'utilisation communs pourraient être utilisés par les entités extérieures, mais que cela ne dépend pas de la Ville.

Audition de Mmes Alexandra Theiler et Laura Legast, collaboratrices du CIC

Mme Theiler est assistante de direction au CIC depuis 1999, et Mme Legast, responsable de la communication, est engagée sous contrat à durée déterminée se terminant le 31 décembre 2007.

Toutes deux défendent le maintien des activités du CIC dans son ensemble et en tant qu'institution et dans sa diversité. Tant le comité de soutien que la presse montrent que ce lieu doit être maintenu.

Bien que d'accord de faire partie du BAC à la base, le discours tenu depuis la réunion du 3 juillet 2007 fait qu'il s'agirait d'intégrer les activités du CIC aux autres institutions, ce qui leur pose problème. Elles craignent qu'à terme il ne s'agisse purement et simplement de liquider le CIC au travers de sa fragilisation. Par exemple, le poste de Mme Legast, fixe à la base, est aujourd'hui temporaire.

Selon Mme Theiler, le matériel n'est pas si obsolète, même si elle reconnaît que le CIC a investi dans du matériel vidéo juste avant que du matériel aussi performant en informatique n'apparaisse. Elle dit toutefois qu'il suffirait d'acheter un ordinateur performant et que ce ne serait pas un coût énorme. Enfin, le CIC offre un encadrement technique, et il y a tous les contacts entre les jeunes artistes, le public et la profession qui sont aussi importants.

A la question d'une commissaire libérale qui s'étonne de leur venue à deux sans leur direction et sans être officiellement représentantes du personnel, Mme Theiler explique qu'elles ont rédigé un dossier concernant les activités du CIC à deux et qu'elles voulaient expliquer le fonctionnement du CIC de vive voix et préciser à nouveau ses missions. C'est donc leur propre point de vue qu'elles représentent.

Elles craignent, en effet, que la production ne soit pas intégrée au BAC. De plus, il n'y a jamais eu de projet écrit concernant ce transfert. Elles pensent qu'il y aura une perte, un changement de concept. De plus, les salles ne sont pas chauffées et ne permettent pas d'y organiser des conférences. Saint-Gervais a existé avant le BAC et le rayonnement du CIC n'est pas dû au BAC.

En bref, il y a trop d'incertitudes, et cela leur donne le sentiment qu'on est dans une phase de recherche dont elles craignent que le CIC fasse les frais. Même si elles sont d'accord que, sous certaines conditions (par exemple avoir deux salles de projection), conditions qui ne sont pas réunies aujourd'hui, le CIC aurait tout à gagner à être voisin des autres institutions.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que leur rapport demande la nomination d'un conservateur. Il demande si elles s'entretiennent avec leur employeur qui est la Fondation de Saint-Gervais Genève. En effet, la Ville ne peut rien faire, car elle n'est pas l'employeur.

Elles répondent que cela fait partie de leurs propositions et que le bureau du conseil de fondation n'a pas pris contact avec elles à la réception de ce document.

Une commissaire libérale demande si le personnel du CIC se plaint effectivement de la gestion actuelle de l'institution, et du fait qu'il n'y a pas assez de projets artistiques internes, ce qui fait que les projets sont recherchés à l'extérieur. De ce fait, serait-ce une perte pour les Biennales de l'image en mouvement (BIM) et Version que d'être au BAC?

Mme Theiler ne souhaite pas s'exprimer dans le cadre de la commission, l'ayant fait lors des deux audits qui ont eu lieu. C'est du ressort de la fondation que de gérer les problèmes avec la direction.

Mme Legast précise que la collection est montrable dans le cadre interne et que cette restriction de diffusion permet d'acquérir des œuvres à meilleur marché. Mme Theiler explique que, dans le cadre d'une exposition, le CIC doit négocier les droits de diffusion pour chaque vidéo avec l'artiste, ainsi que l'installation requise. Pour elle, le CIC n'a pas la même fonction qu'un musée puisque, pour le CIC, il s'agit d'offrir une documentation à tous. Mais le CIC ne peut pas faire de prêts, par exemple au Mamco.

Un commissaire démocrate-chrétien relève que Mmes Theiler et Legast représentent deux avis particuliers qui reflètent un certain malaise du personnel.

Mme Legast dit qu'elles représentent l'avis d'une grande majorité du personnel.

Ce même commissaire remarque que le quartier des Bains se développe pour devenir le centre de l'art contemporain genevois. Le CIC peut-il rester hors de cette dynamique?

Mme Legast répond que les manifestations BIM et Version sont suffisamment fortes et autonomes pour que le CIC ne se sente pas menacé par le quartier des Bains. Elle relève toutefois la synergie créée par l'exposition présentée au BAC. Mais perdre le CIC en l'intégrant au BAC serait un grand désavantage. Mme Theiler précise qu'elles ne sont pas contre aller au BAC, mais en tant qu'entité autonome.

Une commissaire radicale demande si Mme Legast, dont le contrat arrive à terme à la fin décembre, s'est vu proposer un travail au CAC.

Mme Legast n'en a pas entendu parler, sauf de la part de Mme Cornu, présidente de la Fondation de Saint-Gervais, qui lui a dit qu'il y avait un projet dans ce sens. On ne lui a jamais demandé de se présenter au CAC pour un entretien d'embauche. Concernant l'entretien individuel qui lui a été proposé comme aux autres, elle n'y est pas allée par solidarité avec ses collègues.

Une commissaire du groupe des Verts demande si Mmes Theiler et Legast souhaitent travailler avec M. Iten.

Mme Theiler répond qu'elles n'ont rien contre M. Iten, mais que tout est dans le rapport de l'audit et est du ressort de la Fondation de Saint-Gervais Genève.

Un commissaire démocrate-chrétien a le sentiment, en entendant Mmes Theiler et Legast, que le processus est inversé. On règle les problèmes du personnel avant d'avoir un projet.

Une commissaire radicale souhaiterait recevoir les rapports d'audit.

Séance du 20 décembre 2007

Audition de M. André Iten, directeur artistique du CIC

M. Iten explique qu'il a été engagé en 1984 comme responsable des activités vidéo et informatiques de la Maison des jeunes de Saint-Gervais qui, à l'époque, dépendait de la Ville. A son engagement, il a fait un projet conçu en trois missions: la diffusion, la production et la formation.

En 1985, il organise une première semaine de la vidéo et propose une rétrospective de l'artiste Bill Viola. Cet artiste, en remerciement, offre une de ses vidéos, qui constituera la première pièce de la collection du CIC. En 1997, le Conseil administratif de la Ville accepte le projet de M. Iten intitulé «Saint-Gervais Genève – Un centre pour l'image contemporaine» qui consistait à institutionnaliser le centre, qui ouvre en 1998.

Dès 1990, le CIC entre en discussion avec le Mamco, le CAC, le CPG et le CEC dans la perspective de la création de BAC+3 avec les développements qui ont déjà été expliqués à la commission précédemment.

M. Iten explique que la collection du CIC représente 1700 œuvres dont il possède les droits de diffusion. Il précise que, acheter une vidéo, signifie en acquérir les droits de diffusion. Pour les neuf dixièmes des œuvres, le CIC peut les montrer dans le cadre de son institution, mais ne peut pas les prêter ailleurs. Cette collection raconte l'histoire du CIC et, si elle va au Mamco, elle racontera une autre histoire, celle du Mamco. Cette collection demande des activités de conservation, de restauration, des activités juridiques et administratives. Il précise également que ces œuvres sont projetées sur un moniteur, et non sur une installation vidéo comme projeté au Mamco.

Il pense qu'il est en effet possible d'intégrer la collection du CIC au Mamco sous certaines conditions. De même, il pense que le transfert des activités du CIC au CAC est possible, pour autant que des conditions garantissant leur pérennité soient posées, y compris au niveau de l'identité du CIC, qui a une réputation internationale.

A la question d'un commissaire de l'Union démocratique du centre sur le fait qu'aujourd'hui la production vidéo est facile d'accès alors qu'avant elle était très chère, M. Iten répond que, en effet, quelques milliers de francs suffisent aujourd'hui à acheter un équipement. Ce qui pose toujours problème, c'est la production et la postproduction, pour lesquelles les artistes ont toujours besoin de soutien.

Ce même commissaire ayant posé la question de l'inventaire des 1700 vidéos, M. Iten explique que les 1700 pièces sont inventoriées de façon complète dans une base de données informatique.

Une commissaire du groupe des Verts demande ce qui va se passer si la collection du CIC est transférée au Mamco.

M. Iten ne le sait pas exactement. Si la fondation devait disparaître, les œuvres reviendraient à la Ville; cependant, si elle ne disparaît pas, les œuvres lui appartiennent. On pourrait imaginer un legs ou un prêt, mais ces options demandent un avis de droit. Aucune étude approfondie n'a été faite. Il pense que cela ne poserait pas de problèmes, en grande partie, mais que certains artistes pourraient être mécontents de ce qui pourrait arriver à chaque achat, car ils ont parfois fait une faveur au CIC.

M. Iten trouve normal de ne pas être directement intégré aux discussions du BAC en tant que directeur artistique, puisque c'est la présidente de la Fondation de Saint-Gervais Genève qui le fait. Il explique que le nouveau conseil de fondation a commencé à poser des questions, mais que le processus a été gelé lorsque la commission des arts et de la culture s'est saisie de la question.

M. Iten pense que, si le CIC intègre le BAC, il faudrait qu'il garde une entité distincte.

A la question d'une commissaire d'A gauche toute! sur la formation du personnel et la responsabilité du conseil de fondation dans les problèmes que connaît le CIC depuis des années, M. Iten explique que le personnel technique est performant dans le domaine qui est le sien. Concernant les problèmes du CIC, ce n'est pas de la faute de l'actuel conseil de fondation. Hormis trois personnes, il a entièrement été renouvelé. L'un des problèmes vient de l'ancien conseil de fondation qui a remplacé l'administrateur de Saint-Gervais par une personne qui n'a pas fait l'affaire. Cette personne n'a pas été remplacée, dans l'idée que le départ au BAC était imminent. Il déclare alors qu'une des personnes du conseil de fondation est devenue l'administratrice tout en restant membre du conseil de fondation, ce qui est interdit par les statuts. Il pense que cette personne a mis de l'huile sur le feu. Il a fallu un moment avant que cette personne ne soit plus administratrice. Par ailleurs, lui-même a été sorti du bureau alors que, jusqu'alors, il en a toujours fait partie avec une voix. Aujourd'hui, il est invité à participer aux discussions seulement quand cela chante au conseil de fondation, ce qu'il trouve dommage.

M. Iten trouve stupide de dire que le matériel technique du CIC est obsolète. Les équipements de projection sont excellents, mais, pour le matériel de production, les choses sont plus compliquées. La politique du CIC n'est en effet pas d'acheter de gros équipements professionnels.

M. Iten a toujours été partisan d'un déménagement car, être présent au BAC, est une valeur ajoutée. Il pense cependant que le CIC pourra aussi rayonner en restant à Saint-Gervais. Il dit qu'il est de notoriété que le CAC manque d'argent et qu'il va chercher à compléter son budget en y intégrant celui du CIC.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve que la vidéo est un art à part entière dont il faut conserver la liberté, et il regrette que tout soit en train de s'éclater.

M. Iten partage son point de vue, mais dit qu'il ne faut pas non plus penser qu'on ne peut pas travailler ensemble, car cela s'est déjà fait.

Une commissaire socialiste souhaite savoir d'où viennent les fonds pour acheter les œuvres.

M. Iten répond que le CIC a un budget annuel de 20 000 francs pour acquérir des œuvres. Ce n'est pas beaucoup, mais certains artistes, du fait de leurs relations amicales avec le CIC, ont fait des prix cassés.

Audition des délégués des signataires du soutien au CIC, MM. Merlo, Zumthor et Mme Loup

M. Merlo distribue à chacun un document intitulé «Documents et articles de presse relatifs au CIC».

M. Zumthor précise que leur initiative est celle de citoyens soucieux de préserver la diversité culturelle genevoise. Ils sont amateurs d'art (lui-même est l'ancien directeur de l'Ecole des beaux-arts de Genève) et souhaitent témoigner de l'énorme rayonnement du CIC qui est né de sa spécificité, sur trois axes comme expliqué par M. Iten.

Le transfert en tant que tel du CIC au BAC ne les gêne pas, mais ils craignent une fusion. Un démantèlement signifierait la mort du CIC. C'est l'originalité du CIC qui a fait son renom et se passer de cette institution serait une perte culturelle indéniable.

Une commissaire d'A gauche toute! explique que Mme Garcia Anton dit que tout le monde fait tout aujourd'hui dans l'art contemporain, et que c'est l'un des arguments en faveur d'une fusion.

M. Zumthor dit que ce n'est pas tout à fait vrai et qu'il faut se méfier de ceux qui envisagent les artistes comme un magma indistinct.

M. Merlo cite la lettre de soutien de l'artiste Gianni Motti qui souligne l'importance de la diversité des structures qui accueillent les jeunes artistes. Il assure que les signataires veulent éviter une bataille rangée entre le pour et le contre, mais qu'ils veulent une plate-forme qui permette au public genevois et international de découvrir des artistes.

Mme Loup dit qu'ils ne sont pas contre le projet en soi, mais qu'ils aimeraient des garanties que l'autonomie du CIC sera préservée.

Un commissaire démocrate-chrétien explique que c'est l'avis de toutes les personnes auditionnées: oui à un départ au BAC, à condition de conserver la personnalité du CIC. Mais n'est-il pas aussi nécessaire, pour faire vivre ce projet, d'avoir une certaine coordination?

M. Zumthor répond qu'une coordination des trois directeurs avait été mise en place. Elle devait déboucher sur une convention faisant état du partage des locaux, techniciens, etc., ainsi que d'une définition claire des budgets. Ce soir, ils plaident pour la préservation de l'identité du CIC, qu'il y ait rapprochement géographique ou non avec le BAC.

Une commissaire radicale demande si, plutôt que de se battre contre le projet et s'en défendre, il ne faudrait pas mettre de l'énergie pour le rendre viable.

M. Zumthor répond que les trois institutions sont très typées et qu'elles doivent le rester. Il estime que si on fusionnait le CIC avec le CAC, ce serait aussi dommage pour le CAC.

Le CIC n'a pas besoin de changer de lieu, car il a fait ses preuves là où il est.

Un commissaire démocrate-chrétien demande s'il n'y a pas aussi, entre les différents acteurs, de petites rognes cachées et une méfiance. Est-ce toujours possible de travailler ensemble?

M. Zumthor dit que la peur d'un démantèlement est peut-être excessive, mais il constate que c'est le sentiment qui circule dans la République. La Ville porte à bout de bras le Mamco et le CPG, et c'est tout à son honneur. Selon lui, les conseillers municipaux peuvent définir les règles du jeu. Les conditions sont aussi définies par les faits. Si les gens jouent le jeu, c'est dans l'intérêt de tous.

Le problème, encore une fois, n'est pas un éventuel déménagement, mais une fusion dont ils ne veulent pas.

Séance du 10 janvier 2008

Audition de Mme Renate Cornu (L), présidente de la Fondation de Saint-Gervais Genève, et du bureau de la fondation in corpore: M. Robert Pattaroni, trésorier (DC); M. Jean-François Rohrbasser, désigné par le Conseil administratif; Mme Christiane Leuenberger, vice-présidente (S), M. Nicolas Wenger, membre du bureau (AGT); Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), membre du bureau et secrétaire

Mme Cornu fait un historique correspondant à ce qui a déjà été entendu dans cette commission et expliqué plus haut.

Elle explique que, en effet, le CIC a connu un certain nombre de problèmes internes.

Elle explique également que, en date du 17 décembre 2007, le conseil de fondation a voté à une très large majorité que les activités du CIC seraient effectivement transférées au BAC, sous condition, et en prenant en compte que, comme il n'était pas possible comme prévu dans le projet initial d'obtenir de plus grandes surfaces, ce transfert ne pouvait pas bénéficier d'un développement véritablement satisfaisant.

Mme Cornu remet un projet établissant certains principes qui doit être adopté lors de la prochaine séance du conseil de fondation avec notamment:

– la collection-médiathèque irait au Mamco avec son directeur M. Iten;
– les expositions et biennales iraient au CAC;
– la coproduction et l'assistance technique pour les artistes locaux iraient au CAC.

Tout cela devrait être soumis à des garanties et à un calendrier, et un groupe ad hoc a été mis en place pour gérer ce projet.

Les personnes formant ce groupe de travail sont: Mme Christiane Leuenberger (S), M. Nicolas Wenger (AGT), M. Raffi Garibian (R), Mme Isabelle Naef Galuba (personne de terrain) et M. Robert Pataroni (DC).

Le conseil de fondation étant dans sa grande majorité renouvelé, les nouveaux membres ont d'abord dû se mettre au courant.

Mme Cornu explique que, effectivement, il y a un problème avec la collection qui est hybride. Certaines œuvres appartiennent à M. Iten personnellement, d'autres n'ont pas de statut juridique. L'idée du Mamco est d'essayer de donner à cette collection un statut muséal afin qu'elle puisse rayonner à l'extérieur.

Une commissaire du groupe des Verts demande ce qu'il en est concrètement au niveau juridique.

Mme Cornu explique qu'il a été demandé à M. Iten d'identifier les œuvres. M. Wenger ajoute que c'est un travail important et que l'on risque de perdre des droits sur certaines œuvres. De plus, ce travail va coûter très cher.

M. Rorhbasser explique que la collection n'a pas été établie selon des critères habituels, mais qu'elle correspond plutôt aux archives des activités du centre, complétées de dons et d'acquisitions. Certains droits de diffusion ne peuvent être perdus car, en fait, ils n'ont jamais été acquis. Cela fait qu'il y a déjà aujourd'hui une véritable épée de Damoclès sur certaines œuvres.

Par rapport au projet et au-delà du problème de l'espace, Mme Cornu se pose la question de savoir si l'on préfère une parcellisation ou avoir une grande maison qui permet des transversalités et un accueil, une librairie, une boutique et un centre éducatif en commun.

Mme Cornu explique que Saint-Gervais est une maison où, au fil du temps, les conditions de travail sont devenues les meilleures de toutes les institutions culturelles de Genève. Elle pense qu'il faudra harmoniser par le haut les plus mal lotis, sans pénaliser les collaborateurs du CIC. Elle convient que, aujourd'hui, le climat entre le directeur, M. Iten, et ses collaborateurs n'est pas au beau fixe, mais qu'en intégrant le BAC ils ne travailleront plus sous la même direction.

M. Rohrbasser explique qu'il y a eu une coïncidence entre la démission du directeur du CIC et un courrier que les présidents du Mamco et du CAC ont envoyé aux autres institutions pour les inviter à réfléchir à un rassemblement entre elles. Une séance de travail, prévue de longue date, le 3 juillet 2007, a permis au magistrat de donner connaissance de ces deux faits et d'inviter les trois autres partenaires à prendre position sur la proposition signée du Mamco et du CAC.

Mme Cornu a connaissance des courriers de soutien au CIC. Elle dit qu'un de ces courriers provient d'une personne qui bénéficie de prêts logistique et vidéo du CIC depuis longtemps et que, d'autre part, dès que l'on touche à une institution culturelle, il y a forcément un réflexe de défense. Mais le but est d'avoir une vision différente, il faut convaincre que la fusion n'est pas la disparition de tout ce qui existe. A un certain moment, on veut une référence, une institution phare.

M. Wenger explique qu'il y a eu unanimité au conseil de fondation pour dire qu'il y avait une valeur ajoutée à rejoindre le BAC, mais qu'en l'état les divergences portent sur la manière d'utiliser les subventions.

Ce qui se discute au conseil de fondation, c'est comment garder à la fois la possibilité de production et d'ouverture aux artistes indépendants et le côté exposition. Le groupe de travail va reprendre ces questions.

Mme Theubet explique que le matériel actuel a pris un coup de vieux. Pour être en phase avec ce qui se fait, il devrait être renouvelé tous les deux ans. Cependant, il a le mérite d'exister, et il rend de nombreux services.

Mme Cornu explique comment elle envisagerait l'installation du CIC au BAC.

Elle dit aussi que le CIC a connu un véritable essor international, intéressant jusqu'au Centre Pompidou de Paris et au Musée Ludwig de Cologne. Mais l'administration, aujourd'hui, est très lourde: une administration pour Saint-Gervais, une autre pour le CIC et une troisième pour gérer les deux autres. La part artistique devient de plus en plus faible.

Elle précise qu'il y a une garantie de l'emploi, comme l'a aussi dit M. Mugny. Personne ne perdra son travail. Mais il faut avoir une vision globale pour la maison. Et le transfert du CIC au BAC sera évidemment accompagné d'une convention définissant les rôles de chacun.

A la demande d'une commissaire socialiste, Mme Cornu répond que le coût pour mettre à jour la collection n'est pas encore connu, mais que le canton du Tessin a donné une aide financière pour la numérisation qui a permis d'engager quelqu'un pour le faire.

Audition de MM. Victor Comte, directeur de la CIA, et John Latéo, chef de la division immobilière

M. Comte fait un bref historique de l'achat de l'immeuble de la SIP par la CIA, qui a dû beaucoup investir en acquérant ce bien, sans avoir de rentabilité immédiate, alors qu'il leur faut une rentabilité de 4,5% pour servir leurs rentes aux pensionnés. Ils ont donc dû se rattraper sur les années suivantes.

Un commissaire socialiste demande s'il leur reste quelque chose à louer ou à acheter. Il demande aussi ce qu'il en est de la cour.

M. Comte explique qu'il n'y a rien à vendre, car la CIA n'a pas acheté pour revendre, notamment à cause de la faible rentabilité de départ. Par contre, il y aurait une possibilité de location, avec des baux pour dix ans, mais il ne reste pas grand-chose et il y a beaucoup de candidats. Seules de petites surfaces sont encore disponibles. La cour est une préoccupation majeure. Pour la revaloriser, il faudrait la piétonniser, mais cela pose des problèmes car il faut permettre des livraisons.

Concernant la contamination des sols, des problèmes existent effectivement, et il y a une préoccupation patrimoniale également.

M. Latéo n'a pas connaissance d'une étude du Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures, comme indiqué par une commissaire d'A gauche toute!, concernant la contamination des sols. Ils n'ont pas fait d'exploration complète, mais cela sera fait lors de l'assainissement. Ils procèdent par étape. Un bureau d'ingénieur a été mandaté pour faire les premières investigations historiques.

M. Comte explique que M. Mugny était, en 2004, très intéresé par le bâtiment J et qu'il manifestait son intention de l'acheter. Par contre, il n'a finalement pas été intéressé à le louer après qu'un montant de location a été articulé. La Ville semblait le trouver trop cher, alors que la CIA pense que le prix était correct par rapport aux prix du quartier.

La CIA était motivée par l'intérêt de la Ville, car il était intéressant d'avoir une certaine ligne de conduite, de louer à des artistes locaux.

Donc, pour savoir s'il y a des possibilités de location, tout dépend de ce que veut la Ville. Si elle veut louer immédiatement, il y a peu de chances et cela dépend du type de demande.

En 2004, ce qui était visé par la Ville, c'était un espace de 730 m^2 pour deux niveaux, mais il n'y a jamais eu d'offre précise même si, d'après les rapports que la CIA avait avec M. Mugny, il était clair qu'il était réellement intéressé.

Séance du 24 janvier 2008

Audition de Mme Isabelle Naef Galuba, conseillère culturelle au Fonds municipal d'art contemporain, et de Mme Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture

Un commisaire socialiste demande s'il est nécessaire que le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) se localise au BAC.

Mme Naef répond que c'est utile, car ce lieu représente une forte concentration artistique et les artistes s'attendent à le trouver là. Par ailleurs, la proximité et la bonne entente avec le Mamco et le CAC créent une cohabitation fructueuse. Pour elle, il est indispensable que le FMAC se situe là et pas ailleurs. D'autant plus qu'il n'occupe que 100 m^2 sur une superficie de 8000 m^2.

Le FMAC était à la base un service créé par la Ville en 1950 pour décorer Genève. Ensuite, le FMAC a eu mission de constituer un fonds d'art mobile pour être prêté à des institutions extérieures comme des musées. Depuis 2001, le FMAC attribue des subventions ponctuelles à des projets artistiques. La collection ne peut pas être vendue et elle est stockée aux Ports-Francs et dans les anciens bâtiments de la SIP à Châtelaine.

A la demande d'une commissaire du groupe des Verts, Mme Naef donne son avis personnel sur la question de placer le CIC au BAC. Selon elle, l'intérêt est que ce qui se fait au CIC sera géré par des gens très sérieux, d'une part, et que, d'autre part, le quartier des Bains se développe beaucoup autour de l'art contemporain. Intégrer le CIC au CAC lui donnera véritablement une nouvelle dynamique.

Un commissaire relève que certains ont déclaré que, si le CIC devait être dissous, ce serait une grande perte pour l'art contemporain.

Mme Naef nuance en disant que ce serait un changement et non une perte.

Une commissaire d'A gauche toute! se demande si un regroupement n'occasionnera pas des pertes en personnel.

Mme Koelliker explique que non, que les deux institutions veulent que les activités puissent se développer, et que le CAC était même intéressé à engager une personne dont le contrat arrivait à terme au CIC, mais que cette personne a décliné l'offre.

Un commissaire socialiste craint une disparition du CIC, car il sera fondu dans le CAC.

Mme Koelliker dit que, en effet, le CIC comme entité va disparaître, mais que ce qui est important, c'est que les activités perdurent.

Séance du 31 janvier 2008

Audition de M. Jean-Pierre Greff, directeur de la Haute Ecole d'art et de design de Genève

M. Greff répond à une question d'une commissaire d'A gauche toute! sur la formation dans les arts visuels. Il explique que les arts visuels ont été intégrés aux Hautes Ecoles spécialisées (HES). Les formations gagnent donc en légitimité et les moyens sont augmentés. Par contre, on peut regretter un côté normatif.

M. Greff explique qu'il y a eu une collaboration avec le CIC concernant le pôle d'enseignement d'art média. Cette collaboration avait été de grande qualité.

Sur une autre question de cette même commissaire par rapport à la caducité du matériel du CIC, M. Greff répond que l'outil du CIC est en effet obsolète. Il rappelle que la situation de la production a beaucoup évolué depuis dix ans. A l'époque, il y avait trois niveaux: le niveau amateur, le niveau institutionnel et le niveau professionnel. Aujourd'hui, ne subsistent que les niveaux amateur et professionnel. Le niveau intermédiaire, qui était celui du CIC, a largement disparu.

Au niveau des prix, le niveau amateur coûte entre 4000 à 10 000 francs, alors que l'école, par exemple, renouvelle chaque année son matériel pour un montant qui varie entre 250 000 à 600 000 francs.

Cela pose évidemment la question de l'accessibilité au matériel. L'école offre un accès principalement aux étudiants, mais cet accès s'est néanmoins élargi, d'autant plus que les lois HES prévoient des missions de formation continue. Il explique qu'une collaboration de l'école avec la Ville serait possible, pour autant qu'il y ait une volonté politique et des conventions signées. Cela serait assez logique du fait que les centres d'art visuel ne se pensent plus que comme des lieux d'enseignement, mais aussi de diffusion culturelle.

M. Greff confirme également que l'art contemporain ne se pense plus comme un art de spécialité. Au contraire, l'art contemporain effectue une transgression des limites et des genres de production.

La question à se poser par rapport au BAC est de s'interroger si cette pluralité de structure garantit une pluralité artistique ou si, au contraire, elle la détériore. Il n'existe cependant pas de situation idéale.

M. Greff pense que le projet BAC+3 pourrait être efficace s'il était traité avec beaucoup de générosité du point de vue de la surface allouée. Si les moyens ne sont pas mis en œuvre, par contre, il s'opérera plutôt une réduction. Il trouve par ailleurs dommage que la solidarité qui existait entre les institutions à son arrivée à Genève, il y a quatre ans, soit désormais ruinée.

M. Greff rappelle que le Mamco a gagné en crédibilité dans toute l'Europe et que ce phénomène est exceptionnel pour une si petite structure.

M. Greff se dit très attaché au CIC. Il pense que, si l'idéal serait de conserver cette pluralité de structures artistiques et de les doter au mieux, il n'est cependant pas destructeur de les rassembler si la situation l'impose. Il ne faut pas avoir une vision manichéenne, car l'esprit du centre peut être renouvelé.

Selon lui, les biennales doivent être conservées. Il est intéressant d'amener la collection au Mamco. La production, quant à elle, ne constitue pas un facteur qui joue en faveur du CIC, en raison des moyens mis à disposition. Il se dit peu convaincu de garder ces structures d'aide à la production au CIC, car les privés donnent beaucoup d'argent et il est difficile de rivaliser.

M. Greff indique que, s'il est venu à Genève, c'est parce que cette ville est très attractive. Cela n'est cependant pas immuable.

Il dit aussi que le BAC est un des derniers endroits à n'avoir ni de cafétéria, ni de centre de documentation appropriés, ni d'espace pour des colloques. S'il y a un partage à faire entre le CIC et le CAC, c'est pour optimiser la cohabitation des missions. La question n'est donc pas de gagner de l'espace, mais de favoriser la direction de missions.

M. Greff termine en disant qu'il faut travailler vite, que ce projet doit être étudié, car une situation intermédiaire n'est pas vivable. L'intégration n'est pas la pire des solutions.

Séance du 7 février 2008

Audition des représentants de la commission du personnel de Saint-Gervais: M. Paolino Casanova, technicien, Mme Alexandra Theiler, assistante de direction au CIC, Mme Algjia Moulai, assistante

La présidente informe les représentants de la commission du personnel de Saint-Gervais que la commission des arts et de la culture a souhaité les rencontrer suite à l'audition de Mme Legast.

M. Casanova exprime la position actuelle, très inconfortable, du personnel qui se prépare pour la prochaine biennale Version en automne 2008. Il soulève le problème de plusieurs contrats à durée déterminée qui se terminent normalement en juin 2008, alors que les postes de travail sont budgetés à l'année.

Il précise que la commission du personnel a reçu le document «Avenir du Centre pour l'image contemporaine», dans lequel se trouvent les principaux enjeux. Il trouve difficile pour le personnel de se retrouver confronté à des articles de presse titrant «La fin d'une institution», parlant du CIC. L'incertitude est très pesante pour le personnel.

M. Casanova soulève également le problème de la pollution des lieux et relève que ce problème de toxicité n'a pas été traité. Il explique que le personnel est constitué de sept personnes, dont une seule à plein temps. Les temps de travail ont été réduits et il n'y a aucune assurance sur un éventuel renouvellement des contrats de travail à durée déterminée (CDD).

Une commissaire radicale évoque le fait que le CIC avait été invité par le CAC pour discuter d'une possibilité d'embauche et que le CIC avait refusé de se rendre à cette réunion. Elle souhaite savoir la raison de ce refus, d'autant plus pour les personnes en CDD.

M. Casanova précise que le personnel du CIC n'a jamais été convoqué pour un entretien d'embauche et qu'il ne voyait pas les raisons de se rendre à cet entretien qui était, au surplus, proposé de façon informelle. De plus, le personnel était à l'époque dans l'attente d'une position du conseil de fondation de Saint-Gervais. Mais M. Casanova dit qu'il n'y a jamais eu de proposition de travail claire, même s'il suppose qu'il y a eu des discussions informelles au niveau de la présidente de la Fondation de Saint-Gervais Genève et des directions du Mamco et du CAC.

M. Casanova souligne que, si le CIC devait être transféré, les conditions de travail devraient être négociées non pas individuellement, mais collectivement.

A la question d'un commissaire démocrate-chrétien, M. Casanova explique que les relations avec la Fondation de Saint-Gervais Genève et le CAC sont tout à fait normales. Il dit que, a priori, le personnel ne s'opposera pas à travailler au BAC, pour autant qu'il obtienne des conditions de travail satisfaisantes. En effet, le travail peut y être produit si les conditions budgétaires sont maintenues. Mais il regretterait la disparition du CIC.

Un commissaire socialiste demande si le groupe ad hoc est entré en contact avec le personnel du CIC. M. Casanova répond par la négative et dit que le personnel souhaite des négociations collectives et non des discussions individuelles.

M. Casanova et Mme Theiler expliquent encore que Version n'aura pas lieu au BAC mais à Saint-Gervais. Il leur a été indiqué que la biennale pourrait avoir lieu au BAC seulement si le CIC intégrait le BAC.

Une commissaire radicale demande à M. Casanova quelles sont ses relations avec M. Iten.

M. Casanova répond qu'ils travaillent ensemble depuis des années et que le travail prévu a toujours été exécuté dans les délais, mais il élude la question.

Discussion de la commission

Une commissaire socialiste demande que la commission ait accès au rapport du Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures concernant la contamination des sols du BAC.

Une commissaire radicale demande que la commission ait accès à l'échelle des salaires du personnel du CIC.

Séance du 28 février 2008

Visite du CIC à Saint-Gervais, par M. Macasdar puis M. Iten

Une présentation des œuvres de Marie-José Burki, artiste qui vient de l'Ecole supérieure des beaux-arts et dont les œuvres sont coproduites par le CIC. Une visite est ensuite organisée. La médiathèque et la salle de projection sont visitées.

Une discussion s'engage ensuite sur les droits des œuvres du CIC, dont les conclusions reviennent à ce qui a déjà été décrit plus haut.

M. Iten explique qu'il faudrait demander un avis de droit pour en savoir plus, car la question est très complexe.

Une commissaire radicale demande pourquoi cet avis de droit n'a pas encore été demandé, alors qu'il s'agit d'une question cruciale.

M. Iten répond que, dans la mesure où aucune décision n'a encore été prise, la demande d'un avis de droit relèverait d'une anticipation.

Une commissaire socialiste relève que, si le CIC était transféré en tant qu'entité, le problème des droits serait résolu.

Une commissaire d'A gauche toute! demande si le CIC a obtenu le financement de la Fondation faîtière pour l'art moderne et contemporain (FAMC).

M. Iten répond que oui, en 2007, mais qu'il ne touche rien en 2008. Il explique qu'il n'était pas d'accord avec la répartition proposée (300 000 francs divisé par cinq institutions égale 60 000 francs par institution, cela pour les expositions réalisées dans l'espace Tua au BAC). La vidéo demande des moyens plus importants que la photographie. Il a donc demandé à bénéficier d'un regroupement de deux années de subvention, et il a donc touché, en 2007, 120 000 francs. Comme

le remarque la même commissaire, cela signifie que, en 2008, le CIC ne bénéficiera pas des allocations que le Conseil municipal a votées.

A la demande de cette même commissaire, M. Iten dit que le CIC est une sorte de centre de recherche puisque, par rapport à la vidéo, le CIC n'a pas d'équivalent en Suisse.

Audition de M. Laurent Desplands, collaborateur au CIC en tant que technicien

A la demande de M. Desplands, la commission a accepté de garder cette audition confidentielle.

D'un point de vue technique, toutefois, M. Desplands indique que le bâtiment du BAC est tellement pollué que cela fait rouiller le matériel.

Discussion

Une commissaire du groupe des Verts propose de demander la démission du conseil de fondation de Saint-Gervais au Conseil municipal. Elle demande si c'est possible de le faire. Il lui est répondu que oui.

Un commissaire démocrate-chrétien dit qu'il s'agit toutefois de s'interroger aussi sur les incidences de ces démissions. Il ajoute aussi que ces représentants sont remis en cause sans avoir été entendus par la commission.

Une commissaire socialiste a le sentiment que la commission se focalise sur le CIC alors qu'il faudrait aussi étudier la question du Centre de la photographie. Elle souhaiterait savoir pourquoi la somme normalement distribuée au CIC ne l'est pas pour 2008. Elle propose d'auditionner la FAMC pour comprendre ce qui se passe au niveau des budgets.

L'audition de la FAMC est votée à l'unanimité.

Séance du 13 mars 2008

La présidente dit qu'une heure de discussion est prévue sur la motion M-724, mais qu'un vote à la fin de la discussion n'est pas encore possible. Elle évoque un courrier de M. Mugny, qui fait une synthèse de sa position par rapport au dossier. Elle ajoute qu'il semble que M. Mugny laisse la commission prendre la décision finale.

Elle propose un tour de table pour permettre à chaque groupe d'exprimer sa position.

Le groupe de l'Union démocratique du centre

Un commissaire prend la parole et dit que M. Mugny a eu une bonne idée au départ, mais que ce projet débouche sur un désaccord des personnes concernées. C'était un grand projet qui était très intéressant, mais qui s'est réduit en peau de chagrin et qu'il faut maintenant mettre aux oubliettes.

Le groupe libéral

Une commissaire est déçue que ce projet, qui avait convaincu les libéraux à la base, ne soit en réalité pas charpenté sur une base solide. Les libéraux se sont rendu compte que Saint-Gervais méritait plus d'attention et un suivi plus efficace. Un transfert au BAC sans suivi est inconcevable. La commissaire souligne que ce projet, comme bien d'autres, nécessite un magistrat fort.

Le groupe démocrate-chrétien

Une commissaire déclare que l'absence d'un calendrier dérange. Concernant Saint-Gervais, elle préconise d'attendre le groupe de travail avant de se prononcer.

Un commissaire se dit convaincu de la désorganisation qui règne à Saint-Gervais. Cette impression grandissait au fil des différentes auditions et a été confirmée par la dernière. Les démocrates-chrétiens souhaitent privilégier ce que le public peut recevoir de l'art contemporain. Lorsque les expositions sont au BAC, elles appellent plus de public. Ils demandent alors qu'un transfert au BAC soit étudié, afin que le CIC puisse décemment aller au CAC et les biennales au BAC.

Quant au Centre de la photographie, il faudra étudier les possibilités d'un transfert dans un autre lieu ou de le rapatrier au BAC. Il s'agit de se prononcer sur les conditions propres aux transferts des différents acteurs.

Il faut également prendre en compte les privés, car il serait regrettable de perdre les investissements privés. Les démocrates-chrétiens pensent aussi que la fondation ne peut pas demander aux gens de démissionner sans les avoir entendus. Il serait alors souhaitable de réentendre le bureau de Saint-Gervais.

Le groupe des Verts

Un commissaire dit qu'il partage les propos du commissaire démocrate-chrétien sur la question des démissions. Il rappelle que le conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève a été élu par le Conseil municipal. Il faudrait donc les entendre avant d'entériner toute décision.

Pour les Verts, le projet BAC+ représente toujours une bonne alternative, malgré les difficultés qu'il implique. Il est en effet très difficile de faire cohabiter

cinq institutions dans un même lieu et il n'est pas possible de forcer les gens à le faire.

Les Verts souhaitent auditionner les membres de la fondation ainsi que le magistrat.

Le groupe socialiste

Une commissaire fait référence à la lettre du magistrat qui est, selon elle, inadéquate. Le fait de donner sa position met une pression supplémentaire. La commissaire souligne la réduction du projet initial. Dès le déménagement de M. Tua, le magistrat a demandé aux institutions que les lieux soient investis.

En étudiant le projet BAC, le problème de Saint-Gervais est mis en évidence. La commissaire souligne que le Centre pour l'image contemporaine fait partie de la Fondation de Saint-Gervais Genève et que c'est à la fondation de gérer ses problèmes. Dans un premier temps, le CIC partait en tant qu'unité de Saint-Gervais au BAC, la décision du 3 juillet a changé le cours des choses. Le CIC doit premièrement gérer ses problèmes avec la fondation, avant que ses problèmes ne soient discutés ici.

Elle ajoute qu'elle souhaite auditionner à nouveau le Centre de la photographie. Elle propose également l'audition de la FAMC, car 830 000 francs ont été votés dont 60 000 pour payer le personnel. Elle aimerait savoir à quoi sont attribués ces 60 000 francs qui ne sont pas rétribués cette année.

Quant au conseil de fondation, elle estime que ce n'est pas de la compétence de la commission de demander des démissions, car il s'agit d'une fondation de droit privé.

Concernant le bâtiment du BAC, elle soulève les mauvaises conditions du lieu et réclame que les travaux soient enfin réalisés, ne serait-ce que pour le personnel qui y travaille actuellement.

Le groupe radical

La commissaire dit qu'elle rejoint la position des démocrates-chrétiens et souhaite le transfert du CIC au BAC. Selon elle, il s'agit de prendre une décision politique et de donner une impulsion. Il s'agit de décider si c'est une bonne idée d'avoir les cinq institutions dans un même lieu.

Elle souligne l'absence de calendrier et ce qui semble être un manque d'accompagnement de la part de la Ville, encore que ce soit une tâche particulièrement délicate et ardue au vu des circonstances. Mais un *coaching* plus serré permettrait sans doute aux choses d'avancer. Concernant le CIC, elle trouve que

c'est une perle qui se meurt. C'est une institution qui vit sur ses acquis et sa gloire passée.

Il est important et urgent de permettre aux choses de se débloquer, afin que le CIC puisse renaître de ces cendres.

Le groupe A gauche toute!

Une commissaire souligne que, si le CIC déménage, il faut qu'il puisse exposer quelque chose, mais le CIC est exsangue. Le CIC est un pôle de compétence et il continuera à l'être s'il a un groupe à sa tête pour le défendre. Le CIC gère trois pôles: la collection, la production et l'exposition. Cette institution maîtrise beaucoup de compétences et, grâce au CIC, les artistes ont pu réaliser des œuvres incroyables. Si le CIC est divisé, le public ne pourra plus visionner les œuvres de la collection.

De plus, le bâtiment du BAC est tout à fait insalubre. Alors, que gagnerait le CIC à être transféré dans un bâtiment où les conditions sont précaires et endommagent le matériel. La commissaire souligne que, dans la mesure où il n'y a pas de garantie à ce que le CIC soit accueilli dans un lieu salubre, A gauche toute! ne voit pas l'intérêt de ce transfert.

Elle ajoute que le statut du personnel est un bon statut et que la commission des arts et de la culture n'a pas à chercher un changement. C'est du ressort de la direction et cette direction doit faire son travail.

Discussion

La présidente déclare que le projet initial était un bon projet, mais que, malheureusement, les conditions n'ont pas été réunies pour qu'il fonctionne. Elle propose que d'éventuelles modifications aux invites soient préparées pour la prochaine séance.

Un commissaire démocrate-chrétien veut revenir sur la position que la commission devra tenir. Il pense que les missions du CIC peuvent être renforcées dans une grande institution comme le BAC.

Un commissaire socialiste penche, lui, pour que le CIC reste dans ses murs. Le projet s'est effilé et n'offre pas les conditions d'un bon rayonnement. Il pense que tout vouloir mettre au BAC, c'est faire une croix sur les institutions. Pour lui, le BAC est devenu le «bazar de l'art contemporain».

Une commissaire radicale dit que le problème réside dans le fait que les institutions n'arrivent pas à s'entendre et que le CIC a de gros dysfonctionnements internes. Mais il s'agit d'un projet magnifique. Les problèmes de salu-

brité doivent certes être réglés, mais ils ne doivent pas tout bloquer. Cela serait une renaissance pour le CIC. Et elle ne comprend pas pourquoi la question des droits d'auteur sur la collection du CIC n'est pas encore étudiée, car elle est centrale. Elle souhaite que la Fondation de Saint-Gervais Genève s'en empare sans tarder.

Une commissaire libérale préconise la suspension de cette fusion, car les libéraux sont pour des pôles d'art contemporain et non pour la confusion.

Une commissaire socialiste demande de laisser la tâche de redynamiser le CIC à son conseil de fondation. La commission n'a pas à s'en mêler. La décision politique revient à la fondation.

Une autre commissaire socialiste rappelle que les outils de production étant obsolètes, un arrangement avec les HES genevoises pourrait être envisagé.

La présidente met au vote l'audition du bureau de Saint-Gervais. Elle est refusée.

Elle met au vote l'audition de M. Mugny à la fin des travaux. L'audition est acceptée à la majorité de la commission.

Enfin, elle met au vote l'audition du Centre de la photographie, Genève, qui est acceptée à la majorité de la commission.

Séance du 17 avril 2008

Audition de M. Bertherat, président de la FAMC et membre du conseil du Mamco

M. Bertherat précise qu'il préside la FAMC depuis deux ans et demi. Selon lui, il est illusoire de mettre cinq institutions dans les locaux du BAC, car leur développement s'en trouverait forcément réduit. Ce projet aurait un sens si les institutions avaient une gouvernance commune. En l'état, il est peu convaincu du gain de cette réunion. Pour lui, il faudrait soit regrouper moins de monde, soit intégrer certaines institutions dans d'autres. Le projet de M. Mugny a du mérite, mais pose beaucoup de questions.

Pour M. Bertherat, il est clair que des travaux devront être entrepris au BAC et que, quand ce sera le cas, il faudra que les lieux soient vidés. Cela risque de poser problème pour le Centre de la photographie qui, après avoir dû quitter la Maison des arts du Grütli, est hébergé en permanence au BAC. Le problème pour les travaux, c'est que les plans changent tout le temps. Il ne peut donc pas y avoir de budget définitif, puisque personne n'est d'accord.

Une commissaire d'A gauche toute! demande où en sont les relations entre le Mamco et le CAC.

M. Bertherat dit que la dernière séance était agitée. Il explique que la FAMC est un organe hybride. Auparavant, elle ne s'occupait que de la question du bâtiment, mais elle est devenue hybride pour tenter de gérer la cohabitation future des cinq institutions, actuellement trois. Jusqu'à la fin de 2007, chaque institution avait son prorata de subvention. Cette année, cela a été plus animé et il y a eu des discussions.

Aujourd'hui, la FAMC gère tous les frais du bâtiment. Au début, les institutions pensaient que la FAMC allait tout gérer, mais ce n'était pas possible. Du personnel a été engagé: deux postes de coordination entre les institutions et un poste de gardiennage.

Lorsque M. Mugny a renoncé au projet de regrouper les cinq institutions, ces postes devenaient inutiles et ont dû disparaître. C'est la FAMC qui s'en est chargée.

En ce qui concerne le budget 2008, l'enveloppe reste la même. Le reste est réparti entre le Mamco, le CAC et le CPG pour les activités culturelles. Une partie du budget pourrait servir à créer une entrée commune et unique, mais cette question est encore en discussion. Depuis le retour en arrière, chaque institution doit assurer sa gestion, mais tout ce qui concerne le bâtiment est pris en charge par la FAMC, sans quoi ce serait trop compliqué.

La qualité de président de M. Bertherat ne lui permet pas de décider quelle institution sera incluse.

Une commissaire radicale demande si M. Bertherat partage son sentiment d'une sorte de «traumatisme collectif» ressenti par les institutions lors de la fameuse séance du 3 juillet 2007.

M. Bertherat répond qu'il y a eu plusieurs cas différents lors de cette séance. Certains membres du comité de Saint-Gervais n'étaient pas hostiles à la proposition de M. Mugny. Les personnes du Centre de la photographie se sont par contre très vite braquées. Il est clair qu'il est difficile de contenter tout le monde dans un tel projet.

Une commissaire du groupe des Verts s'étonne que les institutions culturelles d'une ville comme Zurich parviennent à tourner avec un tiers des subventions dont dispose Genève. Elle évoque aussi la différence d'implication des mécènes entre Genève et Zurich.

M. Bertherat précise que Genève est la ville où le mécénat est le moins développé. Il rappelle que le gain de la billetterie est insignifiant.

La même commissaire du groupe des Verts demande s'il serait plus aisé d'intéresser les privés si les institutions joignaient leurs forces.

M. Bertherat indique que, en effet, il est plus cohérent pour les mécènes de donner à une ou deux grandes institutions. Le mécénat cherche à avoir un certain impact.

M. Bertherat dit encore qu'une sorte de fédération dans ce bâtiment serait ingérable. Pour lui, il faudrait soit une situation où les institutions sont très unifiées, soit une grande indépendance. Mais, pour Genève, l'unification serait préférable.

Audition des représentants du Centre de la photographie, Genève (CPG): M. Joerg Bader, directeur, M. Pierre de Preux, président, Mme Manuella Denogent, directrice adjointe, Mme Marie Jacconi, artiste et membre du comité, M. Christian Dupraz, architecte et membre du comit

Ces représentants ont demandé à être entendus par la commission.

M. de Preux explique qu'il a été de la volonté du CPG de faire autre chose que de la photographie. L'édition est une part des activités du centre, mais elle est limitée. Si le CPG ne devait faire qu'une revue, cela engagerait une disparition du centre sur la scène genevoise.

M. Bader évoque le futur incertain du CPG par rapport à sa situation au BAC. Le CPG n'est toujours pas au bénéfice d'un bail, et le premier tiers de la subvention triennale de 75 000 francs (soit 25 000 francs) ne lui sera pas payé en avance au regard du futur incertain.

Par ailleurs, M. Mugny demande au CPG de choisir entre l'édition et la production.

Le CPG souhaite rester au BAC, car le bâtiment est central et jouit d'un rayonnement important. L'association souhaite pérenniser l'institution par le maintien des expositions, de la qualité, et par l'ouverture sur le public.

M. Bader pense que le CPG montre des choses que les bâtiments d'art contemporain n'arrivent plus à montrer et que c'est important.

M. de Preux dit qu'une partie de sa mission informelle est de gérer les relations avec les autres institutions au sein du BAC.

Une commissaire d'A gauche toute! demande si le CPG bénéficie d'une subvention de la FAMC.

Mme Denogent répond que depuis la dernière discussion, en novembre 2007, la FAMC a retiré les subventions pour le CPG.

Il est également évoqué les relations tendues entre le CPG et M. Bernard et Mme Garcia Anton, ainsi que les tensions qui se focalisent sur des enjeux de territoire.

Séance du 24 avril 2008

Audition de M. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève, chargé du département de la culture, ainsi que de Mme Martine Koelliker, codirectrice du département, M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, et Mme Isabelle Naef Galuba, ex-conseillère culturelle du Fonds municipal d'art contemporain

M. Mugny dit ne pas comprendre sur quoi porte le vote, puisque la proposition de déménager le CIC au BAC est maintenant caduque, comme il l'a expliqué dans un courrier aux commissaires.

Il explique qu'il renonce à soutenir ce transfert face à la retenue des uns et des autres, même s'il trouve cela dommage, car c'est au BAC que les choses se passent. De plus, la situation au CIC est aujourd'hui calamiteuse. Mais il a observé les réticences des commissaires et ne veut pas prendre de risque pour le budget qui sera attribué ou non au CIC.

M. Mugny ne comprend pas pourquoi les commissaires ont auditionné le personnel du CIC, car la gestion ne les concerne pas. Mais il espère que, au travers de ces auditions, les commissaires ont maintenant pris conscience de l'incompétence de la direction du CIC, comme il le clamait déjà il y a trois ans alors que tout le monde criait au scandale.

Concernant le BAC, il indique que, d'ici au mois de septembre, trois propositions seront présentées. La première concernant la décontamination des lieux, la deuxième relative à l'enveloppe thermique et la troisième à propos de l'aménagement de l'espace Tua avec les gens sur place.

Concernant le CPG, il souligne la nécessité de faire un espace commun avec les autres institutions.

Les rapports d'audit du CIC ne seront pas transmis aux commissaires, car des informations confidentielles ont filtré dans la presse, ce que M. Mugny regrette.

Une commissaire socialiste s'interroge sur le fonctionnement de la FAMC. Sur les 650 000 francs votés pour 2008 et attribués à la FAMC, 300 000 francs étaient destinés aux manifestations du BAC et 350 000 francs revenaient au personnel. Or il n'y a plus de personnel et M. Berherat a évoqué un pot commun. Elle souhaite plus de précisions.

Mme Koelliker explique qu'il s'est révélé plus cohérent que la FAMC prenne en charge les frais d'entretien relatifs au bâtiment, du moins pour la partie commune aux institutions. Mais les 300 000 francs destinés aux expositions y sont bien attribués et sont aussi destinés à créer l'accueil du CPG au rez-de-chaussée.

La même commissaire socialiste évoque la biennale Version qui risque de ne pas pouvoir se faire si le CIC ne va pas au BAC.

M. Mugny explique que les choses sont plus nuancées. Il est simplement moins aisé de garantir Version dans les locaux du BAC si le CIC n'y est pas, alors que, s'il y est, la manifestation est prévue via la convention.

Une commissaire socialiste demande si, à l'avenir, le BAC sera uniquement dévolu au CAC et au Mamco.

M. Mugny répond que le CPG y aura sa place et que, de toute manière, la Ville ne peut pas décider des institutions présentes au BAC. D'autres institutions pourraient être amenées à investir les lieux, également de manière temporaire.

Une commissaire d'A gauche toute! pense que les difficultés sont survenues quand les gens se sont rendu compte que l'espace était insuffisant. Elle demande s'il n'est pas possible de louer le bâtiment J.

M. Mugny explique que la CIA a finalement proposé une location à un prix trop élevé. Il dit aussi que le désir d'agrandissement ne concerne pas tous les musées. Que les espaces actuels devraient satisfaire les acteurs du BAC pour les vingt prochaines années au moins.

Une commissaire radicale, qui trouve le projet BAC+3 magnifique, a, à regret, le sentiment que tous les participants à la séance du 3 juillet 2007 l'ont ressentie comme une sorte de «traumatisme collectif». Elle aimerait connaître la perception et l'avis du magistrat.

M. Mugny explique qu'il a simplement demandé aux personnes des institutions de parvenir à travailler ensemble. Il trouve regrettable que, pour des questions de salaire, les biennales soient limitées dans leur développement. Mais il ne désespère pas que les gens s'entendent un jour car, effectivement, le projet reste un beau projet, même si le CIC ne va pas au BAC. La volonté de départ visait uniquement la réunion des institutions.

Le magistrat exhorte les commissaires à ne pas laisser tomber le CIC et à analyser les choses avec les représentants qui sont dans la fondation pour faire quelque chose de ce CIC. Le personnel n'est pas heureux et il s'agit de faire un travail de reconstruction.

Une commissaire d'A gauche toute! explique que c'est le mot «fusion» qui a fait jaser, mais M. Mugny se défend d'avoir jamais dit qu'il s'agissait d'une fusion.

M. Mugny redit encore que, s'il a dit qu'il arrêtait de demander que le CIC soit déplacé, c'est pour éviter des obstacles au budget. En ce qui concerne la décontamination demandée par les commissaires, un projet sera déposé d'ici à décembre.

M. Rohrbasser perçoit un risque de malentendu et souhaite clarifier la situation. Il cite les trois possibilités en étude: première possibilité, déplacement du

CIC au BAC avec reprise des activités par le Mamco et le CAC; deuxième possibilité, statu quo; troisième possibilité, transfert du CIC, en tant qu'entité, au BAC. Cette dernière option n'a pas été prise en compte par le département de la culture, car elle entraînerait un manque d'espace du fait que l'administration entière du CIC irait au BAC.

Une commissaire radicale évoque les quatre personnes travaillant dans l'administration à Saint-Gervais. Que feraient ces personnes si elles restaient à Saint-Gervais alors que le CIC allait au BAC.

M. Mugny explique que leurs postes ne seraient pas menacés, car il y a encore toute l'administration du théâtre ainsi que de nouvelles activités qui pourraient naître à Saint-Gervais.

Discussion de la commission

Une commissaire socialiste dit qu'il ne faut pas attendre la décision de la Fondation de Saint-Gervais Genève pour prendre position, car la fondation, de son côté, attend la décision de la commission des arts et de la culture pour prendre position. On va tourner en rond.

Un commissaire démocrate-chrétien dit qu'il est attentif à la situation catastrophique du CIC et que, à son avis, la fondation n'est pas opposée à ce que la collection aille au Mamco. Il s'agit, par ailleurs, de se positionner par rapport à l'art contemporain.

Une commissaire radicale se prononce pour que le CIC aille rejoindre le BAC.

Une commissaire socialiste propose de faire des recommandations et non de donner des directives, car Saint-Gervais est une fondation de droit privé. Elle pense qu'il faut assurer la pérennité du BAC en tant que référence de l'art moderne et contemporain. Elle souhaite également assurer le maintien du CPG au BAC. Elle est heureuse que la question de la dépollution soit prise rapidement en compte. Enfin, elle souhaite une meilleure transparence sur le fonctionnement de la FAMC.

Une commissaire libérale préconise de ne pas s'immiscer dans le fonctionnement du CPG. Le groupe libéral proposera des aménagements aux invites.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que le projet était séduisant à la base et que le temps nécessaire à la réalisation des travaux de dépollution va peut-être permettre aux gens de s'entendre.

Une commissaire d'A gauche toute! dit que les commissaires ne sont pas là pour régler les problèmes des uns ou des autres, mais pour prendre une décision

politique. Selon elle, le projet BAC était une belle proposition. Aujourd'hui, elle préconise de garder le CIC comme pôle de production et d'excellence. Pour elle, la collection sert d'outil de travail et il serait regrettable de la transformer en collection muséale. Par contre, les expositions peuvent aller au BAC. Elle pense que le CIC permet à de jeunes artistes d'émerger.

Elle regrette que la mésentente risque de faire disparaître le CIC et propose qu'il soit recommandé de donner aux gens les moyens de pouvoir faire leur travail.

Une commissaire du groupe des Verts dit que les enjeux soulevés par cette motion sont très complexes, sur lesquels il s'agit de se positionner politiquement. Elle propose de transformer la motion en résolution pour soutenir le CIC ainsi que les acteurs du BAC.

Un commissaire socialiste dit qu'il s'agit maintenant de donner des signes clairs, mais pas de faire de l'ingérence. Pour lui, il s'agit d'éviter une fusion qui reviendrait à démanteler le CIC.

La présidente dit que cette motion, datée du 6 novembre 2007, fait sens. Il s'agit aujourd'hui de faire des choix politiques.

Plusieurs propositions d'amendements sont faites par les socialistes et les libéraux, mais il est proposé de reprendre cela lors de la prochaine séance de la commission ainsi que le vote final.

Il est voté sur la question, et à l'unanimité la commission est d'accord de reporter le vote à la séance du 8 mai 2008.

Séance du 8 mai 2008

La présidente précise que le travail de cette séance consiste à prendre connaissance et à se prononcer sur les amendements proposés par les différents groupes. Les commissaires sont tous d'accord que les amendements devaient parvenir, par écrit, sur les messageries.

Un commissaire démocrate-chrétien annoncera ses amendements dans le cours de la discussion.

Première invite

Une commisaire du groupe des Verts avait suggéré d'examiner si, en plus du contenu des invites qui vont être modifiées, on ne transformerait pas cette motion en résolution.

La présidente pense que, selon les modifications apportées, la motion ne conviendra plus à certains groupes. Il est préférable de travailler sur le texte pour l'instant.

La commissaire des Verts est d'avis de supprimer cette première invite, puisque le magistrat a affirmé qu'une fusion n'était pas à l'ordre du jour.

Le commissaire démocrate-chrétien fait la même remarque.

Un commissaire socialiste ne se satisfait pas de cette réponse. Il avait proposé de modifier ce texte, qu'il soumet (point 3 des amendements socialistes). Ce texte remplacerait la première invite. On peut imaginer qu'il y ait autre chose qui soit possible, dans un contexte différent ou une mouvance culturelle.

Une commissaire radicale rejoint la déclaration des Verts et du Parti démocrate-chrétien et se déclare pour la suppression de la première invite. Elle n'est pas d'accord avec la proposition socialiste, car le problème c'est que l'on risque de faire croire que l'on renonce à mettre ces deux entités ensemble.

Une commissaire d'A gauche toute! remarque que la formulation socialiste laisse une porte ouverte, en disant «renoncer en l'état»; c'est suffisant pour dire que ce n'est pas un refus définitif. Par ailleurs, elle rappelle que personne n'est en faveur de cette fusion, selon les personnes auditionnées.

Pour elle, c'est le minimum qu'on puisse accepter, et dire «renoncer en l'état» lui semble une bonne solution.

Le commissaire socialiste déjà cité est d'accord avec la commissaire radicale pour dire qu'il faut éviter de figer quelque chose. En revanche, il ne comprend pas la raison de ne pas voter cette invite, qui est l'inverse des propos tenus par la commissaire radicale.

Le commissaire démocrate-chrétien, au niveau méthodologique, est d'accord avec la commissaire radicale mais a une autre formulation à proposer pour cette invite. On pourrait dire que la première invite est supprimée et on poursuit.

La présidente pense que, dans ce cas, il faut avoir autre chose à proposer car, suivant la teneur, on pourrait être amené à conserver cette invite.

Le commissaire démocrate-chrétien propose: «étudier la faisabilité du rattachement de la collection du CIC au Mamco et des biennales au CAC».

La commissaire d'A gauche toute! a des amendements à présenter dont un va dans le sens du commissaire démocrate-chrétien.

La commissaire radicale se rallie à la proposition du Parti démocrate-chrétien et dit au commissaire socialiste que son texte induit les gens en erreur.

Une autre commissaire socialiste prétend que la faisabilité du rattachement a déjà été entreprise et discutée; on est arrivé à un blocage et le magistrat a déclaré qu'il y renonçait. Elle ne comprend pas l'obstination de certains.

Pour revenir à leur projet, elle précise que la priorité d'aujourd'hui c'est de faire les travaux qui s'imposent. Elle rappelle que le CIC fait partie de la Fondation de Saint-Gervais Genève. Si l'on retire deux membres, on fait sauter la fondation.

Le commissaire démocrate-chrétien désire donner une option politique.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre prétend que la fusion ne peut être que s'il y a une volonté commune, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que les lieux ne s'y prêtent d'ailleurs pas. Pour l'instant, rien ne répond favorablement à cela. Donc, il est important d'en tenir compte au niveau des décisions.

Un commissaire du groupe des Verts serait en principe plutôt favorable à l'amendement du Parti démocrate-chrétien qui irait dans le sens d'une prise en compte du conseil de la Fondation de Saint-Gervais. Il pense cependant qu'il faut laisser le soin à ce dernier de décider de sa propre politique.

La commissaire radicale aimerait qu'on sache qui décide: elle a entendu que le conseil de fondation était prêt à accepter cette option. Le projet du BAC est global. Elle trouve dommage qu'on s'arrête sur un point, soit que les employés ne sont pas d'accord.

Le commissaire socialiste indique que, si les socialistes se sont saisis de cet objet, c'est parce que des indices démontraient que l'idée première suscitait quelques remous. En 14 séances, on s'est aperçu que ce projet ne s'est pas fait; il n'y a pas eu de fusion avec le BAC; le CEC s'est retiré, le CPG ne remplit plus son objectif premier et le CIC a été très réticent face à la fusion.

Si tout s'était bien passé, on n'aurait pas eu besoin de ce projet. Or, maintenant, certains désirent revenir en arrière, en présentant un amendement qui reprend ce qui s'est passé il y a quelques mois, alors que les entités n'ont pas pu s'entendre. C'est une démarche complètement erronée.

La commissaire socialiste rencontre un problème de terminologie avec la première formulation d'amendement des Verts: le CIC n'a pas à décider; c'est le rôle de la fondation.

Amendement des Verts (2e formulation): «soutenir, si tel devenait la volonté du conseil de la Fondation de Saint-Gervais, son éventuel rattachement du CIC dans le cadre du BAC».

La commissaire socialiste comprend qu'on revient aux premières propositions, auxquelles les socialistes s'opposent.

Elle dit à la commissaire radicale que la défense en faveur des employés repose sur des acquis de fonctionnement. Actuellement, il y a huit personnes au CIC et il a été dit que pas toutes pourraient être replacées. Il faut respecter le statut du personnel et elle n'acceptera pas que ces acquis soient bradés.

Le commissaire du groupe des Verts indique que si le terme de «rattachement» a été choisi, c'est qu'ils n'ont pas envie de décider quelle sera la meilleure solution.

La commissaire radicale rétorque qu'elle a appris du magistrat que toutes les personnes auront un travail. Elle trouve dommage que les gens ne soient pas prêts à accepter des changements.

Le commissaire démocrate-chrétien reprécise la position de son groupe: suite aux auditions, on s'aperçoit qu'on a la possibilité de donner quelques options sur l'art contemporain. Il est exclu d'accepter les travaux de décontamination sans rien d'autre.

Leur objectif, c'est de donner de grandes orientations.

La commissaire libérale soutiendra l'amendement du Parti démocrate-chrétien; ce n'est pas un retour en arrière. On a entendu dire que la fondation est divisée. Elle aimerait connaître les conditions d'un transfert. Ce qui a manqué, c'est une véritable étude de faisabilité sérieuse. Elle signale que son groupe présente aussi deux amendements qui visent à charger la Fondation de St Gervais, soit:

1. responsabiliser le conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève et lui demander de prendre les mesures nécessaires, suite aux audits, au bon fonctionnement de l'institution;
2. demander au conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève de communiquer au Conseil administratif et au Conseil municipal sa décision au plus tard le 31 octobre 2008.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait dire qu'il faut l'accord de tous les auteurs.

La commissaire d'A gauche toute! s'étonne qu'on présente un amendement qui est la raison pour laquelle on s'est retrouvé ici. Il y a eu un soulèvement pour dire que les gens refusaient la fusion: 300 personnes ont été très claires sur ce point. On fait 13 séances pour rechercher une solution et si, aujourd'hui, on se dirige vers une proposition de fusion, on se fera ridiculiser.

L'attractivité d'une ville, c'est la multiplicité. Or, en cinq ans, pas un seul événement notoire a été présenté par le CAC.

La commissaire radicale, revenant sur l'intervention de l'Union démocratique du centre, estime qu'on ne peut pas arrêter ce projet à cause de la question des

droits d'auteur. Et par rapport à la fusion, M. Mugny a dit à la commission qu'il n'avait pas parlé de fusion.

La commissaire socialiste continuera à défendre les acquis. Elle peut affirmer que les droits d'auteur existent. En tant que collaboratrice, elle a signé des documents à la Fondation de Saint-Gervais Genève attestant ses dires.

La commissaire des Verts déclare qu'on ne progresse pas dans nos travaux.

Au départ, il y a eu un projet politique qui visait à rassembler tout l'art contemporain dans un même lieu. La commission était d'accord sur ce point. Ensuite, on s'aperçoit des complications que cela représente. Or cette commission ne doit pas se prononcer sur qui doit faire quoi, mais dire ce qu'elle souhaite politiquement.

Cette motion est partie de la commission des arts et de la culture car il y avait un certain questionnement autour des projets et on y a travaillé; maintenant, la commission doit se prononcer sur des invites et conclure le travail autour de cette motion.

Ce que chacun souhaite, c'est qu'un projet se réalise.

La commissaire radicale trouve que les points d'achoppement que l'on met en exergue ne sont pas justes; ceux cités par les socialistes ne sont pas relevants. Si la commission arrive à la conclusion que le projet de départ est celui qui convient le mieux, pourquoi ne pas le dire?

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pensait qu'on allait se limiter à la première invite de la motion. La rédaction socialiste lui convient tout à fait. Quant aux amendements libéraux, ils ont le mérite de rappeler que la Fondation de Saint-Gervais Genève comprend le théâtre et le CIC.

L'Union démocratique du centre votera les amendements présentés par les socialistes.

La présidente aimerait préciser qu'à aucun moment la commission du personnel a dit qu'ils étaient favorables à un déplacement. Le magistrat a envoyé une lettre pour préciser son idée.

Votes

Première invite

Mise aux voix, la suppression de la première invite est acceptée par 13 oui et 1 abstention (S).

Amendement du Parti démocrate-chrétien: «étudier la faisabilité du rattachement de la collection du CIC au Mamco et des biennales au CAC».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (2 UDC, 3 S, 2 AGT) contre 5 oui (2 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (Ve).

Amendement des Verts: «soutenir, si tel devenait la volonté du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève, l'éventuel rattachement du CIC dans le cadre du BAC».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (2 UDC, 3 S, 2 AGT) contre 7 oui (2 L, 1 R, 2 DC, 2 Ve).

Amendement socialiste: «renoncer en l'état à une fusion du CIC avec le CAC et le Mamco».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (2 UDC, 3 S, 2 AGT) contre 7 oui (2 L, 1 R, 2 DC, 2 Ve).

Une commissaire d'A gauche toute! annonce un rapport de minorité.

Le commissaire socialiste comprend que tout le projet qui se basait sur le cadre d'une fusion n'est plus d'actualité.

Deuxième invite

La commissaire des Verts propose: «tenir informé de l'état de la situation».

La présidente s'aperçoit qu'on va rencontrer des problèmes pour toutes les invites suivantes, car elles découlent de la fusion et celle-ci n'est plus d'actualité.

La commissaire socialiste propose de passer aux autres invites proposées par le groupe socialiste.

La présidente passe au vote du maintien de la deuxième invite.

Mis aux voix, le maintien de la deuxième invite est refusé à l'unanimité.

Troisième invite

La présidente met aux voix le maintien de la troisième invite, il est refusé par 9 non (2 UDC, 3 S, 2 Ve, 2 AGT) et 5 abstentions (2 L, 1 R, 2 DC).

La présidente fait remarquer que la motion M-724 n'a plus d'invite.

Nouvelles invites

Premier amendement socialiste: «déposer un crédit d'étude en 2008 afin d'entreprendre les travaux nécessaires de dépollution, de réfection et d'aménagement du BAC».

Mis aux voix, cet amendement est accepté à l'unanimité.

Deuxième amendement socialiste: «conserver l'entité du CPG au sein du BAC avec ses espaces et garantir la poursuite de ses activités par le renouvellement de sa convention».

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 7 oui (2 UDC, 3 S, 2 AGT) et 7 abstentions (2 L, 1 R, 2 DC, 2 Ve).

Troisième amendement socialiste: «permettre que le CIC et d'autres entités ou institutions n'ayant pas de résidence au BAC puissent organiser des expositions ou manifestations dans la salle du rez-de-chaussée (ex-musée de M. Tua)».

La commissaire des Verts trouve la formulation trop contraignante. Elle dirait: «dans la mesure du possible, permettre...».

La commissaire socialiste explique que le but de cet amendement est de rendre un centre d'expositions vivant, sinon cela signifie que l'on prend la décision politique d'attribuer la totalité du BAC à seulement deux institutions.

Elle est d'accord avec l'adjonction proposée.

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 9 oui (2 UDC, 3 S, 2 Ve, 2 AGT) et 5 abstentions (2 L, 1 R, 2 DC).

Amendements du groupe libéral:

1. «rappeler au conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève de prendre les mesures, suite aux audits, au bon fonctionnement du CIC».

   La commissaire d'A gauche toute!: «rappeler au conseil de fondation ses responsabilités...».

2. «demander au conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève de communiquer au Conseil administratif et au Conseil municipal sa décision au plus tard au 31 octobre 2008».

Un commissaire de l'Union démocratique du centre ne votera pas ces amendements. Il ne se sent pas autorisé à inviter notre exécutif à rappeler son devoir au conseil de fondation, d'autant plus que ce dernier est de droit privé.

La commissaire libérale retire ses amendements. Elle se permet de reprocher d'avoir procédé à l'audition de certaines personnes dans cette enceinte.

La commissaire socialiste est d'accord sur le fond, mais elle ne peut pas accepter la forme.

Amendements d'A gauche toute!

La commissaire d'A gauche toute! désire retirer les deux premiers amendements qui figurent sur le projet qu'A gauche toute! vient de distribuer aux commissaires.

Par contre, elle aimerait que la création soit pérennisée. Pourquoi ne pas utiliser le fait que la collection irait ailleurs pour créer ce pôle de recherche? Elle l'imaginait en collaboration avec la Haute Ecole d'art et de design de Genève, par exemple (amendement N° 3).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve que cet amendement est superfétatoire. Par contre, le quatrième amendement est tout à fait pertinent et le groupe le soutiendra.

Le commissaire démocrate-chrétien approuve la prise de position de l'Union démocratique du centre, car il est prématuré d'arriver avec un projet de création d'espace. Il est d'accord avec la dernière proposition.

La commissaire du groupe des Verts acceptera le quatrième amendement; le troisième amendement pourrait aussi être accepté pour autant que l'on mette: «en temps voulu» à la place de «dans les deux ans».

La commissaire d'A gauche toute! ne voit pas d'inconvénient à modifier le texte dans ce sens.

La présidente proposerait d'enlever la notion de temps dans le texte.

La commisaire des Verts persiste avec «en temps voulu».

La commissaire socialiste trouve prématuré de proposer la troisième invite. Quant à la quatrième invite, les budgets sont déjà prévus, il n'y en aura pas de supplémentaire.

La commissaire d'A gauche toute! fait un nouvel amendement, elle reprend le premier amendement en supprimant la fin de la phrase, après «le CIC».

Le commissaire démocrate-chrétien s'aperçoit que la commission s'immisce dans la gestion du département, ce qui n'est pas acceptable.

La présidente passe au vote du quatrième amendement d'A gauche toute! soit: «de charger le département de la culture de proposer les dispositions budgétaires dans le cadre du projet de budget 2009 pour la mise en œuvre des invites ci-dessus».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 6 non (1 L, 1 R, 2 DC, 2 S) contre 4 oui (2 UDC, 2 AGT) et 3 abstentions (1 S, 2 Ve).

La présidente passe au vote du troisième amendement d'A gauche toute!: «de créer un espace dans lequel les artistes pourront produire leur œuvre dans de bonnes conditions techniques, ainsi qu'une unité de recherche sur les arts électroniques, en collaboration avec les autres institutions travaillant dans le même champ. A cet effet, le Conseil administratif est invité à déposer dans les deux ans

une demande de crédit spécifique pour doter cet espace des équipements techniques nécessaires».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 10 non (2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC, 2 S, 2 Ve) contre 2 oui (AGT) et 1 abstention (S).

Le sous-amendement des Verts («en temps voulu») est retiré.

La présidente passe au vote du premier amendement d'A gauche toute!: «de garantir le maintien des salaires ainsi que le statut du personnel du CIC».

Cet amendement est refusé par 11 non contre 2 oui (AGT).

La présidente passe au vote de la motion M-724 amendée. Elle est acceptée par 7 oui (2 UDC, 3 S, 2 Ve) contre 2 non (AGT) et 4 abstentions (1 L, 1 R, 2 DC).

Le groupe A gauche toute! annonce à nouveau un rapport de minorité.

La commissaire du groupe des Verts précise qu'elle ne demandera plus de transformer ce texte en résolution. Elle propose que figure dans le rapport le fait que cette commission affirme sa volonté d'un projet pour un espace et la réalisation d'un pôle d'art contemporain au sein du BAC. Elle propose: «la commission des arts et de la culture réaffirme son soutien au projet d'un pôle d'art contemporain au sein du BAC.»

La président passe au vote de cette déclaration. Elle est acceptée par 6 oui (1 L, 1 R, 2 DC, 2 Ve) contre 4 non (2 UDC, 2 AGT) et 3 abstentions (S)

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– déposer un crédit d'étude en 2008 afin d'entreprendre les travaux nécessaires de dépollution, de réfection et d'aménagement du Bâtiment d'art contemporain (BAC);

– conserver l'entité du Centre de la photographie, Genève au sein du BAC et à garantir la poursuite de ses activités par le renouvellement de sa convention;

– dans la mesure du possible, permettre que le Centre pour l'image contemporaine et d'autres entités ou institutions n'ayant pas de résidence au BAC puissent organiser des expositions ou manifestations dans la salle du rez-de-chaussée (ex-musée de M. Tua).

21 mai 2008

B. Rapport de minorité de Mme Salika Wenger.

Introduction

1989: la Ville devient propriétaire du BAC.

1993: le CAC y débute ses activités.

1994: le Mamco ouvre ses portes.

1995: commencent les discussions avec le CPG et le CEC dans la perspective d'un projet de regroupement des principaux acteurs de l'art contemporain sur ce site, et non dans l'unique bâtiment qui abrite aujourd'hui le Mamco et le CAC. Le CIC vient s'ajouter à ce groupe de réflexion. C'est le projet BAC+3 qui prend forme et qui prétend faire du quartier des Bains, et principalement du site de l'ancienne SIP, le pôle de l'art contemporain à Genève. Le projet est porteur de nombreuses espérances pour les acteurs et le public. Le CPG vient s'installer dans les locaux de l'ancien Musée Jean Tua ainsi que le CEC, reste le CIC qui, pour le moment, est à Saint-Gervais.

Pour des raisons diverses, qui se trouvent dans le rapport de majorité, le projet d'investir les bâtiments de la SIP ne voit pas le jour et, dans ces conditions, BAC+3 ne peut plus se faire tel qu'il avait été conçu durant cinq ans sur l'ensemble du site. L'espace manque et les divisions commencent. C'est au moment où M. Mugny dit qu'il faut créer une fédération dans le seul BAC que le Mamco décide de se désolidariser du projet car, dès lors, il n'y a plus de perspective pour le musée de se développer. Il n'y pas assez d'espace et le Mamco fonctionne déjà difficilement dans celui qui lui a été attribué. D'ailleurs, une partie de la collection du musée est aux Ports-Francs par manque de place pour l'entreposer.

Le 3 juillet 2007, le magistrat, au cours d'une allocution, lance la bombe qui va faire exploser le projet BAC+3 lorsqu'il fait référence à une «fusion» de toutes ces institutions, au prétexte d'économie et de rationalisation (personnel, administrations, espaces d'expositions, billetterie, etc.). Ce mot dévastateur fait entrevoir leur disparition aux trois petites institutions qui espéraient se fédérer dans ce projet, tout en gardant leur spécificité. Le CEC, bien qu'ayant bénéficié d'une meilleure visibilité pendant son séjour à la rue des Bains, va retourner dans ses locaux en Vieille-Ville. Le CPG est très embarrassé, car il n'a plus les locaux dont il disposait au Grütli et il se trouve dans une situation précaire dans l'espace Jean Tua, puisqu'il ne bénéficie pas de contrat avec la Ville pour légitimer sa présence

à la SIP. Ces deux institutions culturelles demanderont à être entendues par la commission des arts et de la culture pour exposer leurs problèmes. Quant au CIC, on lui propose ni plus ni moins de se fondre dans le CAC avec la complicité de la présidence de la Fondation de Saint-Gervais Genève, pourtant élue pour défendre les intérêts du CIC. Tous ces problèmes ont donc motivé la rédaction de la motion M-724 par une partie de la commission des arts et de la culture qui, par ses invites, espérait faire le point sur le projet BAC+3.

Le Centre pour l'image contemporaine (CIC)

1984: M. Iten est engagé comme responsable des activités vidéo et informatiques de la Maison des jeunes de Saint-Gervais – à l'époque, Saint-Gervais dépend du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, bien qu'il ait toujours eu une activité liée à la culture. Lors de son engagement, M. Iten fait un premier projet pour permettre aux activités vidéo et informatiques d'être représentées, conçu en trois missions: la diffusion (montrer des œuvres), la production (aider les artistes à produire des œuvres vidéo) et la formation (permettre une formation permanente surtout sur les outils informatiques).

1985: le centre organise la première «Semaine internationale de la vidéo» et propose une rétrospective de Bill Viola. Cet artiste, afin de remercier l'équipe du travail fourni, offre une de ses vidéos. Celle-ci constituera la première pièce de la collection du CIC (qui jusqu'en 1998 s'intitulait Département arts et médias électroniques). Aujourd'hui, cette collection compte 1700 œuvres, dont certaines très rares et précieuses.

1991: Saint-Gervais passe au département de la culture.

1995: premier projet pour le CIC à un moment où ont lieu de nombreuses discussions et propositions sur les Halles de l'Ile. Après une proposition pour que le CIC y trouve une place, M. Vaissade, alors chargé du département des affaires culturelles, décide de conserver le CIC à Saint-Gervais.

1997: le Conseil administratif accepte le projet intitulé «Saint-Gervais Genève Un centre pour l'image contemporaine», qui consiste à institutionnaliser le centre.

1998: le centre ouvre. Le projet repose toujours sur trois activités: la diffusion artistique au moyen d'expositions et de biennales (BIM et Version), la production et l'édition de DVD ou CD-Roms, et la collection en faisant du CIC un centre de compétences pour la conservation des œuvres électroniques et leur diffusion.

La proposition faite d'intégrer le CIC au BAC, qui consiste en une fusion avec le CAC et une scission des activités du CIC, en distinguant ce qui touche à

la production, les expositions et la collection, est l'une des raisons de ce rapport de minorité.

La collection du CIC comprend environ 1700 œuvres dont le centre possède les droits de diffusion. Le CIC possède donc la possibilité de montrer chacune des œuvres de sa collection dans le cadre de ses propres projets. Les neuf dixièmes des œuvres de la collection ont été acquises avec la possibilité de les diffuser avec entrée payante dans le cadre de l'institution; quant au dixième restant, il s'agit de cas particuliers avec des droits de diffusion limités (par exemple dans le temps). Aucune de ces œuvres ne peut être prêtée, sans quoi le CIC casserait le réseau de distribution de ces vidéos dont l'édition est illimitée. La collection du CIC raconte une histoire, l'histoire des activités de diffusion des biennales à Saint-Gervais. C'est une collection de films vidéo d'artistes, mais pas d'installations vidéo comme ce que l'on montre, par exemple, au Mamco; ce sont des œuvres de projection ou de diffusion sur un moniteur. Cette collection demande des activités de conservation et de restauration qui nécessitent de posséder du matériel technique, des activités juridiques et administratives (notamment par rapport à l'achat des droits), une activité scientifique de catalogue, biographie des auteurs, etc., et une activité de visibilité de la collection comprenant le travail pédagogique avec les écoles. Si l'on sépare la collection des autres activités et que celle-ci va au Mamco, cela racontera une autre histoire, celle du Mamco. Toutefois, ces œuvres sont des films et le Mamco n'est pas spécialisé dans la diffusion de ce genre de films d'artistes qui est une spécialisation du CIC.

Le CIC est une sorte de laboratoire des nouveaux médias de l'art contemporain et le CAC n'offre pas la garantie que ce côté laboratoire et recherche continue. De plus, les activités du CIC sont liées à ce nom et le centre a une réputation internationale, une visibilité, un réseau; selon la façon dont le transfert se fera, on risque de perdre beaucoup. A cet égard, de nombreux artistes, professeurs, élèves et personnalités de la culture ont fait parvenir à la commission un texte expliquant l'importance de conserver le CIC comme entité. Grâce à son subventionnement, cet espace de création et d'exposition bénéficie d'une certaine liberté qui nous semble indispensable dans le champ de l'art contemporain.

Tout ce qui précède justifie que la commission des arts et de la culture ait plus spécifiquement travaillé sur la pertinence et la faisabilité de la fusion du CIC avec le CAC, car le transfert du CIC comme entité ne pose aucun problème sauf, bien entendu, ceux de l'espace, du personnel et de la pollution du site.

Diversité culturelle et renommée du CIC

L'extraordinaire rayonnement du CIC est né de sa spécificité à se développer sur trois axes: celui de la recherche avec le travail proche des artistes et des étu-

diants en art, celui de la conservation à travers la constitution d'une collection (unique en Europe) et celui de la diffusion. Ces trois missions sont indissociables et, si on les dissocie, on retombe dans le modèle commun du centre d'art comme il en existe dans de nombreuses villes. Il s'agit de savoir si l'on veut modifier ou tuer le CIC en démantelant la façon dont cette entité culturelle opère avec certaines spécificités. Le CIC bénéficie d'un renom certain qui est lié à cette originalité. Si cet instrument de réflexion, de découverte, d'apprentissage et d'expérience disparaît, ce sera une perte culturelle indéniable. Il n'est pas possible de dire que tout le monde fait tout dans l'art contemporain. Il faut se méfier des gens qui envisagent les artistes comme un magma indistinct, alors qu'il y a tant de personnalités et de formes artistiques fortes. La pratique de la vidéo est peut-être générale, car c'est une forme d'expression contemporaine, mais on ne peut pas réduire toutes les pratiques artistiques à une seule d'entre elles ou à son support matériel. Le CIC a mis en place une structure de production et de diffusion artistique qui est unique et, dans le cas d'une fusion, tout cela disparaîtra ainsi que le travail pédagogique qui est fait auprès des écoles d'art.

Au CAC, on expose les jeunes artistes alors que, au CIC, ceux-ci produisent et exercent leur talent; aussi, l'importance de la diversité des structures permettant l'accueil des jeunes artistes n'est-elle pas à prouver.

Il n'y a pas non plus de raison de changer de lieu pour le CIC, car il s'agit d'un instrument de travail qui a fait ses preuves. Les artistes n'ont jamais assez de place et de moyens, et on peut toujours rêver mieux, certes, mais le travail fait à Saint-Gervais a été remarquable et offre une excellente base pour être poursuivi et développer dans le même sens.

En fusionnant le CIC avec le CAC, nous perdons une institution reconnue au plan international au profit d'un énième centre d'art qui, pour ce que nous en savons, n'a pas de particularité distincte.

Gouvernance et personnel du CIC

Il existe peu de cas où un conseil de fondation rencontrant des difficultés de gestion décide de faire disparaître l'institution qu'il s'est engagé à défendre en fusionnant avec d'autres institutions n'ayant ni la même vocation ni le même mandat. Dans cette perspective, l'audition du bureau du conseil de la Fondation de Saint-Gervais restera un exemple du genre.

Rencontrant des problèmes divers d'organisation, d'organigrammes ou de cahier des charges, il est décidé, le 14 mai 2005, à une très large majorité, que les activités du CIC seraient transférées au BAC sous conditions. En prenant en compte le fait que, comme l'on ne pouvait pas, comme dans le projet initial, bénéficier des surfaces du bâtiment voisin, il ne pouvait pas y avoir de dévelop-

pement véritablement satisfaisant. Forte de ce constat, la présidente annonce aux commissaires de la commission des arts et de la culture les mesures prises dans cette perspective:

– la collection de la médiathèque irait au Mamco avec son directeur;
– les expositions et biennales iraient au CAC;
– la coproduction et l'assistante technique pour les artistes locaux iraient au CAC.

Soit la disparition programmée du Centre pour l'image contemporaine, ni plus ni moins.

Un groupe ad hoc est mis sur pied, au début de janvier 2008, pour établir les diverses questions à traiter, garder le contact avec les collaborateurs du CIC, qui sont inquiets et dans une grande précarité professionnelle depuis des années. En effet, les ordres et les contrordres, la direction qui une fois revient à l'un, puis à l'autre, puis à deux personnes, leur statut durement négocié remis en question par leur départ possible au CAC, les expositions à réaliser malgré tout ce remue-ménage, les décisions qui sont remises en cause de jour en jour, les postes non repourvus, le temps de travail absurde et les contrats à durée déterminée, ne participent pas au bon fonctionnement de l'institution.

S'il faut une preuve de l'incapacité à gérer une institution, nous sommes dans un cas de figure classique où la mauvaise gouvernance est responsable du dysfonctionnement de l'institution, lequel dysfonctionnement sert notamment de prétexte à l'obligation de transférer le CIC au CAC. Or, malgré toutes les difficultés rencontrées par le personnel, nous devons remercier ces personnes qui au cours de ces années ont rempli leur charge et réussi à organiser les diverses manifestations qui ont contribué à faire la renommée du CIC, y compris cette année, où Version aura lieu au mois d'octobre 2008 comme prévu.

Inquiet pour le personnel et les conditions de transfert de celui-ci au CAC, le groupe A gauche toute!, lors de la dernière séance de la commission des arts et de la culture, a présenté un amendement demandant la garantie du maintien du statut dont bénéficie le personnel du CIC. Cet amendement a été refusé par toute la commission, à l'exception, bien entendu, des représentantes de ce groupe.

Pollution et dépollution du BAC

En prévision du démantèlement du CIC et de son déménagement dans le BAC, et grâce à l'alerte donnée par le personnel sur l'état de pollution du site, des précisions ont été demandées à ce sujet par la commission. Lors d'une session du Conseil municipal, il a été distribué un court document intitulé «Suivi environnemental, synthèse, rapport final» mais qui n'était que le résumé succinct d'un

autre rapport du Service de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures que la commission a réclamé durant plusieurs mois, chaque service se renvoyant l'un à l'autre notre demande. Finalement, il nous est parvenu après les votes définitifs. Néanmoins, ce rapport de synthèse fait déjà état de la présence d'amiante, d'hydrocarbures, de métaux lourds et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les locaux et préconise une dépollution complète du site. Cela ne semble troubler personne. D'ailleurs, une fonctionnaire du département de la culture a expliqué très sérieusement que le rapport complet était très complexe, qu'il fallait être spécialiste pour l'analyser, justement sous peine d'en tirer des conclusions qui seraient erronées, et que le résumé suffisait.

Compte tenu de ce qui précède, la décision de transférer le personnel et les activités du CIC dans ce bâtiment, à la limite de l'insalubrité, semble totalement absurde car, pour ce qui est des œuvres, elles nécessitent des conditions particulières pour leur préservation. Quant au personnel, leur représentant a dit que, dans les conditions actuelles, il refuserait tout déplacement. Il faut noter que l'amiante empêche de planter ne serait-ce qu'un clou, que le sous-sol est contaminé, que les plots de bois sont maintenus avec de la colle à l'amiante, que les hydrocarbures remontent le long des murs et, pour celles et ceux qui fréquentent le CAC, ils auront noté les odeurs nauséabondes de ces locaux. Les travaux d'assainissement et de dépollution prendront un certain temps, aussi serait-il plus sérieux de laisser le CIC dans ses locaux jusqu'à la fin des travaux. Quant à la collection, elle est mieux à Saint-Gervais qu'aux dépôts des Ports-Francs, où elle finira, faute d'espace pour l'entreposer au Mamco.

Conclusions

Le projet BAC+3 était un bon projet, même si le fait d'organiser un ghetto de l'art contemporain ne semble pas la meilleure des organisations urbaines. Le manque d'espace et l'état de pollution du bâtiment, l'audition du personnel, ainsi que la qualité et les compétences des personnes soutenant cette institution auraient dû alerter les commissaires de la commission des arts et de la culture et le conseil de fondation afin de les conduire à une décision claire disant que, en l'état, la commission donnait un préavis défavorable à la fusion du CIC avec le CAC.

Seul le Centre de la photographie aura été épargné, mais pour le moment seulement, car la décision de le conserver au BAC reste suspendu au bon vouloir du département et de la Fondation du Mamco.

Il n'y a aucune garantie que le pôle de production survive.

Le personnel ne sait toujours pas ce qui va advenir de lui et quel sera son statut.

Le BAC doit être vidé afin de permettre les travaux d'assainissement et la mise en place de l'enveloppe thermique.

La collection est enterrée dans un musée qui n'a ni les moyens de l'exposer ni ceux de l'entreposer.

Et la commission des arts et de la culture n'a pas pris de position.

Après avoir travaillé pendant des mois sur le dossier CIC et après avoir auditionné le ban et l'arrière-ban de l'art contemporain à Genève, la commission des arts et de la culture a réussi ce tour de force de ne prendre aucune décision. Ce n'est plus de la prudence, mais de la lâcheté. La motion a été vidée de son contenu et les invites qui la constituent aujourd'hui ne sont que des prétextes à laisser le champ libre à un conseil de fondation dont on peut douter des compétences à évaluer la pertinence d'une fusion.

A gauche toute! votera non à cette motion inutile et vous invite à faire de même.

remis par le DAC le 13.12.07

VILLE DE GENÈVE

Département de la culture

BAC + 3 | chronologie du projet
Document pour la Carts – audition du 13 décembre 2007

Préambule : les années 1990's

Dès 1995, devant les sollicitations des acteurs du domaine de l'art contemporain, le département de la culture a encouragé ces derniers à rechercher des collaborations et des synergies entre eux, étant donné la conjoncture de déficits budgétaires des collectivités publiques.

Dans cette perspective, le Mamco, le Centre d'art contemporain (CAC), logés au BAC (Bâtiment d'art contemporain) ont alors entamé des discussions avec le Centre pour l'image contemporaine (CIC), le Centre pour la photographie (CPG) et le Centre d'édition contemporaine (CEC), discussions auxquelles ont été associées deux entités municipales : le Fonds d'art contemporain (Fmac) et le Cabinet des estampes.

Ces discussions ont porté sur la définition d'un projet commun afin de mieux exploiter les moyens disponibles et de donner davantage de visibilité à la scène de l'art contemporain à Genève, projet connu sous l'appellation de BAC +3.

Sur le plan politique, cette démarche a été relayée par deux motions du Conseil municipal qui apportent un appui déterminé à l'orientation proposée :

- ✓ **Motion M-312 votée le 20 septembre 1999 :**

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- promouvoir, sous l'égide de la Fondation pour l'art moderne et contemporain à laquelle pourront être intégrées de plein droit les institutions intéressées, la création, sur le modèle fédératif, d'un centre genevois pour l'art contemporain ;
- soutenir activement le regroupement dans le Bâtiment d'art contemporain (ancienne SIP) dit « BAC », des institutions qui le décideront, et notamment :
    - le MAMCO et
    - le Centre d'art contemporain, qui s'y trouvent déjà, rejoints par :
    - le Centre de la gravure contemporaine ;
    - le Centre de la photographie ;
    - le Centre pour l'image contemporaine de Saint-Gervais, voire
    - le Cabinet des estampes ou d'autres entités ;
- favoriser les synergies, une coopération intensive et des collaborations à tous niveaux entre les institutions parties prenantes ;
- assumer les quelques investissements, qui devront demeurer modestes, nécessaires à l'aménagement du BAC ;
- maintenir à leur niveau actuel les subventions accordées aux institutions engagées dans ce processus, sauf décision différente du Conseil municipal ;
- tout mettre en œuvre pour trouver, dans les délais les plus brefs, une solution concertée de relogement ainsi que la prise en charge des frais de transfert concernant le Musée Jean Tua, afin que ce dernier libère les espaces qu'il occupe actuellement dans le BAC et qui sont indispensables à la réalisation du Centre genevois pour l'art contemporain.

VILLE DE GENÈVE

Département de la culture

✓ **Motion M-263 votée le 15 mai 2002 :**

Pour mémoire, rappelons que la Ville a acheté en 1989 le BAC (bâtiments C et D) à la SIP (18,5 millions) et y a installé le Centre d'art contemporain. Suite au vote, le 17 septembre 1991, par le Conseil municipal d'un crédit de 3,4 millions (en lieu et place de près de 10 millions qui étaient initialement prévus pour refaire l'enveloppe thermique et aménager un espace d'entrée commun), la Ville a mené un chantier de mise à niveaux des bâtiments pour permettre leur exploitation publique entre 1992 et 1993. Le Mamco ouvre ses portes en 1994, ainsi que le Musée Jean Tua pour l'automobile, après que la Ville ait finalement réalisé également une opération de rafraîchissement des façades pour un montant de près de 900'000 francs.

Les 5 institutions sont des entités juridiques autonomes :

- le Centre d'art contemporain est géré par une association créée en 1974 ;
- le Mamco est géré par une fondation de droit privé réunissant les milieux privés qui en financent le fonctionnement ;
- le Centre genevois de la gravure est géré par une association qui se trouve à Malagnou 17, c'est en 2000 qu'il devient le Centre d'édition contemporaine et déménage à la rue St-Léger 18 ;
- le Centre pour l'image contemporaine est créé en 1984 sous la houlette de la Fondation de Saint-Gervais Genève ;
- le Centre de la photographie est une association créée en 1984 et occupe un local au Grütli.

La Fondation pour l'art moderne et contemporain (dite faîtière, Famc) a été créée en 1990 avec pour but de réunir des fonds privés et publics attribués à l'art moderne et contemporain pour installer la Kunsthalle, le Mamco et assurer la coordination et le subventionnement des activités en faveur de la présentation, de l'acquisition et de la conservation d'œuvres d'art moderne et contemporain au BAC. Y siègent le CAC, le Mamco et la Ville.

Les 5 institutions sont au bénéfice d'une subvention annuelle et de locaux attribués par la Ville. Cette dernière alloue également une subvention annuelle à la Famc. Elle a passé des conventions de mise à disposition des locaux avec chaque institution.

La mise en œuvre du projet BAC + 3 implique que le Musée Jean Tua quitte le BAC. Dès lors, par courrier du 27 octobre 1999, le Conseil administratif résilie la convention de mise à disposition des locaux à l'échéance du 10 juillet 2000 et entame des pourparlers avec la Fondation du Musée Jean Tua en vue de son départ du BAC.

En novembre 2000, un premier projet est élaboré par les 5 institutions prévoyant d'intégrer les bâtiments E (central) et J (côté rue Gourgas) propriétés de la CIA et sis en face du BAC (bâtiments C + D). La CIA demande alors un prix de location de 150 francs/m2/an pour ces deux bâtiments (E : 1'770 m2 / J : 1'630 m2). La Ville renonce à cette location jugée trop onéreuse et demande à la CIA une offre de vente. La CIA répond le 31 janvier 2001 qu'elle n'entend pas vendre mais louer ces locaux.

En parallèle, les 5 institutions de l'art contemporain rédigent une proposition de statuts pour la nouvelle Famc et s'arrêtent sur la question de l'attribution des droits de vote en raison de leurs divergences de vues.

Un premier rapport des 5 institutions est adressé le 4 décembre 2001 au département de la culture. Il dresse un état de la répartition des locaux convoités (bâtiment C et D, E et J) propose des services

communs (accueil, billetterie, librairie, bibliothèque/médiathèque, surveillance, pédagogie, etc..) mais ne traite que très peu d'un projet culturel.

Peu après, la Ville et l'Etat sont sollicités par la Fondation privée du Mamco qui demande que les pouvoirs publics participent au financement du Mamco, ce qui sera fait en 2003 au moyen d'un accord de partenariat.

Dans ce contexte, le premier rapport des 5 institutions sur le projet de BAC + 3 est transmis par le département de la culture au département de l'instruction publique pour une prise de position.

Les choses en restent là. La Fondation du Musée Jean Tua n'entend par ailleurs pas quitter les lieux.

De juin 2003 à ce jour

En juin 2003, Patrice Mugny prend la présidence du département de la culture. Il réunit les 5 institutions le 22 juillet 2003 pour échanger sur le projet BAC + 3. Il est demandé aux institutions de formuler un véritable projet culturel en sus des services communs annoncés dans leur premier document (accueil, sécurité, maintenance, service culturel, service pédagogique, salle de projection, médiathèque, café-restaurant). En cours de séance, les institutions annoncent des expositions organisées en commun dans le cadre de la BIM, des *50JPG*, des expositions thématiques, la création et la gestion d'un prix du BAC, des vernissages communs 2 à 3 fois par an avec l'édition d'un journal commun, des activités accueillies en synergie avec d'autres secteurs artistiques comme la musique, la danse, le cinéma, enfin des actions régulières associant le réseau des associations et artistes du quartier. Il est prévu que les institutions mettent par écrit leurs propositions mais elles posent le préalable de la nécessité de pouvoir disposer du bâtiment J appartenant à la CIA.

En parallèle, Patrice Mugny entame des négociations avec la Fondation du Musée Jean Tua et lance un appel aux communes.

Le 5 septembre 2003, une rencontre est organisée avec la CIA en présence des institutions au cours de laquelle plusieurs scénarios sont envisagés : achat par la Ville, échange entre la Ville et la CIA, location par la Ville des locaux aménagés en fonction des besoins des institutions.

Par courrier du 24 novembre 2003, la CIA informe qu'elle ne veut pas vendre le bâtiment J et propose à nouveau de louer ces espaces à la Ville. Cette dernière demande aux institutions d'élaborer un programme d'occupation afin que l'offre de location de la CIA puisse être formulée pour des locaux rénovés.

Le 12 mai 2004, une procédure d'évacuation du Musée Jean Tua est lancée par le Conseil administratif étant donné qu'aucune piste de relogement ne se concrétise.

En décembre 2004, le Grand Conseil vote la loi (L 9418) créant la Fondamco, fondation de droit public qui dès le 1er janvier 2005 sera en charge de gérer le Mamco et au sein de laquelle siégeront la Ville, l'Etat et la Fondation privée Mamco.

Le 1er février 2005, le département de la culture reçoit un rapport des institutions daté de décembre 2004 dans lequel le projet culturel et l'occupation des espaces sont décrits avec un budget et un plan de financement. Le projet implique la mise à disposition du bâtiment J et l'octroi d'une subvention de plus de 1'300'000 francs par la Ville pour prendre en charge le fonctionnement des services et activités communs estimés à 1'450'000 francs environ. La mise commune des 5 institutions sur leurs budgets respectifs avoisine un montant total de 150'000 francs.

VILLE DE GENÈVE

Département de la culture

Le 17 février 2005, le tribunal statue en faveur de la Ville de Genève dans la procédure qui oppose celle-ci à la Fondation du Musée Jean Tua, cette dernière dépose un recours le 17 mars.

Le programme des locaux pour l'occupation du bâtiment J est remis à la CIA le 25 février 2005. Le 15 mars 2005, la CIA répond avec une offre de location pour des locaux rénovés à 360/380 francs/m2/an ou pour des locaux en l'état à 180 francs/m2/an. Le 17 mars, il est répondu à la CIA qu'il n'est pas possible pour la Ville de considérer un tel coût.

Le 17 mars 2005, Patrice Mugny réunit les 5 institutions pour discuter sur leur proposition de décembre 2004. Etant donné qu'il paraît difficile de pouvoir loger toutes les institutions dans le seul espace du BAC, il est proposé que le CAC, le Mamco et le CIC occupent ce bâtiment et que le CEC et le CPG se déplacent à St-Gervais, dans les locaux libérés par le CIC. Patrice Mugny entre en matière pour une subvention totale de 830'000 francs pour faire fonctionner la Famc. Il est fait état de l'offre de location de la CIA qui est jugée trop élevée. Les institutions persistent dans leur revendication de bâtiment J.

Le 25 avril 2005, Patrice Mugny sollicite le Conseiller d'Etat Charles Beer pour savoir si le DIP pourrait entrer en matière pour louer le bâtiment J à la CIA ou intervenir pour que ce bâtiment soit mis à la disposition des 5 institutions d'art contemporain dans le cadre du projet BAC + 3.

Le 2 mai 2005, une nouvelle séance réunit le département de la culture et les 5 institutions. Ces dernières continuent à revendiquer le bâtiment J. Le programme des besoins montre clairement qu'il ne sera pas possible de tout loger dans le seul bâtiment du BAC. Il est alors proposé d'étudier la surélévation du bâtiment ou la création de mezzanines.

Le Conseil de fondation de St-Gervais qui gère le CIC se prononce en faveur du projet BAC + 3, mais annonce également son accord si le BAC devait réunir seulement le CIC aux Mamco et CAC. Il en informe Patrice Mugny le 3 juin 2005.

Le 2 juin 2005, le Mamco et le CIC estiment qu'il n'est pas possible de réaliser BAC + 3 dans le seul BAC. Il est fait état d'une proposition qui avait été faite à la Ville avant que les bâtiments sis en face ne soient achetés par la CIA, à savoir que les banquiers privés qui voulaient se porter acquéreurs auraient volontiers affecté 60% de ces bâtiments à la mise en œuvre de BAC + 3. Comme cela n'est plus d'actualité, ils proposent de réaliser BAC + 1 avec le CIC.

Le 24 juin 2005, le CAC, le CEC et le CPG rencontrent le département de la culture et informent que le Mamco n'adhère plus au projet BAC + 3 depuis une année environ.

Le 4 juillet 2005, au cours d'une séance réunissant les 5 institutions, 3 d'entre elles proposent une nouvelle version du projet BAC + 3 à Patrice Mugny. Elles estiment qu'il est possible de loger les 5 institutions au sein du BAC en construisant des mezzanines. Patrice Mugny demande aux 5 institutions présentes de se prononcer par écrit sur cette nouvelle version du projet. Le Mamco n'est pas d'accord avec ce projet dans la mesure où il demande des espaces supplémentaires. Patrice Mugny propose qu'un programme commun soit rédigé avec toutes les demandes afin qu'une étude de faisabilité puisse être confiée aux services du département des constructions afin de déterminer si oui ou non le BAC peut accueillir ces 5 institutions.

Le 5 septembre 2005, le programme commun est validé par les 5 institutions. Il est remis au Conseil administratif qui charge le département de l'aménagement et des constructions de procéder à l'étude de faisabilité.

VILLE DE GENÈVE

Département de la culture

Le 15 septembre 2005, Patrice Mugny présente à la Carts sa priorité accordée à l'art contemporain pour l'exercice 2006 et notamment sa proposition de porter la subvention à la Famc à hauteur de 830'000 francs pour l'organisation des expositions dans les locaux qui seront libérés par le Musée Jean Tua au printemps 2006 et donc la mise en œuvre du projet BAC + 3 dans une première forme transitoire. Patrice Mugny explique à plusieurs reprises qu'il s'agit de déterminer le nombre de partenaires (BAC + 3 ou BAC + 2 selon la place disponible).

Les 28 novembre 2005 et 18 janvier 2006, les institutions se rencontrent avec le service d'architecture et valident le résultat de l'étude de faisabilité qui montre que tout le programme n'est pas réalisable et que des choix ont dû être faits. Par ailleurs, il est pris acte que les scénarios de surélévation et de mezzanines s'avèrent irréalistes en raison de la législation et de la hauteur insuffisante des étages.

Par décision du Procureur général du 30 novembre 2005, l'évacuation des locaux du Musée Jean Tua est fixée au 1er mai 2006.

En décembre 2005, le Conseil municipal ne vote pas les 830'000 francs du projet de budget 2006, il vote seulement 480'000 francs en déclarant être prêt à allouer un crédit budgétaire supplémentaire en 2006 au prorata du nombre de mois d'occupation réelle des locaux libérés par le Musée Jean Tua et sur la base de l'explicitation d'un projet culturel précis et budgeté.

A partir de 2006, les 3 institutions non membres de la Famc sont systématiquement invitées à prendre part aux séances de la Famc qui réunit les Mamco et CAC et la Ville. Les discussions reprennent en vue de modifier les statuts (la proposition de 2001 est réexaminée). Les divergences de vues persistent quant aux droits de vote des uns et des autres. Aucun accord n'intervient au fil des mois de discussions durant le premier semestre 2006.

Le 19 janvier 2006, au cours d'une séance réunissant au département de la culture les 5 institutions qui désormais sont également représentées par leurs présidents respectifs en sus de leurs directions, le Mamco fait part de son désaccord par rapport aux conclusions de l'étude de faisabilité.

Le Mamco fait élaborer un 2ème scénario au service d'architecture qui prévoit une variante au rez-de-chaussée pour affecter 400 m2 de surface d'exposition au Mamco. Ce scénario n'est pas accepté par les autres institutions.

Le 15 février 2006, les 5 institutions communiquent leur position à Patrice Mugny dans un courrier : « ...Trois points se dégagent des deux réunions que nous avons eues :

1. Aucun accord réunissant les cinq partenaires n'est réalisable sur le scénario BAC + 3 dans le seul bâtiment actuel (point 1. soutenu par le CAC, le CPG et le CEC).
2. Aucun accord réunissant les cinq partenaires n'est réalisable sur le scénario BAC + 1 dans le bâtiment actuel (point 2. soutenu par le Mamco et le CIC).
3. En revanche, les cinq partenaires proposent une solution ultérieure liée au bâtiment J (location du rez-de-chaussée par la Fondation faîtière, Famc) qui pourrait garantir la réalisation de BAC + 3 dans de bonnes conditions et concilier à la fois les besoins des uns et des autres, ainsi que ceux des services communs. «

Le 16 février 2006, Patrice Mugny va présenter le projet BAC + 3 à la Carts en informant que le Mamco n'est pas d'accord de réaliser BAC + 3 dans le BAC, mais seulement BAC + 1.

Le 24 février 2006, au cours d'une nouvelle séance réunissant au département de la culture les 5 institutions, le président de la Fondamco Pierre Darier fait état de la nécessité pour le Mamco de disposer d'une surface de 400 m2. A cet effet, il espère réunir des fonds privés pour louer un étage du bâtiment J. Il demande un délai pour y parvenir.

VILLE DE GENÈVE

Département de la culture

Le 27 mars 2006, Patrice Mugny, Pierre Darier et Jean Altounian, président du CAC, rencontrent Charles Beer qui se déclare intéressé à obtenir le bâtiment J pour l'ESBA (Ecole supérieure des beaux-arts) et pour le Fonds cantonal d'art contemporain. Il annonce qu'il fera des démarches auprès de la CIA et de son collègue Conseiller d'Etat David Hiler à cet effet. Un délai à fin mai est fixé pour prendre une décision finale.

La Fondation Jean Tua étant d'accord de rendre les locaux au 1er mai 2006, un crédit de 133'000 francs est voté sur le siège en mai 2006 par le Conseil municipal en complément de la subvention allouée à la Famc pour mettre en œuvre un programme commun d'expositions dans les espaces nouvellement libérés par le Musée Tua et aménagés par le service des bâtiments pour cette nouvelle étape transitoire qui s'ouvre. Une coordinatrice et un régisseur sont engagés par la Famc, de même que des personnes en occupation temporaire pour assurer la surveillance des expositions. La Ville a mis à disposition les locaux libérés par le Musée Tua par convention signée avec la Famc.

Le BAC version transitoire est inauguré le 8 juin 2006 avec une exposition organisée dans le contexte des *50JPG* par le CPG.

Le 12 juin 2006, le DIP informe être en cours de constitution d'un dossier à déposer auprès de la CIA.

En juin, la Famc dépose une demande de subvention auprès de la Loterie pour obtenir des moyens d'installer un bar et une salle de projection pouvant accueillir *Version*, manifestation organisée par le CIC à l'automne 2006.
Le 30 juin 2006, le président de la Fondamco annonce ne pas pouvoir mobiliser des fonds privés pour la location d'un étage du bâtiment J.

Le 6 juillet, le CEC déclare ne pas avoir les moyens et ressources suffisants pour programmer des expositions à la fois à St-Léger 18 et au BAC. Il est décidé que le CEC ne programmera plus d'exposition à St-Léger mais y gardera ses locaux administratifs et y exposera sa collection permanente.

En juillet, le 2ème PFI de la Ville prévoit un investissement pour la rénovation de l'enveloppe thermique du BAC et le réaménagement définitif des espaces libérés par le Musée Tua à l'horizon 2010/2011. Pour pouvoir aller de l'avant, il devient urgent de prendre une décision finale concernant le programme des travaux et donc l'affectation des surfaces.

Le 26 septembre 2006, une nouvelle séance réunit les 5 institutions avec Patrice Mugny. Il est décidé de mettre en œuvre BAC + 3 dans le seul BAC en revenant aux plans du 18 janvier et si dans l'intervalle le bâtiment J est obtenu par le DIP, un étage en serait affecté au Mamco. Les 5 institutions s'accordent pour estimer inopportun de remettre à jour à ce moment les statuts de la Famc étant donné les divergences de vues entre les institutions sur les droits de vote. La Famc continue donc d'avoir des membres officiels avec droits de vote (Ville, CAC, Mamco) et d'inviter les 3 autres institutions à ses séances, mais sans droit de vote. Un projet de règlement est évoqué pour résoudre les problèmes de fonctionnement courant du BAC.

En parallèle, le département de la culture répond à la demande du CPG de s'installer au BAC. Le département de la culture peut ainsi réaffecter les locaux du CPG libérés au Grütli à Swiss Films et réaffirme par là le pôle cinéma dans ce bâtiment. Cette installation du CPG est validée par la Famc le 23 novembre. Le département de la culture espère que ce rapprochement physique sur place, aux côtés du Mamco, du CAC et de l'espace d'expositions dévolu au CEC permettra de créer des synergies entre les institutions et de les amener à proposer au moins un regroupement des espaces administratifs et des espaces d'expositions pour mieux accueillir le public dans la version finale de BAC + 3 après travaux.

VILLE DE GENÈVE

Département de la culture

Au même moment, le Mamco et le CAC proposent à Patrice Mugny d'étudier un rapprochement des CIC, CPG et CEC avec leurs deux institutions. L'arrivée du CPG au BAC les incite à repenser la synergie entre les institutions et à explorer des pistes de rapprochements ou regroupements possibles. Patrice Mugny accepte leur proposition en indiquant que si les institutions se mettent d'accord, il en serait ravi. S'il était possible de regrouper les secteurs administratifs au sein du BAC et ainsi de réserver au rez-de-chaussée des espaces plus importants pour les activités culturelles et l'accueil au public dans la perspective de mettre en place deux pôles forts au BAC, l'un muséal, l'autre sous forme de centre d'art multiple, ce serait un heureux dénouement.

Le 27 novembre 2006, les 5 institutions se réunissent avec le département de la culture et valident les plans du 22 novembre du service d'architecture prévoyant la création d'entrées distinctes (Mamco d'un côté, CAC/CIC de l'autre), un espace de 80 m2 pour le service pédagogique et le service culturel, un espace commun polyvalent de 260 m2, des espaces administratifs et d'expositions distincts pour chacune des 3 nouvelles institutions. Ils se mettent d'accord pour considérer que ce programme ne sera étudié par des mandataires que si les rapprochements proposés par le Mamco et le CAC n'aboutissent pas. Un délai fixé au printemps 2007 est donné pour aboutir à une meilleure répartition des espaces.

Le 6 février 2007, une séance est organisée sur place par le service des bâtiments, le service de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures (STIPI) et le mandataire Ecoservices SA afin de donner une information au personnel des 5 institutions. Des mesures et analyses ont été réalisées depuis l'automne 2006 – suite à la demande du personnel du CIC – à propos des odeurs et des substances imbibées dans les sols des deux bâtiments C et D (BAC). L'objectif était de déterminer les risques pour la santé des personnes qui travaillent dans ces locaux et pour celle du public visiteur. Résultat : le site est contaminé aux hydrocarbures (huile dans les pavés et revêtements orangers) et aux poussières de métaux lourds. On note également de l'amiante dans la colle sous les pavés de bois. Dès lors que les sols ne sont ni meulés, arrachés, poncés ou autres, et que les hydrocarbures polycycliques ne sont pas libérés il n'y a aucun risque pour la santé. Il n'y a pas d'effet toxique mesuré, donc aucun danger pour les personnes. Le problème se situe au niveau de l'odeur et il faut prendre des mesures pour mieux ventiler les locaux notamment durant l'été. L'assainissement sera mené lors des travaux prévus sur l'enveloppe et pour le réaménagement intérieur (nécessité de fermer étage par étage). Le service des bâtiments a fait procéder à la réouverture des ouvrants qui étaient condamnés et une procédure a été mise au point avec le STIPI et les régisseurs amenés à monter des expositions dans le BAC.

En examinant les programmes d'expositions proposés au public au BAC en 2006 et en 2007, force est de constater que ce programme est davantage une juxtaposition d'expositions ou événements organisés par les institutions à tour de rôle plutôt qu'une véritable collaboration et co-production. Par ailleurs, le public n'est toujours pas véritablement accueilli lorsqu'il se rend au BAC, il ne peut pas comprendre ce qui s'y passe et qui programme où. L'entrée du CAC se trouve toujours au 4ème étage du bâtiment C. Seule l'entrée du Mamco est clairement identifiable mais envoie ensuite le public dans les étages du bâtiment D. L'espace du rez, auquel on accède également depuis la rue des Bains reste indéfinissable. Les espaces sont mi-administratifs, mi-publics. Personne ne comprend qui expose dans ce lieu et ce que signifie le logo du BAC.

Le fonctionnement de la Famc depuis l'ouverture au public des espaces du BAC en juin 2006 montre également que le collège des directeurs des institutions ne fonctionne pas bien. Le secteur administratif a augmenté ses effectifs et supplée au fil du temps au manque de collaboration entre les 5 directions. A l'équipe de départ composée de la coordinatrice et du régisseur se sont jointes une secrétaire et une stagiaire. Au final, seuls 300'000 francs sont utilisés chaque année pour l'organisation des activités culturelles sur une subvention totale de 830'000 francs.

VILLE DE GENÈVE

Département de la culture

Les frais fixes liés au BAC (charges d'entretien courant et d'énergie pour l'ensemble des bâtiments C et D) se situent aux environs de 215'000 francs par an.

Le CPG s'installe au BAC début avril 2007 dans un espace bureau construit au rez-de-chaussée à cet effet.

Au printemps, s'ouvre au rez-de-chaussée du bâtiment J, sis en face et toujours propriété de la CIA, un café-restaurant.

Le 28 juin 2007, Pierre Darier et Jean Altounian écrivent à Patrice Mugny, avec le soutien du président de la Famc Philippe Bertherat qui se manifeste également par courrier du 2 juillet. Ils proposent de regrouper structurellement les trois institutions associées aux réflexions sur le projet BAC + 3 (CIC, CPG, CEC). Le CAC poursuivrait les activités du CIC, du CPG et du CEC. La collection du CIC serait rattachée au Mamco.

Le 3 juillet 2007, une nouvelle réunion rassemble le département de la culture et les 5 institutions (directions et présidents). Le département de la culture est obligé de constater que les institutions n'arrivent pas à s'entendre pour le programme définitif de BAC + 3 et ne collaborent pas aisément puisque ce sont des expositions juxtaposées plutôt que des collaborations qui sont organisées dans les espaces libérés par le Musée Tua. Le nouveau directeur du CIC qui avait été engagé par la Fondation Saint-Gervais Genève au début 2007 (refonte de l'institution après la crise constatée en 2005-2006 entre le directeur artistique et le personnel, audits, recrutement d'un nouveau directeur général avec repositionnement du directeur artistique) annonce sa démission du CIC à fin septembre. Ce départ du directeur général du CIC ouvre de nouvelles perspectives, à savoir le rapprochement, voire l'intégration, du CIC en partie au CAC et au Mamco. Les présidences des CAC et CIC qui se sont vus à plusieurs reprises depuis le début 2007 y sont favorables sur le principe. La question se pose par rapport aux deux autres institutions, le CEC et le CPG. Le CEC déclare clairement son opposition à tout rapprochement avec le CAC. Patrice Mugny fait état de la proposition conjointe des Mamco et CAC et souligne qu'à ce jour aucune proposition n'est soutenue unanimement par les 5 institutions.

Les orientations qui se dégagent sont :

- créer un Centre d'art contemporain plus fort qui intègrerait les activités des CIC, CPG et CEC => les institutions doivent se positionner d'ici à fin septembre 2007 (si les institutions ne sont pas d'accord, elles se retirent du BAC) ;

- en 2008, les Mamco et CAC disposeront des espaces du BAC sous réserve des engagements déjà pris par les 3 autres institutions pour 2008.

Depuis cette date, les contacts se sont intensifiés entre Jean Altounian et Renate Cornu, présidente du Conseil de fondation de St-Gervais qui chapeaute le CIC pour envisager l'intégration du CIC au sein du CAC. Une première proposition écrite (version en travail) a été rendue au département de la culture le 24 octobre 2007. Le CAC tente en vain de rencontrer les représentants du CPG. Le CAC rencontre le CEC et formule une proposition à la directrice et au président de créer un département « édition » au sein du CAC et d'en confier la direction à la directrice du CEC.

Le CEC a confirmé à Patrice Mugny par écrit le 10 septembre son refus d'un rapprochement au sein du CAC. Le CEC décide de rapatrier ses activités au sein de l'arcade de St-Léger 18. Au cours de la séance qui réunit la Famc le 18 septembre, la coordinatrice propose un programme d'expositions identique à celui de 2007, sans prendre en compte les décisions prises le 3 juillet. Visiblement aucune des 5 directions ne lui a donné de directives. Le CEC décide de rapatrier ses activités à partir du 1er janvier 2008 à St-Léger 18 dès lors qu'il n'y aurait plus de personnel engagé par la Famc à cette date.

VILLE DE GENÈVE

Département de la culture

Le 13 septembre, dans le contexte de l'examen du projet de budget 2008, la Carts pose la question suivante : « Point de situation sur BAC + 3. Les différents partenaires sont-ils d'accord de participer, si non pourquoi ? »

Le département de la culture répond par écrit ce qui suit :

« Les 5 institutions s'étaient mises d'accord en novembre 2006 sur un programme de mise en œuvre de ce projet dans le seul bâtiment du BAC. Cet accord était peu satisfaisant à plusieurs égards. Le rapprochement entre les 3 institutions CIC, CPG et CEC avec les deux institutions CAC et Mamco a été proposé par ces dernières et a fait l'objet de discussions au sein des différents comités. L'objectif est de faire en sorte que les prestations offertes au public soient améliorées par la création de services communs (accueil, pédagogie) en évitant de devoir aménager les espaces libérés par le Musée Tua en trois zones administratives et trois zones d'expositions distinctes. Actuellement le transfert du CIC au BAC fait l'objet d'un examen approfondi et devrait pouvoir être mis en œuvre courant 2008. En revanche, le rapprochement a été refusé par le comité du CEC. La position du CPG n'est pas encore connue. »

Le 20 septembre 2007, dans le cadre des travaux de l'examen du projet de budget 2008 au sein de la Carts, Patrice Mugny répond à Mme Wenger qui demande des précision sur le BAC :
« M. Mugny répond qu'au départ, cinq institutions étaient prévues dans le BAC : le Mamco, le CAC, le Centre d'édition contemporaine, le Centre de la photographie et le Centre pour l'image contemporaine. Il explique que le Centre pour l'image contemporaine a posé problème car on voulait garder ses activités de conservation. Un rapprochement a été fait entre cette institution et le CAC qui pourraient se réunir dans une association ou une fondation afin de maintenir les activités de conservation du Centre pour l'image contemporaine. M. Mugny ne sait pas encore ce qu'il adviendra du Centre de la photographie ; il subsiste encore quelques inquiétudes pour cette institution-là. Il dit que dans trois ans, la réalisation du quartier des bains en lieu de l'art contemporain sera achevée. Il précise qu'il n'y aura pas de licenciements et que les œuvres seront conservées – les 1'700 pièces du Centre pour l'image contemporaine iront soit au Fonds municipal soit au Mamco. »

Le 26 septembre 2007, dans le cadre des travaux de l'examen du projet de budget 2008 au sein de la commission des finances, Patrice Mugny répond à la question posée par M. Barbey concernant BAC + : « M. Mugny explique que l'idée était de regrouper les différents centres spécialisés (photographie, image contemporaine, édition contemporaine) au BAC, autour du Mamco et du Centre d'art contemporain. Or chaque institution tendait à vouloir sa propre infrastructure (cafétéria, entrée, etc..). Il a été fait pression pour que les choses évoluent. L'idée est de créer une sorte de kunsthalle (avec un lieu d'accueil, un lieu de formation, une bibliothèque, ...). La collection du Centre pour l'image pourrait aller au Fonds municipal d'art contemporain. Sa gestion pourrait être confiée au Mamco. Malgré ces changements, il prévu de ne pas procéder à des licenciements. Début mars, les volontaires devraient être rassemblés sous le même toit. Des travaux d'infrastructure devront être réalisés. Le fonctionnement devrait véritablement être initié en 2009. »

Le CPG a écrit le 10 octobre à Patrice Mugny pour lui faire part de son refus de la proposition du 28 septembre du CAC qui suggérait d'engager un des deux directeurs du CPG pour organiser les *50JPG*. Ils réaffirment leur volonté de voir perdurer l'association du CPG telle quelle. Le 6 novembre, Patrice Mugny reçoit les représentants du CPG (2 membres du comité et les 2 directeurs) et leur indique qu'il est obligé de constater que le CPG ne s'entend pas avec les autres institutions du BAC et qu'à partir de ce constat, si le CPG refuse tout dialogue et toute négociation avec le CAC, il n'est pas possible qu'il reste au BAC.

Le 3ème PFI prévoit toujours un investissement pour la réfection de l'enveloppe du BAC et l'aménagement définitif à l'horizon 2010/2011.

VILLE DE GENÈVE

Département de la culture

Le 1er novembre, le CEC et le CPG sont auditionnés par la Carts à leur demande.

Le 6 novembre, le Conseil municipal vote le renvoi de la motion M-724 à l'examen de la Carts. Cette motion demande de suspendre toute décision impliquant la fusion du Centre d'art contemporain, du Centre de la photographie de Genève, du Centre d'édition contemporaine et du Centre pour l'image contemporaine ; d'effectuer un bilan clair de la situation et à en faire part à la Carts ; de réenvisager sérieusement la création d'une structure fédérative en accord avec les intéressés.

Le 7 novembre, une lettre pétition de Mmes Loup et Bernadi en faveur du maintien du CIC est adressée à M. Mugny, Maire, et Mme Cornu, Présidente du Conseil de Fondation de St-Gervais accompagnée d'une liste de signatures. M. Mugny répond par lettre du 15 novembre. Mme Cornu répond par lettre du 15 novembre également.

Le 16 novembre, la Tribune de Genève fait état de manière enthousiaste du projet de valorisation de la photographie au sein du BAC par l'édition d'une revue dirigée par Alan Humerose, membre fondateur du CPG.

Le 22 novembre, le CAC et le Mamco sont auditionnés par la Carts. Le même jour, A. Humerose transmet son projet au département de la culture et à la Carts. Il est soutenu par plus d'une quarantaine de personnalités dans le domaine de la photographie notamment dont les directions du CAC et du Mamco.

Le 26 novembre arrive au département de la culture la lettre datée du 19 novembre du CPG affirmant la nécessité de maintenir le CPG en tant qu'institution autonome et indiquant vouloir collaborer avec les autres institutions du projet BAC.

Le 27 novembre, au cours de la réunion de la Famc, le CAC et le Mamco font état de leurs projets de collaboration prévus en 2008 :

1. Pédagogie : création d'un bureau commun au rez du BAC avec aménagement provisoire d'un espace à côté de la salle de projections et conférences pour implanter les activités pédagogiques complémentaires des deux institutions.
2. Programme commun de projections vidéos et conférences : 16 modules diffusés les vendredi, samedi et dimanche à 16h00 ; programme de lectures publiques « Voix Off » organisées en collaboration avec la HEAD (Haute école d'art et de design).
3. Expositions du CAC au 1er étage du bâtiment C, expositions du Mamco au rez du bâtiment D
4. Projet d'implanter une librairie au rez par trois professionnels de la branche intéressés (JRP Ringer, Kunstgriff de Zurich et Hardhat de Genève).
5. Probable déplacement de l'accueil du CAC au rez et mise en vente dans les deux institutions d'un billet d'entrée commun.

En réponse à la demande du CPG et dans l'attente de l'examen de la motion par la Carts, la Famc alloue au CPG en 2008 un espace d'expositions (espaces 2 et 3 sis à côté du bureau ou espace 5 qui peut être fermé de manière indépendante), ainsi que la quote-part financière annuelle pour les activités culturelles définie par les institutions durant les années 2006-2007.

Le 27 novembre, Mme Loup réécrit à M. Mugny pour demander des garanties, elle accompagne sa lettre d'environ 270 signatures de soutien.

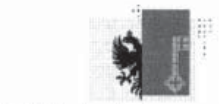

VILLE DE GENÈVE

Département de la culture

Le 28 novembre, M. Bader, directeur du CPG, tient conférence de presse et fait état de sa position qui est répercutée de manière factuelle dans Le Temps et Le Courrier du 29 novembre et dans la Tribune de Genève du 30 novembre. M. Bader se déclare prêt à quitter le BAC et à trouver des locaux dans le quartier des Bains.

Le 30 novembre, le CAC formule par écrit une offre au Conseil de Fondation de St-Gervais.

.....

COPIE

mamco

musée d'art moderne et contemporain, genève

22.02.2008

Madame Renate Cornu, Fondation de Saint-Gervais, 5, rue du Temple, 1201 Genève

Madame la Présidente, chère Amie,

Faisant suite à nos nombreuses rencontres et réunions depuis l'été dernier, j'ai l'honneur de vous confirmer par la présente tout l'intérêt que porte le Mamco au projet d'intégration du CIC dans le CAC et le Mamco au sein du Bac.

Le Mamco est le musée d'art moderne et contemporain de Genève. Au début de son existence, nous avions choisi de limiter dans notre programmation la présentation d'œuvres vidéographiques. Nous ne voulions pas paraître ignorer ou vouloir concurrencer le travail du CIC dans ce domaine. Au contraire, nous avons régulièrement travaillé avec lui, par exemple en partageant la rétrospective de Michael Snow ou en accueillant à plusieurs reprises des expositions de la BIM et de Version.

Le CIC est au nombre des structures qui ont contribué à la reconnaissance de l'usage des « images en mouvement » par les plasticiens contemporains. Au fil des années, il nous est devenu impossible de concevoir un programme d'expositions au Mamco sans y inclure des films. C'est une évolution historique dont nous ne pouvions éviter de rendre compte. Et de plus en plus d'artistes, qui ne se définissent nullement comme vidéastes, emploient désormais la vidéo ou les images numériques parmi d'autres moyens d'expression. Il faut constater qu'en faisant progresser sa cause, le CIC a perdu le privilège de sa spécificité.

Au fil du temps, souvent à la suite d'expositions temporaires, le Mamco a aussi acquis des oeuvres vidéographiques qui figurent désormais sur la liste de sa collection inaliénable. Cet automne, nous présentions la première rétrospective des films de Victor Burgin. Nous allons acquérir le film qu'il a réalisé spécialement pour cette exposition et que nous avons coproduit. Ce printemps, nous montrons une importante exposition de Moser & Schwinger qui ne contient pas moins de sept installations

rue des Vieux-Grenadiers 10
CH – 1205 Genève
tél. +41 22 320 61 22
fax +41 22 781 56 81
www.mamco.ch

vidéographiques. Aucune de ces deux manifestations n'aurait pu être organisée par le CIC du fait de l'inadaptation de ses locaux.

Je rappelle ces faits parce que je crois que notre attention aux images en mouvement, qui se manifestait dès notre ouverture en 1994 par une exposition de Marie José Burki, n'a cessé de s'affirmer et de s'approfondir. C'est ainsi que nous pensons que notre proposition d'accueillir au Mamco les items (œuvres et documents) qui conservent la mémoire du travail du CIC constitue une offre réfléchie, sérieuse et fondée. Je n'appelle pas ces items une collection pour plusieurs raisons.

La première est que malgré plusieurs rendez-vous avec André Iten sur ce sujet, notamment le 15 février 2007, le 18 septembre 2007 et le 18 janvier 2008, je n'ai pu obtenir de sa part aucune information précise (nombre, liste, dossier détaillé, etc.) qui nous aurait permis de progresser dans la mise au point de notre proposition. La deuxième raison est que je sais que ces items n'ont jamais été traités comme une collection. Une collection est une réalité juridique. C'est d'abord une liste d'œuvres dont une institution possède la pleine propriété et l'ensemble des droits d'usage. Cela suppose que chaque œuvre soit décrite, enregistrée, numérotée, dotée d'un dossier propre et, bien sûr, conservée avec des moyens appropriés.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me faire communiquer les données objectives et vérifiables qui nous permettraient d'appréhender ce qu'André Iten appelle collection du CIC. De même, il nous est nécessaire de connaître l'estimation du coup de fonctionnement de cet ensemble, tant du point de vue de sa conservation que du point de vue de sa diffusion (ce que le CIC appelle sa médiathèque). Quels équipements sont nécessaires à ces activités aux yeux d'André Iten ? Quels équipements du CIC pourraient-ils être transférés au Mamco ? Quels espaces faudrait-il consacrer à cette opération ? Quels budgets devraient-ils y être affectés ? J'entends dire que le Mamco ne souhaiterait pas voir se réaliser ce beau projet d'avenir. C'est évidemment une contre-vérité que nous battrons en brèche dès que nous pourrons enfin disposer des informations que nous attendons depuis plus de cinq mois.

Le Mamco a clairement offert à André Iten de rejoindre son équipe de conservation avec le titre et le rang de conservateur. Eu égard à son âge et à son expérience, nous pensons que son salaire devrait se

situer 5% au-dessous de celui de la conservatrice en chef et directrice-adjointe du musée. La mission principale d'André Iten serait de transformer cet ensemble d'items en collection publique. Ce travail s'étalerait probablement sur plusieurs années, selon l'efficacité d'André Iten. La mission seconde de ce conservateur serait de mettre en place, sous la forme la plus appropriée au nouveau contexte, l'activité que le CIC désigne comme médiathèque. Par ailleurs, André Iten serait associé à la réflexion sur la programmation du musée et pourrait prendre part à la réalisation de certaines expositions. Il lui reviendrait également de proposer des acquisitions dans son domaine de compétence.

Notre vœu est d'offrir au CIC le maximum de garanties tant en ce qui concerne le respect de son histoire qu'en ce qui touche à la valorisation de ses acquis (œuvres et documents). Dans la période à venir, le Mamco serait considérablement renforcé dans sa vocation patrimoniale au service de Genève par la transformation en collection d'une grande partie des remarquables des archives audio-visuelles du CIC.

Dans l'attente de votre réponse, je vous pris d'agréer, Madame la Présidente, chère Amie, l'assurance de notre plus cordiale sympathie.

Christian Bernard

Copie aux Membres de la Fondation pour l'art moderne et contemporain, à Katya Garcia Anton, Directrice du Centre d'art contemporain, à Pierre Darier, Président de la Fondation Mamco et à Vera Figurek, Présidente de la Commission des arts et de la culture

*(saint-gervais, genève) fondation pour les arts de la scène et de l'imag

5, rue du temple
ch-1201 genève
info 41-22/ 908 20 00
théâtre 41-22/ 908 20 40
centre pour l'image contemporaine
41-22/ 908 20 60
administration 41-22/ 908 20 80
fax 41-22/ 908 20 01
e-mail sgg@sgg.ch
http://www.sgg.ch

A l'attention des membres de la
Commission des arts et de la culture du
Conseil Municipal

Genève, le 14 novembre 2007

Mesdames, Messieurs,

Suite à la motion déposée le 6 novembre dernier au sujet du projet BAC, nous nous permettons de vous remettre le dossier que nous avons rédigé et qui inclut un bilan des missions du Centre pour l'image contemporaine, quelques propositions pour son avenir, ainsi qu'une comparaison des différents scénarios envisagés.

Nous souhaiterions vivement avoir l'occasion de vous présenter notre position de vive voix lors d'une entrevue avec la Commission.

Dans cette attente, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à notre dossier et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de toute notre considération.

Alexandra Theiler
Responsable de projets
Centre pour l'image contemporaine
St-Gervais Genève

Laura Legast
Chargée de promotion
Centre pour l'image contemporaine
St-Gervais Genève

Annexe :
Dossier « Propositions pour l'avenir du Centre pour l'image contemporaine et comparaison des différents scénarios envisagés »

la fondation est subventionnée par le département des affaires culturelles de la ville de genève et bénéficie du soutien du département de l'instruction publique du canton de genève

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE

ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE
ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE 3

2. ANALYSE DES MISSIONS DU CIC 4

2.1. DIFFUSION 4
2.1.1. La Biennale de l'Image en Mouvement 5
Bilan et propositions pour la prochaine BIM __ 5
La BIM au Bac __ 6
2.1.2. Version 7
Propositions pour la prochaine édition __ 7
Version au Bac __ 8

2.2 PRODUCTION 9
Propositions __ 9
Les productions au Bac __ 9

2.3 COLLECTION 10
Propositions __ 10
La collection au Bac __12

3. CONCLUSION 13

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

1. PREAMBULE

Lors de la 12e édition de la Biennale de l'Image en Mouvement (BIM), **divers acteurs des milieux de l'art contemporain** (artistes, professionnels, journalistes, enseignants, public...) ont fait part publiquement et de manière informelle de **leur inquiétude quant au futur incertain du Centre pour l'image contemporaine** (CIC), rejoignant ainsi les préoccupations que nous avions exprimées lors de notre rencontre du 8 octobre 2007. De plus, l'ensemble des témoignages entendus relèvent que le CIC par la multiplicité de ses missions est un **lieu unique et essentiel à l'offre culturelle genevoise et nationale**.

Souhaitant poursuivre cette réflexion, ce document propose, d'une part, un **bilan des missions du CIC** (diffusion, production, collection) en soulignant l'importance de l'**interdépendance de ces activités** dans l'histoire de l'institution, et d'autre, part une série de **propositions quant à son avenir qui tiennent compte des différents scénarios** envisagés à ce jour.

Il faut souligner que des activités telles que la BIM et Version **dépendent de l'institution qui est chargée de les organiser**. Il est à craindre que l'identité de ces deux manifestations disparaisse dans la perspective d'une intégration au CAC. C'est pourquoi, il paraît nécessaire de **maintenir non seulement les activités, mais aussi la structure permettant de les pérenniser**.

Cela est d'autant plus vrai qu'il est, aujourd'hui, essentiel de prendre en considération l'évolution de la création en matière d'art contemporain dans les champs de la vidéo et des nouveaux médias ainsi que de repositionner de manière forte les activités développées au CIC depuis plus de vingt ans.

Ce document a pour objectif de donner des points de repère utiles aux discussions qui sont en cours.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE
ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

2. ANALYSE DES MISSIONS DU CIC

Créé en 1984, le CIC organise des manifestations culturelles portant sur les différents moyens de reproduction de l'image et explore autant les nouvelles technologies, telles que la vidéo, le multimédia et l'internet, que les moyens de reproduction mécanique, tels que la photographie et le cinéma.

Les missions du CIC s'articulent autour des trois priorités suivantes :

- la **diffusion**
- la **production**
- la **collection** d'œuvres vidéo et leur conservation

2.1. DIFFUSION

La diffusion comprend actuellement des **expositions personnelles**, **des programmations de films**, **la BIM** et **Version**.

Dans un souci de réforme et afin de renforcer ces deux derniers événements (la BIM et Version), le CIC pourrait renoncer aux expositions personnelles.

Grâce à ses compétences et à ses réseaux de professionnels et de partenaires, le CIC pourrait ainsi proposer chaque année un événement d'envergure qui a déjà fait ses preuves dans le paysage culturel genevois.

La BIM s'attache à présenter le travail d'artistes déjà confirmés, même si la compétition permet des découvertes, et met en évidence les liens entre art contemporain et cinéma. Version est dédiée à un public différent, curieux de découvrir des projets artistiques inédits développés grâce aux avancées technologiques.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

2.1.1. La Biennale de l'Image en Mouvement

La **BIM** doit poursuivre sa mission autour du film d'artiste qui permet de tisser des liens entre les milieux de l'art contemporain et du cinéma. En proposant plusieurs modalités de présentation à travers la **projection** en salle dans le cadre du festival, **l'installation** dans l'exposition ou encore le **visionnement à la demande** sur moniteur dans l'espace lounge, la BIM présente des films autant pour leur intérêt historique qu'actuel et qui sont écartés des réseaux de diffusion habituels. Aucun autre festival en Suisse n'œuvre sur le même créneau.

Bilan et propositions pour la prochaine BIM

Le succès de la dernière édition de la BIM a démontré une nouvelle fois que les compétences sont présentes au sein de l'équipe pour mettre sur pied une telle manifestation.

Quelques points particulièrement satisfaisants :
- la convivialité du lieu grâce à des espaces bar et lounge
- l'accueil des artistes et invités et les échanges qui en découlent
- la qualité de la programmation

Quelques suggestions d'amélioration :
- proposer une thématique commune à l'exposition et à l'une des sections du festival
- repenser les nouveaux critères mis en place pour la compétition
- conjointement aux conférences à l'intention du public, organiser une série de colloques à destination des professionnels en lien avec la thématique choisie

Quelques suggestions à moyen terme :
- redynamiser la formule des expositions partenaires et des partenariats
- diversifier les ressources financières

A noter: Un questionnaire a été distribué au public à l'occasion de la 12e édition. Nous disposons ainsi de réactions et de remarques pour envisager au mieux la prochaine édition.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

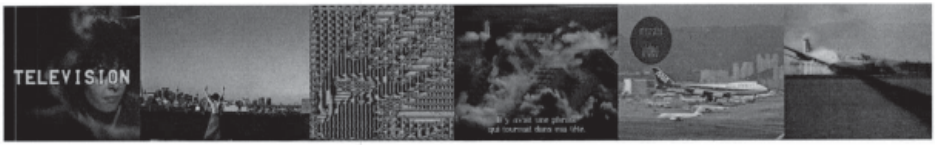

La BIM au Bac

Lors de la 12e édition, l'utilisation conjointe des espaces de SGG pour le festival et du Bac pour l'exposition participe pleinement au succès de la manifestation.

Si l'intégralité de l'événement devait se déplacer au Bac, les points suivants sont à souligner :

- **Festival**
  il est impossible actuellement de bénéficier de la même infrastructure qu'à SGG, à savoir trois salles de projection, dont certaines équipées d'un projecteur 35mm et/ou 16mm.

- **Exposition**
  l'ensemble des espaces du Bac permet de présenter, non seulement un corpus d'œuvres plus important, mais également des pièces de plus grande ampleur. L'exposition prend ainsi une envergure plus importante auprès du public et des professionnels.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE
ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

2.1.2. Version

Version doit se positionner comme vitrine d'un **laboratoire dédié aux nouveaux médias** (ordinateur, internet, téléphone portable, etc.).

Elle constituerait ainsi un **complément idéal à la Biennale de l'Image en Mouvement** en offrant un espace d'exposition à des réalisations à la pointe de la recherche dans les domaines des nouvelles technologies qui sont en constante évolution.

Propositions pour la prochaine édition

On pourrait construire des **partenariats durables** avec des institutions, des écoles, des laboratoires de production, ainsi qu'avec des sponsors privés, pour développer une **plate-forme d'échanges** entre artistes et scientifiques qui, aujourd'hui, fait défaut.

Exemples :

- écoles d'art
- universités
- Le Fresnoy à Tourcoing
- EPFL
- le ZKM à Karlsruhe
- fabricants de logiciels et d'équipements électroniques

Par le biais d'un **appel à projets**, un certain nombre de travaux serait retenu par un jury constitué d'une part par des partenaires participant à ce réseau de compétences et d'autre part par un comité issu du CIC.

Cette ouverture permettrait de **mettre en réseau des connaissances, du matériel de pointe et des ressources financières** et donnerait lieu à la diffusion en primeur de ces travaux dans le cadre de l'exposition.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

Version au Bac

- **Exposition**
  les espaces du Bac sont particulièrement adéquats pour ce type de manifestation, comme nous avons pu le vérifier avec la tenue de Version animée 06. Ils jouissent de la proximité de grandes institutions donnant lieu à un échange de publics bénéfique pour tous. La fréquentation de Version animée 06 (7'153 visiteurs) a, par exemple, répondu pleinement à nos attentes.

- **Projections et conférences/colloques**
  ces événements pourraient avoir lieu dans la salle de projection actuelle du Bac, mais celle-ci souffre d'un manque d'équipement, notamment en termes de gradins et de chauffage. La conception des espaces ne permet pas un accès indépendant à cette salle et implique l'engagement d'un gardien pour surveiller l'exposition.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE
ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

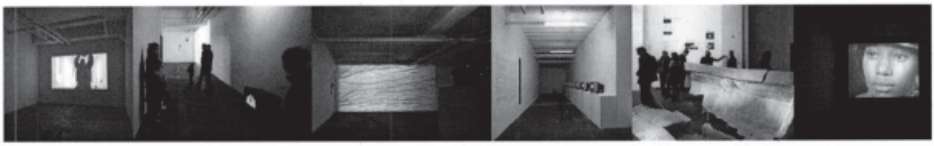

2.2 PRODUCTION

Nous avons constaté une **diminution** au fil des années de l'aide à la production par le biais de notre studio de production et de son assistance technique.

Bien que l'accès à l'ordinateur et aux logiciels de montage se soit démocratisé, certains membres de la communauté artistique locale ont relevé l'**importance d'avoir à disposition un équipement semi-professionnel, un encadrement technique et des espaces de travail**.

Contrairement à ce qui est proposé par le **Bureau culturel**, ce service est destiné à des artistes ayant au préalable déposé un projet. Mis à part un espace de création privilégié, il offre par ailleurs des perspectives de diffusion et une intégration dans la collection du CIC.

Afin de redynamiser ce service, les suggestions suivantes pourraient être envisagées.

Propositions

Le maintien du service de production impliquerait tout d'abord de mettre sur pied un **comité de sélection** des projets reçus et de **préciser la politique de production**. Il serait également nécessaire de **renouveler plus régulièrement les équipements**, d'instaurer une **promotion adéquate** de cette offre et de proposer une **formation continue** aux techniciens.

Les productions au Bac

Il est évident que si cette offre était maintenue, les **infrastructures sont déjà présentes à SGG** (même si elles nécessitent aussi d'être repensées); en revanche, elles devraient en revanche être installées au Bac et nécessiteraient un **aménagement des espaces appropriés**.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE
ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

2.3 COLLECTION

La collection de vidéos du Centre pour l'image contemporaine est l'une des plus importantes de ce type en Europe (plus de 1'500 titres). Ce patrimoine inestimable a pu être constitué grâce à l'ensemble des missions du CIC : les productions, bien sûr, mais aussi la diffusion. En effet, les liens établis avec les artistes lors d'expositions ou de la BIM ont facilité la négociation des acquisitions (hors des prix du marché pratiqués par les galeries).
Néanmoins, une série de réformes est nécessaire au bon fonctionnement, au développement, ainsi qu'à la promotion de cette collection.

Propositions

- **Améliorer la gestion administrative des œuvres :**

  - reprendre la base de données existante et en vérifier les entrées, pour la repenser et développer certaines rubriques afin d'établir un inventaire complet de la collection. Il est important de développer un système qui puisse s'adapter à l'évolution du médium et de l'institution et d'expliciter chaque rubrique ainsi que le mode de saisie choisi.
  - mettre à jour la gestion des documents relatifs à chaque œuvre (contrats d'achat, de dépôt, liste des coproductions, gestion des prêts, plan de montage dans le cadre d'une installation, état de restauration, documentation, en établissant la liste des expositions et des catalogues où l'œuvre est référencée et en recueillant divers matériaux).

- **Promouvoir et mettre en valeur la médiathèque :**

  - développer une recherche dynamique via le site internet avec l'insertion d'une image ou d'un extrait par œuvre. La base de données pourrait être gérée directement sur le site - seul un masque de données restreintes est visible par le public. Ce matériel serait également très utile lors de présentations de la collection à l'extérieur. Actuellement le stock d'images à disposition est très faible.
  - développer les présentations de la collection à l'extérieur pour nouer des contacts et faire des échanges entre institutions/festivals.
  - rechercher des publics (étudiants et écoles) et améliorer la diffusion de l'information.
  - éditer des publications de catalogues ou éventuellement de DVD-Roms portant sur certains aspects de la collection.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

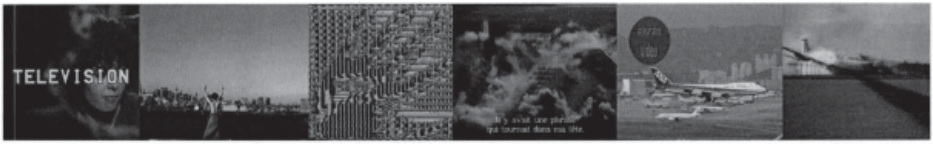

- **Etablir une charte définissant la politique d'acquisition :**

  - justifier les acquisitions auprès d'un éventuel successeur et de l'autorité de tutelle, mais aussi refuser celles qui ne répondent pas aux critères recquis. La charte doit être révisée régulièrement.
  - favoriser le dépôt régulier de la totalité des œuvres d'artistes suisses, à des fins de sauvegarde.
  - continuer à mêler des acquisitions de travaux à valeur historique et de travaux d'artistes contemporains.

- **Reprendre le projet de mise en réseau des base de données des plus importantes collections européennes (Encyclopédie des Nouveaux Médias: www.new-media-art.org) afin de réunir une documentation scientifique sur un patrimoine commun, de la faire circuler entre les partenaires et de permettre au public de localiser les œuvres :**

  - repenser le projet afin de faciliter sa gestion par chaque institution. Actuellement, pour chaque titre un travail de rédaction important a été sollicité (notice biographique de l'artiste - qui est malheureusement très vite datée et donc peu pertinente - , ainsi qu'un texte descriptif).
  - mettre en place dans un premier temps une mise en réseau des bases existantes avec une information basique (artiste/titre/date/durée/année de production/lieu de consultation/image ou extrait), puis entreprendre un travail de documentation plus complet. Il nous semble tout d'abord important que le public puisse savoir où visionner telle ou telles œuvre.
  - Trouver un coordinateur central du projet, dont la mission serait de faire le lien entre les différentes institutions.

- **Analyser la rentabilité du projet de numérisation pour des clients externes et éventuellement abandonner le démarchage et ne se consacrer qu'à la numérisation de notre collection, ou au contraire rechercher de nouveaux mandats.**

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

La collection au Bac

Déposer la collection dans une institution de type muséal (le Mamco) possédant le savoir-faire lié à la gestion d'une collection vidéo pourrait permettre de résoudre les problèmes de gestion administrative. En revanche, les facilités de diffusion et d'acquisitions mentionnées plus haut seraient perdues à moins de poser des **bases juridiques fortes garantissant des liens entre le lieu de dépôt de la collection et le CIC**. Il faudrait également que la structure d'accueil puisse garantir un espace médiathèque accessible au public et un lieu de stockage des vidéos.

Si la collection reste gérée par le CIC au Bac, il faut relever que l'aménagement d'un espace médiathèque doit être prévu.

Dans tous les scénarios évoqués, la mise en place des propositions liées à la collection (p. 10 - 11) nécessite la **nomination d'un conservateur** de la collection.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE
ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

3. CONCLUSION

Comme vous avez pu le constater à la lecture de ces pages, le CIC occupe une place essentielle et originale dans le paysage de l'art contemporain suisse, puisqu'il est **présent du développement à la pérennité d'une œuvre**. De nombreux **artistes ont témoigné de l'importance du CIC dans leur parcours professionnel** et ont fait part de leur intérêt au maintien de ses différentes missions. Soulignant la nécessité de pouvoir continuer à utiliser ce lieu de travail et d'accompagnement, ils entendent encore bénéficier des échanges et des découvertes qu'ils ont pu et qu'ils continuent y faire.

Le **maintien de la structure et de l'identité du CIC** semble donc primordial afin d'assurer non seulement la poursuite de ses missions **auprès de la communauté artistique**, mais également de préserver la qualité et l'originalité du travail de diffusion **auprès du public**.

Le **haut degré de professionalisme** atteint par le CIC est le résultat de l'acquisition d'un savoir-faire, de la mise en place d'un réseau et d'une rigueur dans les choix de programmation. La **réputation** dont jouit le CIC auprès des professionnels est le **fruit d'un travail de vingt ans**.

Il ressort également de ce document que les **avantages à proposer des activités au Bac** ne sont pas négligeables (espaces d'exposition plus importants, synergies entre les institutions et galeries d'art contemporain du quartier, échanges de publics...).

Néanmoins, en cas de concrétisation du « **projet Bac** », nous préconiserions un déménagement de la structure avec son identité propre, accompagné par la Fondation Saint-Gervais durant la période transitoire de mise en place d'une nouvelle fondation qui chapeauterait les différentes entités du Bac ou alors qui serait propre au CIC au sein du Bac. Il resterait évidemment à **définir les changements internes** dans la structure de l'institution, et notamment les nouveaux objectifs des missions du CIC, si celles-ci devaient être modifiées.

Dans l'optique d'un déménagement, un certain nombre de **travaux** seraient impératifs : la mise en place des infrastructures nécessaires à la BIM (salles de projection 35mm, 16mm et vidéo), la réalisation d'une médiathèque et éventuellement d'un espace de production (si ces missions sont conservées et/ou toujours liées au CIC), ainsi que l'aménagement d'espaces de bureau et la dépollution du site.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU CENTRE POUR L'IMAGE CONTEMPORAINE ET COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

Au vu des arguments développés ci-dessus, le **projet de fusion** d'une partie du personnel et des activités du CIC avec le CAC et le Mamco impliquerait certaines **problématiques non résolues** : la pérennité des missions propres au CIC (production et collection), la poursuite des biennales dans l'esprit développé par le CIC, ainsi que la nécessité de maintenir les conditions cadres des employés du CIC puis de les appliquer au personnel du CAC (afin de prévenir des divergences contreproductives au sein d'une équipe recomposée).

Alexandra Theiler et Laura Legast
5 novembre 2007

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE
LE MAIRE

Genève, le 12 mars 2008

VILLE DE GENÈVE

Commission des Arts et de la
Culture de la Ville de Genève
Madame Vera Figurek
Présidente

Concerne : Bâtiment d'art contemporain

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Votre Commission examine la motion M-724 relative au Bâtiment d'art contemporain. Je tiens d'ores et déjà à vous remercier pour vos travaux et pour le rapport que vous allez remettre.

Il me paraît nécessaire, aujourd'hui, de rappeler que mon souhait prioritaire, dans cette question, est de promouvoir au mieux l'art contemporain à Genève. Dans cette perspective, la réalisation d'un Bâtiment d'art contemporain fort, emblématique, est un choix de politique culturelle que j'ai manifesté clairement à de multiples reprises.

Ce Bâtiment, au coeur du quartier des Bains, occupe en effet une place centrale dans le dispositif en faveur de l'art contemporain. C'est l'une des raisons qui m'ont motivé lorsque je me suis efforcé d'en libérer les espaces occupés par le Musée de l'automobile. Cette opération a d'ailleurs été l'un des éléments qui ont amené ce quartier à devenir un point fort de la vie culturelle locale, en incitant plusieurs galeries privées à s'y installer.

Mais je dois aussi rappeler qu'il était alors espéré que les surfaces ainsi nouvellement mises à disposition, dans le BAC, soient augmentées de celles qui auraient été obtenues dans d'autres bâtiments du site de l'ancienne SIP. Or, de toute évidence, cela ne sera pas le cas, leur propriétaire, la C.I.A., ayant demandé un loyer trop important malgré une intervention du Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique. De ce fait, et ainsi que vous l'avez entendu lors de vos auditions, le seul bâtiment actuel ne peut répondre aux besoins du Mamco, du Centre d'art contemporain en même temps qu'à ceux des trois autres institutions qui auraient pu les rejoindre, comme j'en avais exprimé le projet alors.

Dans cette situation, je ne peux qu'être sensible à la proposition conjointe qu'ont formulée les deux institutions déjà domiciliées au Bac de reprendre les activités et le personnel du Centre pour l'image contemporaine, du Centre de la Photographie et du Centre d'Edition Contemporaine, à des conditions à étudier entre chaque partie concernée.

vivre ensemble à genève

ROUTE DE MALAGNOU 15
CASE POSTALE 5, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 00
F +41(0)22 418 65 15

www.ville-ge.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-E (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 20-27 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAMS 12-16 (ARRÊT CHEMIN-DE-ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

C'est pourquoi, lors d'une réunion qui s'est tenue le 3 juillet 2007, j'ai invité les présidents et directeurs de ces trois institutions à réfléchir à cette proposition et à me donner réponse en automne dernier.

Comme vous le savez, le Centre d'Edition Contemporaine a exprimé son refus et son choix de rester dans ses locaux de la rue Saint-Léger. En revanche, le Centre de la Photographie, dont une partie des membres adhérerait au projet de renoncer aux expositions et, en lieu et place, d'éditer une revue, n'a pas pris de décision ferme.

Le Centre pour l'image contemporaine dépend de « Saint-Gervais Genève, fondation pour les arts de la scène et de l'image », une fondation de droit privé en gestion déléguée. Le Département de la culture n'a donc pas la compétence d'intervenir directement.

Actuellement, le Centre pour l'image contemporaine est l'objet d'une pétition en faveur de son maintien dans son organisation actuelle afin qu'il conserve l'ensemble de ses activités. Le Conseil de fondation de Saint-Gervais, sensible aussi bien à la situation du personnel du Centre qu'aux termes mêmes de cette pétition, a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les modalités concrètes de la proposition du Mamco et du Centre d'art contemporain.

Je crois devoir rappeler ici que la proposition émise par le Mamco et le Centre d'art contemporain a un double objectif de simplification et de dynamisation des activités du Bâtiment d'art contemporain. Cet objectif coïncide clairement avec celui que j'ai rappelé ci-dessus. Cette proposition s'inscrit dans le cadre des surfaces effectivement disponibles. D'une part, elle permettrait d'exploiter au mieux les espaces pour des activités culturelles ; d'autre part, elle contribuerait à donner un nouvel écho tant aux archives qu'aux grandes manifestations du Centre pour l'image contemporaine.

Il m'apparaît, aujourd'hui, que cette hypothèse a été mal reçue par une bonne part des milieux culturels et politiques. Certains ont cru y percevoir une volonté de limiter, voire de renoncer aux expositions, manifestations et aux autres activités alors que, je le crois, il n'en est rien.

Pour ce qui est des activités de production du Centre pour l'image contemporaine, le problème est simple : dans un environnement où les évolutions technologiques sont de plus en plus rapides, alors même que les équipement de base sont de plus en plus facile d'accès pour les artistes, les moyens du CIC rendent illusoires tout espoir de pouvoir assurer une mise à jour quasi permanente, et nécessaire, d'un équipement haut de gamme. De plus, vous savez sans doute que la Haute école d'art et de design, mais aussi le Bureau culturel, peuvent mettre à disposition des artistes locaux un matériel performant dans ce domaine.

Pour ma part, j'insiste : l'enjeu est clairement de donner une nouvelle impulsion à l'art contemporain à Genève, au travers d'un projet véritable, fort, doté de visibilité et de moyens sérieux.

Mais vous savez bien que, dans notre cité, tout projet prenant le risque de modifier une situation dans l'espoir de l'améliorer est, a priori, mal perçu et combattu. La préférence va, très souvent, au maintien de positions acquises, fussent-elles considérées comme insuffisantes, voire individuelles, plutôt qu'à un vrai débat pour définir des enjeux importants et en négocier les applications.

Dans ce contexte, je me dois de vous informer que je ne m'opposerai pas à ceux qui souhaiteront conserver le Centre pour l'image contemporaine comme institution indépendante, dans ses locaux actuels. Il faut en effet savoir qu'il ne pourra être transféré dans son intégralité dans un Bâtiment d'art contemporain certes plus petit

que nous l'avions espéré mais dans lequel l'essentiel de ses activités artistiques pourraient malgré tout être fortement valorisées, en particulier auprès d'un large public.

Cela dit, je prendrai acte avec regret de cette situation. Car il ne fait désormais aucun doute que le Bac se trouve au centre d'un périmètre amené à devenir un pôle d'art contemporain d'envergure européenne et qu'il me paraît donc essentiel d'y consacrer notre meilleure attention.

J'ajoute que je ne demanderai pas non plus au Centre de la Photographie de quitter le Bac, dans la mesure où il n'y conserve qu'une surface limitée. Il me paraît important, en revanche, que ce Centre prenne position par rapport à son projet artistique et décide si il veut être éditeur d'une revue ou exposant.

Veuillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

Patrice Mugny

Copies à :

Madame Renate Cornu, présidente de la fondation de Saint-Gervais Genève
Monsieur Jean Altounian, président du Centre d'art contemporain
Monsieur Philippe Bertherat, président de la Famc
Monsieur Pierre Darier, président de la fondation du Mamco
Monsieur Christian Pirker, président du Centre de la Photographie

LISTE DES PROFESSEURS DES HAUTES ÉCOLES D'ART SOUTENANT LE CIC

PrŽnom	Nom	adresse@e-mail	Profession	Ville ou pays
Albert	Anor	almadoanor@bluewin.ch	enseignant dÔart visuel	Gen□ve
Alain	Antille	alain.antille@ecav.ch	responsable Recherche & DŽveloppement ECAV	Sierre
RenŽ	Berger	Rene.berger@unil.ch	professeur honoraire ˚ IÔuni. Lausanne et ˚ IÔEcole des Beaux-A	Lausanne
Sylvie	Blocher	sylvie.blocher@free.fr	artiste, professeure ENSBA Paris	Paris
Fran□ois	Bovier	francois.bovier@unil.ch	enseignant et chercheur en cinŽma (Unil, HEAD)	Gen□ve
Fran□oise	Brunner	fbrunsteig@hotmail.com	enseignante en HEA-VS	Lausanne
Claire	de Ribaupierre	claire@massimofurlan.com	enseignante ˚ IÔEcole Cantonale d'Art du Valais (ECAV)	Lausanne
Silvie	Defraoui	defraoui@worldcom.ch	artiste, ancienne professeure HEAD	Vufflens-le-Ch‰teau (VD)
Brice	Dellsperger	brice@bodydoublex.com	artiste et enseignant ˚ IÔENSAD	Paris
Dana	Duff	d.naduff@gmail.com	artiste et professeur (Otis college of Art and Design)	Los Angeles
Victor	Durschei	victor.durschei@hesge.ch	professeur HEAD	Gen□ve
Pierre-Alain	Giesser	pierre-alain.giesser@hesge.ch	resp coordination enseignement Domaine Design (HEAD)	Gen□ve
Christian	Gonzenbach	gonzen@fiasco.ch	artiste et enseignant HEAD	Gen□ve
Marco	Kaufmann	marc.kaufmann@hesge.ch	enseignant ˚ la HEAD	Gen□ve
Christelle	Lheureux	christelle.lheureux@free.fr	cinŽaste, enseignante HEAD	Gen□ve
Genevieve	Loup	loupgene@hotmail.com	historienne d'art, enseignante ECAV	Lausanne
Abina	Manning	amanning@saic.edu	director od Video Data Bank, School of Art Institute of Chicago	Chicago
Martine	Markovits	martine.markovits@ensba.fr	service culturel/mŽdiath□que, ENS Beauxarts	Paris
VŽronique	Meuron	veronique.meuron@bluewin.ch	historienne de lÔart, chargŽe enseignement et recherche EPFL	Lausanne
Guy	Milliard	guy.milliard@hesge.ch	professeur HEAD	Gen□ve
GŽrald	Morin		ens.histoire du cinŽma, producteur cinŽma, ECAV	Valais
Antoni	Muntadas	muntadas@earthlink.net	artiste et chargŽ de cours au MIT	Boston, New-York
Ariel	Nyffeler	info@arielmedia.ch	cinŽaste, enseignante HEAD	Zurich et Berlin
Thomas	Pfister	tompfister@bluewin.ch	chargŽ cours ÇEimages en mouvementÈÈ, EAV de Bienne et Be	Berne
Daniel	Pinkas	dpinkas@worldcom.ch	professeur HES, arts visuels et design, HEAD	Gen□ve
Mathilde	Roman	mathilderoman54@yahoo.fr	critique dÔart vidŽo et enseignante ˚ IÔŽcole dÔart de Monaco	Monaco
Shelly	Silver	info@shellysilver.com	artiste media et enseignante, The School of Visual Arts	New York
Reinhard	Storz MŸhll	rstorz@xcult.org	historien de lÔart, curateur xcult.org, enseignant FHNW-HKG	B‰le
Claude-Hubert	Tatot	claude-hubert.tatot@hesge.ch	enseignant HEAD, association internationale des critiques d'art	Gen□ve
Vivianne	Van Singer	vansinger@freesurf.ch	artiste et enseignante HES, ECAV	Gen□ve
Paul	Viaccoz	Paul-Damien.Viaccoz@hesge.ch	artiste et enseignant HES	Gen□ve
Michel	Vincent		architecte et enseignant HES	
Antoinette	Vonder Muhll	am@akamis.ch	enseignante HEAD, mŽdiatrice en art contemporain	Gen□ve
Herbert	Wentscher	herbert.wentscher@gestaltung.uni-weimar.de	vidŽaste, artiste plasticien, prof. Bauhaus-Uni Weimar	Weimar
Frank	Westermeyer	frank.westermeyer@hesge.ch	artiste, enseignant, coordonateur p™le art/mŽdia HEAD	Gen□ve
Bernard	Zumthor	bernard.zumthor@etat.ge.ch	historien d'art ancien directeur de lÔESBA, membre AMACO	Gen□ve

MAMCO, BAC, CAC

SUIVI ENVIRONNEMENTAL
SYNTHESE RAPPORT FINAL

VILLE DE GENEVE
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

Rue du Stand 25
1204 Genève

ECOSERVICES
INGÉNIERIE·ENVIRONNEMENT·SÉCURITÉ

Ecoservices SA
59, rte des Jeunes
Case postale 1047
CH-1227 Carouge (GE)

T +41 (0)22 308 47 00
F +41 (0)22 308 47 01

www.ecoservices.ch
info@ecoservices.ch

Synthèse des mesures et analyses effectuées dans les bâtiments du Mamco, Bac et Cac en décembre 2006 et janvier 2007

Etat des lieux

Introduction

Le service d'architecture de la Ville de Genève a mandaté fin 2006 Ecoservices SA pour une analyse des polluants susceptibles d'être présents dans les différents revêtements de sol.

Les services du STIPI (service de toxicologie industrielle et protection contre les pollutions intérieures) ont procédé, en parallèle, à des mesures de la qualité de l'air dans les différents locaux.

Il s'agissait pour les instances responsables des lieux d'effectuer ces mesures afin de garantir les limites d'exposition aux places de travail.

Le mandat portait sur l'analyse des sols, revêtements et chapes dans les trois entités que sont le Mamco, le Bac et le Cac. Une réunion de planification d'analyses a eu lieu le 20 novembre 2006 avec les services concernés et le STIPI. Il a été décidé également de prélever des échantillons afin d'enlever les doutes quant à la présence d'amiante (sols, faux plafonds).

A) Généralités

Les prélèvements, au nombre de 18, ont été répartis sur l'ensemble des étages du Mamco, Bac et Cac. Les trois entités ont été visitées par deux collaborateurs d'Ecoservices SA dont un diagnostiqueur amiante le mercredi 22 novembre 2006 ainsi que début janvier 2007 pour des analyses complémentaires "amiante" dans les espaces 1 et 2 au rez-de-chaussée du Mamco. Les analyses concernaient la présence d'amiante, les concentrations de métaux lourds, hydrocarbures et encore HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) présents.

Le STIPI a lui effectué des mesures de qualité de l'air in situ (COV=Composés organiques volatils, Poussières et HAP) dans les pièces suivantes :

1) Hall BAC,
2) Hall BAC avec chauffage des plots bois,
3) SONORA,
4) Premier étage piano,
5) Exposition Forêt,
6) Cafétéria.,

B) Résultats amiante, métaux lourds, hydrocarbures et HAP : analyses laboratoires

Mamco

Les résultats montrent une forte pollution aux hydrocarbures, aux HAP et métaux lourds des différents revêtement de sol (rez, 1er et 2ème étage). Ces revêtements sont considérés comme des déchets spéciaux en cas d'évacuation. La dalle sous revêtement est également touchée. Pour ce qui est de l'amiante, le faux plafond du 4ème n'en contient pas ; seules des colles sous les plots (rez-de-chaussée hall d'entrée commun) ont montré une présence d'amiante non friable donc non dangereux pour la santé des personnes actives dans ces locaux.

Cac

Les résultats montrent une forte pollution aux hydrocarbures, aux HAP et métaux lourds des différents revêtements de sol (2ème et 3ème étage). Ces revêtements sont considérés comme des déchets spéciaux en cas d'évacuation. La dalle sous revêtement est également touchée. Aucune analyse amiante n'a été effectuée.

Bac

Les résultats montrent une forte pollution aux hydrocarbures, aux HAP et métaux lourds des différents revêtement de sol (rez et 1er étage). Ces revêtements sont considérés comme des déchets spéciaux en cas d'évacuation. Les analyses amiante sont toutes négatives excepté, bien sûr, les plaques Eternit au premier étage. Elles ne posent cependant pas de problème de santé tant qu'il n'y a pas d'intervention dessus (amiante non friable).

C) Résultats qualité de l'air

L'ensemble des résultats est bien en dessous des valeurs limites d'exposition à la place de travail même dans le cas des tests avec chauffage des plots bois. Il n'y a, dès lors, pas de risques immédiats pour la santé des occupants ou visiteurs des locaux. La zone la plus exposée est la zone cafétéria et cette exposition est due aux fumeurs ! Un triplement des valeurs HAP particulaires est également relevé lors de l'ouverture des portes côté circulation automobile.

Conclusion

Les analyses ont montré une pollution importante de toutes les surfaces échantillonnées aux hydrocarbures. Les HAP sont également présents et sont libérés plus ou moins intensément en fonction des variations de température (toxicité possible en phase estivale avec forte chaleur mais pas mesurée lors du chauffage des plots bois par le STIPI : un contrôle estival de qualité de l'air serait judicieux). Les métaux lourds sont présents en excès de manière ponctuelle.

Les revêtements de sol et les plots bois (anciens et nouveaux), tout comme les chapes, doivent être considérés comme pollués. Les analyses du STIPI sur les concentrations de particules dans l'air complètent ces analyses matières et confirment que les émanations ne présentent pas le besoin d'un assainissement urgent et ne font pas l'objet d'une mise en danger de la santé du personnel.

Le site doit être considéré comme contaminé, sans danger pour les occupants. En cas de travaux, il doit faire l'objet d'un suivi particulier concernant la problématique des déchets spéciaux rencontrés (métaux lourds, Hydrocarbures, HAP) et la présence d'amiante ponctuellement.

Pour le confort des occupants et visiteurs, les odeurs étant fortes, le STIPI recommande, à terme, le retrait des sols en bois droit industriels particulièrement là où la présence de personnel est requise (bureaux, entrée) et d'ici là une bonne aération.

Carouge, février 2007

Ecoservices SA

Pietro Codenzi
administrateur

Documents et articles de presse relatifs au Centre de l'Image Contemporaine

Lettres à la CARTS

Lettre à la Présidente de la CARTS du 30.11. 07 signée de 18 personnes

- lettre de Silvie Defraoui du 13.12.07
- lettre de Diane Daval du 12.12.07
- lettre d'Abina Manning du 13.12.07
- lettre de Marco Poloni du 10.12.07
- lettre de Marco Kaufmann du 11.12.07
- lettre d'Ulrich Fischer du 17.12.07
- lettre de Daniel Pinkas du 18.12.07
- lettre de Gianni Motti du 19.12.07

Lettres à Monsieur Mugny et au conseil de fondation

- Lettre à Monsieur Patrice Mugny du 7.11.07, signée de 282 personnes
- Lettre de Geneviève Loup à Mme Cornu du 21.11.07
- Lettre de Renate Cornu à Geneviève Loup du 7.12.07
- Lettre de Jean-Pierre Merlo à Mme Cornu et au Conseil de Fondation de St Gervais du 15.12.07

Articles de presse

- Le Temps 17.10.07
- TdG du 9.11.07
- Le Temps du 17.11.07
- TdG du 27.11. 07 (JP Merlo)
- 20 min du 29.11.07 (interview Madame Cornu)
- NZZ du 12.12.07

Genève le 30 novembre 2007

Les soussignés,

à Madame Véra Figurek
Présidente de la commission des arts et de la culture
de la ville de Genève. 1206 Genève
Case postale 17, 1211 Genève 12

Objet : Projet de restructuration du centre pour l'image contemporaine

Madame la Présidente,

Informés du projet de restructuration du Centre pour l'image contemporaine (CIC) de Saint-Gervais-Genève (SGG), les soussignés se permettent de vous faire part de leurs graves préoccupations quant aux effets de ce projet.

Ils rappellent le travail de pionnier, unique en son genre en Europe, accompli par le CIC, son directeur et son équipe, depuis deux décennies. L'originalité de la démarche du CIC a été de construire, de façon très cohérente, un outil de travail culturel fondé sur la complémentarité indissociable entre **l'exploration des médias en devenir** (à travers des manifestations telles la Biennale de l'image en mouvement ou « Versions »), **l'expérimentation** (le travail de « laboratoire » avec des créateurs d'avant-garde et les école d'art), **la conservation** (création d'une collection dont la valeur a acquis aujourd'hui un renom international) et **la diffusion** (expositions, pédagogie).

Cette activité, une et multiple à la fois, constitue la **spécificité irréductible** d'une institution qui contribue de façon significative à la vie culturelle genevoise. La diversité de ses prestations, sa rigueur intellectuelle et son haut niveau d'exigence artistique sont connus et reconnus bien au-delà de nos frontières.

C'est en raison de cette particularité que le CIC trouvait tout naturellement sa place au sein du projet collectif « BAC + 3 ». Or, nonobstant les inconnues qui planent aujourd'hui sur ce projet, les soussignés rappellent que celui-ci prévoyait de **regrouper, non de fusionner**, sur le site de l'ancienne usine de la Société des instruments de physique (SIP), des institutions culturelles bien distinctes les unes des autres, chacune avec sa mission propre. L'intérêt du projet résidait dans la mise à disposition d'infrastructures communes, partagées par des entités différentes conservant chacune son identité individuelle. D'évidence, la richesse d'une culture vivante se mesure davantage à sa variété qu'à sa masse.

Dès lors, les soussignés prennent respectueusement la liberté de vous alerter, et à travers vous-même, nos élus municipaux responsables de la culture en Ville de Genève, sur le risque très sérieux de disparition de l'apport caractéristique du CIC à la vie culturelle genevoise et, par voie de conséquence, sur l'appauvrissement de cette dernière.

En effet, la dissolution des activités complémentaires et, répétons-le, **indissociables**, du CIC dans des entités, Centre d'art contemporain et Musée d'art moderne et contemporain, qui font chacun un travail remarquable dans leurs secteurs propres, conduirait immanquablement à la perte du sens de son action dans le paysage culturel genevois.

Comme vous le savez certainement, l'inquiétude des soussignés est très largement partagée dans les milieux de l'art et de la création à Genève et au-delà. Le courrier, portant maintenant 280 signatures, adressé le 7 novembre 2007 à M. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève, en témoigne de façon éclatante.

Les soussignés tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas polémiquer sur des questions de personnes. Le seul souci qu'exprime la présente missive est que l'on ne sacrifie pas de façon inconsidérée une prestation publique qui contribue de façon décisive à une offre culturelle extraordinairement variée à l'échelle de la ville, au nom d'une restructuration dont la raison (dans tous les sens du terme) reste incompréhensible. Le seul souci des soussignés est que puisse se perpétuer une contribution artistique qui a permis, durant tant d'années, la révélation et le développement de nombre de jeunes créateurs simultanément à l'information et à la formation du plus large public genevois dans le difficile domaine des formes d'expression artistique du futur.

Les soussignés vous remercient de l'attention que vous aurez l'obligeance de porter à ces lignes et restent à votre entière disposition.

Sylvia Alberton, *galeriste*, Blancpain Art Contemporain, rue des Maraichers 63, 1205 Genève
Diane Daval, *historienne d'art*, ch. de Grange-Canal 26B, 1224 Chêne-Bougeries
Silvie Defraoui, *artiste*, rte du Village 38, 1134 Vufflens le Château
Denise Emery, *artiste*, ch. du Château 23, 1246 Corsier
Ulrich Fischer, *réalisateur/producteur*, C-side production, rue de la Coulouvrenière 8, 1204 Genève
Hervé Graumann, *artiste et enseignant HEAD*, ch. de Concava 5, 1231 Conches
Marco Kaufmann, *enseignant HEAD vidéo et son*, ch. Maronsy 38, 1228 Plan les Ouates
Anne-Belle Lecoultre, *historienne d'art*, rue Charles Giron 25, 1203 Genève
François Locher, *artiste plasticien et professeur arts visuels*, route de Ferney 21, 1202 Genève
Geneviève Loup, *historienne d'art et enseignante*, Eugène Grasset 2, 1006 Lausanne
Hélène Mariéthoz, *journaliste art*, av. Dumas 18, 1206 Genève
Jean-Pierre Merlo, *physicien*, Bugnons 8, 1217 Meyrin
Gianni Motti, *artiste*, rue des Grottes 30, 1201 Genève
Daniel Pinkas, *Professeur HES*, Haute école d'art et de design, bd James Fazy 15, 1201 Genève
Marco Poloni, *artiste et ass. prof. School Art Institute of Chicago*, ch. Pont d'Anier 11, 1209 Genève
Claude-Hubert Tatot, *membre Ass. Internat. des critiques d'art*, rue Prévost-Martin 33, 1205 Genève
Dominique Tronchet, *plasticienne et formatrice*, rue Lissignol 7, 1201 Genève
Bernard Zumthor, *historien de l'architecture*, cours de Rive 1, 1207 Genève

Gianni Motti et *Marco Poloni* représentaient la Suisse à la biennale de Venise 2005

Silvie Defraoui
38, Route du Village
1134 Vufflens-le-Château
defraoui@worldcom.ch

Vufflens-le Château le 13 décembre 2007

Madame la Présidente
de la Commission des arts et de la culture
de la Ville de Genève

Madame la Présidente,

En tant que signataire de la lettre du 30.11. 2007 je tiens à vous faire part de mon expérience personnelle concernant la situation de l'art contemporain à Genève.
En 1974 j'ai été invitée à l'école des beaux-arts pour un enseignement temporaire qui, pour finir, a duré très longtemps. Le responsable du Musée d'art et d'histoire de l'époque se plaignait du manque d'artistes dans sa ville, mais il n'avait guère de lieu ou les jeunes artistes auraient pu se renseigner. Est né alors dans les sous-sols de la Salle Patiño le très vivant Centre d'art contemporain. Actuellement c'est une institution avec des soutiens et des subventions prête à absorber tout ce qui se trouve sur son chemin.
Le CIC a débuté son activité plus tard, mais a été un précurseur en Suisse et aussi internationalement et a joué le rôle de centre d'information et de production pour les artistes d'ici. **La Biennale pour l'image en mouvement** et aussi **Version** sont uniques en Suisse et attirent beaucoup d'artistes et de visiteurs de toute l'Europe et d'ailleurs. La collection de Vidéos du CIC est unique, les artistes savent que leurs œuvres sont conservées et restaurées. (La petite collection du Kunsthaus de Zurich n'est plus accessible, car la plupart des bandes sont très abîmées par manque de soins.) La possibilité de produire des vidéos à des prix accessibles est également un énorme avantage. On dit couramment que tout le monde possède actuellement son propre matériel, caméra et ordinateur. Mais quand il s'agit de dépasser le stade purement amateur, la production et surtout la postproduction exigent un matériel que l'on ne trouve que dans des studios qui sont au service de la publicité et inaccessibles pour un jeune artiste.
Par tradition le public genevois s'intéressait plus à la musique et aux arts de la scène qu'aux arts plastiques et contemporains. Je pense que c'est pour cette raison que la vidéo a trouvé ici très tôt, et avant la Suisse allemande, un terrain favorable.
Ce serait à mon avis une folie d'abandonner une institution qui a fait ses preuves. On peut restructurer, opérer des changements, inviter des partenaires de réflexion, mais pas jeter l'éponge parce que la ville n'a pas assez de locaux pour ses institutions.
(voir l'article de Marguerite Menz dans la NZZ du 12.12 07)
Bâle et Zurich sont des villes fières de leur culture et qui diversifient les lieux d'art contemporain. Une ville avec des monopoles culturels, sans contradictions, sans discussions ne servira jamais une culture vivante.
Les artistes genevois qui ont actuellement entre 35 et 45 ans ont montré qu'ils pouvaient défendre leur ville sur le plan suisse et international par leur nombreuses participations à la Documenta, aux Biennales de Venise de Lyon et de Sao Paulo etc..
J'espère de tout cœur que le **CPG** et le **CIC** ne seront pas traités comme de petites usines ou commerçants qui se font absorber et démanteler par les grands trusts et qui perdent leur production et leur particularité.
Je vous remercie de prendre en considération ces quelques points, et vous prie,
Madame la Présidente, d'accepter mes meilleures salutations.

Silvie Defraoui

Cc. Monsieur Patrice Mugny
Madame la Présidente et les membres du Conseil de Fondation de St Gervais

Diane Daval
historienne d'art,
ch. de Grange-Canal 26B
1224 Chêne-Bougeries

Genève le 12 décembre 2007

à Madame la Présidente
de la Commission des arts et de la culture de la Ville de Genève

Madame la Présidente,

En tant que co-signataire du document qui vous a été envoyé le 30 novembre 2007, je me dois de faire entendre ma voix de manière plus personnelle, celle d'une historienne de l'art genevoise.
Il y a dans cette ville, de façon historique, un manque récurrent de réel soutien à la création contemporaine.
Le temps qu'a pris l'ouverture du MAMCO n'en est qu'une illustration parmi de nombreuses autres.
Les constants va et vient Ville de Genève et Canton, situation suisse en soi problématique puisque prétexte à se décharger sur l'autre, n'ont jamais simplifié les choses et ceci depuis l'origine des collections qui constituent notre Musée d'Art et d'Histoire. Les assemblées, commissions et comités consultatifs aboutissent, on le sait, à des compromis qui ont pour fâcheuse tendance à évacuer les projets les plus audacieux.
Mais la culture artistique est, par définition, irréductible au consensus et nous revoilà face au risque d'un nouveau nivellement, dont la création à Genève se voit aujourd'hui, une fois de plus, menacée par la fusion des différentes entités en place qui la défendent.
Il serait bon de poser les vraies questions et que l'on cesse de nous rebattre les oreilles avec des arguments de prétendue efficacité.
Qu'est-ce qui a fait une des spécificités majeures des arts plastiques à Genève à partir des années 70 ? La pratique de la vidéo précisément, domaine dans lequel les Genevois se sont illustrés comme des pionniers, avec une sensibilité particulière aux média mixtes.
Dès lors, quoi de plus légitime qu'il existe dans cette ville un centre qui lui soit dédié, en rendant compte sur place du rôle fondamental que les artistes d'ici y ont joué et en les inscrivant dans un contexte plus large, par la conservation de ce qui s'est fait et la présentation de ce qui se joue aujourd'hui ici et ailleurs dans ce médium.
La Biennale de l'Image en Mouvement est un des événements phares du rayonnement culturel de Genève. Peu nombreuses sont les manifestations genevoises qui peuvent se targuer d'avoir autant d'échos à l'étranger.
Sur le plan local également, le Centre pour l'Image Contemporaine est un précieux terreau pédagogique et je parle en connaissance de cause, puisque j'enseigne à l'EAA et au collège.
L'équipe a plus que largement fait les preuves de ses compétences.
Rassembler est une utopie artistique depuis longtemps dépassée dans le domaine de la création. Il serait bon que la politique culturelle comble sur ce terrain son retard ou alors qu'elle avoue franchement ses objectifs.
En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces quelques arguments, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Diane Daval

Cc Monsieur Patrice Mugny
Madame la Présidente et les membres du Conseil de Fondation de St Gervais

Abina Manning
Director of Video Data Bank
The School of the Art Institute of Chicago

Chicago, december 13, 2007

to Madame la Présidente
of the Commission des Arts et de la Culture
of the Town of Geneva

Cc. Monsieur Patrice Mugny, Département des affaires culturelles
Madame la Présidente et les membres du Conseil de Fondation de St Gervais

Notes on the importance of the CIC

We live in a time when our media is saturated with images, but our citizens lack the education to analyze or critique those images. Twenty-five years of production, exhibition, collection, and screenings at CIC have helped build a local culture that is better educated and encouraged to be more thoughtful and discerning about the images that surround them. Surely this is what we want our citizens to be.

The scope of single channel works shown by the CIC over the years is impressive: many major moving image artists from around the world have been shown there. The exhibition schedule runs the gamut from the best work from international moving image artists, often difficult to see outside of art fairs and festivals, to the latest work from local young filmmakers and performers. Over the years, the exhibition schedule has provided schools, universities and individuals with access to innovative, ground breaking and high quality artistic output.

The exhibition program has a wide and vibrant appeal; for instance, the *Mapping Vjing Festival* caters to a younger audience, and provides a mix of theory and practice within a full program of lectures, installations and performances. But the comprehensive program also offers single artist exhibitions, alongside the internationally renowned Biennial of Moving Images, attracting local, national and international audiences to Geneva. It would be impossible to offer such a wide and far-reaching program if the CIC were to be amalgamated into another organization; it is distressing to think about what might be lost.

Many major metropolitan cities have dedicated media centers that offer programs encompassing the production and exhibition of media arts. Most usually initiated as a tool in the education of the populace, such centers are considered a vital addition to the city's landscape. The media library at CIC makes over 1,500 works by international artists available to the public, which puts it on a par with the Australian Center for the Moving Image in Melbourne, and the Donnel Media Center in New York. These two centers are heralded as jewels in the crown of those cities, where residents and politicians alike champion their innovative programming.

In addition to being good for audiences, the provision of programs such as the one at CIC support the work of artists, contribute to the cultural diversity of the local population, bring new ideas and concepts into the public arena and encourage creativity in younger visitors and participants alike.

Best regards,

Abina Manning

Director, Video Data Bank
The School of the Art Institute of Chicago
3rd Floor, 112 S Michigan Avenue
Chicago, IL 60603
amanning@saic.edu
Tel: 312 345 3550
Fax: 312 541 8073

Marco Poloni
artiste, ass. prof. School Art Institute of Chicago,
ch. Pont d'Anier 11, 1209 Genève
+41 78 632 20 28

Genève le 10 décembre 2007

à Madame la Présidente
de la Commission des arts et de la culture de Genève

Concerne: fusion du CIC au sein du CAC et du MAMCO

Par la présente je voudrais vous présenter mon point de vue d'artiste visuel sur l'absorption, telle qu'elle est pour l'instant imaginée, du Centre pour l'image contemporaine (CIC) au sein du Centre d'art contemporain (CAC) et Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO). Je suis favorable à l'idée de regrouper le CIC au sein du bâiment qui abrite le CAC et le MAMCO, notamment afin de pouvoir présenter des expositions et des manifestations dans des salles mieux aménagées que celles de ses locaux actuels. Je suis en revanche franchement opposé à l'idée d'une fusion du CIC au sein du CAC et MAMCO, et voudrais vous avertir du danger que celle-ci représenterait, pour la vie culturelle de Genève, mais également à un niveau international.

Il me semble qu'il faut considérer l'idée de cette absorption non seulement par rapport à des questions structurelles et de politique culturelle spécifiques à Genève, mais en relation à une question de fond au sein des arts visuels, à savoir celle de l'effacement, ou de la spécificité des médiums (qu'ils soient par exemple peinture, sculpture, photographie, vidéo). Certains artistes et médiateurs défendent un art libéré de l'idée de medium, avec pour effet de relativiser et donc à terme d'effacer la continuité historique des pratiques et des discours liés à chaque médium. D'autres défendent des pratiques et des discours propres à chaque média, avec un faible effet de cloisonnement des arts dans des disciplines spécifiques. C'est un débat de fond qui existe depuis toujours et sur lequel il n'y a pas de position définitive. Bien heureusement, parce que c'est une polarité fertile qui contribue à la grande hétérogeneité et vitalité des arts visuels, que ce soit dans des espaces dédiés à l'«art» ou au sein d'un grand nombre d'institutions dédiées à des «formes d'art» particulières.

La création et l'existence du centre pour l'image contemporaine s'inscrivent à mon avis dans ce débat, à savoir, la nécessité d'offir une plateforme spécifique pour les *media arts*, à savoir les arts de la caméra (vidéo, film et photographie) et – depuis la revolution numérique – les nouveaux média ou arts issus d'internet et de l'ordinateur. Depuis sa fondation en 1985 le CIC a produit un travail exceptionnel dans la promotion et la distribution de ces formes d'art, par ses diverses manifestations – *Biennale de l'image en mouvement*, qui est l'une des plus importantes en son genre en Europe, et *Version*, la Biennale de l'art informatique – qui ont offert au public genevois une programmation de très haute qualité, avec un équilibre remarquable entre artistes internationaux et suisses, ainsi que par son programme soutenu d'expositions monographiques et collectives. Je voudrais également mentionner l'extraordinaire travail de fond qu'a constitué la constitution d'une médiathèque qui est une des principales collections au monde dans le champ des nouveaux média, rivalisant avec les meilleures collections comme EAI (Electronics Arts Intermix) de New York ou VDB (Video Data Bank) de Chicago. Je voudrais enfin vous signaler l'activité de production d'oeuvres d'artistes effectuée au sein des studios du CIC. C'est grâce à cete unité, équipée avec les dernières technologies, que bon nombre d'artistes – en particulier genevois – ont pu produire un grand nombre d'oeuvres.

Le risque concret lié à l'idée de fusionner le CIC au sein du CAC et du MAMCO est la disparition de cette singularité unique dans le paysage des arts visuels, que ce soit à niveau régional ou mondial, et sa réduction à une activité de monstration au sein d'un centre générique comme il en existe beaucoup. C'est, si j'ose dire, l'abandon d'une vision qui accepte et inclut des «spécialistes» avec une vision historique, au profit d'un paysage homogène de «généralistes». Pour être plus précis encore, mais sans vouloir cependant prendre position par rapport à des personnes en particulier, j'émets les plus grands doutes sur le fait que cette fusion permette de réunir les compétences nécessaires afin de continuer le travail pointu et porteur effectué jusqu'ici par le CIC, ainsi que de perpétuer son patrimoine. Cette fusion serait la mort annoncée à Genève de la recherche, de l'expérimentation, de la distribution de ces formes d'art.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à cette lettre, et reste à votre disposition pour d'ultérieurs éclaircissements.

Marco Poloni

Cc. Monsieur Patrice Mugny
Madame la Présidente et les membres du Conseil de Fondation de St Gervais

Genève le 11 décembre 2007

Marco Kaufmann
enseignant HEAD vidéo et son,
ch. Maronsy 38, 1228 Plan les Ouates

à Madame la Présidente
de la Commission des arts et de la culture de la Ville de Genève

Madame la Présidente,

Permettez moi de vous transmettre quelques considérations techniques liées au Centre de l'Image Contemporaine de l'espace St Gervais.
Je vous les livre d'autant plus volontiers que j'y ai travaillé une petite année, lors de sa mise en route en 1984. À cette occasion, j'avais assuré l'élaboration du studio vidéo.
Bien que l'utilisation de la vidéo via l'ordinateur ait profondément changé la donne, notamment du point de vue de sa facilité d'accès, la justification d'un espace spécialisé est toujours aussi nécessaire. En effet, si les coûts des outils de la vidéo semblent s'être démocratisés, un bon ensemble, cohérent et polyvalent reste une entité plutôt coûteuse. Je citerai deux postes emblématiques :
- **Pluralité des formats d'import et d'export, analogiques et numériques**. Cela présuppose un choix d'interfaces vidéo, y compris dans les formats peu courants.
- **Monitoring fiable nécessité par les opérations de corrections colorimétriques**. Les écrans modernes liés à l'informatique sont incapables de restituer l'image vidéo telle qu'elle est. Ceux qui l'autorisent sont très cher! Ce genre d'outillage n'est pas à la portée d'un artiste indépendant. Supprimer cette option obligerait les artistes, jusque-là soutenus, à s'orienter vers des structures payantes puisque je ne vois pas d'autres alternatives.
Au-delà de ces considérations liées à la production, cet espace devrait également assurer la pérennité des productions et des oeuvres acquises. Cela implique du matériel et du personnel ou des sous-traitances de toute manière très onéreuses! Cet espace reste une nécessité et devrait même pouvoir bénéficier d'un soutien nettement plus important pour coller, voire anticiper, aux réalités médiatiques d'aujourd'hui.
Je me tiens à votre disposition pour de plus amples informations.
Je vous prie d'agrér Madame la Présidente, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marco Kauffmann

Cc. Monsieur Patrice Mugny
Madame la Présidente et les membres du Conseil de Fondation de St Gervais

Ulrich Fischer
42 rue des Maraîchers
1205 Genève
ufischer@geneva-link.ch

Genève, le 17 décembre 2007

Madame la Présidente
de la Commission des arts et de la culture
de la Ville de Genève

Madame la Présidente,

La présente lettre vient en complément des témoignages déjà envoyés ; je me permet de poser quelques questions – en espérant donner quelques pistes de réflexion - au sujet du « pôle » production et de la BIM. En effet, en lisant la lettre du 7 décembre que nous a adressé Madame Renate Cornu, je n'ai pas eu de vision claire sur ce qu'allaient advenir ces deux parties spécifiques du CIC.

Pour commencer par la production : dans le paysage « traditionnel » de la fabrication de contenu audio-visuel (y compris les arts électroniques), il est rare de trouver un lieu où l'on puisse expérimenter avec des contraintes autres que celles de la distribution commerciale. Et ceci dans un lieu qui ne soit ni une école (à priori faite pour cela), ni une association qui doit passer une bonne partie de son énergie à survivre, mais dans une structure forte à l'intérieur d'une institution garantissant la pérennité de ce genre de démarche. Ce type de laboratoire a souvent été le précurseur et l'initiateur de nouvelles formes et de présentation de contenus ; s'en priver serait compromettre des développements novateurs sur le moyen / long terme.
J'aimerais ici donner l'exemple des Pays-Bas qui cueillent depuis quelques années les fruits d'une politique de soutien affirmé à ce genre d'initiative (voir le V2 qui fête ses 25 ans...) ou alors l'Autriche qui a développé suite aux avant-gardes des années 50 et 60 une dynamique de recherche et de production qui la place depuis quelques années aux avants postes de la création des arts numériques.
Nous avons ici une histoire, écrite à Genève - par des acteurs locaux, pour des auteurs et un public local et international - qu'il s'agit en aucun cas de galvauder, mais de savoir prendre au rebond. Ce n'est pas réellement une question, mais plutôt un vœux : puisse ce type de laboratoire exister avec toute la conscience de ce que son existence (ou non existence) va impliquer...

Concernant la BIM, je me demande comment il est possible de lui donner une autre dimension sans équipe spécialisée dans le domaine et sans vision claire et affirmée. Je ne doute pas que l'on doive de temps en temps « secouer » des équipes en place qui s'endorment sur leurs lauriers, mais je ne comprends pas réellement ce que les tractations en cours peuvent améliorer. J'aimerais bien volontiers me tromper, mais à voir ce qui s'est passé avec le festival de la Bâtie cette année, on peut légitimement avoir un peu des craintes. Ce qui ne veut absolument pas dire qu'il ne faut rien faire, au contraire : il est vital pour la continuation de la BIM de pouvoir partir de l'existant afin de trouver une formule qui rende superflue toute nécessité de remise en question venant de l'extérieur.

Je vous remercie de prendre en considération ces quelques pistes de réflexions, et vous prie, Madame la Présidente, d'accepter mes meilleures salutations.

Ulrich Fischer

Cc. Monsieur Patrice Mugny
Madame la Présidente et les membres du Conseil de Fondation de St Gervais

Prof. Daniel Pinkas
Responsable du postgrade *immédiat – arts et médias*
Haute école d'art et de design – Genève

Genève, le 18.12.07

à Madame la Présidente
de la Commission des arts et de la culture de la Ville de Genève

Madame la Présidente,

En tant que responsable de la formation dédiée aux arts numériques et des médias au sein de la Haute école d'art et de design de Genève, je tiens à vous faire part de ma préoccupation très réelle quant au projet de restructuration du CIC.

Depuis sa naissance en 2001, la formation postgrade Nouveaux médias (actuellement *immédiat – arts et médias*) de la HEAD de Genève entretient des liens privilégiés avec le Centre pour l'image contemporaine et avec son directeur, M. André Iten. Celui-ci a fait partie dès le début du comité scientifique ayant fixé les orientations essentielles de la formation et le partenariat exceptionnel que nous avons instauré depuis lors avec le CIC ne s'est jamais démenti. Nous avons co-produit des projets aussi ambitieux que *Jouable : art, jeu et interactivité* (colloque à Genève, expositions à Genève, Kyoto et Paris, 2004-2006) ou l'exposition *Field-works* de l'artiste japonais Masaki Fujihata. Les étudiants et chercheurs du postgrade ont par ailleurs toujours trouvé une place de choix dans la programmation des manifestations *Version* et BIM.

Bien entendu, nous ne serions en aucune façon opposés à des restructurations qui respecteraient les spécificités des domaines artistiques, techniques et intellectuels qui nous intéressent. Mon inquiétude vient précisément du sentiment que les modalités de restructuration actuellement envisagées auront pour effet prévisible de gommer ces spécificités et d'effacer l'action menée avec succès par le CIC, depuis plus de vingt ans, pour faire figurer Genève dans la constellation du vidéo-art et de l'art numérique.

Au moment même où se mettent en place les formations de niveau Master au sein de la Haute école d'art et de design de Genève et où nous prévoyons de transformer le postgrade *immédiat* en un Master de pointe, nous avons plus que jamais besoin d'un interlocuteur au rayonnement international qui soit en même temps parfaitement informé des réalités et des évolutions de l'art et du design impliquant les nouveaux médias et la vidéo. J'ose espérer que les instances décisionnaires de la Ville de Genève comprendront que ces compétences ne peuvent ni s'improviser ni se déléguer.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien accorder à ces lignes, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Daniel Pinkas

Cc. Monsieur Patrice Mugny
Madame la Présidente et les membres du Conseil de Fondation de St Gervais

Gianni Motti
30, rue des Grottes
1201 Genève
022 733 33 81

Genève le 19 décembre 2007

Madame la Présidente de la Commission
des arts et de la culture de la Ville de Genève

Concerne : contestation de la réorganisation du Centre pour l'Image Contemporaine, Saint-Gervais, Genève.

Madame la Présidente,

En tant que signataire de la lettre du comité de soutien au Centre pour l'image contemporaine de Geneviève Loup et Donatella Bernardi du 7.11.2007 et de celle du 30.11.2007, je tiens à vous faire part de la situation dramatique de la culture aujourd'hui. En effet, les politiques culturelles menées depuis quelques temps à Genève sont en train de dévaster un bien précieux qui est commun à tous, à nous créateurs et à vous public, au lieu de le protéger.
Je suis en désaccord avec le projet de fusionner le Centre pour l'image contemporaine au sein du CAC et du MAMCO. Affaire pas très claire, relayée timidement par les médias, je vois cette fusion comme une stratégie pour faire disparaître une institution de plus. Sinon où serait l'intérêt d'une telle entreprise ?
En 1996, j'ai participé à "Autoreverse" une exposition au Magasin, à Grenoble organisée par la curatrice Stéphanie Moisdon. C'était l'une des plus grandes expositions de vidéo en France et reste aujourd'hui encore une référence. Une grande partie des vidéos présentées provenaient de la collection du Centre pour l'image contemporaine.

Le Centre pour l'Image contemporaine est aujourd'hui parmi les plus importantes institutions d'Europe qui se consacre à l'art vidéo et aux films d'artistes. Le Centre est né grâce au travail de pionnier de quelques personnes qui depuis 25 ans ont soutenu cette art difficile, dont les musées à l'époque ne voulaient pas. Parallèlement, l'artiste Silvie Defraoui avait introduit l'enseignement de la vidéo à l'Ecole supérieure des Beaux-arts de Genève et beaucoup de jeunes artistes ont pu bénéficier des infrastructures du CIC et y montrer leur travail. Il existe un lien très fort entre Genève et la vidéo.
Malgré ses moyens d'acquisition modestes, grâce au flair et aux connaissances de son directeur et son équipe, le CIC a pu ainsi constituer une très importante collection de vidéos qui fait partie désormais du patrimoine artistique contemporain et dont Genève devrait être fier.
Des visiteurs du monde entier viennent régulièrement consulter la collection et les vidéos sont également prêtées pour des expositions internationales.
L'engagement de quelques personnes qui s'occupaient exclusivement de la vidéo a rendu possible cette collection. Au contraire de la Kunsthaus de Zürich, structure muséale, qui a vu sa collection détruite par manque de savoir-faire approprié.
Un des arguments soutenu par les partisans de cette fusion concerne des désaccords au sein du CIC. Mais c'est bon signe si il y des désaccords ! Cela veut dire que c'est une institution vivante, ce n'est que dans les régimes totalitaires que tout le monde doit être d'accord.
Je suis contre cette énième logique de fusion et de concentration qui veut que le gros doive absorber le petit. C'est comme si on supprimait les concerts dans la région, sous prétexte qu'il y déjà le festival de Montreux. Genève a une école des Beaux-arts avec environs 400 élèves et des dizaines et des dizaines de jeunes artistes. Où vont-ils exposer leur travail, quand le monopole de l'art à Genève sera aux mains de deux personnes? De nombreux professeurs de la HEAD s'opposent à la destruction du CIC.
Une petite structure mobile comme le CIC offre un avantage : les artistes peuvent communiquer plus directement et prendre rapidement des décisions, tandis que les grosses structures centralisées sont lourdes administrativement et ralentissent la création.

Voilà mes considérations. Je suis convaincu que pour la diversité de l'art et pour l'orgueil de Genève, la disparition du Centre pour l'image contemporaine serait une grave erreur. Au contraire, il faudrait le soutenir même d'avantage.

Je vous remercie pour votre attention, et vous prie, Madame la Présidente, de recevoir mes meilleures salutations.

Gianni Motti

Cc. Madame la Présidente et les conseillers du conseil de fondation de St Gervais

Comité de soutien au Centre pour
l'Image Contemporaine
c/o Geneviève Loup
Eugène-Grasset 2
1006 Lausanne
021 312 02 43

Monsieur Patrice Mugny, magistrat chargé
de la Culture en Ville de Genève
19, rte de Malagnou
1211 GENEVE 17

Lausanne, le 7.11.2007

Concerne : contestation du démantèlement du Centre pour l'Image Contemporaine, Saint-Gervais, Genève.

Monsieur Mugny,

Lors de l'ouverture de la 12ème Biennale de l'Image en Mouvement, la presse a rendu compte d'une désarticulation possible des différentes activités du Centre pour l'Image Contemporaine avec le projet BAC +3: « le Centre pour l'image contemporaine confierait son personnel – 4 postes – et ses deux biennales, dans un format à définir, au Centre d'art contemporain. Il abandonnerait par contre le reste de ses activités. Quant à l'importante collection multimédia du CIC, elle irait « au Mamco ou au Fonds municipal d'art contemporain, en prêt, gérée par le directeur artistique du CIC, André Iten » », selon les propos de madame Cornu rapportés par Samuel Schellenberg[1].

Ces modifications considérables à déterminer par la Ville et la Fondation Saint-Gervais Genève ne tiennent pas compte de l'histoire et de la spécificité de cette institution. Le choix d'attribuer la direction artistique de la Biennale de l'Image en Mouvement à la directrice du Centre d'Art Contemporain, Katya Garcia Anton est très problématique puisqu'elle n'est pas une historienne de l'art spécialisée dans le domaine de l'image en mouvement. De plus, séparer la gestion d'une collection de l'organisation des expositions relatives ne prend pas en considération le fait que les acquisitions ont été rendues possibles grâce à l'aspect de la production du CIC et aux activités publiques telles qu'expositions et biennales. Si le projet du Bâtiment d'art contemporain permet de donner une plus grande visibilité aux arts contemporains, ce qui nous réjouit, il est important de respecter les spécificités de chaque institution, condition essentielle pour préserver la diversité des positions et la richesse de l'offre culturelle. Pour garantir cette collégialité, les compétences propres à chaque acteur doivent être mesurées.

Fondateur et responsable du CIC depuis 1985, André Iten a préservé, mais aussi donné une visibilité à l'une des collections d'œuvres vidéo la plus importante en Suisse. Cette collection d'œuvres rares et peu reproduites peut être consultée par un public large et constitue pour les spécialistes un outil de travail précieux. Les artistes ont fait part de leur intérêt particulier pour le service de conservation du patrimoine, avec notamment, la numérisation de bandes. Ils ont

[1] « Odeur de fusion au BAC », *Le Courrier*, 18.10. 2007, p.16.

bénéficié en outre d'une aide à la production. Les travaux récents des artistes locaux ont été exposés. Des événements tels que la Biennale de l'Image en Mouvement et Version ont permis de découvrir de nouvelles pratiques des nouveaux médias qui ne sont montrés dans aucun autre contexte. Le CIC en tant qu'institution spécialisée représente un partenaire de terrain idéal pour la recherche au sein des écoles d'art.

Tous ces aspects mettent en évidence la qualité du travail et la rigueur des réflexions engagées dans les différentes activités mises en place. Le rôle fondamental de cette institution dans le champ spécialisé de l'image en mouvement doit être pris en considération. Par cette lettre, des spécialistes et acteurs du domaine concerné attestent que le travail réalisé par André Iten et de son équipe doit être reconnu par le maintien et la cohésion des différentes activités de l'institution. Ils demandent aux responsables en charge de décisions concernant les affaires culturelles de la ville de Genève, de permettre à cette équipe de poursuivre son travail dans les mêmes conditions que celles qu'elle a eues jusqu'à présent. Au-delà de la Ville de Genève, le démantèlement de cette institution aurait un impact sur la vie culturelle en Suisse puisque aucune autre institution permanente ne représente l'image en mouvement et ne développe les questions qui lui sont propres.

Si il est certain que les arts contemporains ont décloisonné les limites entre les différentes techniques, les pratiques propres à l'Image en Mouvement doivent néanmoins être pensées dans leur spécificité et dans une histoire singulière. C'est la raison pour laquelle des institutions centrées sur ces questions ont été fondées. Il est important que le Centre pour l'Image Contemporaine puisse conserver son autonomie.

Nous vous remercions d'avance de prendre note de notre opposition au projet en cours de discussion. Nous restons à votre disposition pour tout échange à ce sujet, et dans l'attente de votre réponse nous vous transmettons nos meilleures salutations.

Le comité de soutien au Centre pour l'Image Contemporaine

Geneviève Loup, historienne de l'art

Donatella Bernardi, artiste

PS : ci-joint, un premier état de la liste des personnes qui contestent le démantèlement du CIC. Une liste complétée vous sera remise ultérieurement.

Cette lettre a également été envoyée à Madame Renate Cornu.

Liste des personnes qui contestent le démantèlement du CIC

1. Curateurs, historiens de l'art, éditeurs, enseignants d'écoles d'art et théoriciens :

Emma Abadi, responsable de l'action artistique, cité des sciences et de l'industrie, Paris
Sylvia Alberton, Blancpain Art Contemporain, Genève
Rosanna Albertini, critique d'art, curatrice, Los Angeles
Winka Angelrath, historienne de l'art, cinémathèque suisse, communication, Lausanne
Jochim Annamira, historien de l'art
Albert Anor, enseignant d'art visuel
Alain Antille, responsable Recherche & Développement ECAV, Sierre
Véronique Bacchetta, directrice du Centre d'édition contemporaine, Genève
Jörg Bader, Centre de la Photographie Genève
Raymond Bellour, directeur de recherches, Éméritus au CNRS, Paris
René Berger, professeur honoraire à l'université de Lausanne et à l'Ecole des Beaux-Arts
Maryline Billod, historienne de l'art, curatrice Piano Nobile, Genève
Isaline Bouchet, doctorante en esthétique et sciences de l'art à la Sorbonne, Paris
Agnès-Maritza Boulmer, metteur en scène et documentariste, consultante en communication
François Bovier, enseignant et chercheur en cinéma Unil, HEAD, Genève
Françoise Brunner, enseignante en HEA-ECAV, Lausanne
Raphaël Brunner, enseignant à la HEA-ECAV, Sierre
Danielle Buyssens, conservatrice au musée d'ethnographie, Genève
Stéphane Cecconi, historien de l'art, Genève
Patrick Comte, co-éditeur ch-arts, Lausanne
Diane Daval, historienne de l'art
Catherine David, curatrice, Paris
Manuela Denogent, Centre de la Photographie Genève
Claire de Ribaupierre, enseignante à l'Ecole Cantonale d'Art du Valais, Lausanne
Thierry Destriez, Heure Exquise ! Distributeur
Erica Deuber Ziegler, historienne de l'art, chargée de rech. au Musée d'ethnographie, Russin
Corinne Diserens, directrice Museion Bolzano, Italia
Anne-Laure Dorbec, Blancpain Art Contemporain, Genève
Christophe Doswald, curateur indépendant, Zürich
Laurence Dreyfus, curatrice
Bruno Dupont, directeur artconnexion, Lille
Victor Durschei, professeur HEAD, Genève
Boris Edelstein, Mapping Festival
Miren Eraso, arteleku, directeur artistique, San Sebastian, Espagne
André Fage, conservateur honoraire et Fondateur Mus. Français de la Photographie
Livio Fornara, conservateur Centre d'iconographie genevoise et Maison Tavel, Genève
Séverine Fromaigeat, historienne de l'art
Emiliano Gandolfi, curateur, Netherlands Architecture Institute, Rotterdam
Pierre-Alain Giesser, responsable de la coordination de l'enseignement Domaine Design, Haute école d'art et de design, Genève
Aline Guberan, historienne de l'art, Lausanne
Claus Gunti, historien de l'art, assistant, Univ. Lausanne, Histoire et esth. du cinéma,
Gauthier Huber, historien de l'art, curateur et enseignant, Neuchâtel
Nadja Imhof, co-éditrice de ch-arts – Plateforme pour les arts contemporains, Lausanne

Laurent Joyeux, directeur, Languedoc-Roussillon Cinéma, Montpellier
Pauline Julier, historienne de l'art, Genève
Marco Kaufmann, enseignant à la HEAD, Genève
Brent Klinkum, directeur de Transat vidéo, Caen
Marie-Eve Knoerle, historienne de l'art, curatrice Piano Nobile, Genève
Anne-Belle Lecoultre, historienne d'art,
Jorge La Ferla, professeur, chef de chaire Université du cinéma et de Buenos Aires
Barbara London, media curator, The Museum of Modern Art, New York
Geneviève Loup, historienne de l'art, chargée de cours à l'ECAV, Lausanne
Olivier Lugon, professeur, Université de Lausanne, section d'histoire et esthétique du cinéma
Hélène Mariéthoz, médiatrice culturelle, Genève
Franco Marinotti, curateur
Martine Markovits, service culturel/médiathèque, ENSBA, Paris
Véronique Mauron, historienne d'art, chargée enseignement et recherche, EPFL, Lausanne
Karim Melihi, gestionnaire culturel, Genève
Guy Milliard, professeur HEAD, Genève
Gérald Morin, chargé de cours histoire du cinéma, ECAV, producteur de cinéma, Lausanne
Eveline Notter, historienne de l'art, commissaire, Genève
Raphaël Oesterlé, assistant en histoire du cinéma
Thomas Pfister, chargé de cours « images en mouvement », EAV Berne et Bienne
Daniel Pinkas, professeur HES, Arts visuels et Design, HEAD, Genève
Annelie Pohlen, critique d'art, directrice du Bonner Kunstverein 1987-2003, Bonn
Georges Rey, commissaire indépendant, France
Valentine Reymond, historienne d'art et conservatrice, Musée jurassien des Arts, Moutier
Mathilde Roman, critique d'art vidéo et enseignante à l'école d'art de Monaco
Jean-Christophe Royoux, critique d'art, cons. arts plastiques, Minist. Culture et Com. Paris
William Saadé, conservateur des musées, Paris, enseignant à Lyon2
Corinne Schatz, historienne de l'art, curatrice, St. Gallen
Reinhard Storz, historien de l'art, curateur xcult.org, enseignant fhnw/hkg Bâle
Richard Tisserand, curateur, Kunstraum Kreuzlingen
Bettina Tschumi, conservatrice, Musée de design et d'arts appliqués contemp., Lausanne
Antoinette Vonder Mühll, enseignante HEAD, médiatrice en art contemporain, Genève
Bernard Zumthor, ancien directeur de l'Ecole supérieure des beaux-arts, , Genève

2. Artistes, plasticiens, cinéastes, réalisateurs :

Nadine Amrein, artiste, Genève
Jean-Michel Baconnier, artiste, Lausanne
Ruth Baettig, artiste, Paris
Rosa Barba, artiste et lauréate d'un des deux pris SGG à la dernière BIM
Joel Bartolomeo, artiste-enseignant, Paris
Katia Bassanini, artiste, New York
Malek Bensmaïl, cinéaste
Chantal Bermond, artiste plasticienne, Genève
Donatella Bernardi, artiste, Rome
Tobias Bernstrup, artiste
Samuel Bester, réalisateur, Marseille
Sylvie Blocher, artiste, Paris
Kim Seop Boninsegni, artiste, Genève

Laurence Bonvin, artiste, Genève
Laetitia Bourget, artiste-vidéaste, Paris
Nicolas A. A. Brun, plasticien
Sophia Bulliard, vidéaste
Erik Bullot, cinéaste, Paris
Marie José Burki, artiste, Bruxelles
Anna Byskov, vidéaste
Sigrid Coggins, artiste
Collectif_fact : Annelore Schneider, Claude Piguet, Swann Thommen, artistes, Genève
Sophie Combes, artiste, France
Jean-Louis Comolli, réalisateur, rédacteur en chef Cahiers du Cinéma (1962-1978), enseigne à la FEMIS, Paris VIII.
Pierre Coulibeuf, cinéaste et plasticien, Paris
Alexandra David, artiste
Abel Davoine, cinéaste
Catie de Balmann, auteur en arts visuels
Silvie Defraoui, artiste, Vufflens-le-Château
François Delaporte, photographe auteur
Brice Dellsperger, artiste et enseignant à l'Ensad, Paris
Erik Dettwiler, artiste, Zürich
Mo Diener, artiste, Zürich
Dana Duff, artiste et professeur (Otis college of Art and Design, Los Angeles)
Solvej Dufour Andersen, artiste plasticienne, Genève
Cicero Egli, artiste, Genève
Denise Emery, plasticienne, membre AMAMCO, Genève
Geneviève Favre, artiste, Vaud
Doug Fishbone, artiste, Londres
Marianne Flotron, artiste, Amsterdam
Enrique Fontanilles, artiste, Bâle
Jean-Pierre Garnier, cinéaste, Genève
Hélène Gerster, artiste
Catherine Glassey, plasticienne, membre AMAMCO, Meyrin
Véronique Goël, cinéaste et plasticienne, Genève
Christian Gonzenbach, artiste et enseignant HEAD, Genève
Valery Grancher, artiste
Hervé Graumann, artiste, Genève
Alexander Hahn, artiste
Marc Höpflinger, artiste
Alexandre Iordachescu, cinéaste, Genève
Robert Ireland, artiste, Lausanne
Erika Irmler, photographe
Paul Jenni, plasticien et enseignant art visuel, Genève
Andreas Kressig, artiste, Genève
Eric Lanz, artiste, Düsseldorf
Aloyse Leledy, artiste
Christelle Lheureux, artiste, cinéaste, enseignante à la HEAD de Genève
François Locher, artiste, Genève
Ingeborg Lüscher, artiste, Tegna, Tessin
Cyril Macq, artiste
Pierre Maillard, cinéaste, Genève

Maria Marshall, artiste, Londres
Marie-France Martin, plasticienne, Bruxelles
Patricia Martin, plasticienne, Bruxelles
Angela Marzulo, artiste, Genève
Vanessa Mayoraz, artiste
Marcello Mercado, artiste, Buenos Aires
Frédéric Moser, artiste, Berlin
Gianni Motti, artiste, Genève
Michel Moyse, artiste
Milagros Mumenthaler, réalisatrice indépendante
Antoni Muntadas, artiste et chargé de cours au MIT, Boston, New York
Shahryar Nashat, artiste, Genève
Yves Netzhammer, artiste, Zurich
Anet Nyffeler, cinéaste, artiste, Zurich
Melik Ohanian, artiste, Paris
Uriel Orlow, artiste et collaborateur à la BIM, Londres
Jean Otth, artiste, vidéaste, Lausanne
Valérie Pavia, artiste, Paris
Ivica Pinjuh, vidéaste cinéaste, prof. Littérature comparée, théâtre, film, Sarajevo
Marco Poloni, artiste visuel, Genève
Elodie Pong, artiste, Zürich
Théodora Quiriconi, artiste
Delphine Reist, artiste
Christophe Rey, artiste, Genève
Marie-Françoise Robert, artiste, Berne
Sylvie Rodriguez, artiste, monteuse vidéo, Genève
Pascal Rousson, artiste
Colette Ruch, artiste et éditrice
Günther Ruch, artiste et éditeur
Véronique Sapin, plasticienne photo-vidéo
Olivier Saudan, artiste, Lausanne
Anne Sauser-Hall, artiste, Genève
Hannes Schüpbach, cinéaste-plasticien
Philippe Schwinger, artiste, Berlin
Günther Selichar, artiste, Vienne
Shelly Silver, artiste media et enseignante, New York
Alexandre Simon, réalisateur et régisseur vidéo
Martin Staub, artiste et enseignant, Genève
Olivier Suter, artiste et scénographe
Marion Tampon-Lajarriette, artiste
Dominique Tronchet, artiste et formatrice pour enseignants
Mitja Tusek, artiste, Bruxelles
Marie Vachette, artiste, Paris
Vivianne Van Singer, artiste et enseignante HES, ECAV, Genève
Marie Velardi, artiste, Genève
Paul Viaccoz, artiste, Genève
Michel Vincent, architecte et enseignant HES
Alexia Walther, artiste, Paris
Anna Weber, artiste, Zürich
Herbert Wentscher, vidéaste, artiste plasticien, prof. (Bauhaus-Universität Weimar, R.F.A.)

Narain Jagasaia, chercheur en éducation, Genève
Richard Jean, éducateur et musicien, Sion
Claude Jordan, musicien
François Kahn, avocat
François Laperriere, médiateur culturel technicien vidéo
Jérôme Laufer, graphiste et musicien
Stéfanie Laupré, étudiante Conservatoire Genève
Ewa Lewinson, metteur en scène, professeur d'art dramatique, Paris
Marc Liebeskind, musicien
Valérie Liengme, comédienne
Rüdiger Maass, docteur
Allan McCluskey, chercheur, écrivain et anciennement artiste vidéo
Jacques Magnol, journaliste, Genève
Véronique Marko, communication culturelle
Christine Mathil, enseignante d'histoire de l'art en retraite
Joseph Maye, Genève
Jean-Pierre Merlo, physicien, membre de l'association des amis du MAMCO, Genève
Christophe Métroz, graphiste, Lausanne
Lisa Morand, comédienne (et historienne de l'art)
Alfredo Mumenthaler, architecte eaug, sia
Augustina Mumenthaler, enseignante
Alexandrine Neury, enseignante
John O'Toole, traducteur
Céline Papaux, bibliothécaire-archiviste
Ester Paredes, directrice artistique presse romande
Maurice Pier, technicien en informatique
Jacques Piguet, ancien secrétaire permanent syndicat (SSP/Vpod), Genève
Monique Preiswerk, monteuse vidéo, télévision suisse romande
Uta Richter
Pierre Romanens, ancien juré de la commission vidéo du DIP, Genève
Déborah Rouault, employée de commerce
Yaël Ruta
Philippe Solms
Jean Spielmann, ancien conseiller national, Genève
Diethelm Stoller, historien des mathématiques
Joëlle Tharin, chargée de projets
Ugurlu Elif, étudiant
Roberto Velasco, député au Grand Conseil de Genève, ingénieur ETS, Genève
Marie Villemin, étudiante en histoire de l'art
Magdalena Vollenweider, enseignante, membre de l'AMAMCO
Nicolas Wenger, membre du Bureau du Conseil de Fondation de St-Gervais, Genève
Salika Wenger, styliste, conseillère municipale ville de Genève
Delphine Wuest, comédienne
Georges L. Zelger, docteur pharmacie
Léonie Zelger, étudiante en architecture
Danielle Zemp, enseignante
Andrès Zürcher, chiropraticien

Frank Westermeyer, artiste, chargé de cours, coordinateur pôle art/média HEAD, Genève
Yuri A, artiste
Akram Zaatari, Arab Image Foundation, Liban, artiste

3. Diverses activités et amateurs d'art:

Jamei Abdolsalam, étudiant, Genève
Laurent Adert, enseignant
Ariane Bailat, cafetière à St Gervais
Clément Bailat, étudiant, Genève
Alexander Baran, Directeur du Centre d'enseignement médical et de communication audiovisuelle CHUV, Lausanne
Katia Berger, rédactrice en cheffe – Profil Femme AGEFI SA, Genève
Muriel Biollaz, photographe, Genève
Céline Bolomey, comédienne
Guillaume Bottazzi
Michel Brunner, enseignant Arts Visuels, Gymnase cantonal de Burier, Vaud
François Callegaro, directeur télésonique SA, Genève
Nicole Capt, psychologue FSP, Genève
Salvatore Chillari, architecte
François Cojonnex, historien, France
OOna Connolly, professeur d'anglais, secrétaire et cuisinière, Genève
Bruno Corthésy, historien, membre du comité du cinéma Oblò
Stéphanie Cousin, photographe-rédactrice photo
Carola Dallmeier Zeiger, design d'information
Véronique Damagnez, mixte magazine, éditrice photo, Paris
Ricardo Da Silva, programmateur cinéma Oblò, Lausanne
Monique Décosterd
Dimitri Delcourt, graphiste
Xavier Depraz, animateur/programmateur cinéma MJC Novel Annecy-France
Corinne de Puckler, responsable de communication
Fabrice Domergue, responsable technique du théâtre de la Traverse, Genève
Andrée Duchaine, directrice générale du groupe Molior, Montréal
Laurent Emmenegger, graphiste, Lausanne
Amalia Fahmi, médecin, Genève
Patrick Flumet, libraire
Deirdre Foster, conteuse
Michel Frère, bureau de Culture et Cinéma, Ferney-Voltaire
Emilie Fux, étudiante à la Head, Genève
Emilie Gafner, étudiante, Nice
Evelyne Mara Gaillard, Genève
Elisa Garcia, traductrice
Nicolas Gerber, metteur en scène
Dominique Gigante
Robert Grassi, musicien
Laetitia Guinand, Genève
Alberto Heiniger, physicien dans l'industrie, Genève
Marion Innocenzi, photographe et administratrice de la cave12, Genève
Sarah Irminger, vendeuse

Geneviève Loup
Eugène-Grasset 2
1006 Lausanne

Madame
Renate Cornu
Présidente du Conseil de Fondation
Centre pour l'image contemporaine
Saint-Gervais Genève
5 Rue du Temple
1201 Genève

Lausanne, le 21 novembre 2007

Contestation du projet d'intégration du Centre pour l'image contemporaine au MAMCO et au Centre d'art contemporain

Madame,

Votre courrier daté du 15 novembre dernier offre peu de réponses aux inquiétudes de plus de deux cents personnes en ce qui concerne l'avenir du Centre pour l'image contemporaine. La lettre met en exergue une remarque secondaire qui ne faisait constater que Madame Katya Garcia Anton n'est pas connue publiquement en tant que spécialiste dans le domaine de l'image en mouvement. Je vous rejoins sur le fait que ses compétences en tant qu'historienne de l'art et directrice du Centre d'art contemporain de Genève ne sont pas à remettre en cause.

Or, la lettre que nous vous avions adressée portait sur d'autres questions :

- Comment la répartition envisagée pour les différentes activités du CIC peut-elle garantir la spécificité du CIC et non son démantèlement ?
- Comment la fusion (vous parlez d' « intégration ») des équipes des différentes institutions peut-elle fonctionner ?
- La séparation des différentes activités ne nuirait-elle pas à l'aide à la production des œuvres et à la visibilité des artistes locaux ?
- Le CIC a mis en place la collection d'œuvres vidéo et nouveaux médias la plus importante en Suisse. L'accès à celle-ci a particulièrement été apprécié par les spécialistes de l'image en mouvement et les écoles d'art. Comment le public pourra-t-il consulter la collection si celle-ci acquiert un statut muséal ?
- Aussi, si certains de ces aspects venaient à disparaître, votre argument qui certifie que le projet BAC+3 a l'avantage d'élargir l'offre peut-il vraiment avoir lieu ?

Je souhaite que ces questions puissent faire l'objet de réponses concrètes.

Au nom de l'ensemble du comité de soutien au CIC
Geneviève Loup

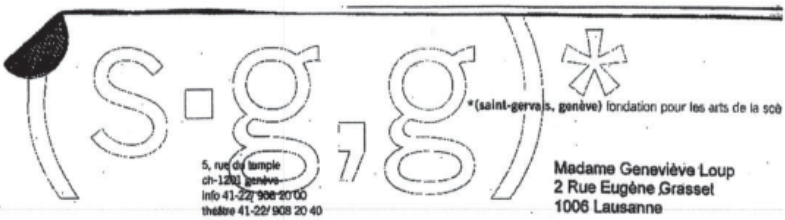

*(saint-gervais, genève) fondation pour les arts de la scè

5, rue du temple
ch-1201 genève
info 41-22/ 908 20 00
théâtre 41-22/ 908 20 40
centre pour l'image contemporaine
41-22/ 908 20 60
administration 41-22/ 908 20 80
fax 41-22/ 908 20 01
e-mail sgg@sgg.ch
http://www.sgg.ch

Madame Geneviève Loup
2 Rue Eugène Grasset
1006 Lausanne

Genève, le 7 décembre 2007

Madame,

Depuis plusieurs semaines vous faites circuler des listes de pétition contestant "le démantèlement" du Centre pour l'image contemporaine. Joint à votre courrier du 26 novembre la liste des signataires atteste l'intérêt que porte le milieu de l'art à l'égard du projet d'une intégration des activités du CIC au Bâtiment d'art contemporain. Le milieu culturel manifeste volontiers spontanément son scepticisme à l'égard de tout ce qui pourrait menacer une pratique, un lieu ou l'un de ses membres. Je salue cette solidarité et réponds à vos interrogations en vous priant de transmettre ce qui suit à l'ensemble des signataires.

Le conseil de fondation de Saint-Gervais examine depuis plusieurs mois la mission que lui a confié le magistrat en charge de la culture. La demande vise à envisager l'intégration des activités du Centre pour l'image au Bâtiment d'art contemporain. La raison de cette demande repose sur trois observations: les dysfonctionnements réitérés du CIC; l'incompatibilité d'une cohabitation de cinq pôles artistiques de taille et de direction différentes; l'exiguïté des espaces d'accueil du public et de médiation du Mamco et du Centre d'art contemporain.

Le CIC connaît depuis de nombreuses années de graves dysfonctionnements. L'ancien conseil de fondation a commandité deux audits. Les conclusions ont conduit ce conseil à nommer un directeur à la tête du CIC. Historien d'art et diplômé en management culturel ce dernier n'a pu que constater son impuissance face à une structure insatisfaisante et à la réticence des collaborateurs d'entamer une réforme. Le départ du directeur, aujourd'hui conseiller aux arts plastiques de la Ville de Bâle, a contraint le conseil de fondation – il s'agit en majeure partie de délégués de partis politiques pas toujours familiers du milieu culturel – à approfondir ses recherches en vue de détecter les éléments qui perturbent l'institution. Il a auditionné les collaborateurs, des médiateurs artistiques et des enseignants, ainsi qu'un ancien collaborateur, initiateur de Version.

Pour le conseil de fondation, le Mamco et le Centre d'art contemporain, il ne s'agit pas de supprimer les activités spécifiques du CIC et encore moins de priver le milieu artistique local d'une possibilité de présentation des oeuvres liées aux arts électroniques. Au contraire, le Mamco et le Centre d'art contemporain tiennent à préserver l'esprit du CIC en lui offrant davantage de moyens en termes d'infrastructures et de contenu. Il ne faudrait pas se méprendre sur l'enjeu. Il ne s'agit pas de réduire l'offre faite aux artistes ou au public, mais bien de donner une autre dimension aux biennales du CIC, de conserver et d'élargir la collection et de diversifier les confrontations de pratiques artistiques sur des bases plus fortes, et cela avec la contribution de l'équipe du CIC.

Ainsi le Mamco comme le Centre d'art disposeront de surfaces plus vastes, d'infrastructures élargies et de moyens supérieurs. Ces trois facteurs permettent d'inviter davantage d'artistes et d'accroître la production. Le Mamco souhaite accueillir la médiathèque, afin d'en faire une collection accessible aux professionnels, au public et à d'autres institutions. Le musée

la fondation est subventionnée par le département des affaires culturelles de la ville de genève et bénéficie du soutien du département de l'instruction publique du canton de genève

dispose de plusieurs départements, dans lequels sont abordées et développées des approches esthétiques reposant sur des techniques artistiques différentes. Le département arts électroniques a été doté récemment d'un équipement performant ainsi que le public a pu le constater lors de l'exposition en cours.

L'accès à la médiathèque du CIC sera garanti, elle sera régulièrement enrichie avec de nouvelles productions. Il faut savoir que sur les 1'200 pièces qui ont été rescensées à Saint-Gervais, une petite partie est numérisée et peut être consultée légalement. Il s'agit pour le Mamco et André Iten, qui en deviendrait le conservateur, de donner un vrai statut public à l'ensemble des oeuvres. Une fois consolidée en termes de libre accès, ce fonds pourra prospérer par des acquisitions. Auparavant le CIC a pu procéder à la réalisation d'oeuvres avec son propre matériel. Celui-ci est aujourd'hui obsolète pour la majorité des artistes et il serait vain d'espérer l'acquisition d'un nouveau parc de production, trop cher et vite dépassé. Les écoles d'art en revanche sont très bien équipées. Les artistes en formation ont tout loisir d'expérimenter ou de réaliser pour certains des oeuvres abouties. Mais la plupart des artistes ont recours à des structures externes, souvent créées par d'anciens étudiants des écoles d'art.

Le Centre d'art contemporain aspire à devenir une vraie Kunsthalle, complémentaire du Mamco. A ce titre, le CAC veut préserver une programmation forte avec les biennales, ou une synthèse des deux manifestations incluant Medialab et d'autres formes en émergence. Ces manifestations seraient placées sous l'autorité d'un comité d'experts formé d'artistes, d'enseignants et de directeurs de centres d'art ou de musées, qui aurait notamment pour fonction de choisir un-e commissaire d'exposition. Ainsi la pluralité des regards sur la création, qu'elle soit locale ou internationale, sera garantie.

Le Mamco et le Centre d'art contemporain ont décidé de partager plusieurs espaces et activités: la salle de projection commune servira aux manifestations d'art électronique, comme aux conférences ou colloques. Les espaces de médiation accueilleront les enseignants, les étudiants, le jeune public et des adultes, une seule structure d'accueil et une librairie compléteront l'offre d'accès proposée au public.

Le 18 décembre le conseil de fondation de Saint-Gervais communiquera les conclusions de l'évaluation du projet sur lequel il travaille depuis l'été, préfigurant ainsi l'avenir du CIC. Soit il préconisera de rester autonome à Saint-Gervais, soit il choisira les modalités et le calendrier d'une intégration au BAC avec le concours de ses collaborateurs et ses activités. Dans ce contexte il va de soi que le protocole d'accord portera une attention particulière aux artistes de la scène locale, tant pour les biennales que pour les expositions moins ambitieuses.

En espérant avoir apporté des réponses satisfaisantes aux questions formulées dans votre courrier, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Renate Cornu
Présidente

cc M Patrice Mugny, Conseiller administratif, Département de la Culture
Conseil de Fondation
M André Iten, directeur artistique, les collaboratrices et collaborateurs du CIC

Jean-Pierre Merlo
Bugnons,8
1217 Meyrin

Genève le 15 décembre 2007

à Madame la Présidente du conseil de Fondation de St Gervais

Madame la Présidente,

Je viens de recevoir votre lettre du 7 décembre, transmise par Madame Geneviève Loup.

Je me permettrais de faire quelques remarques sur son contenu à titre personnel.

Tout d'abord sur un certain conservatisme dont vous semblez gratifier le milieu culturel, c'est bien mal juger ce milieu et je dirais que ceux qui seraient atteints de ce manque d'ouverture aux choses nouvelles ne sauraient prétendre être des artistes ou des animateurs culturels de qualité.

Vous insistez à deux reprises sur les **"graves dysfonctionnements du CIC"** que vous avez mis en avant par ailleurs dans le journal gratuit 20 min du 29/11. Je pense que **ces difficultés sont bien exagérées** et m'apparaissent comme un prétexte pour justifier la disparition du CIC.
Connaissant bien depuis 20 ans la plupart des membres de l'équipe du CIC je m'étonne de votre description de la réalité.
Je suis régulièrement les activités du CIC et j'y apprécie la qualité des Biennales de l'Image en Mouvement et en particulier de la 12ème en date.
Comment une équipe dont les membres ne pourraient plus travailler ensemble arriverait à produire régulièrement des festivals de cette qualité?
Je pense qu'en dernier ressort c'est le directeur artistique qui a la légitimité et que s'il y a des difficultés il appartient à la fondation dans son rôle de tutelle d'aider à les aplanir et non pas à les surévaluer.
A la limite dans une entreprise privée ou publique s'il y a un différend entre un membre du personnel et le directeur la solution ne consiste pas à se séparer du directeur hors les cas de faute gravissime ou de malversation.

Sur les audits, pour en juger il faudrait en connaître le contenu, les formes et les conclusions.

En ce qui concerne le directeur administratif nommé il y a quelque temps, je crois que la fondation avait voulu le placer au dessus du directeur artistique actuel, sa mission mal définie ne pouvait pas aboutir.

Dans votre lettre il est très peu question de la qualité et des compétences artistiques du CIC et de son directeur si ce n'est pour souligner la difficulté du conseil de fondation d'en décider du fait que la "majeure partie des délégués des partis politiques (ne sont) pas toujours familiers du milieu culturel".

Sur la collection d'oeuvres vidéos fort appréciée, il y a un grand désaccord sur les chiffres totaux et sur le nombre d'oeuvres mémorisées selon les sources. Cela mérite un inventaire exhaustif sans minorer ou majorer la qualité ou la quantité des oeuvres.

Sur la production, le comité de soutien au CIC a reçu de nombreux témoignages insistant sur le lien nécessaire entre production-exposition-collection qui fait la qualité et l'originalité du CIC de St Gervais. Comme je le disais dans mon article de la Tribune de Genève (26/11): "L'excellence du CIC créé par André Iten et toute l'équipe doit être reconnue et son développement encouragé en préservant la cohérence de toutes ses activités". J'ajouterais que la diversité de l'offre culturelle fait l'intérêt et l'attrait d'une ville ce que reconnaissent et pratiquent beaucoup de villes suisses.

Il y a certainement des évolutions nécessaires du CIC et des biennales et **la réflexion d'une commission comprenant des spécialistes reconnus suisses et internationaux serait très utile**. Ce serait d'autant plus nécessaire que les conditions d'un éventuel transfert au BAC dans l'autonomie et la cohérence du CIC ne sont pas bien définies.

Il est urgent de sortir de ce climat de suspicions et de rumeurs entre la fondation et le CIC donnant l'impression désagréable que l'on instruit un procès à charge contre le CIC et son directeur. **Engageons-nous plutôt en 2008 dans une réflexion positive et sereine sur le développement de l'art vidéo à Genève avec le CIC**. Sinon je crains que l'on ne détruise une institution de qualité et performante au nom d'un regroupement au BAC dont les motivations et les contours sont peu clairs.
Dans la situation actuelle l'éloignement du directeur artistique du CIC et la dispersion de son personnel signifierait la disparition du CIC ce qui serait une grave perte pour Genève et pour la Suisse.
L'article de Marguerite Menz dans la Neue Zürcher Zeitung du 12/12 témoigne de l'émotion des milieux culturels de Suisse alémanique dans la perspective d'une partition du CIC avec le transfert au BAC que vous prônez.

Je vous prie d'agréer Madame l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Pierre Merlo
physicien
membre de l'AMAMCO
Bugnons,8
1217 Meyrin
tél. 076 487 0519

Pour votre bonne information vous trouverez ci-joint les lettres adressées à la commission des Arts et de la culture de la Ville par
- Silvie Defraoui, prix de la Ville de Genève 2007 pour les arts plastiques.
- Abina Manning, Director of Video Data Bank, The School of the Art Institute of Chicago
- Diane Daval, historienne d'art
- Marco Poloni, artiste ayant représenté la Suisse à la Biennale de Venise 2005
- Marco Kaufmann, professeur à la Haute Ecole d'Art et de Design de Genève

Cc. Les membres du Conseil de Fondation
Madame la Présidente de la commission des Arts et de la Culture de la Ville

Le Temps | **Sortir** | du jeudi 11 au mercredi 17 octobre 2007

L'esprit des lieux

A Genève, l'image bouge, entre exil et intégration

La 12e Biennale de l'image en mouvement, c'est deux mois d'exposition et neuf jours de projections

La grande exposition de la 12e Biennale de l'image en mouvement (BIM) s'appelle *Culture hors-sol*. A travers une série d'installations, il y est question d'exil, de diaspora, d'intégration. Un titre et une problématique qui semblent tomber à pic alors même que le Centre pour l'image contemporaine (CIC) présente pour la deuxième fois une de ses biennales (il y avait eu *Version* et ses animations contemporaines l'an dernier) dans ce Bâtiment d'art contemporain où il aurait dû déménager selon le projet BAC + 3 de rapprochement des institutions sur le même site. Mais le projet BAC + 3 a laissé place cet été à une politique, disons plus intégrationniste (lire LT du 6/10/2007). Et même peut-être assimilationniste, surtout en ce qui concerne le CIC justement.

C'est donc dans ce climat où tout semble possible, comme à l'aube des voyages et des exils décrits par les artistes, entre deuil et renouveau, entre accueil et écueil, que la BIM va tout simplement essayer de convaincre ses festivaliers de s'intéresser avant tout aux œuvres. La BIM, c'est donc une exposition, c'est aussi neuf jours pour voir les films de dizaines d'artistes qui, aujourd'hui comme hier, expérimentent en images les territoires du sensible et de la raison.

Et, entre rétrospectives et compétition internationale, entre focus et travail des écoles d'art, entre l'ancien site de Saint-Gervais et le nouveau du BAC, il y a de vraiment quoi vivre la BIM et dépasser quelques jours les mises en abyme et la peur des abîmes... *Elisabeth Chardon*

BAC – Bâtiment d'art contemporain, rue des Bains 28. Genève. Ma–di de 11h à 18h du 12 octobre au 16 décembre. Centre pour l'image contemporaine, rue du Temple 5, Genève. Tous les jours de 12h à 23h du 13 au 20 octobre. (Rens. 022/908 20 60, www.centreimage.ch).

La vidéo s'interroge

Tout bouge, même à Saint-Gervais. Alors que le théâtre s'interroge à coup de peut-être sur un avenir flou *(voir ci-dessus)*, une pétition court à Genève pour «contester la réorganisation du Centre pour l'image contemporaine (CIC)».

De quoi s'agit-il? C'est relativement simple. Comme nous l'a expliqué André Iten, son fondateur, l'institution devrait quitter Saint-Gervais pour le Bâtiment d'art contemporain (BAC). La chose scinderait les activités. Il y aurait d'une part les expositions et la Biennale de l'image en Mouvement (BIM), dont la direction passerait à Katya Garcia Anton, directrice du Centre d'art contemporain (CAC). La collection vidéo irait, elle, au Mamco, où elle resterait sous la responsabilité d'André Iten.

Un «comité de soutien au Centre pour l'image contemporaine» s'est donc constitué à... Lausanne. Il a rédigé une lettre de soutien, envoyée à Renate Cornu, présidente du Conseil de Fondation de Saint-Gervais, et à Patrice Mugny, qu'il n'y a plus besoin de présenter. Selon le principe du jeu de l'avion, les partisans du statu quo sont supposés la signer et la transmettre aussi loin que possible.

Pauvre BAC! Au-delà des questions de personnes et de fromages salariaux, qu'on dit bien gras, il semble faire l'unanimité contre lui. Nul ne veut vraiment y aller, que ce soit la vidéo, la photo ou l'édition. Mais qui veut donc jouer dans le BAC à sable? *(ed)*

TdG 9/11/07

Le Temps
Samedi 17 novembre 2007

Remue-ménage dans l'art contemporain genevois

Projet BAC + 3 Réactions politiques et artistiques en chaîne autour du nouveau projet du Bâtiment d'art contemporain

Après près de dix ans de projets toujours remodelés à la baisse, la réunion de cinq institutions dans le Bâtiment d'art contemporain de Genève (BAC + 3) n'est plus à l'ordre du jour. Ou du moins est-elle chamboulée par la nouvelle proposition émanant du Mamco et du Centre d'art contemporain (CAC). Refusant de voir leur propre capacité d'expansion ruinée par l'aspect peau de chagrin de BAC + 3, les deux institutions déjà en place au BAC ont avancé l'idée d'intégrer les activités des trois autres. Convaincu de cette nouvelle donne, Patrice Mugny, magistrat en charge de la Culture à la Ville de Genève, l'a lui-même présentée aux institutions concernées le 3 juillet.

Un nouveau projet pour la photo

Cette nouvelle, annoncée en primeur par *Le Temps* il y a quelques semaines (LT des 6 et 15 octobre), crée des vagues. Depuis, le Centre d'édition contemporaine a repris ses billes et le Centre de la photo s'installe lui aussi globalement dans une politique de refus. Même si, de son côté, le photographe Alan Humerose, fondateur et ancien directeur du Centre, a réanimé son idée, déjà proposée au début du BAC, que l'association donne priorité à l'édition d'une revue sur la photo (sur papier et sur le Net), qu'il dirigerait, plutôt qu'à une politique d'expositions, plus aussi nécessaire selon lui que dans les années 80, lorsqu'est né le Centre. Il va envoyer son projet, muni d'une série de signatures de soutiens (photographes, écrivains…) à la Ville et à l'association. Au-delà de la question de sa validité, le concept aurait au moins l'intérêt de faciliter l'intégration du Centre au BAC.

Suspense au Centre pour l'image contemporaine

Quant au Centre pour l'image contemporaine (CIC), son Conseil de fondation de Saint-Gervais Genève (organisme faîtier du CIC) devrait encore étudier la question pendant quelques semaines. Il s'est ainsi réuni au BAC lundi pour se faire présenter la nouvelle vision des choses. Selon laquelle son directeur artistique, André Iten, deviendrait conservateur au Mamco, avec la responsabilité de la médiathèque héritée du CIC, et ses biennales connaîtraient un nouveau destin dans le cadre du CAC.

Différentes analyses et propositions ont été écrites par André Iten et par des employés du CIC. Le démantèlement de l'institution fait aussi l'objet d'une «lettre de contestation», adressée à la libérale Renate Cornu, présidente du Conseil de fondation, et au Vert Patrice Mugny. Emanant de l'historienne de l'art Geneviève Loup et de l'artiste Donatella Bernardi, elle a rassemblé quelque 200 signatures, essentiellement d'artistes, de curateurs, certaines prestigieuses, provenant autant de l'étranger que de Genève et de Suisse. La lettre défend la qualité du travail effectué depuis 1985 autour de l'image en mouvement dans la maison de Saint-Gervais, sous l'égide d'André Iten. Et doute de sa survie dans les conditions proposées.

Même inquiétude au sein de la Commission des arts et de la culture, qui a facilement obtenu du Conseil municipal de bloquer l'avancement politique du dossier. Le temps d'auditionner les différents acteurs potentiels de ce qui aurait dû être BAC + 3 et de «réenvisager sérieusement la création d'une structure fédératives. A la Ville, Patrice Mugny fait dire qu'il respecte le jeu politique. De son côté, Christian Bernard, directeur du Mamco, ne semble s'impatienter que des critiques qui ne voient dans la nouvelle proposition qu'une OPA du Mamco. Et se dit prêt à expliquer aux élus tout son intérêt.

Elisabeth Chardon

SWISS CHAMBER CONCERTS
2ème CONCERT
Samedi 24 novembre 2007 à 20h30
Conservatoire de Genève
Malinconia
Musicaux de Beethoven, Kurtag, Schumann
Swiss Chamber Concerts Soloists
Will Zimmermann,Danie Kobyllansky/violons
Jürg Dähler/alto,Daniel Haefliger/violoncelle
Réservation des billets CHF 30.- / 20.- / 10.-
022/7370934 – FNAC-Très Classic
www.scc-concerts.ch

12 Opinion MARDI 27 NOVEMBRE 2007
TRIBUNE DE GENÈVE

L'INVITÉ

La Ville menace l'art vidéo

JEAN-PIERRE MERLO
PHYSICIEN

A Genève le Centre pour l'Image Contemporaine (CIC) de St-Gervais tient une place originale appréciée du public local et reconnue internationalement. Depuis 22 ans, André Iten et son équipe offrent au public une diversité de démarches artistiques liées à la vidéo. Les Biennales (Image en Mouvement (BIM) et Version) sont des points forts d'exposition d'œuvres vidéo et un lieu d'expression privilégié pour les élèves des Ecoles d'Art suisses et de France voisine. Au fil des expositions temporaires s'est constituée une des principales collections européennes d'art vidéo (plus de 1700 titres). Après avoir initié un public intéressé à la vidéo le CIC aide des artistes principalement locaux à produire et à monter des œuvres vidéo. Le CIC a suivi l'évolution des techniques, et a su transformer son apport à l'enseignement, à la vulgarisation et à la production de l'art vidéo. En tant que simple spectateur et parfois comme acteur j'ai pu apprécier à St-Gervais l'ouverture et la qualité du travail des responsables et de l'équipe du CIC.

Au lieu de cela j'ai été consterné d'apprendre lors du vernissage de la 12e BIM qu'un projet qui ressemble fort à la mort annoncée du CIC était en discussion. Prétextant d'un souci d'efficacité Patrice Mugny, maire et magistrat en charge de la culture à Genève a dit vouloir regrouper les forces dans le Bâtiment de l'Art contemporain (BAC), rue des Bains qui abrite déjà deux institutions.

Si l'on connaît l'activisme de Patrice Mugny, on s'étonne que les responsables du Centre d'Art Contemporain et du MAMCO aient pu accepter ou susciter une solution qui sépare l'activité artistique de production et d'expositions du CIC qui irait au CAC de la collection de vidéos qui rejoindrait le MAMCO.

Je ne partage pas l'opinion de certains qui ne voient là qu'un moindre mal au prétexte que tous les artistes ont recours à des techniques mixtes, et que tous les vidéastes pourraient aussi photographier, dessiner, peindre ou sculpter. Il y a des spécificités que les artistes sont libres de privilégier, et toute technique est inscrite dans une histoire singulière.

Ce mariage forcé ne serait pas de bon augure pour Genève. D'une part par un certain mépris affiché d'animateurs culturels qui ne sont même pas remerciés pour le travail accompli, d'autre part par des décisions autoritaires qui entament la liberté la culture nécessaire à la création. C'est qualité des équipes et des femmes et hommes qui dirigent les institutions cul relles qui en font leur valeur et non pas réorganisation des organigrammes.

«L'excellence du Centre pour l'Image contemporaine doit être reconnue et son développement encouragé»

Ainsi les laborieuses et longues négoc tions autour du BAC n'auront réussi q diviser les responsables des institutic impliquées et à faire absorber le CIC deux d'entre elles. Le Centre de l'Editi Contemporaine et le Centre de la Ph ayant déjà refusé de disparaître dans projet.

Je m'associe à la contestation du pro BAC actuel par le Comité de soutien CIC* qui regroupe actuellement des cent nes d'artistes, d'historiens et d'amate d'art suisses et internationaux.

La commission des Arts et de la Cultu de la ville a déjà bloqué le projet BAC decidé de s'informer. Le CIC doit pours vre dans la sérénité l'activité artistiq programmée en 2008.

L'excellence du Centre pour l'image co temporaine créé par André Iten et tou l'équipe doit être reconnue et son dévelo pement encouragé en préservant la col sion de toutes ses activités. Je souhaite q le Conseil de fondation de St Gervais, da son rôle de tutelle, défende cette option.

Une coopération du CIC avec le MAMC et le Centre d'Art Contemporain ne se bénéfique que si chaque institution pr serve son autonomie. Par contre si le C devait disparaître dans un projet BAC q nierait les spécificités de cette institutio alors il serait plus sage d'abandonner projet.

* Soutien au CIC, *loupgene@hotmail.co* ou *jpambaud@hotmail.com*

JEUDI 29 NOVEMBRE 2007 / WWW.20MINUTES.CH G

L'image contemporaine se trouble à Saint-Gervais

GENÈVE. Le Centre pour l'image contemporaine est en proie à de vives tensions. Le directeur est dans le collimateur.

«C'est le Grand Théâtre version rive droite», résume laconiquement la libérale Florence Kraft-Babel de la Commission des arts et de la culture de la Ville. Le Centre pour l'image contemporaine (CIC) de Saint-Gervais est dans la tourmente. Et dans l'œil du cyclone se trouve André Iten, le directeur artistique de l'institution, subventionnée à hauteur de 1,5 million de francs par année par la Ville. «Un rapport met en évidence les lacunes de management d'André Iten, explique Renate Cornu, présidente de la Fondation de Saint-Gervais. Il y a des problèmes de gestion humaine. Beaucoup de personnes ont quitté le CIC ces dernières années parce qu'elles n'en pouvaient plus.» A l'image du directeur administratif, qui a pris ses fonctions en janvier pour jeter son tablier à la fin de juin.

Pour le directeur artistique du CIC, «il existe toujours des problèmes internes dans ce type de structure, il y en a aussi à la Fondation de Saint-Gervais.» Reste que, pour Renate Cornu, André Iten ne peut plus rester à son poste. «Il faut lui trouver une porte de sortie honorable.» «On prend prétexte d'une crise pour fusionner le CIC avec le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco)», se défend André Iten. La tourmente intervient au moment où l'avenir du CIC se négocie. Le conseiller administratif en charge de la Culture, Patrice Mugny, souhaite déplacer l'institution dans le complexe du Mamco.

Renaud Bournoud

NZZ Online
Donnerstag, 13. Dezember 2007, 23:02:21 Uhr, NZZ Online
Nachrichten › Kultur › Aktuell

12. Dezember 2007, Neue Zürcher Zeitung

Grosses Seilziehen in Genf

Debatten um das geplante Zentrum für Gegenwartskunst

Marguerite Menz

Es rumort in der Genfer Kunstszene. Was schon seit längerer Zeit als Gerücht zirkuliert, wird laut ausgesprochen: Das Centre pour l'image contemporaine (CIC) und das Centre de la photographie (CPG) sollen geschlossen bzw. in reduzierter Form dem Centre d'art contemporain und dem Mamco zugeschlagen werden. Dabei hatte im Juni 2006 noch alles ganz anders ausgesehen. Mit viel Enthusiasmus wurden im Bâtiment d'art contemporain die neuen Hallen, die ehemals vom Automuseum Jean Tua belegt waren, eröffnet. Endlich sollte das Projekt Bac+3 verwirklicht werden, das die für wichtigsten von der Stadt und teilweise auch vom Kanton subventionierten Institutionen im Bereich Gegenwartskunst an einem Ort im Quartier des Bains konzentrieren würde (NZZ 22. 7. 06).

Doch schon bald tauchten bei der Verteilung des Kuchens Schwierigkeiten auf, zumal nun auch das Mamco sich ein grosses Stück davon abschneiden wollte. Das Gegenwartsmuseum und das Centre d'art contemporain begannen, die Daseinsberechtigung ihrer drei Juniorpartner in Frage zu stellen. Als Erstes reagierte das Centre pour l'édition contemporaine. Véronique Bacchetta, Direktorin des C-E-C, wollte unter allen Umständen unabhängig bleiben und zog sich nach einem Jahr Ausstellungstätigkeit im Bac wieder in ihre angestammten Räume an der Rue Saint-Léger zurück. Das Centre pour l'image contemporaine, dessen umfangreiche Videosammlung dem Mamco zugesprochen werden soll, erhielt von zahlreichen Kunstschaffenden und Kuratoren Schützenhilfe, die in einem Brief an den für die Kultur zuständigen Genfer Bürgermeister Patrice Mugny ihre Besorgnis über die Fusionspläne äusserten. Auch der Direktor des Centre de la photographie, Joerg Bader, und sein Komitee wehren sich mit einer Unterschriftensammlung gegen eine Integration ins Centre d'art contemporain und die damit verbundene massive Beschneidung ihres Ausstellungsprogramms. Angeheizt hat die Diskussion zudem ein Vorschlag des Fotografen Alan Humerose, die Subventionen des CPG für die Edition einer Fotozeitschrift umzunutzen.

Eine Einigung der verschiedenen Parteien wird durch die Tatsache erschwert, dass es sich mehrheitlich nicht um rein staatliche Einrichtungen handelt, sondern um auch von privaten Sponsoren unterstützte Stiftungen und Vereine. Jetzt hat die Kommission für Kunst und Kultur des Conseil Municipal die Notbremse gezogen und eine Motion eingereicht, die verlangt, jede politische Entscheidung in dieser Sache bis auf weiteres aufzuschieben. Fortsetzung folgt.

Diesen Artikel finden Sie auf NZZ Online unter:
http://www.nzz.ch/nachrichten/kultur/aktuell/grosses_seilziehen_in_genf_1.597634.html

Copyright © Neue Zürcher Zeitung AG
Alle Rechte vorbehalten. Vervielfältigung oder Wiederveröffentlichung zu gewerblichen oder anderen Zwecken ohne vorherige ausdrückliche Erlaubnis von NZZ Online ist nicht gestattet.

Liste des activités du CIC depuis 2002

Titre manifestation	Type	Année	Période	Fréquentation	Remarques
Joëlle FLUMET	Exposition vidéo	2007	1.2 - 1.4	893	
Thierry KUNTZEL	Exposition vidéo	2007	1.2 - 1.4	893	
MAPPING VJING FESTIVAL	Festival	2007	26.4 - 13.5	2'436	Collaboration / BAC
Elina BROTHERUS	Exposition photo	2007	3.5 - 24.6	524	sur 2 étages / SGG
"Rhino" C. Bermond & A.-C. Connelly	Projection	2007	13.6 et 14.6	140	coproduction en 1ère
12e BIM - festival à SGG	Festival	2007	12.10-20.10	3'400	
12e BIM - exposition au BAC	Exposition vidéo	2007	12.10-16.12	5'400	fréquentation en date du 2 décembre
12e BIM - cycle de conférences arménographique	Conférences	2007	2.11-5.12	132	Collaboration avec Utopiana
Charles SANDISON	Exposition vidéo	2006	2.2-2.4	847	
Sylvie BOISSEAU & Frank WESTERMEYER	Exposition vidéo	2006	2.2-2.4	847	
L'ANECDOTE - la voix, l'image, la chute	Colloque + performances	2006	8.3-10.3	160	Collaboration avec ECAV
"Trilogie de la Première Guerre mondiale"					
Y. Gianikian & A. Ricci Lucchi	Projection	2006	29.3	65	Collaboration avec CCU et TSGG
Salla TYKKÄ	Exposition vidéo	2006	4.5-25.6	658	
Daniel SCHIBLI	Exposition photo	2006	4.5-25.6	658	
PHOTO-TRAFIC	Projections	2006	9.6-13.8	4'440	Collaboration avec le CPG au BAC
L'âge d'or de la performance	Projections	2006	12.9-14.9	369	Collaboration avec La Bâtie Festival
Diplômés de l'ESBA	Exposition	2006	21.9-1.10	400	Collaboration avec l'ESBA
Version animée 06	Exposition vidéo	2006	17.10-17.12	7'153	au BAC uniquement
Version animée 06 - cycle de conférences	Conférences	2006	9, 16, 23 et 30.11	170	Collaboration avec la HEAD / au BAC
Le Japon vu par...	Projections	2006	4.11-5.11	200	Collaboration avec l'association Junintoiro
Eric LANZ	Exposition vidéo	2005	27.1-20.3	648	
Olivier BARDIN	Exposition vidéo	2005	27.1-20.3	648	
Six fois deux, sur et sous la communication					
de Jean-Luc Godard and Anne-Marie Miéville	Projections	2005	5.4-8.4	38	
56 kTV - bastard channel par Reinhard Storz	Conférence	2005	6.4	27	
Aernout MIK	Exposition vidéo	2005	21.4-19.6	1'095	
Paul VIACCOZ	Exposition vidéo	2005	21.4-19.6	1'095	
Masaki FUJIHATA	Exposition vidéo	2005	8.9-16.10	912	
Emmanuelle ANTILLE	Exposition vidéo	2005	8.9-16.10	912	
11e BIM - festival à SGG	Festival	2005	11.11-15.1 2006	4'706	
11e BIM - exposition au Mamco	Exposition vidéo	2005		8'918	Collaboration avec le Mamco
11e BIM - cycle de conférences	Conférences	2005		34	
"A l'Est, rien de nouveau ? L'Europe et ses marges"	Colloque	2004	31.1	70	Collaboration avec Utopiana
Artavazd Pelechian	Projections	2004	31.1	56	
Karen ANDREASSIAN	Exposition vidéo	2004	30.1-4.4	1'047	
Melik OHANIAN	Exposition vidéo	2004	30.1-4.4	1'047	
Colloque Jouable	Colloque	2004	23.4-24.4	170	Collaboration avec la HEAD
Formidable Beyrouth !	Projections + colloque	2004	30.4-25.5	226	

Liste activités + fréquent. 2002-2007.xls

Liste des activités du CIC depuis 2002

Titre manifestation	Type	Année	Période	Fréquentation	Remarques
Mapping Sitting de A. ZAATARI & W. RAAD	Exposition photo et vidéo	2004	30.4-20.6	803	
Paola YACOUB et Michel LASSERRE	Exposition vidéo	2004	30.4-20.6	803	
Rebécca S.	Exposition vidéo	2004	2.9-17.10	865	
Maria MARSHALL	Exposition vidéo	2004	2.9-17.10	865	
Version 2004 - SIMulation City	Exposition niveaux médias	2004	12.11-19.12	2'614	Collaboration avec le CAC pour une performance d'ouverture
Version 2004 - cycle de conférences	Conférences	2004	22, 29.11 + 6.12	328	Collaboration avec la HEAD
Version 2004 - projections	Projections	2004	18.11-17.12	187	Collaboration avec le cinéma Bio 72
Colloque international Droits d'images	Colloque	2004	3.12-4.12	297	Collaboration avec la HEAD
Gianni MOTTI	Exposition vidéo	2003	23.1-23.3	1'131	
Sophy RICKETT	Exposition photo	2003	23.1-23.3	1'131	
Gaule de Jérôme Leuba	Projections	2003	26.2 et 4.3-8.3	299	Coproduction montrée en 1ère
Affaires de familles	Projections + conf.	2003	1.4-5.4	341	Collaboration avec les AC de l'Uni de GE
"Une nonia d'images" Guy Milliard	Exposition vidéo	2003	2.4-5.4		
Valérie MREJEN	Exposition vidéo	2003	30.4-22.6	664	
Marco POLONI	Exposition vidéo	2003	30.4-22.6	664	
Sandra SENN	Exposition photo	2003	3.9-19.10	730	
Jonas DAHLBERG	Exposition vidéo	2003	3.9-19.10	730	
Vidéos poésies	Projections	2003	27.11	32	Collaboration avec l'Uni de GE
10e BIM	Festival, exposition + conf.	2003	7.11-14.12	4'230	Exposition intra-muros
Alan HUMEROSE	Exposition photo	2002	23.1-24.3	710	
Shahryar NASHAT	Exposition vidéo	2002	23.1-24.3	710	
Annika LARSSON	Exposition vidéo	2002	17.4-16.6	550	
Bohdan STEHLIK	Exposition photo	2002	17.4-16.6	550	
Premières de Luc Peter et Gilles Jobin	Projection	2002	8.5-10.5	214	
Terres promise/Territoires occupés	Projections	2002	5.6-7.6	180	
L'Image Habitable - Version A	Exposition	2002	1.9-13.10	1'078	
L'Image Habitable - Version D	Exposition	2002	2.11-15.12	1'113	
L'Image Habitable - Version F	Colloque + projection	2002	2.11	80	
Remarque : Versions B, C et E ont été organisées et ont eu lieu chez des partenaires					
Médiathèque					
		2006		413	
		2005		464	
		2004		427	
		2003		154	ouverture en mai après travaux et changement d'espace
		2002		372	
	Expositions vidéo				
	Expositions photographie				

Liste activités + fréquent. 2002-2007.xls

at/4.12.07/2

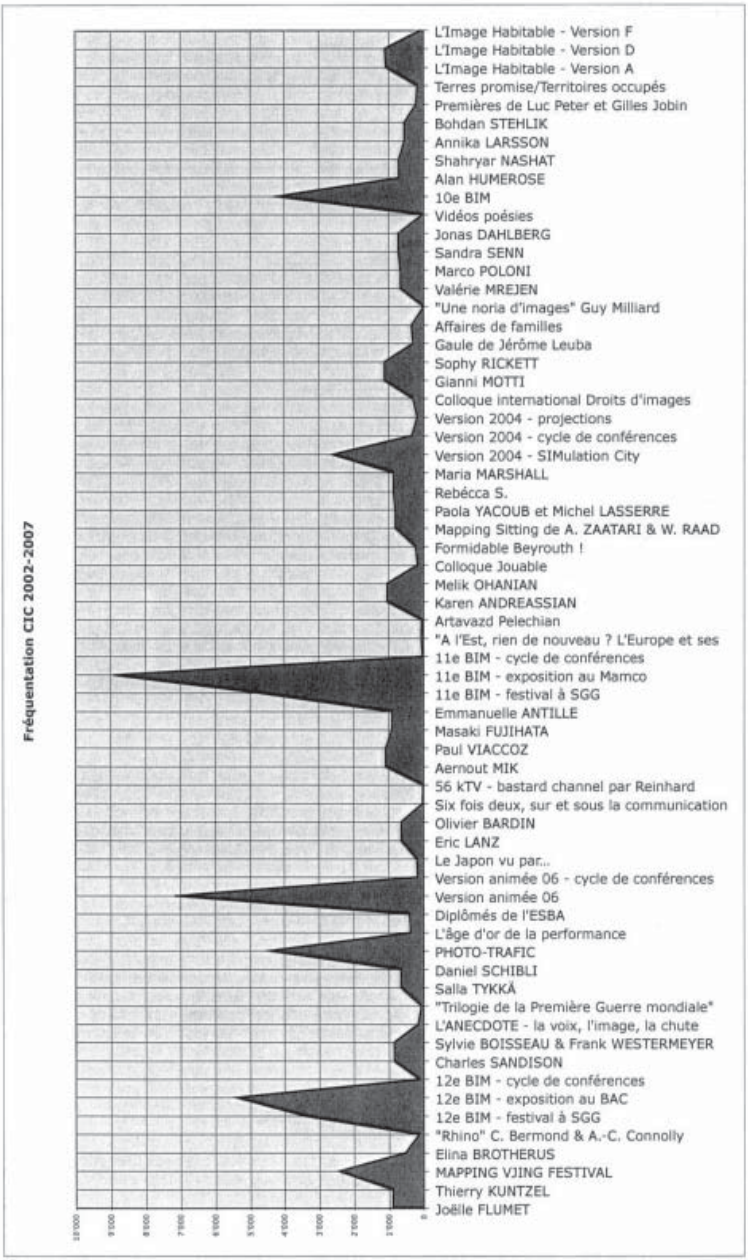
Fréquentation CIC 2002-2007
L'Image Habitable - Version F
L'Image Habitable - Version D
L'Image Habitable - Version A
Terres promise/Territoires occupés
Premières de Luc Peter et Gilles Jobin
Bohdan STEHLIK
Annika LARSSON
Shahryar NASHAT
Alan HUMEROSE
10e BIM
Vidéos poésies
Jonas DAHLBERG
Sandra SENN
Marco POLONI
Valérie MREJEN
"Une noria d'images" Guy Milliard
Affaires de familles
Gaule de Jérôme Leuba
Sophy RICKETT
Gianni MOTTI
Colloque international Droits d'images
Version 2004 - projections
Version 2004 - cycle de conférences
Version 2004 - SIMulation City
Maria MARSHALL
Rebécca S.
Paola YACOUB et Michel LASSERRE
Mapping Sitting de A. ZAATARI & W. RAAD
Formidable Beyrouth !
Colloque Jouable
Melik OHANIAN
Karen ANDREASSIAN
Artavazd Pelechian
"A l'Est, rien de nouveau ? L'Europe et ses
11e BIM - cycle de conférences
11e BIM - exposition au Mamco
11e BIM - festival à SGG
Emmanuelle ANTILLE
Masaki FUJIHATA
Paul VIACCOZ
Aernout MIK
56 kTV - bastard channel par Reinhard
Six fois deux, sur et sous la communication
Olivier BARDIN
Eric LANZ
Le Japon vu par...
Version animée 06 - cycle de conférences
Version animée 06
Diplômés de l'ESBA
L'âge d'or de la performance
PHOTO-TRAFIC
Daniel SCHIBLI
Salla TYKKÄ
"Trilogie de la Première Guerre mondiale"
L'ANECDOTE - la voix, l'image, la chute
Sylvie BOISSEAU & Frank WESTERMEYER
Charles SANDISON
12e BIM - cycle de conférences
12e BIM - exposition au BAC
12e BIM - festival à SGG
"Rhino" C. Bermond & A.-C. Connolly
Elina BROTHERUS
MAPPING VJING FESTIVAL
Thierry KUNTZEL
Joëlle FLUMET
10000
9000
8000
7000
6000
5000
4000
3000
2000
1000
0

Thomas Hirschhorn
30 r Henri Murger
F-93300 Aubervilliers
ThomasHirschhorn@aol.com

Paris, le 9 janvier 2008

Madame la Présidente de la Commission
des arts et de la culture de la Ville de Genève

Madame la Présidente,

Permettez moi de vous adresser cette lettre pour vous faire part de mon attachement à l'indépendance et à la cohésion du Centre pour l'Image Contemporaine de Genève.
Je pense que chaque Institution dans le domaine des arts devrait vouloir et pouvoir travailler avec les autres Institutions pour le plus grand bien et l'ouverture de l'art dans la société.
Mais cette collaboration entre institutions devrait se réaliser sans limiter le domaine d'intervention ni la force du travail des artistes afin de bien renforcer l'impact et l'écho de leur contribution artistique.
Un artiste ne pense pas d'abord à une technologie et jamais une technologie ne détermine un travail artistique. L'artiste se décide avec sa logique personnelle et doit pouvoir rester libre de son choix d'une technologie particulière.
C'est pourquoi les arguments de "fusion des techniques" ou de "disparition des techniques particulières" ne sont pas pertinents. Ils reposent sur une réflexion économique et pas sur une réflexion artistique. Gommer les différences entre les techniques au prétexte que chaque artiste aujourd'hui peut utiliser les diverses technologies particulières ou que les musées et les grandes expositions d'art contemporain sont pluralistes cela ne correspond pas à la réalité du travail artistique. L'argument de la réunion des techniques pour renforcer l'intervention artistique ne vise en général qu'à réduire les subventions culturelles et les dispositifs d'aide à la création artistique.
On ne peut prendre exemple sur les fusions dans le domaine économique. L'économie - pour fonctionner - doit toujours aller vers la réussite économique et plus de succès. *L'art peut autre chose, l'art peut être quelque chose qui ne fonctionne pas ou qui n'a pas de succès.* La part d'expérimentation dans la création artistique doit être absolument préservée et défendue sous peine d'appauvrir la vie.
Je vous prie d'agrér, Madame la Présidente l'expression de mes meilleurs sentiments.

Thomas Hirschhorn, artiste suisse, Paris

Cc. Monsieur Patrice Mugny

Commission du personnel et syndicale
Saint-Gervais Genève

Mmes Aldjia Moulai et Alexandra Theiler
MM. Patrick Pioggia et Paolino Casanova
5, rue du Temple
1201 Genève

Madame
Vera Figurek
Présidente de la CARTS
4, rue de la Croix-Rouge
Case postale
1211 Genève 3

Genève, le 15 avril 2008

Concerne : compléments d'informations suite à l'audition de la Commission du personnel de Saint-Gervais le 7 février dernier dans le cadre de la motion M-724

Chère Madame,

Vous trouverez ci-joint les récents échanges de courriers entre la Commission du personnel et syndicale de St-Gervais, M. Remy Pagani et Mme Martine Koelliker au sujet des travaux au Bâtiment d'art contemporain.
Nous avons pensé utile de vous les transmettre.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de recevoir, chère Madame, nos plus cordiales salutations.

Aldjia Moulaï Alexandra Theiler Patrick Pioggia Paolino Casanova

Commission du personnel et syndicale de
de Saint-Gervais Genève
Mmes Aldjia Moulaï et Alexandra Theiler
MM. Patrick Pioggia et Paolino Casanova
Rue du Temple 5
1201 Genève

Mme Martine Koelliker
Co-directrice
Département de la culture
19, route de Malagnou
1211 Genève 17

Genève, le 15 avril 2008

Objet : Travaux au Bâtiment d'art contemporain (BAC)

Madame la Co-directrice,
Chère Madame,

Nous accusons réception de votre lettre du 1er avril et vous en remercions.

Nous prenons note que Monsieur le magistrat en charge du département de la culture « *a renoncé au projet d'intégration du Centre pour l'image contemporaine au sein du BAC. Par conséquent le personnel du CIC n'est nullement concerné par le projet de réaménagement, d'assainissement et de réfection de l'enveloppe thermique de ce bâtiment* ».

Toutefois, le personnel du CIC sera probablement encore conduit à collaborer avec les autres entités du BAC (notamment le CAC). Dès lors nous pensons qu'il est primordial que soit appliqué le principe de prévention des risques professionnels et de la protection de la santé pour toutes les personnes qui travaillent dans ce bâtiment.

Au vu du résultat des analyses réalisées par les services compétents concernant la pollution dans ce bâtiment, dossier intitulé « suivi environnemental, Synthèse et rapport final », nous pensons qu'il est urgent de réaliser les travaux d'assainissement et de dépollution du site.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir nous tenir informés de l'avancement de ce dossier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Co-directrice, Chère Madame, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Aldjia Moulaï Alexandra Theiler Patrick Pioggia Paolino Casanova

P.S: Copie à Mme Vera Figurek (présidente de la CARTS).

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE
LA DIRECTION

REÇU le
-3 AVR. 2008

VILLE DE GENÈVE

Commission du personnel et syndicale de
Saint-Gervais Genève
Mmes Moulai et Theiler
MM. Pioggia et Casanova
Rue du Temple 5
1201 Genève

Genève, le 1er avril 2008
DIR/MK/cf

Objet **Travaux au Bâtiment d'art contemporain (BAC)**

Mesdames, Messieurs,

La Co-directrice
Martine Koelliker
martine.koelliker@ville-ge.ch

Je me réfère à votre courrier du 11 mars dernier adressé à M. Rémy Pagani, Conseiller administratif, transmis le 27 suivant pour raison de compétences à M. Patrice Mugny, Maire, qui me charge de vous répondre.

Je vous informe que le département de la culture a renoncé au projet d'intégration du Centre pour l'image contemporaine (CIC) au sein du BAC. Par conséquent, le personnel du CIC n'est nullement concerné par le projet de réaménagement, d'assainissement et de réfection de l'enveloppe thermique de ce bâtiment.

Dès lors, il ne nous semble pas opportun d'organiser une séance d'information à votre intention avec les services du département des constructions et de l'aménagement qui dirigeront cette opération une fois le programme architectural établi.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Martine Koelliker

Copie : Mme I. Charollais, co-directrice du département des constructions et de l'aménagement
M. J.-F. Rohrbasser, conseiller culturel – arts de la scène
M. J.-B. Mottet, conseiller information/communication – département de la culture
Mme I. Naef-Galuba, responsable RH et des infrastructures – Musées d'art et d'histoire (ex-responsable du Fonds municipal d'art contemporain)

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 02/04
F +41(0)22 418 65 01

WWW.VILLE-GE.CH – WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 20-27 (ARRÊT MUSEUM)
TRAMS 12-16 (ARRÊT CHEMIN-DE-ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

Commission du personnel et syndicale
de Saint-Gervais Genève
Mmes Aldjia Moulai et Alexandra Theiler
MM. Patrick Pioggia et Paolino Casanova
Rue du Temple 5
1201 Genève

Département de l'aménagement et des constructions
Monsieur Remy Pagani
Conseiller Administratif
4, rue de l'Hôtel de Ville
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 11 mars 2008

Concerne : Travaux dans les bâtiments d'art contemporain (ancienne SIP) sis rue des Vieux-Grenadiers 10 / rue des Bains 28-30.

Monsieur le Conseiller administratif,
Cher Monsieur,

A notre connaissance, le plan financier d'investissements (PFI) prévoit 7,5 millions afin de réaliser des travaux dans le Bâtiment (BAC).

Suite aux analyses effectuées dans le bâtiment (Mamco, Bac et Cac) en décembre 2006 et janvier 2007, sur mandat de votre département, la commission du personnel désire vivement vous rencontrer, à votre convenance, afin d'échanger des informations générales concernant d'une part, la réalisation et le suivi des travaux de réaménagement et de réfection de l'enveloppe thermique, et, d'autre part les travaux d'assainissement et de dépollution de ce bâtiment en référence au dossier intitulé « Suivi environnemental, Synthèse et rapport final ».

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller administratif, Cher Monsieur, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Aldjia Moulai Alexandra Theiler Patrick Pioggia Paolino Casanova

Genève le 30 novembre 2007

Les soussignés,

à Madame la Présidente de la commission des arts et de la culture de Genève

Case postale 392, Genève 4

Objet : Projet de restructuration du centre pour l'image contemporaine

Madame la Présidente,

Informés du projet de restructuration du Centre pour l'image contemporaine (CIC) de Saint-Gervais-Genève (SGG), les soussignés se permettent de vous faire part de leurs graves préoccupations quant aux effets de ce projet.

Ils rappellent le travail de pionnier, unique en son genre en Europe, accompli par le CIC, son directeur et son équipe, depuis deux décennies. L'originalité de la démarche du CIC a été de construire, de façon très cohérente, un outil de travail culturel fondé sur la complémentarité indissociable entre **l'exploration des médias en devenir** (à travers des manifestations telles la Biennale de l'image en mouvement ou « Versions »), **l'expérimentation** (le travail de « laboratoire » avec des créateurs d'avant-garde et les école d'art), **la conservation** (création d'une collection dont la valeur a acquis aujourd'hui un renom international) et **la diffusion** (expositions, pédagogie).

Cette activité, une et multiple à la fois, constitue la **spécificité irréductible** d'une institution qui contribue de façon significative à la vie culturelle genevoise. La diversité de ses prestations, sa rigueur intellectuelle et son haut niveau d'exigence artistique sont connus et reconnus bien au-delà de nos frontières.

C'est en raison de cette particularité que le CIC trouvait tout naturellement sa place au sein du projet collectif « BAC + 3 ». Or, nonobstant les inconnues qui planent aujourd'hui sur ce projet, les soussignés rappellent que celui-ci prévoyait de **regrouper, non de fusionner**, sur le site de l'ancienne usine de la Société des instruments de physique (SIP), des institutions culturelles bien distinctes les unes des autres, chacune avec sa mission propre. L'intérêt du projet résidait dans la mise à disposition d'infrastructures communes, partagées par des entités différentes conservant chacune son identité individuelle. D'évidence, la richesse d'une culture vivante se mesure davantage à sa variété qu'à sa masse.

Dès lors, les soussignés prennent respectueusement la liberté de vous alerter, et à travers vous-même, nos élus municipaux responsables de la culture en Ville de Genève, sur le risque très sérieux de disparition de l'apport caractéristique du CIC à la vie culturelle genevoise et, par voie de conséquence, sur l'appauvrissement de cette dernière.

En effet, la dissolution des activités complémentaires et, répétons-le, **indissociables**, du CIC dans des entités, Centre d'art contemporain et Musée d'art moderne et contemporain, qui font chacun un travail remarquable dans leurs secteurs propres, conduirait immanquablement à la perte du sens de son action dans le paysage culturel genevois.

Comme vous le savez certainement, l'inquiétude des soussignés est très largement partagée dans les milieux de l'art et de la création à Genève et au-delà. Le courrier, portant maintenant 280 signatures, adressé le 7 novembre 2007 à M. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève, en témoigne de façon éclatante.

Les soussignés tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas polémiquer sur des questions de personnes. Le seul souci qu'exprime la présente missive est que l'on ne sacrifie pas de façon inconsidérée une prestation publique qui contribue de façon décisive à une offre culturelle extraordinairement variée à l'échelle de la ville, au nom d'une restructuration dont la raison (dans tous les sens du terme) reste incompréhensible. Le seul souci des soussignés est que puisse se perpétuer une contribution artistique qui a permis, durant tant d'années, la révélation et le développement de nombre de jeunes créateurs simultanément à l'information et à la formation du plus large public genevois dans le difficile domaine des formes d'expression artistique du futur.

Les soussignés vous remercient de l'attention que vous aurez l'obligeance de porter à ces lignes et restent à votre entière disposition.

Sylvia Alberton, *galeriste*, Blancpain Art Contemporain, rue des Maraichers 63, 1205 Genève
Diane Daval, *historienne d'art*, ch. de Grange-Canal 26B, 1224 Chêne-Bougeries
Sylvie Defraoui, *artiste*, rte du Village 38, 1134 Vufflens le Château
Denise Emery, *artiste*, ch. du Château 23, 1246 Corsier
Ulrich Fischer, *réalisateur/producteur*, C-side production, rue de la Coulouvrenière 8, 1204 Genève
Hervé Graumann, *artiste et enseignant HEAD*, ch. de Concava 5, 1231 Conches
Marco Kaufmann, *enseignant HEAD vidéo et son*, ch. Maronsy 38, 1228 Plan les Ouates
Anne-Belle Lecoultre, *historienne d'art,* rue Charles Giron 25, 1203 Genève
Geneviève Loup, *historienne d'art et enseignante*, Eugène Grasset 2, 1006 Lausanne
Hélène Mariéthoz, *journaliste art*, av. Dumas 18, 1206 Genève
Jean-Pierre Merlo, *physicien*, Bugnons 8, 1217 Meyrin
Giovanni Motti, *artiste*, rue des Grottes 30, 1201 Genève
Daniel Pinkas, *Professeur HES*, Haute école d'art et de design, bd James Fazy 15, 1201 Genève
Marco Poloni, *artiste et ass. prof. School Art Institute of Chicago,* ch. Pont d'Anier 11, 1209 Genève
Claude-Hubert Tatot, *membre Ass. Internat. des critiques d'art*, rue Prévost-Martin 33, 1205 Genève
Dominique Tronchet, *plasticienne et formatrice*, rue Lissignol 7, 1201 Genève
Bernard Zumthor, *historien de l'architecture*, cours de Rive 1, 1207 Genève

Giovanni Motti et *Marco Poloni* représentaient la Suisse à la biennale de Venise 2005

Tribune de Genève du 27.11.2007, page 12 OPINION

L'INVITÉ

La Ville menace l'art vidéo à Genève

JEAN-PIERRE MERLO, Physicien

"L'excellence du Centre pour l'Image contemporaine doit être reconnue et son développement encouragé"

A Genève le Centre pour l'Image Contemporaine (CIC) de St Gervais tient une place originale appréciée du public local et reconnue internationalement. Depuis 22 ans, André Iten et son équipe offrent au public une diversité de démarches artistiques liées à la vidéo. Le public genevois a ainsi découvert les plus grands vidéastes comme de nouveaux talents suisses et internationaux. Les Biennales (Image en Mouvement (BIM) et Version) sont des points forts d'exposition d'oeuvres vidéo et un lieu d'expression privilégié pour les élèves des Ecoles d'Art suisses et de France voisine. Au fil des expositions temporaires s'est constituée une des principales collections européennes d'art vidéo (plus de 1700 titres). Après avoir initié un public intéressé à la vidéo le CIC aide des artistes principalement locaux à produire et à monter des oeuvres vidéo. Le CIC a suivi l'évolution des techniques, et a su transformer son apport à l'enseignement, à la vulgarisation et à la production de l'art vidéo. En tant que simple spectateur et parfois comme acteur j'ai pu apprécier à St Gervais l'ouverture et la qualité du travail des responsables et de l'équipe du CIC.

Devant un bilan aussi positif l'idée naturelle serait de pérenniser et développer le CIC en lui donnant le personnel, les budgets et les locaux adéquats, en étendant son rayonnement et ses partenariats.

Au lieu de cela j'ai été consterné d'apprendre lors du vernissage de la 12ème BIM qu'un projet qui ressemble fort à la mort annoncée du CIC était en discussion. Prétextant d'un souci d'efficacité Patrice Mugny, maire et magistrat en charge de la culture à Genève a dit vouloir regrouper les forces dans le Bâtiment de l'Art contemporain (BAC), rue des Bains qui abrite déjà deux institutions.

Si l'on connait l'activisme de Patrice Mugny, on s'étonne que les responsables du Centre d'Art Contemporain et du MAMCO aient pu accepter ou susciter une solution qui sépare l'activité artistique de production et d'expositions du CIC qui irait au CAC de la collection de vidéos qui rejoindrait le MAMCO.

Je ne partage pas l'opinion de certains qui ne voient là qu'un moindre mal au prétexte que tous les artistes ont recours à des techniques mixtes, et que tous les vidéastes pourraient aussi photographier, dessiner, peindre ou sculpter. Il y a des spécificités que les artistes sont libres de privilégier, et toute technique est inscrite dans une histoire singulière.

Ce mariage forcé ne serait pas de bon augure pour Genève. D'une part par un certain mépris affiché d'animateurs culturels qui ne sont même pas remerciés pour le travail accompli, d'autre part par des décisions autoritaires qui entament la liberté de la culture nécessaire à la création. C'est la qualité des équipes et des femmes et des hommes qui dirigent les institutions culturelles qui en font leur valeur et non pas la réorganisation des organigrammes.

Ainsi les laborieuses et longues négociations autour du BAC n'auront réussi qu'à diviser les responsables des institutions impliquées et à faire absorber le CIC par deux d'entre elles. Le Centre de l'Edition Contemporaine et le Centre de la Photo ayant déjà refusé de disparaître dans ce projet.

Je m'associe à la contestation du projet BAC actuel par le Comité de soutien au CIC* qui regroupe actuellement des centaines d'artistes, d'historiens et d'amateurs d'art suisses et internationaux.

La commission des Arts et de la Culture de la ville a déjà bloqué le projet BAC et decidé de s'informer. Le CIC doit poursuivre dans la sérénité l'activité artistique programmée en 2008.

L'excellence du Centre pour l'Image contemporaine créé par André Iten et toute l'équipe doit être reconnue et son développement encouragé en préservant la cohésion de toutes ses activités. Je souhaite que le Conseil de fondation de St Gervais, dans son rôle de tutelle, défende cette option.

Une coopération du CIC avec le MAMCO et le Centre d'Art Contemporain ne sera bénéfique que si chaque institution préserve son autonomie. Par contre si le CIC devait disparaître dans un projet BAC qui nierait les spécificités de cette institution, alors il serait plus sage d'abandonner ce projet.

* Soutien au CIC, loupgene@hotmail.com ou jpambaud@hotmail.com

MAMCO, BAC, CAC

SUIVI ENVIRONNEMENTAL
RAPPORT FINAL

VILLE DE GENEVE
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

Rue du Stand 25
1204 Genève

ECOSERVICES
INGÉNIERIE·ENVIRONNEMENT·SÉCURITÉ

Ecoservices SA
59, rte des Jeunes
Case postale 1047
CH-1227 Carouge (GE)

T +41 (0)22 308 47 00
F +41 (0)22 308 47 01

www.ecoservices.ch
info@ecoservices.ch

Introduction

Contexte de l'étude et mandat

Le service d'architecture de la Ville de Genève a contacté Ecoservices SA pour une analyse ponctuelle des hydrocarbures dans le hall d'entrée Mamco, Cac, Bac côté rue des Bains au début octobre. En effet, le service a été sollicité par les occupants dérangés durant l'été; les plots bois gorgés d'hydrocarbures restituant, lors de fortes chaleurs, les éléments pompés depuis longtemps.

Cette première analyse, ponctuelle, a révélé de fortes concentrations en hydrocarbures totaux ce qui a fait l'objet de réserves dans un premier rendu de rapport. Les quantités en présence rendaient possible, selon l'expérience de Ecoservices SA, la présence de métaux lourds et d'HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) plus nocifs pour la santé.

Sur ce constat, les services de la Ville de Genève ont demandé une étude complémentaire, plus approfondie, de la problématique des sols et chapes des trois entités présentes dans le bâtiment.

Le mandat porte sur l'analyse des sols, revêtements et chapes dans les trois entités qui sont le Mamco, le Bac et le Cac. Une réunion de planification d'analyses a eu lieu le 20 novembre avec les services concernés et le STIPI (service de toxicologie et de pollution industrielle). Le mandat d' Ecoservices SA porte sur les analyses précitées alors que le STIPI s'est occupé des analyses d'air au sein des bâtiments.

Il a également été établi lors de cette séance qu' Ecoservices SA prélèverait des échantillons sur les faux plafonds et sols susceptibles de contenir de l'amiante.

Prélèvements et résultats

Généralités

Suite à la séance de planification, une campagne d'échantillonnage a été présentée au service d'architecture de la Ville de Genève. L'ensemble des propositions d' Ecoservices SA ont été validées soit une quinzaine d'échantillons avec pour chacun des analyses spécifiques (cf. fiche récapitulative, annexe 1). Les trois entités ont été visitées par deux collaborateurs d' Ecoservices SA dont un diagnostiqueur amiante le mercredi 22 novembre 2006. Les prélèvements ont été immédiatement transmis au laboratoire RWB pour analyses.

Résultats

Mamco:

Lieu, pièce	Objet	échantillon	Analyses	Résultats	Pollution
Rez de chaussée, hall d'entrée commun	Colle sous plots de bois	1	Amiante	1-5% d'amiante	Non friable, pas de soucis si aucune intervention
1er étage	Revêtement de sol	2	Hydrocarbures totaux (HT)	Cf annexe 2	Oui, déchets spéciaux
2ème étage	Revêtement de sol	3	HT, HAP et Métaux lourds	Cf annexe 2	Oui, déchets spéciaux
4ème étage	Faux plafonds	4	Amiante	Fibres organiques et minérales	Non

Cac:

Lieu, pièce	Objet	échantillon	Analyses	Résultats	Pollution
2ème étage	Prélèvement sols sous plots bois noir	5	HT Métaux lourds	Cf annexe 3	Oui déchets spéciaux HT mais pas ML
3ème étage	Plot bois clair	6	Hydrocarbures totaux (HT)	Cf annexe 3	Oui, déchets spéciaux
3ème étage	Plot bois foncé	7	HT, HAP et Métaux lourds	Cf annexe 3	Oui, déchets spéciaux

Bac:

Lieu, pièce	Objet	échantillon	Analyses	Résultats	Pollution
Rez de chaussée, espace 7	huile	8	composition	-	-
Rez de chaussée, rue des Bains	Sols, sous plots bois noir	9	Hydrocarbures totaux (HT) et HAP	Cf annexe 4	Oui, déchets spéciaux
1er étage	Plaque eternit	10	Amiante	20-50% amiante	Non friable, pas de souci si aucune intervention
1er étage	Faux plafonds	11	Amiante	Fibres organiques	Non
Escalier, rez premier	Faux plafonds	12	Amiante	Fibres organiques	Non
1er étage	Sol, 1er étage	13	Amiante	Fibres organiques et gypse	Non
1er étage	Plot bois noir (ancien?)	14	HT et HAP	Cf annexe 4	Oui, déchets spéciaux
1er étage	Plot bois clair (récent?)	15	HT	Cf annexe 4	Oui, déchets spéciaux

Commentaires

Les résultats sont à classer en deux catégories:

- la problématique amiante
- la problématique revêtements de sols et chapes

Amiante

Toutes les analyses sont négatives pour les faux plafonds, que ce soit pour le Mamco ou le Bac.

Les plaques Eternit au premier étage du Bac (échantillon 10) soupçonnées de receler de l'amiante en contiennent effectivement et doivent être traitées de manière particulière lors d'interventions destructrices. Elles doivent être stockées de manière adéquate (pas de frottement ou de risque de bris) et doivent être envoyées en DCMI (Décharge contrôlée pour matériaux inertes), unique filière de traitement. Dans la mesure du possible elle doivent être remplacées lors des futurs travaux les concernant.

L'analyse de la sous structure des pavés bois donne deux résultats opposés. Dans le hall central (partie commune au rez de chaussée), la colle sous les plots contient de l'amiante (1-5% d'amiante chrysotile), alors qu'au premier étage du Bac, aucune amiante n'est détectée sous les plots.

L'amiante diagnostiquée dans la colle sous les plots est non friable c'est-à-dire qu'il n'y a pas de risque de libération de fibres spontanées, donc pas de danger en tant que tel. **Une intervention ponctuelle** sur cette colle nécessite le port des EPI (équipements de protection individuel) et une aspiration à la source selon les recommandations de la Suva.

En **cas d'enlèvement** de cette colle, une attention particulière doit être portée. Il s'agit alors de suivre les prescriptions de la SUVA (confinement ou aspiration à la source et équipements de protection individuels EPI). Cette intervention doit alors être effectuée par une entreprise spécialisée.
Avant élimination de cette colle, des analyses complémentaires doivent être effectuées afin de définir l'extension des zones concernées.

Revêtement de sols et de chapes

Trois matériaux ont été analysés dans cette catégorie soit:

- les plots bois (Mamco, Cac et Bac)
- la chape sous les plots bois (Cac et Bac)
- le revêtement de sol aux 1er et 2ème étages du Bac.

Les analyses ont permis une approche globale de la problématique soit: des valeurs concernant les hydrocarbures totaux, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les métaux lourds.

Les hydrocarbures totaux sont présents en grande, voire même très grande quantité dans tous les échantillons. De ce fait, tous les prélèvements sont à classer en déchets spéciaux que ce soit les plots bois, les revêtements des salles du Mamco ou les prélèvements minéraux sous les plots. Les chapes sont atteintes. Les plafonds du premier étage du Mamco laissent apparaître des tâches brunâtres qui ne se recouvrent pas (plusieurs couches de peintures n'ont apporté aucune amélioration). Une contamination des dalles par capillarité est donc certaine (confirmation après

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

NOTE à

Madame Vera Figurek
Présidente de la commission des arts et de la culture
Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 6 mai 2008

Objet

Motion M-724 - «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain»

Madame la Conseillère municipale,
Chère Madame,

Je fais suite à la demande exprimée par la commission des arts et de la culture chargée d'étudier la motion mentionnée en titre.

Vous trouverez ci-joint une copie du rapport final concernant le suivi environnemental, une analyse des différents revêtements de sols et un contrôle de la qualité de l'air dans le bâtiment du MAMCO sis à la rue des Bains.

Il va de soi que mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information que la commission pourrait désirer.

En vous souhaitant bonne réception de ce document, je vous prie de recevoir, Madame la Conseillère municipale, chère Madame, mes plus cordiaux messages.

Rémy Pagani

Annexe mentionnée

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 5983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

tél. avec le directeur du laboratoire RWB Analub). Un diagnostic plus détaillé nécessiterait des prélèvements destructifs au niveau des dalles, il devrait être effectué en fonction des décisions concernant une dépollution totale ou partielle de ces bâtiments.

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques sont également présents, cependant en faible quantité (équivalent à peu pollués pour les matériaux inertes, valeur entre U et T). Leur toxicité est cependant très grande et ils se libèrent en fonction de la chaleur.

La présence excessive de métaux lourds a également été diagnostiquée. En particulier le cuivre, au 3ème étage du Cac, est de très loin au-dessus des limites acceptables. La présence de ces métaux lourds ne pose cependant pas de danger de santé immédiat.

Conclusion

Les analyses ont montré une pollution importante de toutes les surfaces échantillonnées aux hydrocarb ures. Les Hydrocarbures polycycliques sont également présents et sont libérés plus ou moins intensément en fonction des variations de température (toxicité possible en phase estivale avec forte chaleur). Les métaux lourds sont présents en excès de manière ponctuelle.

Les revêtements de sols et les plots bois (anciens et nouveaux) tout comme les chapes doivent être considérés comme pollués. Les analyses du STIPI sur les concentrations de particules dans l'air complètent ces analyses matières afin de diagnostiquer l'urgence d'une remédiation.

La présence d'amiante dans la colle au rez-de-chaussée accentue la problématique. En effet, pour un traitement complet de la zone, plots, chape et dalle, l'intervention d'une entreprise spécialisée doit être envisagée.

L'aspect financier dépend du type de remédiation choisi, plusieurs variantes peuvent être envisagées et doivent être évaluées en concertation avec le STIPI. Les prix suivants peuvent cependant être avancés.

Traitement des plots bois et revêtements de sol :	564.13/tonne HT au CTDS (UIOM Cheneviers)
Traitement des déchets minéraux:	env. 115.-/tonne HT (offre selon tonnage en décharge contrôlée bioactive DCB, Châtillon Fribourg)
Problématique amiante (à confirmer):	d'une dizaine de milliers de francs à plusieurs centaines de milliers de francs en fonction des choix d'assainissement et de la taille des zones concernées.

Le présent mandat a confirmé la problématique des pollutions aux hydrocarbures. Il met à jour une seconde problématique liée à la présence d'amiante qui, sur le plan financier, peu démultiplier les coûts suivant les travaux jugés nécessaires pour une mise à disposition au grand public.

Carouge, décembre 2006

Ecoservices SA

Pietro Godenzi
administrateur

Annexe 1

Campagne d'échantillonnage

ECOSERVICES
INGÉNIERIE·ENVIRONNEMENT·SÉCURITÉ

Analyses Mamco Bac Cac

Les trois entités ont été visitées le mercredi 22 novembre 2006. Les prélèvements suivants sont proposés pour analyses:

Mamco:
- rez de chaussée
  1 prélèvement sols colle sous plots de bois analyse amiante
- 1er étage
  1 prélèvement de sols pour analyses Hydrocarbures totaux (HT)
- 2ème étage
  1 prélèvement de sols pour analyses HT, HAP(hydrocarbures aromatiques polycycliques) et Métaux lourds (ML) √
- 4ème étage
  1 prélèvement faux plafond amiante

CAC:
- 2ème étage
  1 prélèvement sols sous plots bois HT et ML
- 3ème étage
  1 prélèvement plot bois clair HT
  1 prélèvement plot bois foncé HT, HAP et ML

BAC:
- rez de chaussée
  1 prélèvement rez entrée matériaux sous plots bois HT et HAP
  1 prélèvement d'huile analyse de la composition
- escalier rez-premier
  1 prélèvement pour analyse amiante faux plafond
- premier
  1 prélèvement plots ancien HT et HAP
  1 prélèvement plots récent HT
  1 prélèvement pour analyse amiante plaque eternit
  1 prélèvement pour analyse amiante faux plafond
  1 prélèvement pour analyse amiante sous plot de bois

Prix des analyses:

HT: 179.-/pièce HT	8 analyses:	CHF 1432.- HT
HAP: 250.-/pièce HT	4 analyses:	CHF 1000.- HT
ML: 265.-/ pièce HT	3 analyses:	CHF 795.- HT
Amiante: 150.-/pièce HT	6 analyses:	CHF 900.- HT
TOTAL:		CHF 4127.-HT + frais d'envoi

Annexe 2

Analyses MAMCO

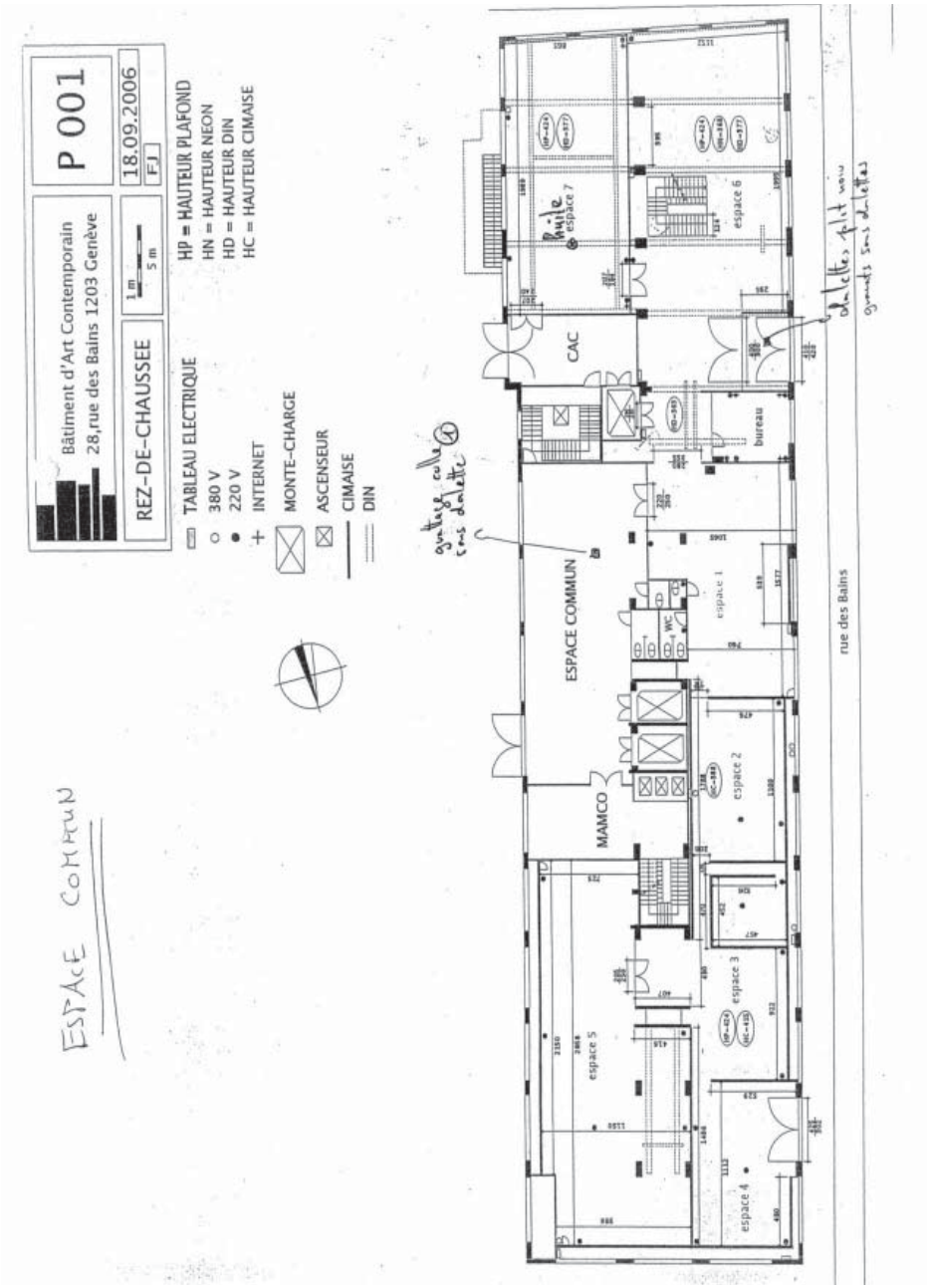
Bâtiment d'Art Contemporain
28,rue des Bains 1203 Genève
P 001
REZ-DE-CHAUSSEE
1m
5m
18.09.2006
FJ
TABLEAU ELECTRIQUE
380 V
220 V
INTERNET
MONTE-CHARGE
ASCENSEUR
CIMAISE
DIN
HP = HAUTEUR PLAFOND
HN = HAUTEUR NEON
HD = HAUTEUR DIN
HC = HAUTEUR CIMAISE
ESPACE COMMUN
MAMCO
CAC
bureau
WC
espace 1
espace 2
espace 3
espace 4
espace 5
espace 6
espace 7
rue des Bains
ESPACE COMMUN

MICROSCAN Service S.A.
MICROSCOPIE ET MICROANALYSE

ISO 9001 SGS Certificat n°70298

COPIE

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Route de la Maladière 16 – 1022 Chavannes-près-Renens
T: 021 691 82 52, F: 021 691 77 12, E: info@microscan.ch

STS n°472

Rapport **981/100 A**

Client : ECOSERVICES SA
M. Simon Schneebeli
Rte des Jeunes 59
Case postale 1047
1227 Carouge (GE)

PV n° 5518 du 28.11.2006.

Commande : réf.: SCS. 06-229, BAC/MAMCO du 23.11.2006.

Date : 29.11.2006.

RÉSULTATS :

MSSA	Réf. client	Description	Amiante	%	Type de fibres
29170	06-229-01	Faux-plafond, 4ème étage MAMCO	Non détecté	<1	Organiques et minérales
c 29171	06-229-02	Sol (poussières), rez-de-chaussée MAMCO	Présent	1-5	Amiante chrysotile
29172	06-229-10	Fibrociment, 1er étage	Présent	20-50	Amiante chrysotile
29197	06-229-11	Faux-plafond, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques
29174	06-229-12	Faux-plafond, escalier rez-1er étage	Non détecté	<1	Organiques
29175	06-229-13	Sol, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques et quelques gypse

ESPACE COMMUN

RESP. SCIENTIFIQUE
Christophe Garnier
Ing. Sc. Mat. EPUG

ASSUR. QUALITE
Philippe Henchoz
Ingénieur UFBC

PROCÉDURES :

Prélèvements : effectués par le client et reçus le 24.11.2006.
Préparation : Etalement sur un porte-objet muni d'une surface autocollante. Dépôt d'une couche d'or conductrice. La mention *c* indique que l'échantillon a été préalablement calciné.
Analyse : Avec un microscope électronique à balayage et un spectromètre de rayons-X dispersif en énergie.
Résultats : Le pourcentage est indicatif. La limite de quantification est de 1%.
Divers : Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Les signatures reproduites ne sont pas valides. Ce rapport ne concerne que les échantillons mentionnés sous la rubrique *résultats*. Autres compléments disponibles sur demande. **Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle de la personne mentionnée sous *client*.**

ESPACE COMMUN

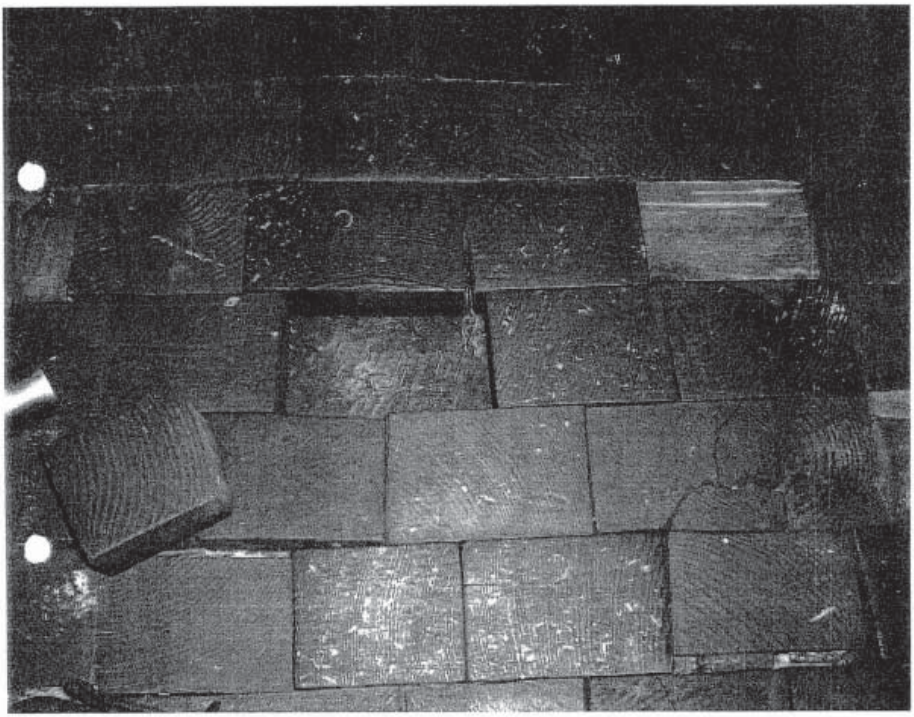

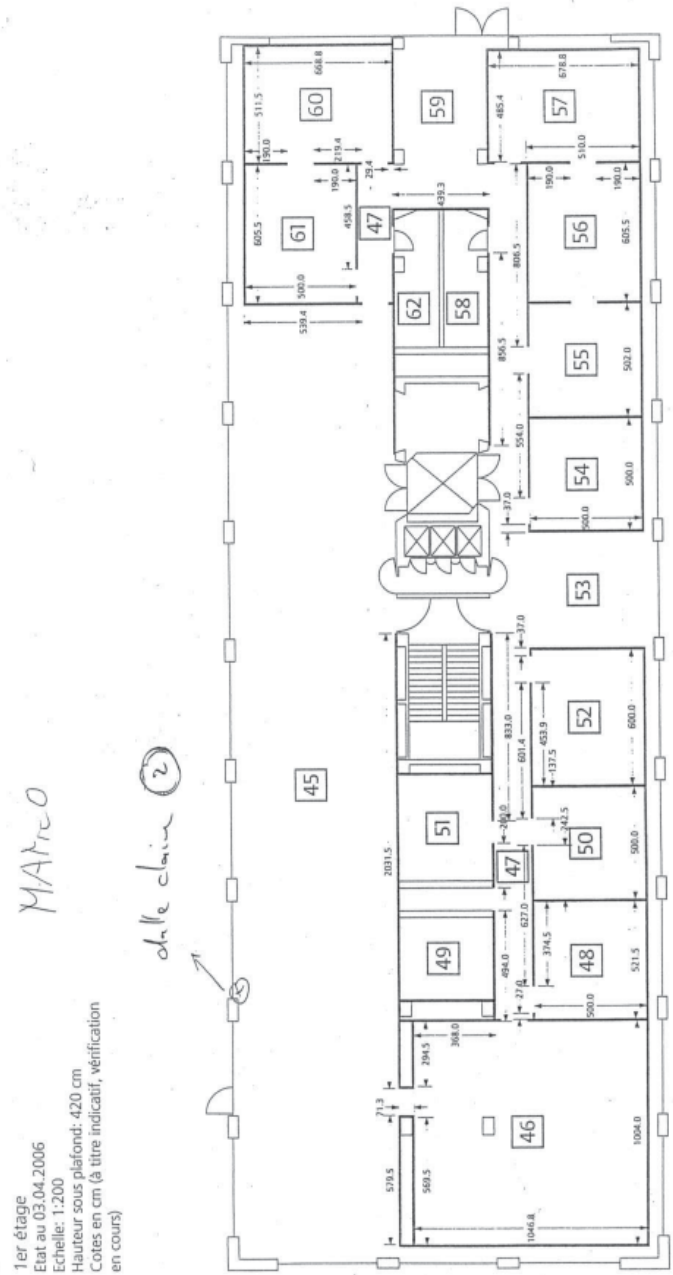
1er étage
Etat au 03.04.2006
Echelle: 1:200
Hauteur sous plafond: 420 cm
Cotes en cm (à titre indicatif, vérification en cours)
MAMCO
dalle claire
2
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62

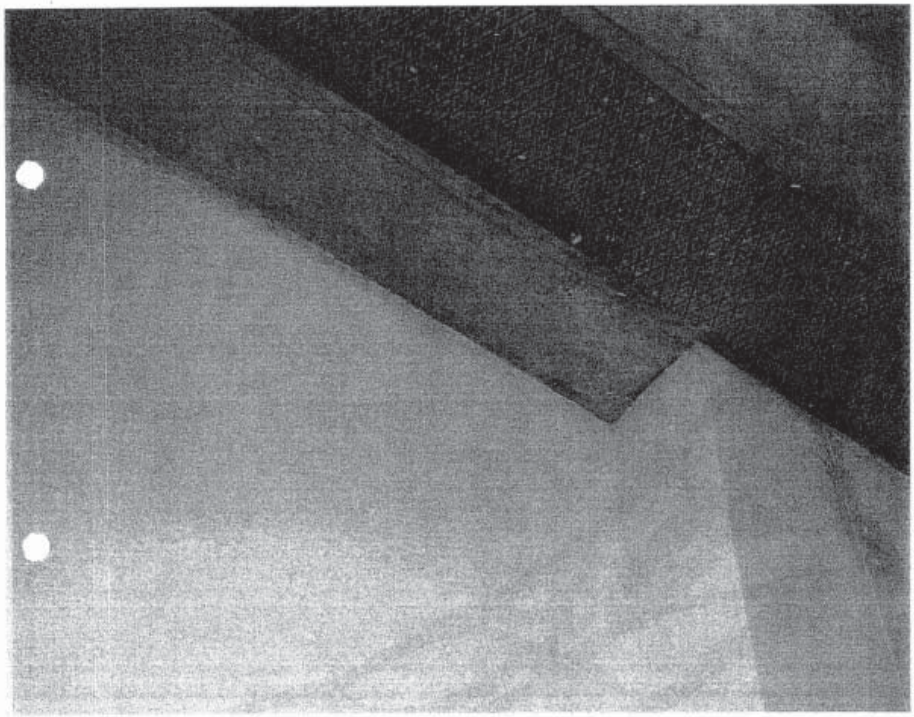

RWB analub laboratoires SA
Route de Fontenais 77* CH-2900 Porrentruy
Tél. 032 465 93 93 * Fax 032 465 93 94
e-mail laboratoire@rwb.ch

RWB
analub laboratoires SA

Porrentruy, le 12 décembre 2006

Rapport d'essais d'échantillon n° 5087

ECOservices SA
Rte des Jeunes 59
1227 Carouge

Ref. de dossier RWB: **04L56**
Prélevé le 22.11.2006 à
Type de prélèvement:
Nature de l'échantillon: **divers solide**
Traitement utilisé:
Date de réception: **24 novembre 2006**
Conditions météo:
Nbre de flacons:
Point de prélèvement: **Mamco**
1er étage
Remarques:

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Hydrocarbures totaux	T 90-114 *	30.11.06	1550	mg/kg

Commentaire:
*Les méthodes marquées * n'entrent pas actuellement dans le champ de l'accréditation EN/ISO 17025. Des compléments d'information et les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande du client. Les prélèvements effectués par le client n'entrent pas dans le champs de l'accréditation. Les résultats se limitent à l'échantillon tel que présenté à son arrivée au laboratoire.*

B. Allemann, directeur

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1988 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

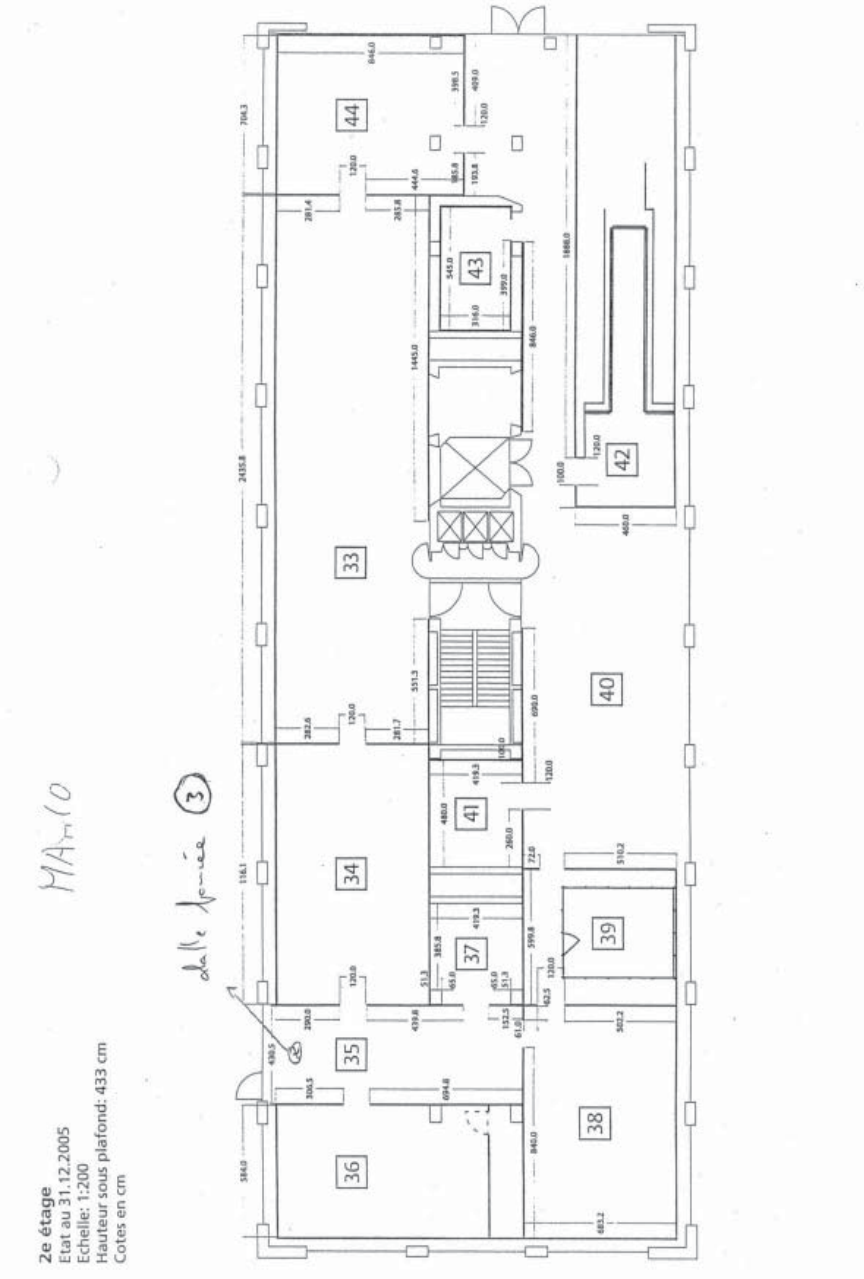
2e étage
Etat au 31.12.2005
Echelle: 1:200
Hauteur sous plafond: 433 cm
Cotes en cm
MAMCO
Salle Annexe 3
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44

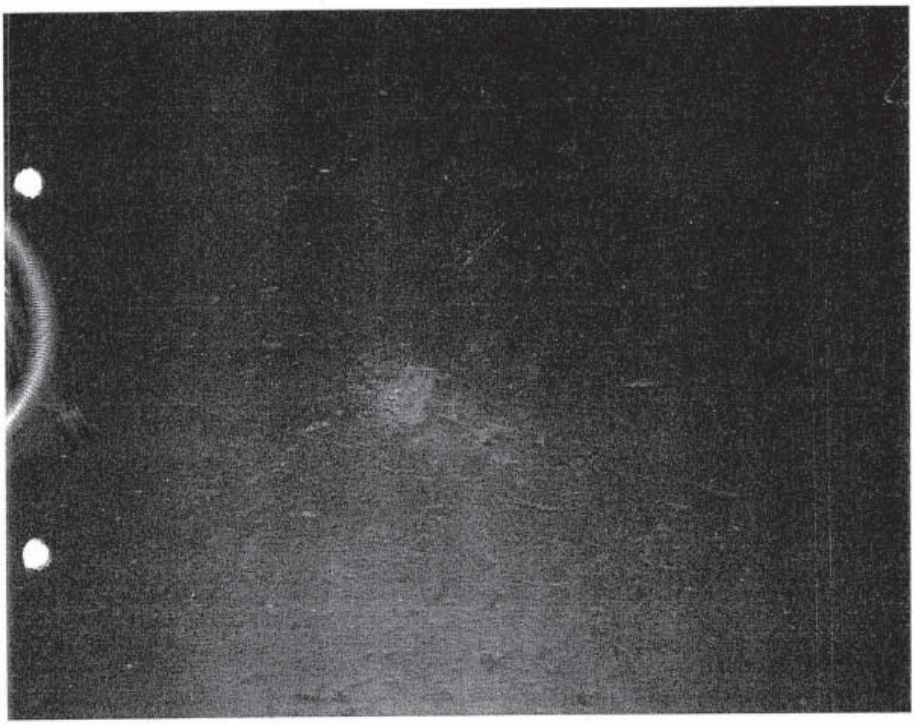

RWB analub laboratoires SA
Route de Fontenais 77* CH-2900 Porrentruy
Tél. 032 465 93 93 * Fax 032 465 93 94
e-mail laboratoire@rwb.ch

RWB
analub laboratoires SA

Porrentruy, le 12 décembre 2006

Rapport d'essais d'échantillon n° 5088

ECOservices SA
Rte des Jeunes 59
1227 Carouge

Ref. de dossier RWB: **04L56**
Prélevé le 22.11.2006 à
Type de prélèvement:
Nature de l'échantillon: **divers solide**
Traitement utilisé:
Date de réception: **24 novembre 2006**
Conditions météo:
Nbre de flacons:
Point de prélèvement: **Mamco**
2ème étage
Remarques:

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Hydrocarbures totaux	T 90-114 *	30.11.06	169500	mg/kg
Polyaromatiques (PAH)	EPA 525, 625 *	04.12.06		
Naphtalène			125	µg/kg
Acénaphtylène			< 50	µg/kg
Acénaphtène			148	µg/kg
Fluorène			145	µg/kg
Phénanthrène			6166	µg/kg
Anthracène			1772	µg/kg
Fluoranthène			555	µg/kg
Pyrène			814	µg/kg

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1988 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

Rapport d'essais d'échantillon n° 5088

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Benzo(a)anthracène			< 50	µg/kg
Chrysène			92	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène &				
Benzo(k)fluoranthène			< 100	µg/kg
Benzo(a)pyrène			< 50	µg/kg
Indéno(1,2,3 - cd)pyrène			< 50	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène			< 50	µg/kg
Benzo(ghi)perylène			< 50	µg/kg
Métaux lourds sous-traités	Analub	11.12.06		

Commentaire:

*Les méthodes marquées * n'entrent pas actuellement dans le champ de l'accréditation EN/ISO 17025. Des compléments d'information et les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande du client. Les prélèvements effectués par le client n'entrent pas dans le champs de l'accréditation. Les résultats se limitent à l'échantillon tel que présenté à son arrivée au laboratoire.*

B. Allemann, directeur

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chamviron 1988 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

Id. laboratoire : T6579
Id. client : 5088
Mamco 2ème étage
No. Commande :
Résultats imprimés : 11.12.06

RWB
analub laboratoires SA

STS 197

Rapport d'essai : échantillon solide

Analyse de déchets selon OTD (Protocole interne SBD-ICPAES)

(Cd) Cadmium :	0.7	mg/kg +/-0.2	(Cu) Cuivre :	29	mg/kg +/- 20 %
(Ni) Nickel :	15	mg/kg +/- 20 %	(Pb) Plomb :	14.2	mg/kg +/-2
(Zn) Zinc :	54	mg/kg +/- 20 %			

Préparation échantillon : Extraction à l'eau régale.

Analyses élémentaires effectuées par ICP-AES + hydrures volatils (protocole interne HYD-ICPAES)

(Hg) Mercure : 0.06 mg/kg +/- 0.05

Préparation échantillon : Extraction à l'eau régale.

T6579

Ces résultats d'analyses ne concernent que les échantillons soumis à l'essai ; leur reproduction, même partielle, n'est pas autorisée sans l'approbation écrite du laboratoire analub s.a.
Les paramètres repérés (n.a.) n'entrent pas dans le champ d'accréditation de la norme ISO 17025
Des compléments d'information et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande du client

Traité par : D. Rupp

Rue de Monruz 16, CH-2000 Neuchâtel, Tél: +41 (0)32 465 93 93, Fax: +41 (0)32 465 93 94, e-mail: laboratoire@rwb.ch

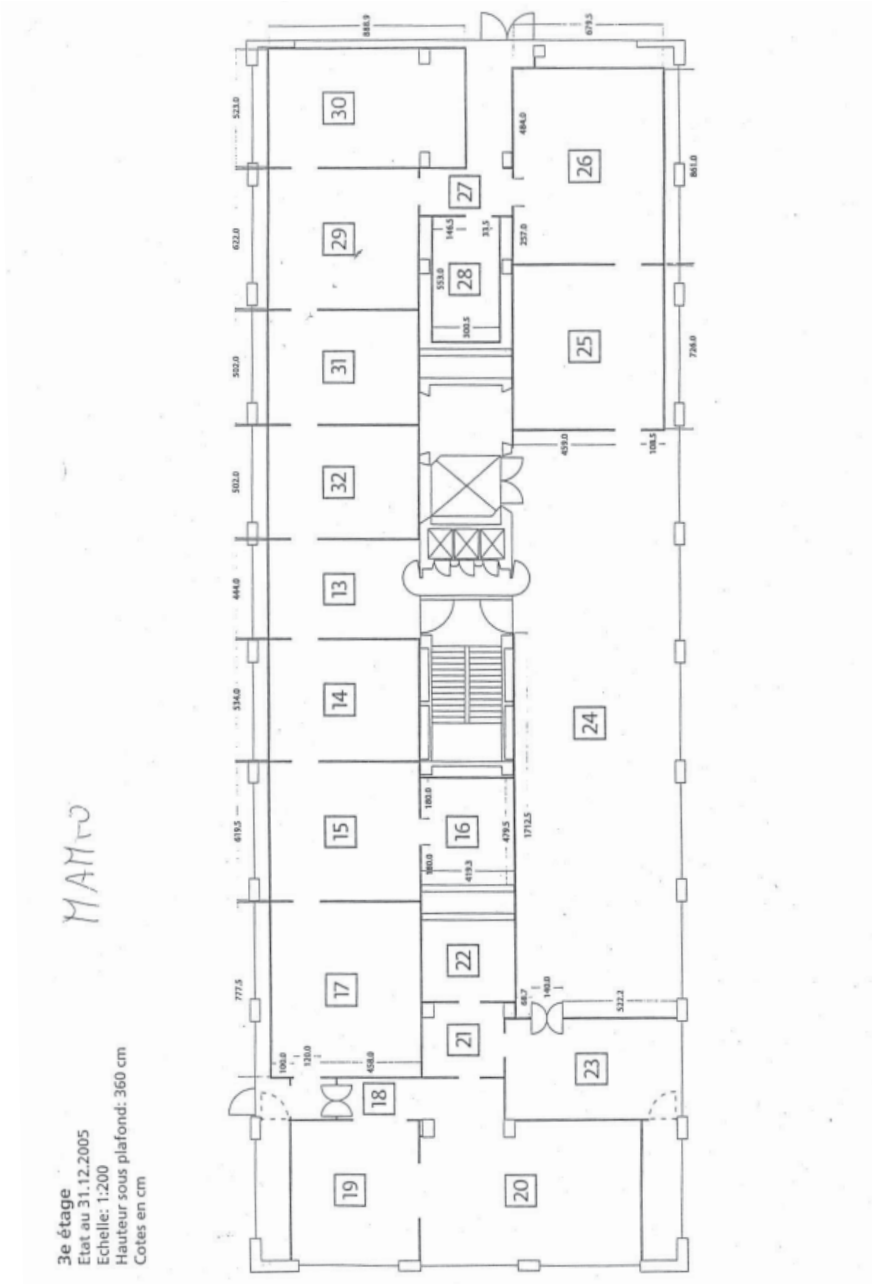
MAMCO
3e étage
Etat au 31.12.2005
Echelle: 1:200
Hauteur sous plafond: 360 cm
Cotes en cm

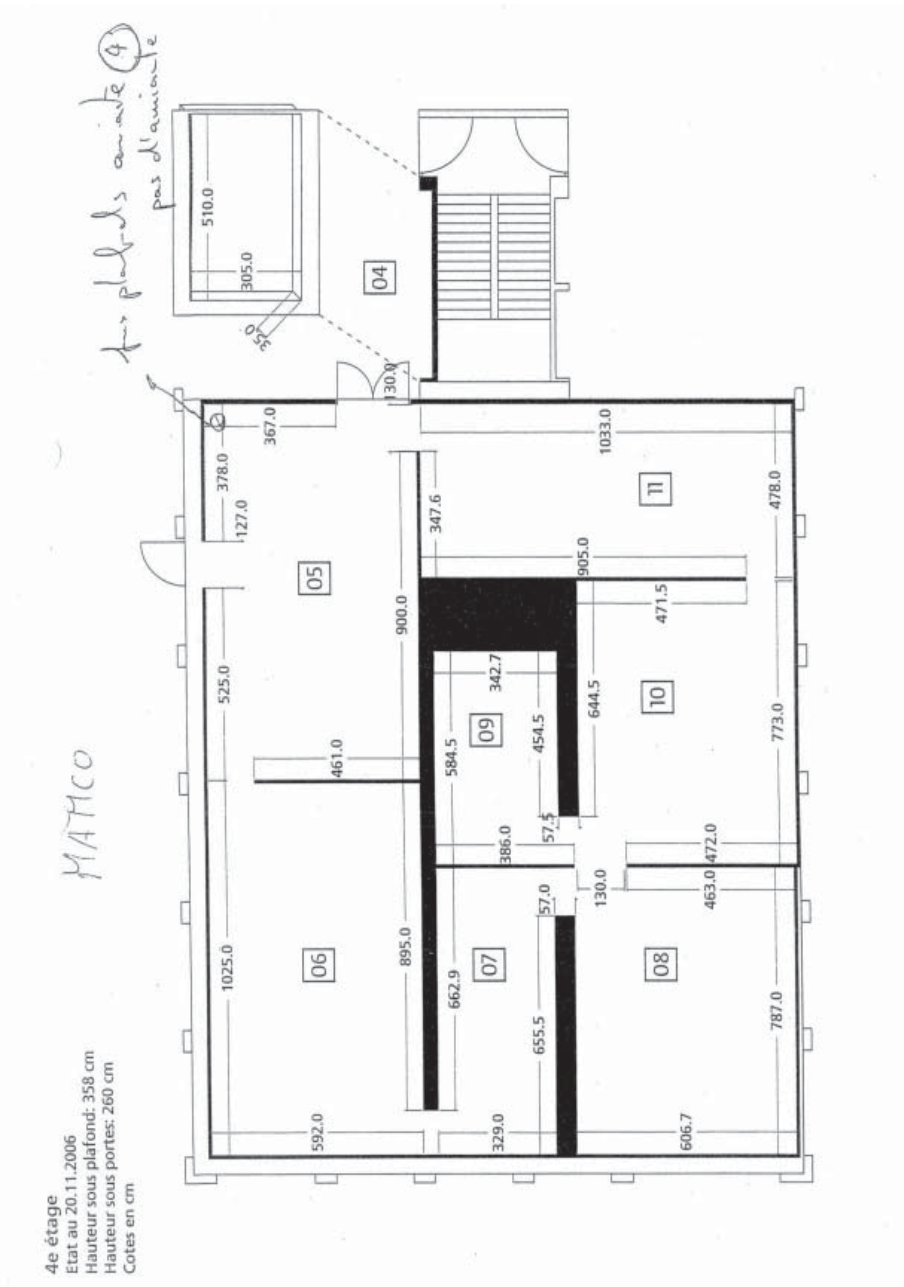
4e étage
Etat au 20.11.2006
Hauteur sous plafond: 358 cm
Hauteur sous portes: 260 cm
Cotes en cm
MATHCO
04
05
06
07
08
09
10
11
510.0
305.0
130.0
367.0
378.0
127.0
1033.0
478.0
347.6
905.0
471.5
900.0
525.0
342.7
644.5
773.0
461.0
584.5
454.5
57.5
386.0
472.0
57.0
130.0
463.0
1025.0
895.0
662.9
655.5
787.0
592.0
329.0
606.7

Annexe 3

Analyses CAC

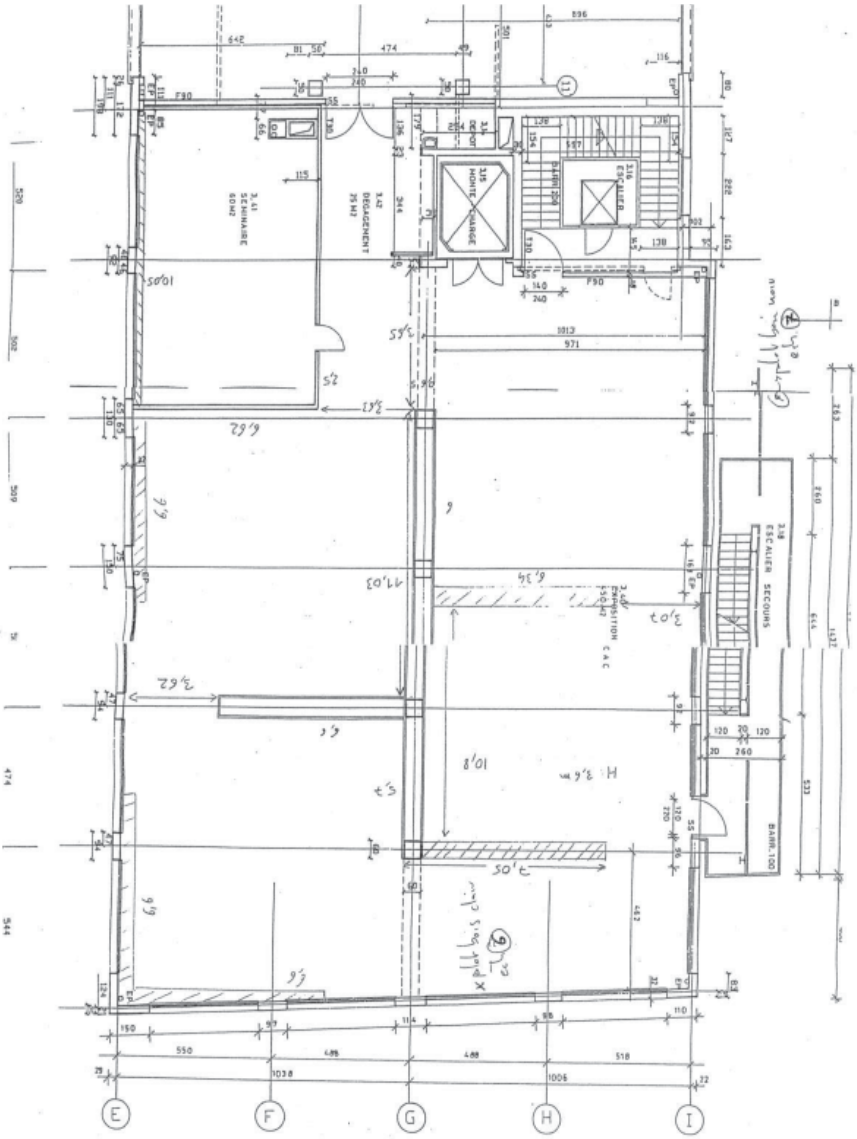
E
F
G
H
I

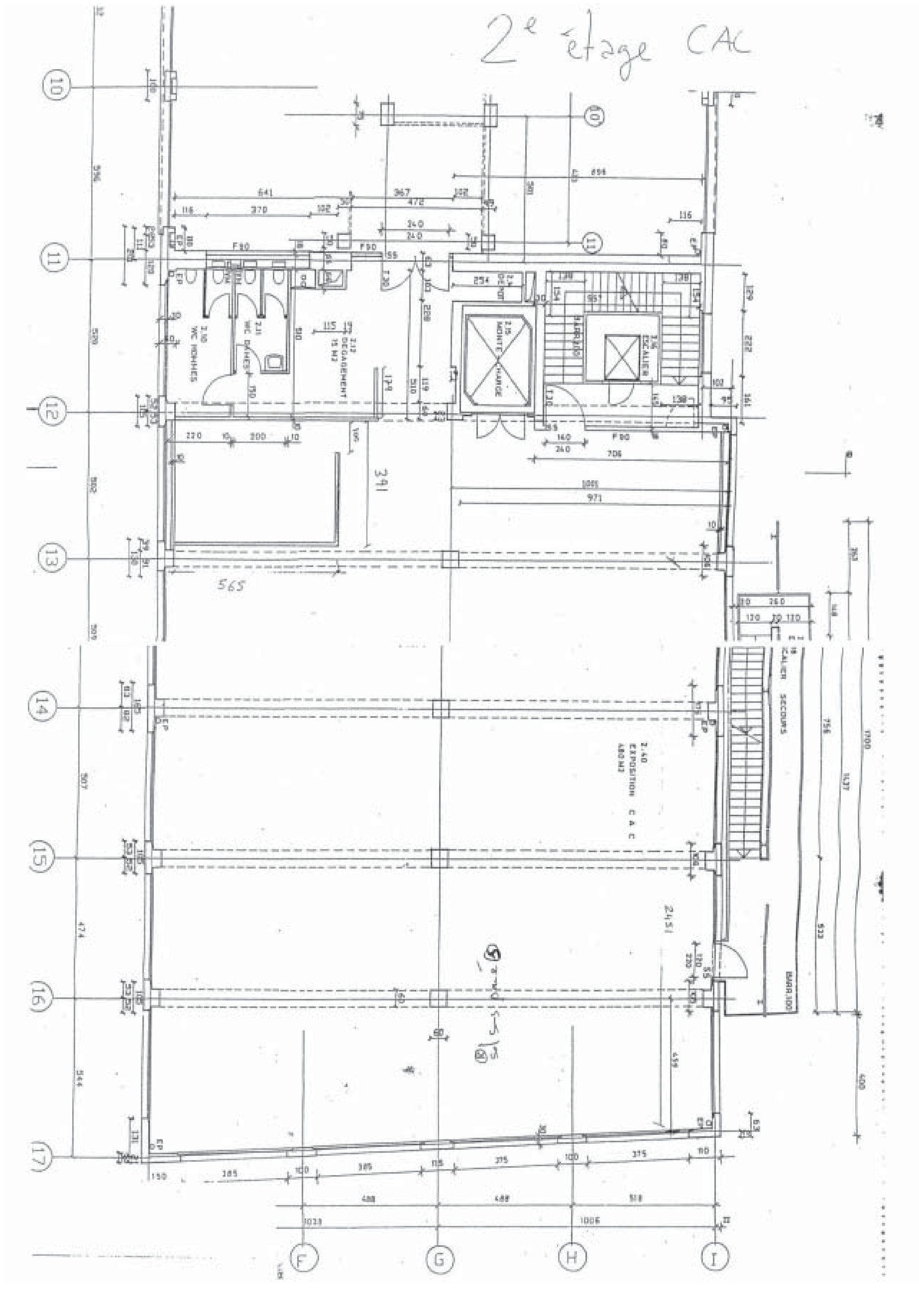
2e étage CAC
10
11
12
13
14
15
16
17
F
G
H
I

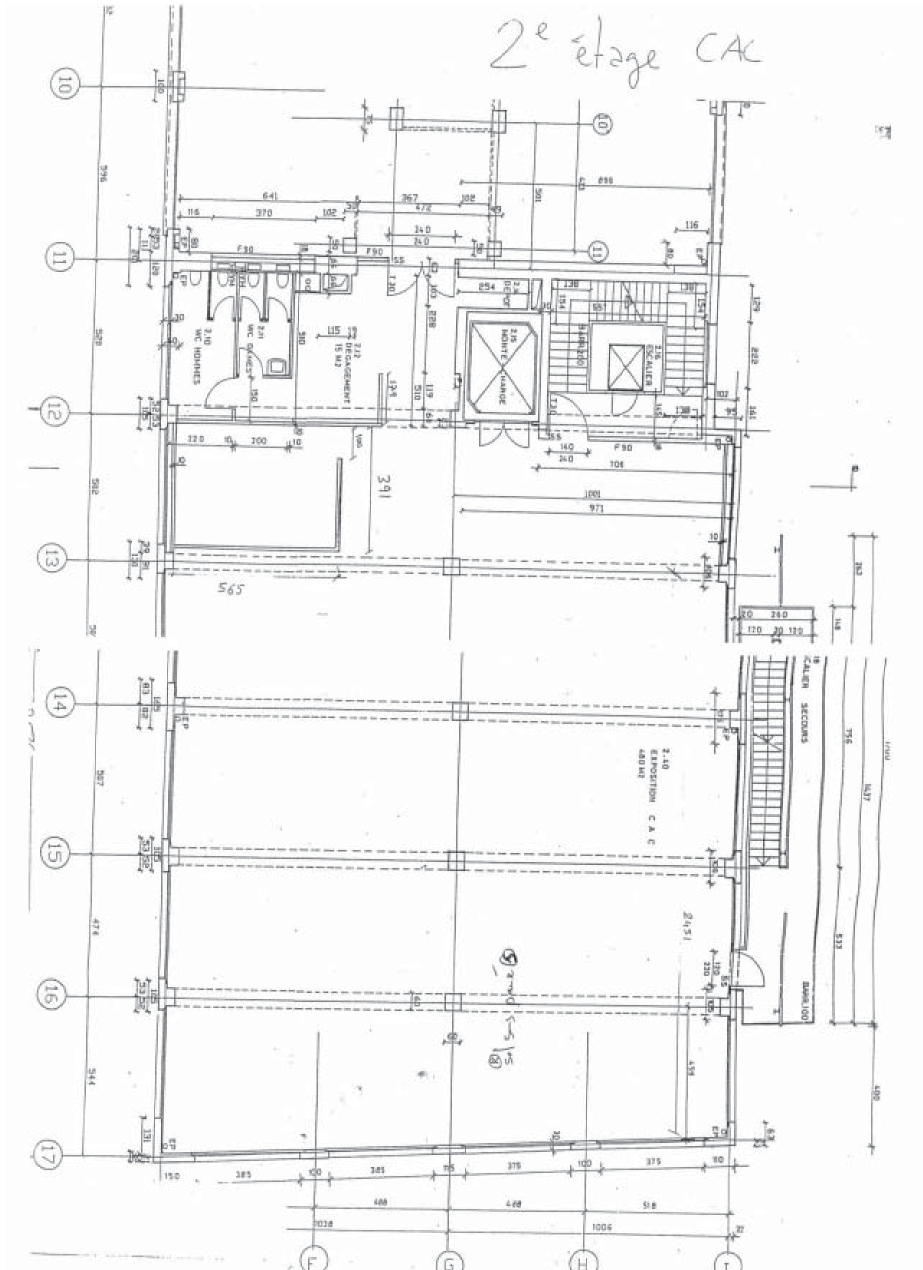
2e étage CAC

MICROSCAN Service S.A.
MICROSCOPIE ET MICROANALYSE

ISO 9001 SGS Certificat n°70298

COPIE

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Route de la Maladière 16 – 1022 Chavannes-près-Renens
T: 021 691 82 52, F: 021 691 77 12, E: info@microscan.ch

STS n°472

Rapport **981/100 A**

Client : ECOSERVICES SA
M. Simon Schneebeli
Rte des Jeunes 59
Case postale 1047
1227 Carouge (GE)

PV n° 5518 du 28.11.2006.

Commande : réf.: SCS. 06-229, BAC/MAMCO du 23.11.2006.

Date : 29.11.2006.

RÉSULTATS :

	MSSA	Réf. client	Description	Amiante	%	Type de fibres
	29170	06-229-01	Faux-plafond, 4ème étage MAMCO	Non détecté	<1	Organiques et minérales
c	29171	06-229-02	Sol (poussières), rez-de-chaussée	Présent	1-5	Amiante chrysotile
	29172	06-229-10	Fibrociment, 1er étage	Présent	20-50	Amiante chrysotile
	29197	06-229-11	Faux-plafond, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques
	29174	06-229-12	Faux-plafond, escalier rez-1er étage	Non détecté	<1	Organiques
	29175	06-229-13	Sol, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques et quelques gypse

RESP. SCIENTIFIQUE
Christophe Garnier
Ing. Sc. Mat. EPUG

ASSUR. QUALITE
Philippe Henchoz
Ingénieur UFBC

PROCÉDURES :

Prélèvements : effectués par le client et reçus le 24.11.2006.
Préparation : Etalement sur un porte-objet muni d'une surface autocollante. Dépôt d'une couche d'or conductrice. La mention *c* indique que l'échantillon a été préalablement calciné.
Analyse : Avec un microscope électronique à balayage et un spectromètre de rayons-X dispersif en énergie.
Résultats : Le pourcentage est indicatif. La limite de quantification est de 1%.
Divers : Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Les signatures reproduites ne sont pas valides. Ce rapport ne concerne que les échantillons mentionnés sous la rubrique *résultats*. Autres compléments disponibles sur demande. **Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle de la personne mentionnée sous *client*.**

RWB analub laboratoires SA
Route de Fontenais 77* CH-2900 Porrentruy
Tél. 032 465 93 93 * Fax 032 465 93 94
e-mail laboratoire@rwb.ch

RWB
analub laboratoires SA

Porrentruy, le 12 décembre 2006

Rapport d'essais d'échantillon n° 5089

ECOservices SA
Rte des Jeunes 59
1227 Carouge

Ref. de dossier RWB: **04L56**
Prélevé le 22.11.2006 à
Type de prélèvement:
Nature de l'échantillon: **Terre**
Traitement utilisé:
Date de réception: **24 novembre 2006**
Conditions météo:
Nbre de flacons:
Point de prélèvement: **CAC**
2ème étage
Remarques:

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Hydrocarbures totaux	T 90-114 *	30.11.06	86400	mg/kg
Métaux lourds sous-traités	Analub	11.12.06		

Commentaire:
*Les méthodes marquées * n'entrent pas actuellement dans le champ de l'accréditation EN/ISO 17025. Des compléments d'information et les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande du client. Les prélèvements effectués par le client n'entrent pas dans le champs de l'accréditation. Les résultats se limitent à l'échantillon tel que présenté à son arrivée au laboratoire.*

B. Allemann, directeur

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chamviron 1988 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

Id. laboratoire : T6580
Id. client : 5089
CAC 2ème étage (bois)
No. Commande :
Résultats imprimés : 11.12.06

RWB
analub laboratoires SA

STS 197

Rapport d'essai : échantillon solide

Analyse de déchets selon OTD (Protocole interne SBD-ICPAES)

(Cd) Cadmium :	0.6	mg/kg +/-0.2	(Cu) Cuivre :	140	mg/kg +/- 20 %
(Ni) Nickel :	39	mg/kg +/- 20 %	(Pb) Plomb :	36	mg/kg +/- 20 %
(Zn) Zinc :	170	mg/kg +/- 20 %			

Préparation échantillon : Extraction à l'eau régale.

Analyses élémentaires effectuées par ICP-AES + hydrures volatils (protocole interne HYD-ICPAES)

(Hg) Mercure : 0.09 mg/kg +/- 0.05

Préparation échantillon : Extraction à l'eau régale.

T6580

Ces résultats d'analyses ne concernent que les échantillons soumis à l'essai ; leur reproduction, même partielle, n'est pas autorisée sans l'approbation écrite du laboratoire analub s.a.
Les paramètres repérés (n.a.) n'entrent pas dans le champs d'accréditation de la norme ISO 17025
Des compléments d'information et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande du client

Traité par : D. Rupp

rue de Monruz 16, CH-2000 Neuchâtel, Tél: +41 (0)32 465 93 93, Fax: +41 (0)32 465 93 94, e-mail: laboratoire@rwb.ch

RWB analub laboratoires SA
Route de Fontenais 77* CH-2900 Porrentruy
Tél. 032 465 93 93 * Fax 032 465 93 94
e-mail laboratoire@rwb.ch

RWB
analub laboratoires SA

Porrentruy, le 12 décembre 2006

Rapport d'essais d'échantillon n° 5090

ECOservices SA
Rte des Jeunes 59
1227 Carouge

Ref. de dossier RWB: **04L56**
Prélevé le 22.11.2006 à
Type de prélèvement:
Nature de l'échantillon: **bois**
Traitement utilisé:
Date de réception: **24 novembre 2006**
Conditions météo:
Nbre de flacons:
Point de prélèvement: **CAC**
3ème étage, plot bois clair
Remarques:

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Hydrocarbures totaux	T 90-114 *	30.11.06	393500	mg/kg

Commentaire:
*Les méthodes marquées * n'entrent pas actuellement dans le champ de l'accréditation EN/ISO 17025. Des compléments d'information et les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande du client. Les prélèvements effectués par le client n'entrent pas dans le champs de l'accréditation. Les résultats se limitent à l'échantillon tel que présenté à son arrivée au laboratoire.*

B. Allemann, directeur

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1988 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

RWB analub laboratoires SA
Route de Fontenais 77* CH-2900 Porrentruy
Tél. 032 465 93 93 * Fax 032 465 93 94
e-mail laboratoire@rwb.ch

RWB
analub laboratoires SA

Porrentruy, le 12 décembre 2006

Rapport d'essais d'échantillon n° 5091

ECOservices SA
Rte des Jeunes 59
1227 Carouge

Ref. de dossier RWB: **04L56**
Prélevé le 22.11.2006 à
Type de prélèvement:
Nature de l'échantillon: **bois**
Traitement utilisé:
Date de réception: **24 novembre 2006**
Conditions météo:
Nbre de flacons:
Point de prélèvement: **CAC**
3ème étage, plot bois foncé
Remarques:

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Hydrocarbures totaux	T 90-114 *	30.11.06	140000	mg/kg
Polyaromatiques (PAH)	EPA 525, 625 *	04.12.06		
Naphtalène			127	µg/kg
Acénaphtylène			< 50	µg/kg
Acénaphtène			167	µg/kg
Fluorène			248	µg/kg
Phénanthrène			10017	µg/kg
Anthracène			< 50	µg/kg
Fluoranthène			7236	µg/kg
Pyrène			10450	µg/kg

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1988 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

Rapport d'essais d'échantillon n° 5091

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Benzo(a)anthracène			1930	µg/kg
Chrysène			5562	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène &				
Benzo(k)fluoranthène			443	µg/kg
Benzo(a)pyrène			216	µg/kg
Indéno(1,2,3 - cd)pyrène			88	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène			72	µg/kg
Benzo(ghi)perylène			150	µg/kg
Métaux lourds sous-traités	Analub	11.12.06		

Commentaire:

*Les méthodes marquées * n'entrent pas actuellement dans le champ de l'accréditation EN/ISO 17025. Des compléments d'information et les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande du client. Les prélèvements effectués par le client n'entrent pas dans le champs de l'accréditation. Les résultats se limitent à l'échantillon tel que présenté à son arrivée au laboratoire.*

B. Allemann, directeur

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1988 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

Annexe 4

Analyses BAC

Écoservices SA
1227 Carouge (GE)
www.ecoservices.ch

Id. laboratoire : T6581
Id. client : 5091
CAC 3ème étage (plot bois foncé)
No. Commande :
Résultats imprimés : 11.12.06

RWB
analub laboratoires SA

STS 197

Rapport d'essai : échantillon solide

Analyse de déchets selon OTD (Protocole interne SBD-ICPAES)

(Cd) Cadmium :	3.6	mg/kg +/- 20 %	(Cu) Cuivre :	3'000	mg/kg +/- 20 %
(Ni) Nickel :	640	mg/kg +/- 20 %	(Pb) Plomb :	510	mg/kg +/- 20 %
(Zn) Zinc :	740	mg/kg +/- 20 %			

Préparation échantillon : Extraction à l'eau régale.

Analyses élémentaires effectuées par ICP-AES + hydrures volatils (protocole interne HYD-ICPAES)

(Hg) Mercure : 2.78 mg/kg +/- 20 %

Préparation échantillon : Extraction à l'eau régale.

T6581

Ces résultats d'analyses ne concernent que les échantillons soumis à l'essai ; leur reproduction, même partielle, n'est pas autorisée sans l'approbation écrite du laboratoire analub s.a. Les paramètres repérés (n.a.) n'entrent pas dans le champs d'accréditation de la norme ISO 17025 Des compléments d'information et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande du client

Traité par : D. Rupp

lue de Monruz 16, CH-2000 Neuchâtel, Tél: +41 (0)32 465 93 93, Fax: +41 (0)32 465 93 94, e-mail: laboratoire@rwb.cl

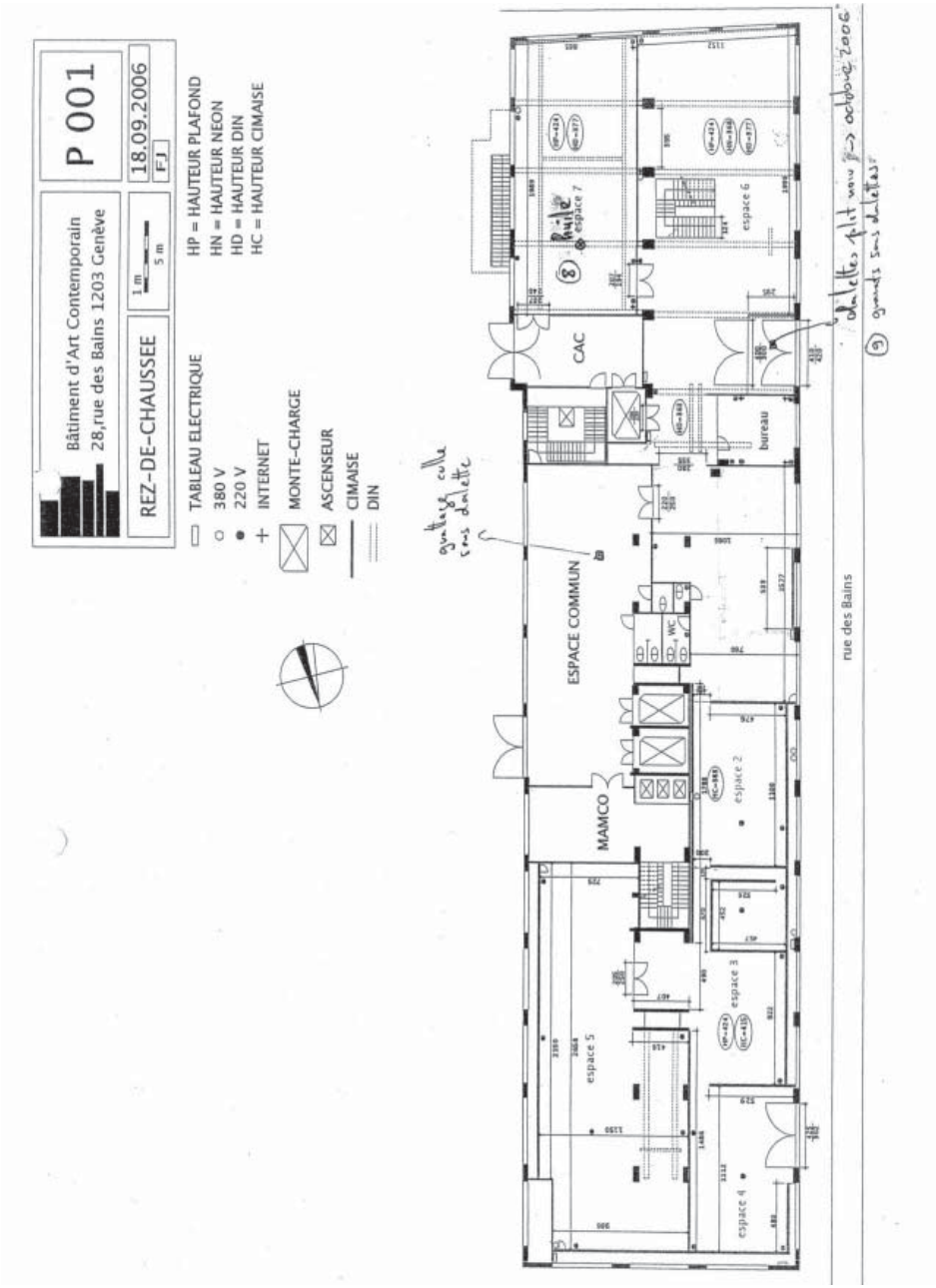
Bâtiment d'Art Contemporain
28,rue des Bains 1203 Genève
P 001
REZ-DE-CHAUSSEE
1 m
5 m
18.09.2006
FJ
TABLEAU ELECTRIQUE
380 V
220 V
INTERNET
MONTE-CHARGE
ASCENSEUR
CIMAISE
DIN
HP = HAUTEUR PLAFOND
HN = HAUTEUR NEON
HD = HAUTEUR DIN
HC = HAUTEUR CIMAISE
ESPACE COMMUN
MAMCO
CAC
bureau
WC
espace 2
espace 3
espace 4
espace 5
espace 6
espace 7
rue des Bains

RWB analub laboratoires SA
Route de Fontenais 77* CH-2900 Porrentruy
Tél. 032 465 93 93 * Fax 032 465 93 94
e-mail laboratoi re@rwb.ch

RWB
analub laboratoires SA

Porrentruy, le 12 décembre 2006

Rapport d'essais d'échantillon n° 5093

ECOservices SA
Rte des Jeunes 59
1227 Carouge

Ref. de dossier RWB: **04L56**
Prélevé le 22.11.2006 à
Type de prélèvement:
Nature de l'échantillon: **huile**
Traitement utilisé:
Date de réception: **24 novembre 2006**
Conditions météo:
Nbre de flacons:
Point de prélèvement: **BAC Huile**

Remarques:

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Profil GC-MS	base EPA 625 *	11.12.06		

Commentaire:
*Les méthodes marquées * n'entrent pas actuellement dans le champ de l'accréditation EN/ISO 17025. Des compléments d'information et les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande du client. Les prélèvements effectués par le client n'entrent pas dans le champs de l'accréditation. Les résultats se limitent à l'échantillon tel que présenté à son arrivée au laboratoire.*

B. Allemann, directeur

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1988 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

RWB analub laboratoires SA
Route de Fontenais 77* CH-2900 Porrentruy
Tél. 032 465 93 93 * Fax 032 465 93 94
e-mail laboratoire@rwb.ch

RWB
analub laboratoires SA

Porrentruy, le 12 décembre 2006

Rapport d'essais d'échantillon n° 5092

ECOservices SA
Rte des Jeunes 59
1227 Carouge

Ref. de dossier RWB: **04L56**
Prélevé le 22.11.2006 à
Type de prélèvement:
Nature de l'échantillon: **divers solide**
Traitement utilisé:
Date de réception: **24 novembre 2006**
Conditions météo:
Nbre de flacons:
Point de prélèvement: **BAC**
Rez de chaussée Entrée rue des bains
Remarques:

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Hydrocarbures totaux	T 90-114 *	30.11.06	60100	mg/kg
Polyaromatiques (PAH)	EPA 525, 625 *	04.12.06		
Naphtalène			84	µg/kg
Acénaphtylène			< 50	µg/kg
Acénaphtène			146	µg/kg
Fluorène			339	µg/kg
Phénanthrène			8120	µg/kg
Anthracène			1793	µg/kg
Fluoranthène			106	µg/kg

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1998 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

Rapport d'essais d'échantillon n° 5092

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Pyrène			123	µg/kg
Benzo(a)anthracène			< 50	µg/kg
Chrysène			<= 50	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène &				
Benzo(k)fluoranthène			< 100	µg/kg
Benzo(a)pyrène			< 50	µg/kg
Indéno(1,2,3 - cd)pyrène			< 50	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène			< 50	µg/kg
Benzo(ghi)perylène			< 50	µg/kg

Commentaire:

*Les méthodes marquées * n'entrent pas actuellement dans le champ de l'accréditation EN/ISO 17025. Des compléments d'information et les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande du client. Les prélèvements effectués par le client n'entrent pas dans le champs de l'accréditation. Les résultats se limitent à l'échantillon tel que présenté à son arrivée au laboratoire.*

B. Allemann, directeur

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1988 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

RWB analub laboratoires SA
Route de Fontenais 77* CH-2900 Porrentruy
Tél. 032 465 93 93 * Fax 032 465 93 94
e-mail laboratoire@rwb.ch

RWB
analub laboratoires SA

Porrentruy, le 2 novembre 2006

Rapport d'essais d'échantillon n° 4463

ECOservices SA
Rte des Jeunes 59
1227 Carouge

Ref. de dossier RWB: **04L56**
Prélevé le à
Type de prélèvement:
Nature de l'échantillon: **Pavé bois** Entrée côté vue des Bains.
Traitement utilisé:
Date de réception: **18 octobre 2006** 1er échantillon.
Conditions météo:
Nbre de flacons:
Point de prélèvement: **Ecoservices SA, [redacted]**
Bois (sachet blanc) / Ch. Mamco ville de Genève
Remarques: Entrée

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Hydrocarbures totaux (matière solide)	T 90-114 *	20.10.06	4710	mg/kg

Commentaire:
Analyse faite sur les particules de boue prélevées sur le morceau de bois.
*Les méthodes marquées * n'entrent pas actuellement dans le champ de l'accréditation EN/ISO 17025.*
Des compléments d'information et les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande du client. Les prélèvements effectués par le client n'entrent pas dans le champs de l'accréditation. Les résultats se limitent à l'échantillon tel que présenté à son arrivée au laboratoire.

B. Allemann, directeur

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1988 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

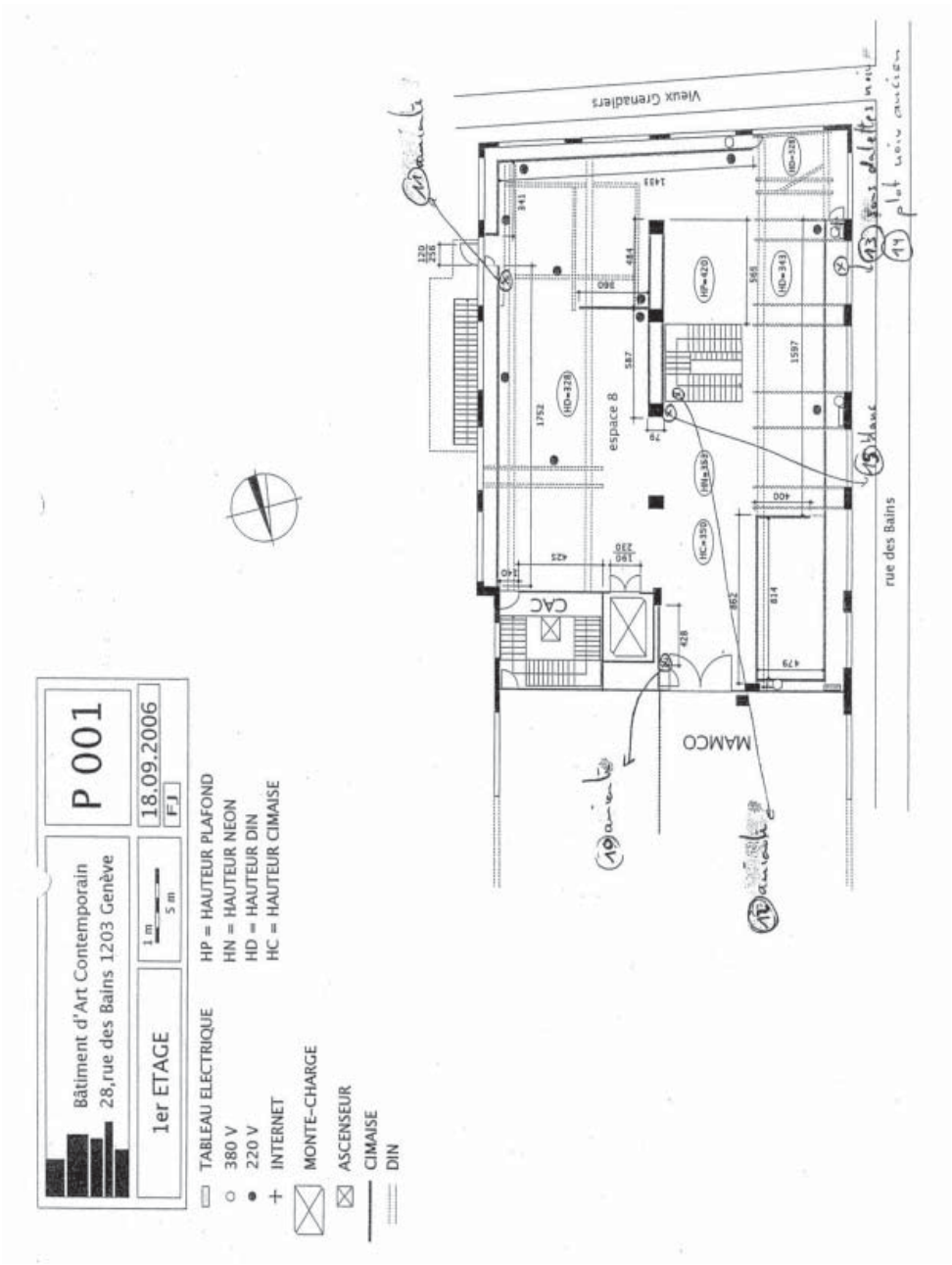
Bâtiment d'Art Contemporain
28,rue des Bains 1203 Genève
P 001
1er ETAGE
1 m
5 m
18.09.2006
FJ
TABLEAU ELECTRIQUE
380 V
220 V
INTERNET
MONTE-CHARGE
ASCENSEUR
CIMAISE
DIN
HP = HAUTEUR PLAFOND
HN = HAUTEUR NEON
HD = HAUTEUR DIN
HC = HAUTEUR CIMAISE
Vieux Grenadiers
rue des Bains
espace 8
CAC
MAMCO

MICROSCAN Service S.A.
MICROSCOPIE ET MICROANALYSE

ISO 9001 SGS Certificat n°70298

COPIE

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Route de la Maladière 16 – 1022 Chavannes-près-Renens
T: 021 691 82 52, F: 021 691 77 12, E: info@microscan.ch

STS n°472

Rapport **981/100 A**

Client : ECOSERVICES SA
M. Simon Schneebeli
Rte des Jeunes 59
Case postale 1047
1227 Carouge (GE)

PV n° 5518 du 28.11.2006.

Commande : réf.: SCS. 06-229, BAC/MAMCO du 23.11.2006.

Date : 29.11.2006.

RÉSULTATS :

MSSA	Réf. client	Description	Amiante	%	Type de fibres
29170	06-229-01	Faux-plafond, 4ème étage MAMCO	Non détecté	<1	Organiques et minérales
c 29171	06-229-02	Sol (poussières), rez-de-chaussée	Présent	1-5	Amiante chrysotile
29172	06-229-10	Fibrociment, 1er étage	Présent	20-50	Amiante chrysotile
29197	06-229-11	Faux-plafond, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques
29174	06-229-12	Faux-plafond, escalier rez-1er étage	Non détecté	<1	Organiques
29175	06-229-13	Sol, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques et quelques gypse

RESP. SCIENTIFIQUE
Christophe Garnier
Ing. Sc. Mat. EPUG

ASSUR. QUALITE
Philippe Henchoz
Ingénieur UFBC

PROCÉDURES :

Prélèvements : effectués par le client et reçus le 24.11.2006.
Préparation : Etalement sur un porte-objet muni d'une surface autocollante. Dépôt d'une couche d'or conductrice. La mention *c* indique que l'échantillon a été préalablement calciné.
Analyse : Avec un microscope électronique à balayage et un spectromètre de rayons-X dispersif en énergie.
Résultats : Le pourcentage est indicatif. La limite de quantification est de 1%.
Divers : Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Les signatures reproduites ne sont pas valides. Ce rapport ne concerne que les échantillons mentionnés sous la rubrique *résultats*. Autres compléments disponibles sur demande. **Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle de la personne mentionnée sous *client*.**

MICROSCAN Service S.A.
MICROSCOPIE ET MICROANALYSE

ISO 9001 SGS Certificat n°70298

COPIE

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Route de la Maladière 16 – 1022 Chavannes-près-Renens
T: 021 691 82 52, F: 021 691 77 12, E: info@microscan.ch

SWISS TESTING STS n°472

Rapport **981/100 A**

Client : ECOSERVICES SA
M. Simon Schneebeli
Rte des Jeunes 59
Case postale 1047
1227 Carouge (GE)

PV n° 5518 du 28.11.2006.

Commande : réf.: SCS. 06-229, BAC/MAMCO du 23.11.2006.

Date : 29.11.2006.

RÉSULTATS :

	MSSA	Réf. client	Description	Amiante	%	Type de fibres
	29170	06-229-01	Faux-plafond, 4ème étage MAMCO	Non détecté	<1	Organiques et minérales
c	29171	06-229-02	Sol (poussières), rez-de-chaussée	Présent	1-5	Amiante chrysotile
	29172	06-229-10	Fibrociment, 1er étage	Présent	20-50	Amiante chrysotile
	29197	06-229-11	Faux-plafond, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques
	29174	06-229-12	Faux-plafond, escalier rez-1er étage	Non détecté	<1	Organiques
	29175	06-229-13	Sol, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques et quelques gypse

RESP. SCIENTIFIQUE
Christophe Garnier
Ing. Sc. Mat. EPUG

ASSUR. QUALITE
Philippe Henchoz
Ingénieur UFBC

PROCÉDURES :

Prélèvements : effectués par le client et reçus le 24.11.2006.
Préparation : Etalement sur un porte-objet muni d'une surface autocollante. Dépôt d'une couche d'or conductrice. La mention *c* indique que l'échantillon a été préalablement calciné.
Analyse : Avec un microscope électronique à balayage et un spectromètre de rayons-X dispersif en énergie.
Résultats : Le pourcentage est indicatif. La limite de quantification est de 1%.
Divers : Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Les signatures reproduites ne sont pas valides. Ce rapport ne concerne que les échantillons mentionnés sous la rubrique *résultats*. Autres compléments disponibles sur demande. **Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle de la personne mentionnée sous *client*.**

MICROSCAN Service S.A.
MICROSCOPIE ET MICROANALYSE

ISO 9001 SGS Certificat n°70298

COPIE

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Route de la Maladière 16 – 1022 Chavannes-près-Renens
T: 021 691 82 52, F: 021 691 77 12, E: info@microscan.ch

STS n°472

Rapport **981/100 A**

Client : ECOSERVICES SA
M. Simon Schneebeli
Rte des Jeunes 59
Case postale 1047
1227 Carouge (GE)

PV n° 5518 du 28.11.2006.

Commande : réf.: SCS. 06-229, BAC/MAMCO du 23.11.2006.

Date : 29.11.2006.

RÉSULTATS :

MSA	Réf. client	Description	Amiante	%	Type de fibres
29170	06-229-01	Faux-plafond, 4ème étage MAMCO	Non détecté	<1	Organiques et minérales
c 29171	06-229-02	Sol (poussières), rez-de-chaussée	**Présent**	**1-5**	**Amiante chrysotile**
29172	06-229-10	Fibrociment, 1er étage	**Présent**	**20-50**	**Amiante chrysotile**
29197	06-229-11	Faux-plafond, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques
29174	06-229-12	Faux-plafond, escalier rez-1er étage	Non détecté	<1	Organiques
29175	06-229-13	Sol, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques et quelques gypse

RESP. SCIENTIFIQUE
Christophe Garnier
Ing. Sc. Mat. EPUG

ASSUR. QUALITE
Philippe Henchoz
Ingénieur UFBC

PROCÉDURES :

Prélèvements : effectués par le client et reçus le 24.11.2006.
Préparation : Etalement sur un porte-objet muni d'une surface autocollante. Dépôt d'une couche d'or conductrice. La mention *c* indique que l'échantillon a été préalablement calciné.
Analyse : Avec un microscope électronique à balayage et un spectromètre de rayons-X dispersif en énergie.
Résultats : Le pourcentage est indicatif. La limite de quantification est de 1%.
Divers : Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Les signatures reproduites ne sont pas valides. Ce rapport ne concerne que les échantillons mentionnés sous la rubrique *résultats*. Autres compléments disponibles sur demande. **Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle de la personne mentionnée sous *client*.**

MICROSCAN Service S.A.
MICROSCOPIE ET MICROANALYSE

ISO 9001 SCS Certificat n°70298

COPIE

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Route de la Maladière 16 – 1022 Chavannes-près-Renens
T: 021 691 82 52, F: 021 691 77 12, E: info@microscan.ch

STS n°472

Rapport **981/100 A**

Client : ECOSERVICES SA
M. Simon Schneebeli
Rte des Jeunes 59
Case postale 1047
1227 Carouge (GE)

PV n° 5518 du 28.11.2006.

Commande : réf.: SCS. 06-229, BAC/MAMCO du 23.11.2006.

Date : 29.11.2006.

RÉSULTATS :

MSSA	Réf. client	Description	Amiante	%	Type de fibres
29170	06-229-01	Faux-plafond, 4ème étage MAMCO	Non détecté	<1	Organiques et minérales
c 29171	06-229-02	Sol (poussières), rez-de-chaussée	**Présent**	1-5	**Amiante chrysotile**
29172	06-229-10	Fibrociment, 1er étage	**Présent**	20-50	**Amiante chrysotile**
29197	06-229-11	Faux-plafond, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques
29174	06-229-12	Faux-plafond, escalier rez-1er étage	Non détecté	<1	Organiques
29175	06-229-13	Sol, 1er étage	Non détecté	<1	Organiques et quelques gypse

RESP. SCIENTIFIQUE
Christophe Garnier
Ing. Sc. Mat. EPUG

ASSUR. QUALITE
Philippe Henchoz
Ingénieur UFBC

PROCÉDURES :

Prélèvements : effectués par le client et reçus le 24.11.2006.
Préparation : Etalement sur un porte-objet muni d'une surface autocollante. Dépôt d'une couche d'or conductrice. La mention *c* indique que l'échantillon a été préalablement calciné.
Analyse : Avec un microscope électronique à balayage et un spectromètre de rayons-X dispersif en énergie.
Résultats : Le pourcentage est indicatif. La limite de quantification est de 1%.
Divers : Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Les signatures reproduites ne sont pas valides. Ce rapport ne concerne que les échantillons mentionnés sous la rubrique *résultats*. Autres compléments disponibles sur demande. **Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle de la personne mentionnée sous *client*.**

RWB analub laboratoires SA
Route de Fontenais 77* CH-2900 Porrentruy
Tél. 032 465 93 93 * Fax 032 465 93 94
e-mail laboratoire@rwb.ch

RWB
analub laboratoires SA

Porrentruy, le 12 décembre 2006

Rapport d'essais d'échantillon n° 5094

ECOservices SA
Rte des Jeunes 59
1227 Carouge

Ref. de dossier RWB: **04L56**
Prélevé le 22.11.2006 à
Type de prélèvement:
Nature de l'échantillon: **bois**
Traitement utilisé:
Date de réception: **24 novembre 2006**
Conditions météo:
Nbre de flacons:
Point de prélèvement: **BAC**
1er étage plots anciens
Remarques:

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Hydrocarbures totaux	T 90-114 *	30.11.06	77700	mg/kg
Polyaromatiques (PAH)	EPA 525, 625 *	04.12.06		
Naphtalène			195	µg/kg
Acénaphtylène			< 20	µg/kg
Acénaphtène			45	µg/kg
Fluorène			131	µg/kg
Phénanthrène			2312	µg/kg
Anthracène			1582	µg/kg
Fluoranthène			937	µg/kg

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1998 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

Rapport d'essais d'échantillon n° 5094

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Pyrène			512	µg/kg
Benzo(a)anthracène			20	µg/kg
Chrysène			49	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène &				
Benzo(k)fluoranthène			< 40	µg/kg
Benzo(a)pyrène			36	µg/kg
Indéno(1,2,3 - cd)pyrène			< 20	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène			< 20	µg/kg
Benzo(ghi)perylène			< 20	µg/kg

Commentaire:

*Les méthodes marquées * n'entrent pas actuellement dans le champ de l'accréditation EN/ISO 17025. Des compléments d'information et les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande du client. Les prélèvements effectués par le client n'entrent pas dans le champs de l'accréditation. Les résultats se limitent à l'échantillon tel que présenté à son arrivée au laboratoire.*

B. Allemann, directeur

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1988 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

RWB analub laboratoires SA
Route de Fontenais 77* CH-2900 Porrentruy
Tél. 032 465 93 93 * Fax 032 465 93 94
e-mail laboratoire@rwb.ch

RWB
analub laboratoires SA

Porrentruy, le 12 décembre 2006

Rapport d'essais d'échantillon n° 5095

ECOservices SA
Rte des Jeunes 59
1227 Carouge

Ref. de dossier RWB: **04L56**
Prélevé le 22.11.2006 à
Type de prélèvement:
Nature de l'échantillon: **bois**
Traitement utilisé:
Date de réception: **24 novembre 2006**
Conditions météo:
Nbre de flacons:
Point de prélèvement: **BAC**
1er étage plots récents
Remarques:

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Hydrocarbures totaux	T 90-114 *	30.11.06	88000	mg/kg

Commentaire:

*Les méthodes marquées * n'entrent pas actuellement dans le champ de l'accréditation EN/ISO 17025. Des compléments d'information et les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande du client. Les prélèvements effectués par le client n'entrent pas dans le champs de l'accréditation. Les résultats se limitent à l'échantillon tel que présenté à son arrivée au laboratoire.*

B. Allemann, directeur

Toute reproduction partielle ou modification du document doit être approuvée par le Laboratoire RWB SA.

Analyses des eaux
Analyses de sol
Analyses de l'air
Déchets
Ingénierie

Spécialisation eau potable et analyse des pollutions organiques
Utilisation de matériel analytique sophistiqué

Prix Chemviron 1998 pour l'élimination des solvants chlorés par le traitement au charbon actif

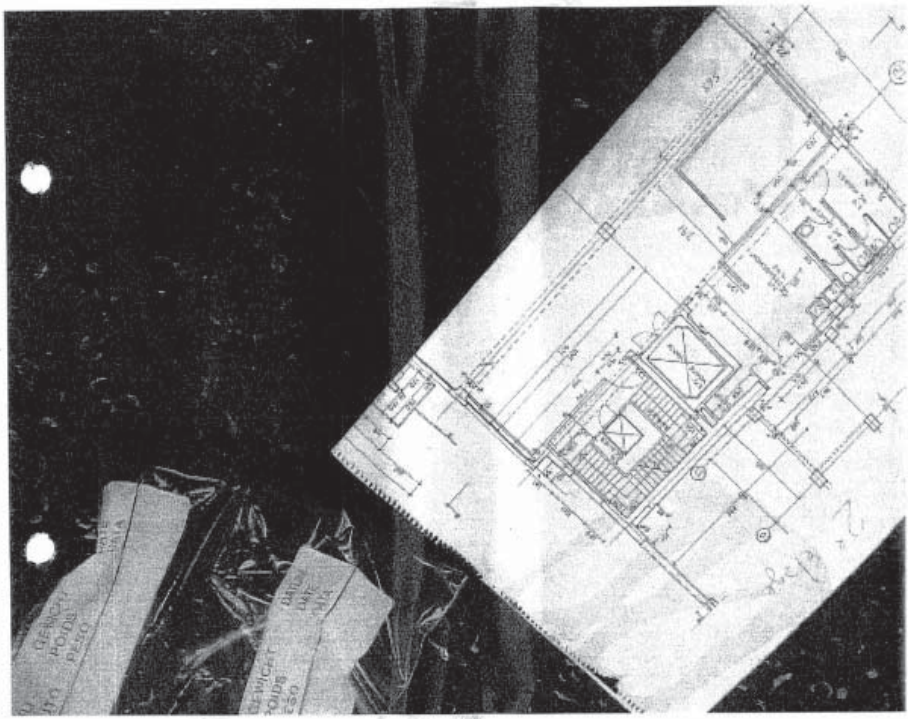

*(saint-gervais, genève) fondation pour les arts de la scène et de l'image

5, rue du temple
ch-1201 genève
info 41-22/ 908 20 00
théâtre 41-22/ 908 20 40
centre pour l'image contemporaine
41-22/ 908 20 60
administration 41-22/ 908 20 80
fax 41-22/ 908 20 01
e-mail sgg@sgg.ch
http://www.sgg.ch

A tous les membres du personnel
de Saint-Gervais Genève

Genève, le 18 mars 2003

Concerne : Le nouveau statut du personnel.

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint le statut du personnel approuvé par le Conseil de Fondation le 5 février 2002.

Nous vous souhaitons bonne réception. L'administration est à votre disposition pour tout renseignement dont vous auriez besoin.

En espérant que ce statut contribuera au bon fonctionnement de la Maison et au bon déroulement de ses activités, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Bernard Paillard
Président

Renate Cornu
Vice-Présidente

Annexe : mentionnée

Saint-Gervais Genève,
Fondation pour les arts de la scène et de l'image

STATUT DU PERSONNEL

approuvé par le Conseil de Fondation du 5 février 2002

Préambule

"Le personnel fixe et temporaire est mis au bénéfice du statut du personnel de la Fondation. Ce statut s'inspire du statut du personnel de la Ville de Genève. Le Conseil de Fondation est l'instance de recours du personnel."
(Article 23 des statuts de Saint-Gervais Genève, Fondation pour les arts de la scène et de l'image)

Les organes de la Fondation, notamment la direction, s'efforcent de promouvoir dans les faits l'égalité des sexes. Ils s'appliquent à mettre en oeuvre la législation fédérale en la matière, et notamment la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes du 24 mars 1995.

Chapitre I: dispositions générales

Article premier.- Le présent statut s'applique à tout le personnel de la Fondation, à l'exception :
- des membres de la direction,
- du personnel sous contrat à durée déterminée s'il relève de la convention collective de travail (CCT) entre l'Union des théâtres romands (UTR) et le Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS).

Le personnel est réparti en deux catégories :
a) le personnel fixe, soit ci-après le personnel sous contrat à durée indéterminée,
b) le personnel temporaire, soit ci-après le personnel sous contrat à durée déterminée.

Art. 2.- Chaque poste fait l'objet d'un cahier des charges. Les cahiers des charges sont accessibles à l'ensemble du personnel.

Art. 3.- Le(s)/la responsable(s) compétent/e/(s), selon le règlement de la direction, procède(nt) à l'engagement et au licenciement du personnel, en application du présent statut.

Chapitre II: procédure d'engagement du personnel sous contrat à durée indéterminée

Art. 4.- Tout engagement de personnel sous contrat à durée indéterminée doit faire l'objet d'une mise au concours publique. Les membres du personnel de la Fondation en sont informés dans les quinze jours précédant la mise au concours publique, afin qu'ils puissent le cas échéant poser leur candidature.

Art. 5.- L'engagement est conclu par écrit, avec l'indication du poste, du taux d'activité, de la classe de salaire, du montant du salaire initial et de la date d'entrée en fonction.

Le cas échéant, les horaires irréguliers ainsi que l'éventualité de services du soir, de nuit, du dimanche ou de jour férié sont mentionnés.

Art. 6.- Le montant du salaire est établi selon la grille des salaires de la Fondation.

Art. 7.- Un cahier des charges, qui fait partie intégrante du contrat de travail, un exemplaire du statut du personnel ainsi que de la grille des salaires en vigueur sont remis à l'intéressé/e.

Art. 8.- L'engagement est réputé conclu une fois accepté par l'employé/e.

Art. 9.- Le(s)/la responsable(s) compétent/e/(s), selon le règlement de la direction, est (sont) tenu/e/(s) d'informer le/la candidat/e retenu/e de l'existence d'une commission du personnel et d'une personne désignée pour recevoir les plaintes en matière de harcèlement psychologique et sexuel.

Art. 10.- Avant l'engagement, et sous réserve de l'accord de l'intéressé/e, le contrat est communiqué par le(s)/la responsable(s) compétent/e/(s) à la commission du personnel, pour consultation.

Art. 11.- Les trois premiers mois valent période d'essai durant laquelle le contrat peut être résilié en tout temps de part ou d'autre moyennant un préavis de quatorze jours entiers.

Art. 12.- La période d'essai fait partie intégrante de la première année de travail.

Chapitre III: résiliation

Art. 13.- Après le temps d'essai, le contrat peut être résilié pour la fin d'un mois moyennant un délai de congé d'un mois pendant la première année de service, de deux mois de la deuxième à la neuvième année, de trois mois ultérieurement.

En cas de résiliation de l'engagement, l'employé/e est informé/e des motifs.

Art. 14.- Après le temps d'essai, l'employeur ne peut pas résilier le contrat :
a.) Pendant que l'employé/e accomplit un service obligatoire, militaire ou dans la protection civile ou un service civil, pendant qu'il/elle sert dans un service de la Croix-Rouge, en vertu de la législation fédérale, ou encore pendant les quatre semaines qui précèdent et qui suivent ce service pour autant qu'il ait duré plus de onze jours, ainsi que pendant l'exécution d'une peine privative de liberté pour objection de conscience ou d'astreinte au travail;
b.) Pendant une incapacité de travail totale ou partielle résultant d'une maladie ou d'un accident non imputables à la faute de l'employé/e, et cela, durant soixante jours au cours de la première année de service, durant cent vingt jours de la deuxième à la cinquième année de service et durant cent quatre-vingt jours à partir de la sixième année de service;
c.) Pendant la grossesse et au cours des seize semaines qui suivent l'accouchement;
d.) Pendant que l'employé/e participe, avec l'accord de l'employeur, à un service d'aide à l'étranger ordonné par l'autorité fédérale.
(Cf art. 336c CO, résiliation en temps inopportun)

Art. 15.- En cas de suppression d'un poste, la Fondation s'efforce de trouver une solution concertée pour la personne concernée.

Chapitre IV: procédure d'engagement du personnel sous contrat à durée déterminée

Art. 16.- Des contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'aux fins d'assumer des travaux temporaires, des missions ponctuelles ou des remplacements de courte durée, de l'ordre de trois mois.

Art. 17.- Le personnel sous contrat à durée déterminée, s'il relève de la convention collective de travail (CCT) entre l'Union des théâtres romands (UTR) et le Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS), est mis au bénéfice de celle-ci.

Art. 18.- L'engagement a lieu par écrit, au moyen du contrat-type correspondant, qui comprend notamment l'indication du poste, du taux d'activité ou du nombre d'heures de travail prévues, du montant du salaire, de la date de début et de fin du contrat.

Le cas échéant, les horaires irréguliers ainsi que l'éventualité de services du soir, de nuit, du dimanche ou de jour férié sont mentionnés.

Art. 19.- Le montant du salaire ne peut pas être inférieur à celui fixé par la grille des salaires de la Fondation.

Art. 20.- Un exemplaire du statut du personnel ainsi que de la grille des salaires en vigueur sont remis à l'intéressé/e.

Art. 21.- Le(s)/la responsable(s) compétent/e/(s) selon le règlement de la direction, est (sont) tenu/e/(s) d'informer le/la candidat/e retenu/e de l'existence d'une commission du personnel et d'une personne désignée pour recevoir les plaintes en matière de harcèlement psychologique et sexuel.

Art. 22.- Sous réserve de l'accord de l'intéressé/e, le contrat est communiqué par le(s)/la responsable(s) compétent/e/(s) à la commission du personnel, pour consultation.

Chapitre V: durée du travail, horaires, répartition de la durée du travail, pauses, rapport d'activité, heures supplémentaires et complémentaires, période du dimanche, travail de jour et du soir, emploi accessoire, mandat électif

Art. 23.- La durée de travail d'un poste à plein temps est de trente-huit heures par semaine.

Art. 24.- L'horaire de travail du personnel sous contrat à durée indéterminée est établi sur la base de quarante heures hebdomadaires effectivement travaillées. La compensation entre le temps de travail contractuel, soit trente-huit heures hebdomadaires, et le temps de travail effectif, soit quarante heures hebdomadaires, est de treize jours de vacances supplémentaires par an, à prendre en accord avec le(s)/la responsable(s) concerné/e/s.

L'employé/e peut demander au(x)/à la responsable(s) concerné/e/(s) l'application des trente-huit heures hebdomadaires effectives, contre l'abandon des treize jours de vacances compensatoires.

Art. 25.- Les horaires du personnel sous contrat à durée indéterminée sont fixés par le(s)/la responsable(s) compétent/e/(s) après consultation de l'employé/e, dans le cadre de la durée hebdomadaire du travail et en fonction des activités de la Fondation.

Art. 26.- Les employé/e/s de la Fondation remplissent mensuellement ou en fonction de leur période d'emploi, si celle-ci est inférieure à un mois, un rapport d'activité, mentionnant quotidiennement les horaires effectifs de travail. Ce rapport est remis chaque mois au(x)/à la responsable(s) compétent/e/(s) pour signature.

Le rapport d'activité signé fait foi en matière d'heures de travail effectuées. Sur sa base sont calculées notamment les heures complémentaires, supplémentaires, les vacances effectivement prises, et, le cas échéant, la rémunération due.

Art. 27.- Lorsque les circonstances l'exigent, le personnel peut être astreint à des heures supplémentaires.

Art. 28.- Sont réputées heures supplémentaires les heures effectuées en plus du temps de travail normal d'un poste à temps complet.

Lorsque la diminution de l'horaire de travail de quarante heures à trente-huit heures est effectuée sous forme de vacances (Cf Accord salarial 1994, art. 2, réduction du temps de travail, et avenant 2000 à l'accord salarial 1994), le temps de travail normal d'un poste à temps complet à partir duquel les heures supplémentaires sont décomptées est de quarante heures.

Lorsque la diminution de l'horaire de travail de quarante heures à trente-huit heures est effectuée par la diminution effective de l'horaire hebdomadaire, et non pas sous la forme de vacances, le temps de travail normal d'un poste à temps complet à partir duquel les heures supplémentaires sont décomptées est de trente-huit heures.

Art. 29.- Des heures de travail supplémentaires au-delà de quarante-cinq heures hebdomadaires ne peuvent être effectuées qu'avec l'accord de l'employé/e.

Art. 30.- La durée du travail quotidien effectif ne peut en aucun cas dépasser douze heures.

Art. 31.- Le solde positif des heures supplémentaires et du travail supplémentaire est compensé au maximum sur six mois.

Le solde positif au 30 juin des heures supplémentaires et du travail supplémentaire effectués entre le 1er janvier et le 30 juin doit être compensé entre le 1er juillet et au plus tard le 31 décembre de la même année. Le solde positif au 31 décembre des heures supplémentaires et du travail supplémentaire effectués entre le 1er juillet et le 31 décembre doit être compensé entre le 1er janvier et au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Passés ces délais, les heures supplémentaires et le travail supplémentaire non compensés sont indemnisés au tarif horaire de l'employé/e, majoré de 25 %.

Avec l'accord de l'employé/e, les heures supplémentaires et le travail supplémentaire peuvent être compensés par un congé de durée équivalente pris en prolongation des vacances annuelles de l'année durant laquelle elles ont été effectuées.

Art. 32.- Le personnel à temps partiel peut être astreint à des heures complémentaires.

Art. 33.- Sont réputées heures complémentaires les heures effectuées en plus du temps de travail normal du poste à temps partiel, et ne dépassant pas un plein temps. Au-delà, elles sont considérées comme heures supplémentaires ou travail supplémentaire.

Art. 34.- Les heures complémentaires sont compensées au maximum sur six mois.

Le solde positif au 30 juin des heures complémentaires effectuées entre le 1er janvier et le 30 juin doit être compensé entre le 1er juillet et au plus tard le 31 décembre de la même année. Le solde positif au 31 décembre des heures complémentaires effectuées entre le 1er juillet et le 31 décembre doit être compensé entre le 1er janvier et au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Passés ces délais, les heures complémentaires sont indemnisées au tarif horaire de la fonction, sans majoration.

Avec l'accord de l'employé/e, les heures complémentaires peuvent être compensées par un congé de durée équivalente pris en prolongation des vacances annuelles de l'année durant laquelle elles ont été effectuées.

Art. 35.- Pour les employés affectés aux activités requises par la présentation des spectacles (technicien/ne/s, comédien/ne/s, metteur/e/s en scène, maquilleur/se/s...) ainsi qu'au service et à l'assistance aux spectateurs lors des spectacles (personnel d'accueil, caisse, gardiennage, relations publiques...), la période du dimanche débute le dimanche à deux heures du matin et court jusqu'au lundi à deux heures du matin.

Pour les employés affectés aux activités requises par la présentation des films, des vidéos ou des expositions (technicien/ne/s, projectionnistes...) ainsi qu'au service et à l'assistance aux spectateurs lors de la présentation des films, des vidéos ou des expositions (personnel d'accueil, caisse, gardiennage, relations publiques...), la période du dimanche débute le samedi à vingt-quatre heures et court jusqu'au dimanche à vingt-quatre heures.

Art. 36.- Il y a travail de jour entre sept heures et vingt-et-une heures, travail du soir entre vingt-et-une heures et vingt-quatre heures.

Art. 37.- Les modalités de l'exercice d'un mandat électif externe à la Fondation font l'objet d'un accord entre la Fondation et l'employé/e. Cet accord, dont les conditions sont fixées d'entente avec le(s)/la responsable(s) compétent/e(s), prévoit les disponibilités nécessaires et fixe, le cas échéant, une réduction de salaire.

Chapitre VI: salaire, indemnités

Art. 38.- Chaque poste est classé dans l'une des catégories de la grille des salaires de la Fondation, en tenant compte des connaissances et aptitudes requises, de l'étendue des missions et attributions et de la responsabilité.

Art. 39.- Le salaire du personnel sous contrat à durée indéterminée inclut l'annuité et un treizième salaire progressif, pro rata temporis.

Art. 40.- La progression annuelle entre le salaire plancher (annuité 0) de la grille des salaires des employé/e/s sous contrat à durée indéterminée et le salaire plafond (annuité 12) correspondant, s'effectue par l'octroi de douze annuités équivalentes.

La progression par l'annuité est octroyée au 1er janvier. L'année suivant celle de l'embauche, l'annuité est octroyée pour autant que l'engagement ait eu lieu au plus tard le 1er juillet.

Art. 41.- Le treizième salaire à l'engagement est égal à 50% du salaire mensuel brut à l'engagement. La progression annuelle du treizième salaire est de 10% du salaire mensuel brut, jusqu'à concurrence de 100% du salaire mensuel brut.

La progression du treizième salaire est octroyée au 1er janvier. L'année suivant celle de l'embauche, l'augmentation est octroyée pour autant que l'engagement ait eu lieu au plus tard le 1er juillet.

Art. 42.- La compensation du renchérissement est fixée chaque année par la Fondation sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation du mois d'octobre de l'année précédente.

Art. 43.- Les employé/e/s sous contrat à durée indéterminée occupé/e/s de manière permanente dans le cadre d'horaires irréguliers bénéficient d'une indemnité mensuelle pour horaires irréguliers, au pro rata du temps de travail.

Le montant de l'indemnité est fixé par la grille des salaires de la Fondation.

Art. 44.- En cas d'incapacité de travail due à un accident ou à une maladie professionnelle assimilable à un accident, attestée par un certificat médical, l'employé/e perçoit le salaire acquis au début de l'incapacité de travail, ainsi que, le cas échéant, les augmentations annuelles selon la grille des salaires de la Fondation pendant un maximum de sept cent vingt jours.

Les obligations de la Fondation prennent fin avec le contrat de travail qui la lie à l'employé/e et conformément à la législation en vigueur.

Art. 45.- En cas d'incapacité de travail due à la maladie attestée par un certificat médical, et survenue après le temps d'essai, l'employé/e perçoit le salaire acquis au début de l'incapacité de travail ainsi que, le cas échéant, les augmentations annuelles selon la grille des salaires de la Fondation pour un maximum de sept cent vingt jours par cas de maladie.

Les obligations de la Fondation prennent fin avec le contrat de travail qui la lie à l'employé/e et conformément à la législation en vigueur.

Art. 46.- Pour une incapacité de travail due à la maladie survenue durant le temps d'essai, l'employé/e perçoit l'intégralité du salaire acquis au début de l'incapacité de travail ainsi que, le cas échéant, les augmentations annuelles selon la grille des salaires de la Fondation pour un maximum de cent quatre-vingt jours par cas de maladie.

Les obligations de la Fondation prennent fin avec le contrat de travail qui la lie à l'employé/e et conformément à la législation en vigueur.

Art. 47.- En cas de décès d'un/e employé/e de la Fondation, une indemnité équivalant à trois mois du dernier salaire mensuel net perçu par le défunt est versée, en sus du salaire du mois en cours :
- à son/sa conjoint/e ou à toute personne avec laquelle il/elle a formé une communauté de vie ininterrompue durant les cinq dernières années,
- ou, à défaut, à ses enfants mineurs,
- ou, à défaut, à toute personne qui constituait pour lui/elle une charge légale totale.

Chapitre VII: vacances, congés 43

Art. 48.- Le droit aux vacances porte sur l'année civile.

Sur la base de la semaine de travail de cinq jours la durée des vacances est de :
- vingt-cinq jours par an,
- trente jours par an dès l'âge de 57 ans, pour autant que l'employé/e soit au moins dans sa sixième année d'engagement,

- cinq jours de vacances supplémentaires sont octroyés à titre de compensation à l'employé/e sous contrat à durée indéterminée occupé/e régulièrement les soirées ou nuits, les dimanches et jours fériés.

Art. 49.- Les employé/e/s qui en font la demande peuvent obtenir cinq jours de congés sans solde par année civile, dans la mesure où l'activité le permet.

Art. 50.- Le(s)/la responsable(s) compétent/e/(s) fixe(nt) les dates des vacances en tenant compte des besoins de l'institution et, autant que possible, des souhaits et des contraintes familiales de l'employé/e.

Art. 51.- Lorsque l'employé/e prend sa fonction ou la quitte en cours d'année, ses vacances sont calculées pro rata temporis.

Art. 52.- En cas de maladie ou d'accident survenant pendant les vacances, attestés par certificat médical d'incapacité de travail, les jours de vacances concernés sont compensés ultérieurement.

Art. 53.- Les vacances sont prises durant l'année à laquelle elles correspondent, ou, au plus tard, avant le 31 mars de l'année suivante.

Elles ne pourront précéder ou suivre immédiatement celles de l'année en cours.

Art. 54.- Pendant le service militaire obligatoire, le service civil, le service féminin de l'armée, l'accomplissement d'une mesure d'astreinte au travail pour objection de conscience, ainsi que pendant le service obligatoire dans la protection civile, l'employé perçoit l'entier de son salaire. Les allocations pour perte de gain de la caisse de compensation reviennent à l'employeur.

Art. 55.- En cas d'absence pour cause de service militaire, maladie ou accident durant l'année civile en cours, la durée des vacances est réduite de trois jours par tranche de trente jours dépassant cent vingt jours d'absence. Lorsque l'absence survient après la prise des vacances de l'année en cours, la réduction s'opère sur celles de l'année suivante.

Art. 56.- Les jours fériés sont :
- 1er janvier
- Vendredi Saint
- lundi de Pâques
- lundi de Pentecôte
- Ascension
- 1er mai
- 1er août
- Jeûne genevois
- 25 décembre
- 31 décembre.

Les jours ouvrables du 26 au 30 décembre inclus sont considérés comme des jours de congés octroyés par la Fondation.

Art. 57.- Les congés payés extraordinaires suivants, sont accordés aux employé/e/s :
a.) trois jours à l'occasion de leur mariage,
b.) cinq jours pour le père à l'occasion de la naissance d'un enfant,
c.) cinq jours en cas de décès du conjoint ou d'un enfant,
d.) trois jours en cas de décès du père, de la mère, d'un frère ou d'une soeur,
e.) deux jours en cas de décès de beaux-parents, d'un gendre ou d'une bru,
f.) un jour en cas de décès de grands-parents, d'un beau-frère ou d'une belle-soeur, d'un oncle ou d'une tante,
g.) trois jours en cas de déménagement, au maximum une fois par an,
h.) cinq jours au maximum par an à l'employé/e mandaté/e par son organisation syndicale pour participer à des réunions et assemblées syndicales,
i.) un jour en cas de mariage d'un enfant,
j.) dix jours par an pour un enfant ou une personne à charge malade. Un certificat médical doit être présenté pour toute absence excédant trois jours,
k.) en cas d'adoption, 20 semaines (140 jours) à compter du placement d'un enfant en vue de son adoption, voire dès que les parents prennent congé pour aller chercher l'enfant, pour autant que l'enfant ait moins de 8 ans révolus, qu'il ne soit pas l'enfant du conjoint, et qu'une autorisation provisoire d'adopter ait été délivrée. Selon les mêmes conditions, pour les enfants de 9 à 18 ans, il sera octroyé le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités administratives d'adoption, mais au maximum 10 semaines (70 jours).
Une seule personne peut bénéficier de ces prestations et les parents adoptifs peuvent choisir quel parent en bénéficiera. L'autre parent, s'il est employé de la Fondation, bénéficie de 5 jours.

Art. 58.- Après deux années d'activité ininterrompue au service de la Fondation, le père ou la mère qui en fait la demande obtient un congé parental non payé de douze mois au maximum, pris à la suite des congés prévus aux articles 57 b) ci-dessus et 65 ci-dessous.

Art. 59.- Si les impératifs de la bonne marche de l'institution le permettent et après deux années d'activité ininterrompue au sein de la Fondation, l'employé/e peut solliciter l'octroi d'un congé non payé d'une année au maximum, avec l'assurance de retrouver son poste ou un emploi similaire.

L'employé/e doit annoncer par écrit son retour dans l'institution trois mois avant la date d'échéance d'un congé d'une année, ou un mois pour un congé de moins d'une année, faute de quoi le contrat de travail est automatiquement résilié selon les échéances légales.

Chapitre VIII: absences, certificat médical

Art. 60.- L'employé/e empêché/e de se rendre au travail doit en aviser immédiatement le(s)/la responsable(s) compétent/e/(s), en lui (leur) indiquant le motif.

En cas de maladie ou d'accident, un certificat médical d'incapacité de travail doit être présenté pour toute absence excédant trois jours.

Chapitre IX: prestations sociales

Art. 61.- La Fondation participe au paiement des primes d'assurance maladie-soins de l'employé/e sous contrat à durée indéterminée à concurrence de Frs 100.- par mois.

Art. 62.- L'employé/e participe au paiement des primes d'assurance accidents non-professionnels par un prélèvement sur son salaire brut, d'un taux correspondant à la moitié du taux de la prime de l'assurance concernée.

Art. 63.- En matière de prévoyance professionnelle, l'employé/e est assuré selon les termes du contrat passé à cet effet auprès de la caisse d'assurance LPP de la Fondation.

Art. 64.- L'employé/e engagé/e sous contrat à durée indéterminée reçoit de la Fondation un versement de Frs. 2'000.- à la naissance de chacun de ses enfants. Ce versement est aussi effectué à l'employé/e engagé/e sous contrat à durée indéterminée qui accueille un enfant en vue de son adoption.

Art. 65.- Le congé rémunéré à 100% par la Fondation et octroyé à la mère lors de l'accouchement est de 20 semaines (140 jours), pour autant que l'employée soit sous contrat de travail avec la Fondation au moment de l'accouchement, et ce, depuis plus de trois mois ininterrompus, et que le congé n'ait pas été donné de part ou d'autre.

En dessous de ce délai, la durée du congé rémunéré à 100% par la Fondation est de 4 semaines (28 jours). Les 12 semaines (84 jours) restantes sont prises en charge dans le cadre et selon les conditions de la loi sur l'assurance-maternité cantonale genevoise.

Les obligations de la Fondation prennent fin avec le contrat de travail qui la lie à l'employée et conformément à la législation en vigueur.

Art. 66.- L'engagement prend fin de plein droit à la fin du mois où l'employé/e atteint l'âge de la retraite.

A la demande de l'employé/e, la Fondation peut octroyer une prolongation de l'activité professionnelle.

Art. 67.- L'employé/e peut faire valoir ses droits à une retraite anticipée, selon les modalités du contrat avec la caisse d'assurance LPP de la Fondation.

Art. 68.- L'employé/e qui part à la retraite reçoit son dernier salaire mensuel brut doublé.

Son treizième salaire pour l'année en cours lui est acquis intégralement, ainsi que la totalité des vacances de l'année en cours.

Il en est de même en cas de départ pour cause d'invalidité totale.

Chapitre X: protection de la personnalité

Art. 69.- Les organes de la Fondation, notamment la direction, sont tenus de prendre les mesures que l'expérience commande, qui sont appropriées aux circonstances et que l'on peut raisonnablement exiger pour prévenir les actes de harcèlement psychologique (mobbing) et sexuel ou y mettre fin.

Art. 70.- Par harcèlement psychologique, on entend des actes ou des comportements dirigés par un individu ou un groupe de manière systématique contre une personne déterminée. Ces actes doivent être ressentis par la personne concernée comme étant hostiles, se répéter fréquemment (par exemple chaque jour) et durer une période prolongée (par exemple six mois). (Cf commentaire de l'ordonnance 3 relative à la Loi fédérale sur le travail, article 2).

Art. 71.- Le harcèlement sexuel englobe tout comportement importun de caractère sexuel ou fondé sur l'appartenance sexuelle qui porte atteinte à la dignité de la personne sur son lieu de travail et dont le but est d'obtenir des faveurs de nature sexuelle. Il peut s'exercer verbalement ou physiquement sous forme de menaces, pressions, promesses, avances sexuelles non souhaitées, remarques suggestives ou désobligeantes, allusions ou commentaires obscènes, railleries ou plaisanteries ainsi qu'attitudes et gestes déplacés. (Cf Loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes, article 4).

Art. 72.- Le Conseil de Fondation, en accord avec la commission du personnel, désigne les personnes de confiance extérieures à la Fondation pour recevoir les plaintes en matière de harcèlement psychologique et sexuel.

Art. 73.- La procédure de réception et de traitement des plaintes est définie par le Conseil de Fondation et la commission du personnel avec les personnes désignées.

Art. 74.- La Fondation informe le personnel de l'existence des personnes désignées pour recevoir les plaintes en matière de harcèlement psychologique et sexuel et prend les mesures nécessaires pour communiquer aux membres du personnel leur noms et leurs coordonnées.

Chapitre XI: protection de la santé et prévention des accidents

Art. 75.- Afin de protéger la santé des employé/e/s et de prévenir les accidents, les employé/e/s sont tenu/e/s de seconder le(s)/la responsable(s) compétent/e/(s) dans l'application de toutes les mesures de protection de la santé et de prévention des accidents, telles que prévues, notamment, dans le règlement de sécurité.

Art. 76.- Tout accident doit être annoncé sans retard au(x)/à la responsable(s) compétent/e/(s).

Art. 77.- Le(s)/la responsable(s) compétent/e/(s) sera(ont) immédiatement informé/e/(s) de toute défectuosité constatée sur les bâtiments, machines ou autres installations, ainsi que sur les dispositifs ou équipements de salubrité et de sécurité.

Chapitre XII: formation continue

Art. 78.- La Fondation encourage le perfectionnement professionnel des employé/e/s. Elle prend toutes mesures propres à cette fin.

Art. 79.- Il peut être accordé aux employé/e/s qui en font la demande des congés de formation, dont les modalités sont fixées d'entente avec le(s)/la responsable(s) compétent/e/(s). Le droit au salaire dépend de la nature et la durée de la formation, de même qu'une éventuelle participation aux frais y afférents.

Art. 80.- Une attestation de la formation suivie doit être fournie par l'employé/e qui en bénéficie.

Art. 81.- Le refus d'un acte de formation demandé par un membre du personnel doit être motivé, et peut faire l'objet d'un recours.

Chapitre XIII: représentation du personnel

Art. 82.- Le Conseil de Fondation est l'instance de recours du personnel.

Art. 83.- Le personnel est représenté auprès de la Fondation par une commission du personnel. La commission du personnel peut se faire accompagner d'un représentant du syndicat de son choix.

Chapitre XIV: commission tripartite

Art. 84.- Une commission tripartite, composée de représentants de la Fondation, de la commission du personnel et de l'ensemble de la direction, est instaurée.

Art. 85.- La commission tripartite fonctionne en qualité d'organe participatif. Elle a pour tâche d'assurer une collaboration entre ses composantes dans l'élaboration et la mise en oeuvre des actes nécessaires à la gestion de la Fondation.

Art. 86.- La commission tripartite peut procéder à des échanges de vues, d'informations et rechercher des solutions concertées, notamment sur les points suivants :
- budget annuel de la Fondation
- entretien des locaux et de l'équipement
- suivi de l'application du nouveau statut du personnel, engagement et licenciement, conditions de travail, ou toutes autres questions présentant un intérêt général pour le personnel
- relations avec les collectivités publiques, dont la Ville et l'Etat de Genève.

Art. 87.- La commission tripartite se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins quatre fois par année. Chaque partie peut à tout moment la convoquer.

Chapitre XV: disposition transitoire

Art. 88.- La part de la rémunération des employé/e/s de la Fondation obtenue par l'octroi de la prime d'ancienneté, à la date du 1er janvier précédant l'entrée en vigueur du présent statut, demeure acquise (Cf art. 27 des statuts de Saint-Gervais Genève).

Chapitre XVI: dispositions diverses

Art. 89.- Pour le surplus et sauf dérogation expresse, les dispositions du titre dixième du Code des obligations, consacré au contrat de travail, de même que toutes les dispositions utiles de la législation sur le travail, les assurances sociales, etc, sont applicables.

Art. 90.- Le présent statut entre en vigueur le 1er janvier 2002. Il abroge et remplace toutes dispositions antérieures. Le présent statut peut être renégocié paritairement.

Saint-Gervais Genève
administration générale

Rapport d'activité 2001

2. Gestion du personnel

Sur la base de l'évaluation des cahiers des charges réalisée par les services du personnel de la Ville et de l'Etat de Genève, une grille des salaires propre à la Fondation a été établie. Cette grille a été élaborée dans un parfait respect salarial de l'égalité homme/femme et dans l'esprit de mieux tenir compte des fonctions dites "administratives" (par rapport au secteur technique). De même, une réévaluation des tarifs horaires a été effectuée.

Les travaux concernant l'établissement d'un nouveau statut du personnel, ont pris fin dans le courant de l'automne, après plus de 2 ans de négociations. Pour des raisons administratives et comptables, son entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2002.
Parmi les points importants de ce statut, nous pouvons relever la volonté manifestée de la Fondation de promouvoir dans les faits l'égalité des sexes et de prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir ou mettre fin aux actes de harcèlement psychologiques (mobbing) et sexuels ; une accélération de la progression annuelle du 13ème salaire ; l'introduction d'une indemnité pour horaire irrégulier pour le personnel de l'accueil ; une indemnité égale pour tous, indépendamment du taux d'activité exercé, en tant que participation au paiement des primes assurance-maladie ; vingt semaines de congé en cas d'accouchement ou d'adoption ; l'encouragement à la formation continue ; l'instauration officielle d'une commission tripartite ...

La question d'une amélioration de la LPP existante a été traitée au sein du Bureau et une étude a été demandée à la FOP. Toutefois, étant donné que la part patronale suppose une augmentation non négligeable de charges que Saint-Gervais ne peut absorber en l'état actuel, le dossier devra être traité au niveau du Département des affaires culturelles, et de façon globale pour toutes les institutions culturelles subventionnées. Il en ressort, en effet, qu'une proposition d'augmentation de subvention devrait être faite au Municipal lors du prochain budget, afin de couvrir cette hausse de charges.

mai 2002
Saint-Gervais Genève
Administration générale

Saint-Gervais Genève
Fondation pour les arts de la scène et de l'image

Conseil de fondation 2001

Président
David Hiler / Bernard Paillard

Vice-présidente
Renate Cornu

Trésorier
Bernard Paillard / Christiane Olivier

Secrétaire
Christiane Olivier / François Gillioz

Membres
Pierre Maudet
Philippe Cottier / Robert Pattaroni
Jean-François Rohrbasser
Pierre-Alain Seiler
Alain Vaissade
Nicolas Wenger
Bernard Zumthor

Mme Vera Figurek, présidente de la commission des arts et de la culture (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je prends la parole en tant que présidente de la commission des arts et de la culture. La motion M-724 qui nous est soumise ce soir via le rapport de ladite commission a occupé ses débats quasiment pendant toute l'année, du mois de novembre 2007 au mois de mai 2008; douze séances y ont été consacrées. Il s'agit donc d'un objet extrêmement important qui concerne plusieurs institutions culturelles: le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco), le Centre d'art contemporain (CAC), le Centre d'édition contemporaine (CEC), le Centre pour l'image contemporaine (CIC), le Centre de la photographie, Genève (CPG) et le Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC), qui occupe les locaux du Bâtiment d'art contemporain (BAC) actuel.

La plupart des futurs motionnaires, qui siégeaient à la commission des arts et de la culture, avaient demandé l'audition de deux entités destinées à faire partie du projet BAC+3, car le magistrat Mugny avait décidé de l'abandonner pour différents motifs, et ces institutions avaient des craintes à exprimer. Dès lors, plusieurs problèmes se posaient. Quelles institutions pouvaient rejoindre le bâtiment BAC, et à quelles conditions? Quelle forme serait donnée à leur regroupement? Fallait-il envisager leur fusion, ou plutôt une fédération d'entités propres? Et ce n'est là qu'un aspect de la problématique. Face aux inquiétudes exprimées lors des auditions et à l'avenir incertain du pôle d'art contemporain genevois, la majorité des membres de la commission des arts et de la culture a décidé de rédiger une motion afin d'étudier ce dossier en détail, avec sérieux.

Par souci d'équité, la commission des arts et de la culture a nommé une rapporteuse qui n'était pas signataire de la motion M-724, à savoir Mme Camporini. Malheureusement, force est de constater que le rapport de majorité que vous avez reçu sur vos pupitres, chers collègues, est loin d'être objectif – il est même fortement dirigé et truffé d'inexactitudes. Je tiens à remercier la rapporteuse de minorité, Mme Salika Wenger, d'avoir insisté pour que des annexes soient insérées, sans lesquelles il serait difficile de comprendre de quoi il retourne. Néanmoins, un «intrus» s'est glissé parmi ces annexes aux pages 83 et 84: il s'agit d'une ébauche de résolution urgente concernant un tout autre projet, que Mme Wenger a dû insérer par erreur dans son dossier. Je vous prie donc d'en prendre bonne note: ce document ne fait pas partie du sujet dont nous allons traiter à l'instant. *(Supprimé au Mémorial.)*

A présent, je tiens à faire quelques remarques sur le rapport de majorité en tant que présidente de la commission des arts et de la culture, car certains propos rapportés sont incomplets ou inexacts. Tout d'abord, il est d'usage de ne pas citer les appartenances politiques des commissaires qui posent des questions aux personnes auditionnées, par souci d'équité. C'est au moment des prises de position des différents groupes que figurent bien évidemment les appartenances politi-

ques. Or, dans tout le rapport de majorité M-724 A, les membres de la commission sont très facilement identifiables, ce qui est bien dommage pour l'objectivité dudit rapport.

De plus, sa lisibilité n'est pas suffisante. Au lieu de rapporter intégralement tous les propos, ou de faire une synthèse non orientée des douze séances de commission consacrées à cet objet, la rapporteuse a commis de nombreuses inexactitudes. A la page 2, il est dit: «…le CEC, bien qu'ayant fait à satisfaction cinq expositions temporaires en 2007 au sein du BAC, a finalement décidé de ne pas intégrer le BAC et de rester dans ses locaux à la rue Saint-Léger.» Voilà qui est bien réducteur! Le rapport ne mentionne même pas pourquoi le CEC a décidé de rester à la rue Saint-Léger! A la page 23, Mme Camporini dit que M. Casanova, représentant de la commission du personnel de Saint-Gervais, «élude la question» quand on lui demande quelles sont ses relations avec son directeur, M. Iten. Mais il me semble bien normal qu'un employé ne s'exprime pas face à une personnalité politique sur ce sujet.

Je vais maintenant me concentrer sur les passages du rapport de majorité qui me concernent personnellement, en tant que présidente de la commission des arts et de la culture. A la page 24, la rapporteuse dit qu'une commissaire propose la démission du conseil de fondation de Saint-Gervais Genève et s'il est possible que le Conseil municipal la demande. Or, à aucun moment, elle ne précise que j'ai transmis l'information selon laquelle, pour ce faire, c'est le conseil de fondation lui-même qui doit demander la démission d'un de ses membres, ou les partis qui doivent prier leurs représentants de se désister.

A la même page, il est indiqué que, le 13 mars 2008, je ne fais pas procéder au vote, sans préciser le motif. Je le spécifie donc: c'était parce que les commissaires avaient demandé des auditions supplémentaires et qu'il fallait, après cinq mois de débat, faire un point de la situation. J'avais pourtant attiré l'attention de mes collègues sur le fait que nous ne devions pas nous égarer en multipliant les auditions, afin de ne pas perdre de vue les objectifs politiques de chaque groupe.

A la page 34, il est dit que le vote est reporté à la séance du 8 mai 2008 sans préciser pourquoi. C'était parce que les groupes n'avaient pas reçu les textes des amendements. D'autres passages du rapport de majorité sont en fait des interprétations de son auteure, et l'on y déplore encore des omissions malheureuses, comme à la page 30 à propos de l'audition du CPG. Il est spécifié que les personnes entendues soulignent les différends entre le Mamco, le CAC et le CPG, mais on ne lit nulle part que M. de Preux, le nouveau président du CPG, a déjà entamé des discussions avec le Mamco et le CAC et se propose comme médiateur.

Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur les défauts de ce rapport, car il y aurait bon nombre d'autres remarques à faire. J'ajoute simplement que, de la page 34 à la page 42, la rapporteuse évoque les amendements proposés par les dif-

férents groupes sans en citer le contenu ni les faire figurer en annexe. Par conséquent, les seules personnes qui peuvent comprendre son texte sont les membres de la commission. Or l'objectif d'un rapport, je vous le rappelle, est d'informer la population et les conseillers municipaux qui n'ont pas participé aux séances de commission!

Pour finir, il y a encore une grosse erreur à corriger. La rapporteuse de majorité affirme que la commission des arts et de la culture a proposé une déclaration qui a été acceptée. Or, pour que ce soit une déclaration de la commission des arts et de la culture, il aurait fallu l'accord de tous les commissaires, ce qui n'était pas le cas: sur treize personnes présentes, quatre ont voté contre et trois se sont abstenues. J'avais pourtant demandé que cette déclaration ne figure pas au rapport. Toutes ces imprécisions le rendent ardu à la lecture, même si je reconnais qu'il n'était pas facile de compiler toutes les informations à donner dans ce document.

Après tout le temps passé à étudier la motion M-724, il est dommage de ne pas pouvoir travailler avec un document clair et exhaustif – ou alors synthétique, mais non orienté – et d'être obligés de ressortir les notes de séances. Je me suis permis de donner ici ces précisions par souci de compréhension de nos débats, vu l'importance de ce dossier qui, je le rappelle une fois encore, a occupé toute mon année de présidence de la commission des arts et de la culture.

Mme Christine Camporini, rapporteuse de majorité (R). Pour un premier rapport, c'est un baptême du feu! J'avais le choix de faire une synthèse des débats de commission ou d'entrer dans les détails, et j'ai choisi la deuxième option. Bien sûr, certains de ces détails peuvent être assez difficiles à comprendre, quand on n'a pas vécu les débats de l'intérieur, mais il me semblait important, justement par souci d'objectivité, de rapporter ce qui avait été dit de manière assez globale. Bien sûr, il m'a fallu résumer certaines choses et j'ai pu commettre des omissions, mais je pense qu'un examen détaillé, à la manière de Mme Figurek, de ce que j'ai oublié en défaveur de la droite montrerait que je n'ai pas cherché à favoriser l'une ou l'autre des tendances politiques. Je ne vais pas m'amuser à cela, car je pense que là n'est pas le fond du débat.

J'ai donc choisi d'entrer dans les détails, et on m'a déjà fait plusieurs remarques sur l'épaisseur du rapport. Je signale qu'elle est due essentiellement aux annexes ajoutées à la demande de Mme Wenger, rapporteuse de minorité. Selon elle, ces annexes devaient figurer au rapport et non pas seulement sur l'intraCM – à juste titre, me semble-il – car elles seraient ainsi plus lisibles pour tout un chacun. Il est vrai qu'il en résulte un énorme rapport, mais je ne me suis pas opposée à l'ajout de ces annexes, même si je conviens que cela n'aide pas à sa lecture.

Je ne reprendrai pas tous les points évoqués par Mme Figurek, mais j'aimerais revenir sur la mention de l'appartenance politique des commissaires. Pour ma part, j'ai déjà lu des rapports qui la signalaient et, si je me suis trompée, c'était sans intention particulière. Mais, finalement, si les personnes qui ont posé des questions se reconnaissent, ce n'est pas si grave! Je suppose qu'elles assument les propos qu'elles ont tenus et les positions qu'elles ont défendues.

En ce qui concerne le fond, je laisse les autres intervenants s'exprimer et je reprendrai la parole ensuite.

Mme Salika Wenger, rapporteuse de minorité (AGT). Je ne pensais pas avoir besoin de demander la parole. Pourquoi des villes comme Bâle et Zurich ont-elles émergé dans le domaine de l'art contemporain? Certainement pas parce qu'elles voulaient imiter New York ou Berlin, mais parce qu'elles ont innové. Elles ont trouvé un langage et un espace qui leur étaient propres, afin de faire vivre l'art contemporain.

A Genève, d'une scène artistique riche et diverse, on veut faire un quartier dévolu à l'art contemporain comme il y a celui des banques ou celui des commerces de luxe. Ceux qui se font les chantres de la contemporanéité – je suis assez étonnée qu'il y ait aussi peu de représentants du Parti libéral ici présents, parce que c'est précisément d'eux que je parle – ne nous proposent rien d'autre que de faire comme tout le monde, c'est-à-dire de faire une Kunsthalle de plus. De la réflexion critique, de la remise en perspective de notre quotidien et de la subversion dont l'art contemporain est porteur, il ne reste strictement rien. Aussi, ce que nous reprochons fondamentalement au modèle proposé – ou plutôt imposé – au CIC, c'est son conformisme navrant. Et comme tous les projets médiocres, celui-là est réducteur.

Nous avons la chance, à Genève, d'avoir trois institutions complémentaires: le CIC, qui a pour fonction d'aider les artistes à faire leurs premiers pas dans la création de l'image en mouvement, le CAC, qui présente au public des artistes émergents mais ne possède pas de collections permanentes, et enfin le Mamco, dont j'espère n'avoir pas besoin d'expliquer la mission ici. Ces trois institutions ne sont pas concurrentes, mais complémentaires. Et c'est en cela que la scène de l'art contemporain à Genève est intéressante.

Durant les douze séances que la commission des arts et de la culture a consacrées à la motion M-724, de nombreuses personnes impliquées dans l'art et la création nous ont confirmé l'importance de garder toutes ces institutions vivantes. Si mon groupe présente ce rapport de minorité aujourd'hui, c'est pour ne pas laisser disparaître corps et biens l'un de ces pôles au profit d'un regroupement qui, de fait, ne nous apporterait aucun avantage particulier.

Du projet BAC+3, que nous avons tous salué et dont nous avons tous rêvé, il ne reste rien. Nous en sommes désolés, mais c'est la conséquence d'une mauvaise décision qui a consisté à refuser d'acheter l'immeuble de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP), qui devait servir à la réalisation de ce projet. Il est des économies qui coûtent cher… Celle-ci en est l'exemple parfait. Depuis de trop longues années, la politique qui préconise de faire des économies plutôt que des investissements montre ici ses limites. Dans ce projet, l'absence de vision politique à long terme se paie comptant.

Conséquemment à cette mauvaise décision, le manque d'espace a mis en compétition les institutions qui devaient travailler ensemble, et qui se sont retrouvées concurrentes pour investir l'unique bâtiment d'art contemporain dont nous disposons maintenant. Comme c'est souvent le cas dans ce genre d'affaires, cette compétition a été meurtrière pour le projet lui-même et pour les relations des institutions entre elles. Le CEC est retourné en Vieille-Ville plutôt que de se voir absorber par l'une ou l'autre des grandes institutions. Le CPG est dans une situation précaire, et notre deuxième invite demande justement de pérenniser sa présence au BAC.

Nous avons trop entendu l'argument selon lequel, si le projet BAC avait capoté, c'est parce qu'il impliquait de fortes personnalités qui ne s'entendaient pas entre elles. En réalité, il ne s'agissait pas d'un problème relationnel, mais simplement d'un manque d'espace. Les institutions déjà en place, n'ayant plus aucune perspective de développement, se sont opposées au partage qui, à terme, risquait de les fragiliser. Nous comprenons tous leur réaction!

Finalement, ce soir, nous devons délibérer sur la disparition ou non du CIC. On me répliquera certainement que le CIC est une fondation de droit privé, et que c'est au conseil de fondation de décider de son avenir. Mais cette fondation a été créée grâce à une dotation municipale, et les œuvres qu'elle a acquises – nous en reparlerons un peu plus tard – sont la propriété des contribuables, par l'intermédiaire du FMAC. De plus, l'argent qui permet à cette fondation d'exister est voté par les conseillers municipaux. Si nous ne pouvons pas statuer dans ce cas-là, cela signifie que les fondations genevoises ne sont qu'un détournement des droits démocratiques de cette assemblée. Or, je le répète avec insistance, cette dernière a pour fonction de gérer le bien public – celui des amateurs d'art et des contribuables. Si nous ne pouvons pas le faire, c'est vraiment extrêmement grave. Mais nous aurons l'occasion de rediscuter de cet aspect du problème à la rentrée, au moment des comptes ou, en tout cas, lors du processus budgétaire.

Venons-en maintenant au CIC et à la perspective de sa fusion avec le CAC. Il faut considérer la question selon trois axes: le lieu, les acteurs culturels et le personnel, et la collection. J'ai personnellement insisté pour que le rapport sur la pollution du BAC soit diffusé intégralement. Mesdames et Messieurs, je vous évi-

terai le chemin de Damas que fut l'obtention de ce rapport… Au BAC, on trouve de l'amiante, des métaux lourds, des hydrocarbures en tout genre… Tout cela en infime quantité, mais assez tout de même pour que cela figure dans le rapport y afférent. Quoi que nous décidions, il faudra dépolluer cet endroit, afin de le mettre en conformité avec le règlement sur la salubrité des lieux publics. Certaines personnes qui y travaillent nous ont même expliqué que leurs outils rouillaient anormalement là-bas… Et quand on a eu comme moi le «plaisir» de respirer les odeurs nauséabondes du CAC, on se demande bien s'il y a le moindre bon sens à ce prétendu déménagement.

Or c'est très précisément là, à cet endroit pollué, que l'on veut envoyer les collaborateurs et la précieuse collection du CIC. Quant au déménagement, personne ne nous a donné quelque chiffre que ce soit – même estimatif – sur les coûts qu'il entraînera, personne ne nous a précisé qui paierait tout ce remue-ménage. Si nous en arrivions à ce transfert, il est évident qu'il ne pourrait pas avoir lieu avant la dépollution du BAC. A celui qui osera arguer qu'il est impossible de le dépolluer avant de connaître l'affectation future des lieux, je répondrai que la santé de nombreuses personnes est en jeu et que certaines coquetteries d'aménagement intérieur ne sont plus de mise lorsqu'il s'agit de santé publique. J'espère que les Verts ne me contrediront pas sur ce point!

En outre, de nombreux acteurs culturels – artistes, professeurs, commissaires d'expositions – ont fait savoir leur opposition au démantèlement du CIC. Vous en trouverez la liste dans les annexes du rapport de minorité, chers collègues. Pour eux comme pour nous, le CIC est une institution phare qui doit continuer à remplir ses fonctions, notamment celle de mettre à la disposition des artistes en herbe ou confirmés du matériel et un espace leur permettant de créer dans les meilleures conditions possibles, sans contrainte. Cette institution unique en Suisse a permis à de nombreux artistes d'exercer leur art, de l'exposer durant les divers événements organisés dans ce cadre.

Pour cela, les artistes ont été aidés par les collaborateurs du CIC. Je m'arrête un instant sur le statut de ces derniers. C'est à la suite de nombreuses négociations que le personnel du CIC a acquis l'un des meilleurs statuts que l'on puisse trouver dans une fondation. Certains collaborateurs sont en place depuis la création de cette institution; en quelque sorte, ce sont eux qui ont construit le CIC, à force de travail, de bonne volonté, de dévouement et avec des compétences que personne n'oserait remettre en cause. Or, si ce statut n'est pas directement en danger, il fait néanmoins l'objet de certaines pressions.

L'une des pires absurdités que nous ayons entendues, durant les auditions auxquelles a procédé la commission des arts et de la culture, est que les collaborateurs du CAC ne bénéficiant pas des mêmes avantages que ceux du CIC, comme il n'y aurait pas d'égalité de traitement entre eux, ces derniers devraient faire un effort d'adaptation. Si ce n'est pas une menace, je ne sais plus lire!

Le président. Il va falloir conclure, Madame la conseillère municipale.

Mme Salika Wenger. Je peux intervenir aussi longtemps que je veux, Monsieur le président, je suis rapporteuse…

Le président. Votre temps de parole est de dix minutes, Madame la conseillère municipale…

Mme Salika Wenger. Cela fait déjà dix minutes que je parle? J'en suis confuse et ravie, cela me donnera l'occasion d'intervenir à nouveau tout à l'heure!

Nous assistons donc manifestement à une tentative de nivellement des salaires par le bas. Vous comprendrez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que mon groupe ne puisse en aucun cas entrer en matière sur ce point. S'il devait y avoir adaptation, je suggère que la direction du CAC s'aligne sur le statut du CIC, et non l'inverse. Mais j'ai l'impression désagréable que cette suggestion ne va pas dans le sens voulu par ceux qui veulent faire disparaître le CIC… Nous aurons bien tous compris qu'il s'agissait de trouver des moyens financiers pour favoriser les curateurs – en français, ce mot signifie «commissaires d'exposition» – plutôt que de rémunérer dignement celles et ceux qui sont sur le terrain en permanence, et sans lesquels rien ne serait possible.

J'interviendrai une nouvelle fois ultérieurement, Monsieur le président. J'en reste là pour l'instant.

Premier débat

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai été vraiment interloqué, tout à l'heure, lors du procès stalinien fait à la rapporteuse de majorité. Je trouve vraiment que la méthode utilisée est d'un grotesque absolu! On a essayé d'énumérer les fautes de la rapporteuse de majorité pour ensuite excuser celles de la rapporteuse de minorité, qui a tout de même glissé une erreur très malencontreuse dans les annexes, à savoir cette résolution urgente qui n'a absolument rien à y faire, car elle concerne le Musée d'art et d'histoire! Du coup, Mme Salika Wenger devient l'intervenante principale mise en avant pour son rapport de minorité, et elle nous fait la leçon pendant tout le temps que nous avons dû l'écouter!

Mesdames et Messieurs, je ne conçois pas la politique de cette manière, et j'estime que la présidente de la commission des arts et de la culture a outrepassé

ses droits. Quant à moi, je regrette que l'on accuse une rapporteuse d'avoir indiqué l'appartenance politique des commissaires qui sont intervenus en commission, alors que cela se fait souvent dans les rapports. Pour notre part, nous revendiquons toutes nos positions, et elles seront claires tout au long de ce débat.

J'aimerais dire également que ce dossier est très délicat et qu'il ne peut pas donner lieu à une solution parfaite, tant il a heurté de susceptibilités et de personnalités, tant les commissaires ont subi la pression des nombreuses lettres et des témoignages qui nous sont parvenus. On était donc en droit d'attendre de la présidente de la commission des arts et de la culture un peu plus de délicatesse, car elle aurait dû mieux comprendre que la tâche de la rapporteuse de majorité n'était pas facile. En tout cas, c'est le point de vue du Parti démocrate-chrétien. *(Applaudissements.)*

Mme Christiane Olivier (S). Revenons à l'objet qui nous occupe ce soir, à savoir la motion M-724. Voilà comment une belle idée, un beau rêve, un beau projet mis sur pied il y a quelque dix ans peut se transformer en cauchemar! Je ne reviendrai pas sur la genèse du projet BAC+, mais nous nous sommes aperçus que le projet initial, qui devait disposer de plusieurs ailes du bâtiment d'art contemporain, puis du petit bâtiment central, s'est au fil du temps réduit comme peau de chagrin. Il était donc devenu évident que les trois institutions extérieures, le CIC, le CEC et le CPG, qui auraient dû rejoindre le BAC, ne pourraient le faire complètement, et que le projet devait être redimensionné.

A ce stade, je confirme que la Fondation de Saint-Gervais Genève a toujours affirmé que le CIC devait intégrer le bâtiment BAC, mais – et je le souligne formellement – en tant qu'entité propre. Un regroupement d'institutions étant prévu, un projet de fédération était à l'étude sous l'égide du FMAC, mais il n'a jamais été question d'une intégration ou d'une fusion du CIC avec d'autres institutions. Car, aujourd'hui, c'est de cela qu'il s'agit! Pas besoin d'employer périphrases et autres litotes, il s'agit bel et bien d'une fusion, et non pas d'un regroupement ou d'une réunion d'institutions. Une structure doit être absorbée par deux autres, c'est-à-dire disparaître.

Il me revient la lourde tâche, en une intervention de dix minutes, de défendre l'existence du CIC, qui a plus de vingt ans d'âge. Comment convaincre les membres du Conseil municipal que cette institution a toute sa raison d'être en tant qu'entité propre, avec son identité actuelle? Comment expliquer que ce centre, reconnu localement, nationalement et internationalement, ne doit pas disparaître juste parce qu'un conseil de fondation, pensant régler de cette façon un problème de gouvernance, a décidé de se défaire du CIC? Je ne peux que m'interroger sur le fait que le conseil nouvellement élu de la Fondation de Saint-Gervais Genève ait décidé de supprimer l'un des deux départements artistiques dont il a la charge.

Jusqu'alors, je croyais innocemment que, lorsque l'on demandait à siéger au sein d'un conseil de fondation, c'était pour en défendre l'existence, pour veiller à ce que la mission et les buts dont il est chargé soient poursuivis et développés, et non pas pour décider la disparition de l'un de ses pôles artistiques.

Cette parenthèse étant fermée, comment trouver les mots pour expliquer la valeur culturelle et artistique du CIC? Pour convaincre le Conseil municipal qu'il a été pendant vingt ans le pionnier de ce qu'on appelle les arts et médias électroniques à Genève, en Suisse, voire en Europe? Si, aujourd'hui, d'autres associations, centres ou fondations traitent de la même thématique, il faut reconnaître que c'est le CIC qui leur a ouvert la voie. N'étant pas moi-même une grande spécialiste de ce genre d'activités artistiques, je laisserai parler à ma place la centaine d'artistes, de galeristes, de journalistes, de vidéastes, de photographes, de professeurs et de directeurs d'école d'art d'ici ou d'ailleurs, dont vous avez lu les témoignages, chers collègues, et qui reconnaissent tous l'importance du CIC tel qu'il existe actuellement.

A cet égard, je me permets de faire référence à l'excellent article de M. Bernard Zumthor, historien de l'art et ancien directeur de l'Ecole supérieure des beaux-arts, qui a paru récemment dans la *Tribune de Genève.* Je sais qu'il n'est pas d'usage au sein de ce parlement de parler de sentiments, mais je ne peux pas m'empêcher de manifester ma tristesse et mon amertume devant la décision prise dernièrement par le conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève. Je suis triste, parce que, pendant douze ans – jusqu'en 2006 – grâce à vous, chers collègues, qui m'avez élue au sein de ce conseil de fondation pour représenter le Conseil municipal avec d'autres, j'ai toujours œuvré pour le bien de cette institution.

Je connais et j'évoque ici l'esprit du CIC, sa manière de procéder, son approche artistique, la valeur de son personnel, la cohérence de ses activités, l'aide apportée à de nombreux jeunes créateurs, la consolidation d'une médiathèque riche de plus de 1700 titres, la création d'un banc de numérisation reconnu par des institutions telles que le Mamco à Genève et des musées analogues à Genève, à Lugano et même à Bruxelles, la diffusion sur l'internet de l'*Encyclopédie des nouveaux médias* en collaboration avec le Centre Pompidou, le Musée d'art moderne et le Centre national des arts plastiques à Paris, ainsi que le Museum Ludwig de Cologne.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, croyez-vous que ces institutions auraient souhaité ce partenariat avec le CIC et auraient engagé cette collaboration si elles n'en reconnaissaient pas la qualité? Car le CIC ne se réduit pas à ce dont parle la motion M-724, mais c'est aussi sa médiathèque et tout ce que je viens de décrire. Voir que toute cette richesse sera dispersée, diluée, voire bradée, me rend triste et amère.

Mais après les sentiments, revenons à la raison qui doit présider à ces débats sur le rapport M-724 A/B. Comme vous avez pu le constater, Mesdames et Messieurs, la motion amendée votée par la commission des arts et de la culture est vidée de toute substance, puisque le point essentiel – à savoir la prise de position concernant l'avenir du CIC – n'est même pas mentionné. Il faut donc revenir à la motion initiale datée du 6 novembre 2007, signée par de nombreux représentants du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral, et intitulée «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain». Quel titre prémonitoire, s'il en fût! Or l'une des invites de cette mouture initiale de la motion demandait de suspendre toute décision impliquant la fusion du CAC, du CPG, du CEC et du CIC, et d'envisager sérieusement la création d'une structure fédérative.

Pour revenir aux travaux de la commission des arts et de la culture, il est vrai qu'elle a consacré de nombreuses séances à l'étude de la motion M-724, comme cela a déjà été dit – douze, pour être exacte – ce qui prouve l'importance de l'enjeu. Au cours de ces séances, nous avons procédé à diverses auditions, certaines indispensables, d'autres moins. En voulant trop entrer dans le détail, nous avons perdu de vue l'option politique générale qui aurait dû prévaloir.

A cela se sont ajoutés, malgré nous, les différents messages contradictoires que nous recevions. Un jour, la fusion du CIC et des autres institutions était envisagée; un autre jour, elle n'était plus d'actualité. Un jour, on parlait de fédération; le lendemain, plus du tout! Un jour, on apprenait que le CEC avait renoncé à intégrer le BAC, et le lendemain on nous disait que l'avenir du CPG, dont on avait exigé qu'il quitte ses anciens locaux pour venir au BAC, n'était pas assuré. Tout cela n'a pas contribué à la sérénité des débats, je dois le dire! C'est pourquoi, lors du vote final, nous avons fait plusieurs allers et retours entre les invites de la motion initiale et celles proposées par amendements par les différents groupes, dans une assez grande confusion d'ailleurs. Cela revient à dire que la motion amendée votée par la commission des arts et de la culture est vidée de toute substance par rapport à son point principal, à savoir le sort du CIC.

Un autre élément d'importance, souligné tout à l'heure par Mme Wenger, a dû être pris en compte: la nécessité des travaux à effectuer dans le bâtiment BAC. Ce problème, qui n'est pas nouveau, a été soulevé à plusieurs reprises – entre autres par moi-même – dans diverses commissions depuis la législature précédente. En effet, à la lecture des rapports sur les différentes analyses effectuées au sein du bâtiment BAC, on peut se demander pour quelle raison il a fallu tant de temps au Conseil administratif pour soumettre au Conseil municipal un crédit d'étude, car il ne s'agit plus maintenant de simples travaux sur l'enveloppe thermique du bâtiment, mais bien de dépollution et de décontamination. J'y reviendrai plus tard, si nécessaire.

Le président. Il va falloir conclure, Madame la conseillère municipale.

Mme Christiane Olivier. Tout de suite, Monsieur le président! Au vu de ces rapports – je vais parler très vite! – il nous a paru extrêmement important et urgent, ne serait-ce que par respect pour le personnel du CAC, du Mamco et du FMAC qui travaille actuellement dans ces locaux, de procéder à ces travaux dans les plus brefs délais. Puisque nous sommes tous d'accord pour qu'ils soient entrepris le plus rapidement possible – ils vont durer un certain temps – il serait absolument irresponsable de prendre aujourd'hui une décision qui viserait à vouloir en même temps ingérer une autre structure, voire du personnel nouveau, dans ce lieu. Telle est la raison pour laquelle mes collègues Mme Wenger et M. Hämmerli et moi-même, nous déposons un amendement qui consiste à ajouter à la motion une nouvelle invite 2 bis formulée comme suit:

Projet d'amendement

«– renoncer, jusqu'à la fin des travaux, à une fusion du Centre pour l'image contemporaine avec le Centre d'art contemporain et le Musée d'art moderne et contemporain;»

Ainsi, nous ne fermons la porte à aucune possibilité, nous donnons du temps au temps pour que la Fondation de Saint-Gervais Genève reconsidère sa position, qui ne reçoit l'aval ni du personnel, ni des artistes, ni des différents acteurs culturels, qui ont fait part de leur désapprobation. Saisissons l'occasion de la période de temps nécessaire aux travaux pour élaborer d'autres propositions, concevoir un projet qui reçoive l'assentiment de toutes les parties – y compris du Conseil municipal qui, je le souligne, est le principal subventionnaire de cette fondation.

Je termine par une dernière phrase. Nous voulons que le BAC soit vraiment le pôle de l'art moderne et contemporain à Genève, que cet espace, comme dans d'autres villes suisses ou européennes, devienne un centre culturel bouillonnant, imaginatif, créatif, offrant à la population des événements de qualité et où le CIC trouve sa place et puisse organiser ses grandes manifestations, mais en gardant son identité propre. Je rappelle une fois de plus que c'est ce qu'a toujours voulu le conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève. *(Applaudissements.)*

Mme Florence Kraft-Babel (L). «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain»… quel titre, pour cette motion M-724! Il y a quelques mois, les libéraux et presque tous les groupes de cette enceinte en étaient signataires, au moment où notre municipalité, qui a mis au nombre de ses priorités l'épanouissement de l'art contemporain à Genève – ce dont nous ne

pouvons que nous féliciter – abordait l'une des phases les plus délicates de l'évolution du projet BAC+.

La longueur de nos interventions ce soir – j'essaierai pour ma part de me limiter à l'essentiel – est peut-être le reflet de la longueur des débats de la commission des arts et de la culture, de la complexité du sujet et de son importance, ainsi que du temps que le projet nécessitera pour être réalisé comme il faut. Je saisis l'occasion de remercier la présidente de la commission, Mme Figurek, pour le sérieux avec lequel elle a accompli sa tâche et géré l'étude de ce dossier, qui a occupé quasiment toute sa présidence. J'aimerais également manifester une certaine reconnaissance à la rapporteuse de majorité, qui rédigeait là son premier rapport, et qui a dû le faire en urgence. D'ailleurs, la commission a constamment dû travailler sous pression sur cet objet, puisqu'on lui demandait de donner rapidement ses conclusions, ceci expliquant peut-être cela.

Voilà pourquoi nous avons accepté la demande d'urgence sur ce débat ce soir. Il y a longtemps que nous traitons cet objet en commission et il paraît nécessaire aux yeux des libéraux, avant l'été, de recadrer le débat comme nous souhaitons qu'il se pose. L'attitude et la position des libéraux, ce soir, seront davantage celles du bon sens que celles d'une guerre de tranchées. L'art doit concerner tout le monde, transcender tous les clivages sociaux, toutes les sensibilités; en termes politiques, il doit rester indépendant de toute tendance, quelle qu'elle soit. C'est à cela que nous voulons nous attacher ce soir.

Un projet de cet ordre n'aurait aucun sens s'il dépendait de la pression du politique ou de la pression économique. Pour nous, l'important est l'épanouissement du projet artistique en tant que tel. Pour les libéraux – il faut que vous le sachiez, Mesdames et Messieurs – le projet BAC+ est un beau projet. La préopinante socialiste l'a relevé, et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus: nous voulons ce projet depuis plus de dix ans, et il a existé d'abord grâce à l'énergie, à l'investissement enthousiaste et même passionné des privés en termes financiers. Réunis dans l'Association des amis du Musée d'art moderne et contemporain (Amamco), ils se sont investis pendant plus de dix ans à hauteur de plusieurs millions de francs pour que cette idée puisse naître, jusqu'à ce qu'ils fassent appel à notre municipalité.

Et c'est là le drame, Mesdames et Messieurs, là où tout se gâte… Car il fallait un lieu pour permettre la réalisation du projet, afin que celui-ci s'étende d'un bâtiment de la SIP à un autre, comme prévu initialement. Mais voilà que cette partie du projet a été prise en otage par des magistrats qui ont refusé la proposition que leur faisait M. Darier d'acheter un bâtiment, sous prétexte que l'argent privé, même s'il provient de mécènes et de sponsors passionnés d'art, est de l'argent sale… C'est une erreur que nous payons cher, et que nous paierons encore longtemps.

Le résultat, aujourd'hui, c'est que le regroupement des institutions d'art contemporain dans un même lieu géré par un directeur motivé peine à évoluer. Le seul espace que nous ayons pu offrir est l'espace Jean Tua, mais diverses enquêtes ont montré qu'il n'était pas tout à fait salubre. Or il est évidemment nécessaire et prioritaire – la préopinante socialiste l'a dit – de commencer par s'assurer que les locaux que nous attribuons à un grand projet comme celui-là soient au moins salubres!

Le projet BAC+ est donc un échec sur le plan de l'espace – première ruine sur l'art contemporain… On a cherché un remède à cette situation fâcheuse en voulant se servir d'une autre institution, le CIC, mais les libéraux ne se prononceront pas sur sa valeur artistique – des goûts et des couleurs… – même si elle a eu son sens autrefois, c'est vrai. Mais l'audition du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève, ainsi que du directeur et des employés du CIC, démontre que cette institution souffre actuellement d'un certain nombre de dysfonctionnements.

Vouloir maintenant sauver le projet par une sorte de mariage forcé d'institutions regroupées, dont l'une ne nous paraît pas encore mature et stable – mais elle est en cours d'évolution, avec ses maladies de croissance – et dont l'autre est bien portante, ne nous paraît pas une bonne solution. Encore faudrait-il que ces institutions veuillent de ce mariage! S'il y avait désir mutuel de fiançailles, nous serions peut-être prêts à entrer en matière.

Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain, nous nous préoccupons de plusieurs points. Soyons clairs: en ce qui concerne le CIC, le statu quo ne nous satisfait pas et ne satisfait personne. Apparemment, le mariage forcé proposé ne fait pas beaucoup d'heureux. En tant que municipalité, nous devons nous demander quel est notre domaine de compétences. Est-ce bien à nous de dire ce que les institutions ont à faire, et avec qui elles doivent être mariées?

Nous sommes avant tout sensibles aux craintes de certaines institutions face à la perspective de leur démantèlement et de la perte de leurs acquis. Nous avons également entendu parler de projets de surélévation du bâtiment actuel, sur le site de la SIP, qui font peur. Mais cette frilosité architecturale, ces conseils de fondation surpolitisés, ce goût des acquis ne sont autres que les diverses facettes d'un même conformisme. Mme Salika Wenger et ma collègue socialiste veulent lutter contre le conformisme et appellent de leurs vœux un projet bouillonnant et futuriste… Eh bien, c'est exactement ce que nous voudrions imaginer! Nous aimerions que BAC se fasse! Nous aimerions pouvoir penser qu'il y a encore quelque chose à faire à cet endroit! Peut-être pas ce que nous avions espéré au départ, mais quelque chose d'autre.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les libéraux vous invitent à une réflexion tournée vers l'avenir, plus futu-

riste, plus décoiffante. Nous devons oser nous demander ce que nous pouvons faire – et à quoi nous n'avons pas encore pensé – dans ce lieu.

Nous soutiendrons l'amendement socialiste sur la décontamination du site et l'arrêt de tout projet d'avenir tant que nous n'aurons pas l'espace défini nécessaire, et nous déposons – avec M. Froidevaux et Mmes Guinand, Olivier et Wenger – un autre amendement pour promouvoir la réflexion sur l'enveloppe physique où nous voudrions mettre ce grand projet ambitieux. Notre amendement propose d'ajouter à la motion une invite 1 bis formulée comme suit:

Projet d'amendement

«– développer le projet BAC+ dans le cadre de locaux adaptés à l'ambition du projet;»

Feu libre à l'imagination et à la création! Rien ne presse, mais l'avenir est devant nous et il est toujours beau d'avoir des projets. Nous déposons ce soir cet amendement pour affirmer notre volonté politique et pour que l'été permette aux uns et aux autres de réfléchir de manière constructive et positive à l'avenir du projet BAC à Genève.

Mme Christine Camporini, rapporteuse de majorité (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je reviens d'abord à des questions de forme – mais qui sont liées au fond du problème quand même – car nous avons eu le temps, depuis le début de ce débat, de vérifier quelques-unes des accusations qui m'ont été lancées par Mme Figurek. Je les récuse entièrement, car je ne peux pas les admettre.

Mme Figurek prétend que je ne devais pas faire figurer dans mon rapport la déclaration votée à la majorité de la commission des arts et de la culture. Mais une déclaration votée à la majorité de la commission est bel et bien acceptée par cette dernière! Je n'ai jamais dit qu'elle avait été votée à l'unanimité, et de plus j'ai annoncé en commission que je l'intégrerais au rapport. Ce qui avait été prévu, c'est que, si elle était acceptée à l'unanimité, je la placerais en tête dudit rapport. Je ne l'ai pas fait, puisque les conditions n'étaient pas remplies pour cela. Je veux bien que vous m'accusiez d'avoir rédigé un rapport orienté, Madame Figurek, mais je pense que la compréhension que vous en avez est tout aussi orientée!

Pour en venir au projet BAC+ et surtout à l'avenir du CIC, la gauche l'a assez dit pendant les discussions en commission: c'est le conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève qui est compétent pour se prononcer sur la question. M. Mugny, voyant qu'il y avait vraiment un problème, a essayé de relancer la

machine et de faire en sorte que tout ce qui était prévu se passe bien, mais cela a réveillé bien des peurs et causé bien des difficultés, évidemment… Malheureusement, nous en sommes arrivés au point où tout le monde se bloquait et s'énervait.

Quant à moi, je me demande si les employés du CIC, qui consacrent beaucoup d'énergie à créer des sites internet pour se défendre, ont conscience de la raison pour laquelle ils se battent vraiment. Je donne ici ma propre vision des choses sur ce que j'ai entendu en commission, où on nous a dit blanc et noir avec une égale sincérité. Ma conviction profonde, aujourd'hui, est que le CIC est une institution qui vit sur ses acquis et sa gloire passée. Pour moi, c'est une coquille vide qui va mourir, si elle reste comme ça.

Il me semble qu'il faut l'admettre et se dire que les collaborateurs du CIC seraient peut-être les premiers contents si cette institution changeait de cadre. Je considère donc la situation de leur point de vue, d'autant plus que, d'après mes informations, ils ont été confortés dans l'idée qu'ils ne perdraient pas leurs acquis, ce qui leur posait problème au départ. Je ne comprends donc pas certaines prises de position qui vont à l'encontre de la situation que je viens de décrire. J'ai l'impression que les gens se crispent sur des acquis géographiques. Comme plus rien ne tient au CIC, on se crispe sur le bâtiment qui l'abrite, et on veut y rester sans très bien savoir pourquoi. A nos yeux, ce n'est pas là une bonne façon de voir les choses.

Certains pensent qu'une fusion du CIC avec le CAC et le Mamco serait terrible… Mais une fusion n'est pas forcément une mauvaise chose! Il me semble que c'est le conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève qui avait le plus à y perdre, en se dépossédant du CIC. Je suis désolée, mais une institution n'est pas faite pour perdurer dans le temps s'il ne s'y passe plus rien et si elle est devenue une coquille vide. On ne va pas conserver une institution comme ça, pour la conserver! Rapatrier le CIC au BAC pour le relier au CAC et au Mamco serait faire preuve d'un vrai dynamisme, d'enthousiasme et de professionnalisme. Cela permettrait à ses employés d'exploiter leurs compétences à autre chose qu'à créer des sites internet pour la défense de leur institution.

Je trouve d'ailleurs cela un peu triste, car, franchement, je ne sais pas ce qu'il y a encore à défendre! Tout le monde l'a dit en commission, même si certains le réfutent aujourd'hui: la direction du CIC est à peu près inexistante. Il y a donc un vrai problème. A mon sens, une fusion de cette institution avec d'autres n'est pas à craindre. Elle peut redonner du dynamisme au CIC, dont les collaborateurs ne risquent d'ailleurs pas de perdre leur emploi. Il y a du travail, il y a même probablement quelque chose de plus grand, de plus fort, de plus large et de plus enthousiasmant à construire au BAC! Il ne faut pas que le CIC s'en tienne à sa situation actuelle, dans cette sorte de petit train-train routinier.

Nous sommes donc vraiment favorables à la décision du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève et nous la soutenons, car elle nous semble cohérente, intelligente, respectueuse de l'humain et de l'art. Je touche là un aspect de la question que je n'ai pas encore abordé. Le quartier des Bains, où se trouve le BAC, se développe de plus en plus dans le sens d'une plus grande promotion de l'art contemporain. Il est important de permettre à un tel quartier de déployer son potentiel d'activités artistiques! Les employés du CIC, qui ont certainement de grandes compétences et une expérience à partager, auraient tout à gagner – je l'ai déjà dit et je le répète – à rejoindre le BAC.

Il est vrai qu'il faut entreprendre des travaux de dépollution, mais nous soutenons fermement la position courageuse du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève, qui n'avait pourtant rien à gagner à ce transfert. Sa décision ne relevait donc pas d'une volonté de défendre son pré carré, comme je l'entends dire aujourd'hui. De telles affirmations sont inadmissibles. Nous approuvons donc la solution initiale de M. Mugny et la décision de ce conseil de fondation. Nous sommes très heureux que ce dernier ait adopté cette position, et nous faisons de même.

Le président. Il est 22 h 50, et le bureau du Conseil municipal a décidé de terminer ce soir le traitement de cet objet, ne serait-ce que parce que son urgence a été votée tout à l'heure et que nous ne pouvons pas interrompre ce débat pour le poursuivre dans deux mois et demi.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, excusez-moi d'intervenir au milieu du débat, mais la diffusion télévisée de notre séance cesse à 23 h et j'aimerais apporter certaines précisions également aux téléspectateurs, car certaines choses ont été dites que je ne peux pas laisser passer. Cependant, je trouve quand même que, pour le moment, le débat est plutôt serein et que des propos importants y sont tenus.

Je commence par la problématique de la dépollution. Je rappelle au passage qu'elle ne concerne pas le département de la culture, mais celui des constructions et de l'aménagement; M. Rémy Pagani et moi-même sommes d'accord là-dessus. Un contrôle cantonal – vous avez lu le rapport y afférent – conclut que le site du BAC serait dangereux pour les personnes qui y travaillent si nous engagions maintenant les travaux, mais qu'il ne l'est pas tant que nous ne faisons rien. C'est un peu comme dans le cas d'Artamis. Rémy Pagani m'a dit qu'il était en train de mener une enquête supplémentaire pour vérifier une nouvelle fois ce qu'il en est. Il est évident que, si nous arrivions à la conclusion que les lieux sont dangereux en l'état, nous entamerions les travaux tout de suite, et j'imagine que le Conseil

municipal voterait le crédit nécessaire en urgence – je précise au passage, contrairement à ce qui a été dit par quelqu'un, que le crédit d'étude a été voté en 2005 déjà. Forts de ce premier rapport selon lequel il n'y avait pas de danger au BAC, nous avions pensé effectuer tous les travaux en même temps. Mais, je le répète, si l'enquête supplémentaire en cours devait nous faire changer d'avis, ils seraient entrepris immédiatement.

En outre, il faut séparer le déménagement physique du CIC de la problématique de la fédération que nous essayons de créer sur le plan du travail artistique. Nous reviendrons certainement sur ce point tout à l'heure.

Il a été question ici du projet BAC comme d'un rêve, et les libéraux estiment qu'il faut attendre encore pour voir comment concrétiser ce rêve autrement. Je rappelle quand même qu'il remonte à quinze ans! Mais je dis toujours qu'il faut trente ans de polémique pour arriver à faire quelque chose à Genève, donc nous avons déjà parcouru la moitié du chemin… Il ne reste plus que quinze ans à tirer!

Comme je l'ai écrit au conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – vous avez certainement reçu copie de cette lettre, Mesdames et Messieurs, puisque plusieurs d'entre vous y ont siégé ou y siègent encore – nous ne demandons même plus le déménagement du CIC. Finalement, il n'est pas problématique qu'il reste à Saint-Gervais, puisque le projet BAC peut exister sans lui. Cela dit, je trouve préférable qu'il déménage, je l'affirme pour éviter tout malentendu, mais cette décision ne nous appartient pas.

Il est vrai que le problème majeur auquel s'est heurté le projet BAC a été le manque d'espace. Je reconnais que, il y a plus de dix ans, bien avant que la plupart d'entre vous siégiez dans cette enceinte et que moi-même je fasse partie du Conseil administratif, une opportunité s'est présentée qui n'a pas été saisie d'acheter une partie du pâté de maisons de la SIP. Comme l'a dit Mme Kraft-Babel, des erreurs ont été commises dans le passé. Mais tout le monde en fait, et je ne mets pas en cause le choix de mes prédécesseurs. Simplement, le résultat est que l'espace disponible pour le BAC aujourd'hui est limité. Nous avons essayé de pallier ce manque en récupérant les espaces de M. Jean Tua qui, quant à eux, ne sont pas en mauvais état; au contraire, ils sont en parfait état.

Quelqu'un a dit que la collection du CIC serait bradée si cette institution était reliée au BAC. Mais pas du tout! Selon le vote du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève, elle serait intégralement confiée au Mamco. Or j'imagine que personne ici n'oserait considérer le Mamco comme une braderie! C'est un musée sérieux, géré par des personnes et une fondation responsables, et il entretiendra évidemment cette collection, si nous allons jusqu'au bout du projet. Je rappelle que cette fondation est présidée par ce même M. Darier, à qui plusieurs personnes ont rendu hommage au sein de ce Conseil municipal.

J'ai encore omis certaines précisions sur les conditions de travail des personnes employées par les institutions concernées. Je n'ai rien contre le fait que le CAC parvienne à rémunérer son personnel comme celui du CIC, s'il en a les moyens, dans le cadre de la fédération prévue – je reviendrai tout à l'heure sur la question de la fusion. Mais j'espère que, si cette hypothèse devient réalité, le Conseil municipal aura à cœur de soutenir la modification budgétaire dans ce sens que je lui soumettrai! En effet, si nous augmentons le salaire d'un certain nombre de collaborateurs du CAC au niveau de celui du CIC afin qu'ils soient mieux payés que les fonctionnaires de la Ville de Genève, il faudra l'assumer! Mais nous pouvons envisager cette perspective.

Je le souligne: la Ville a toujours confirmé que les conditions de travail du personnel du CIC seraient préservées en cas de déménagement au BAC, mais que la progression salariale serait ralentie pour que les employés du CAC puissent les rattraper, à terme. Mais je n'ai rien contre le fait que tous les collaborateurs de ces institutions soient bien traités. Si une motion ou un amendement étaient déposés dans ce sens par une majorité du Conseil administratif ou du Conseil municipal, je serais le premier content!

Il est évident que j'aimerais voir ce problème résolu, mais je rappelle quand même que nous parlons ici d'institutions indépendantes! Il ne convient pas de discuter d'elles comme s'il nous appartenait de prendre les décisions à leur place. Cela ne se fait pas! Si j'intervenais dans un théâtre pour lui imposer une programmation, tout le monde crierait au scandale dans cette enceinte! C'est la même chose dans ce cas! Quant il faudra remplacer Mme Bisang à la tête de la Comédie, si j'interviens pour décider qui doit lui succéder, ce sera un tollé général!

La Fondation de Saint-Gervais Genève a pris ses responsabilités. Mesdames et Messieurs, vous devriez aussi vous demander pourquoi le directeur du CIC nommé pour remplacer le précédent directeur – qui ne l'est plus vraiment – est parti après quelques mois. Il faut vous poser la question. Ce n'est pas si simple! Cela montre que les conditions de reprise de cette institution n'étaient de loin pas idéales. Je le répète: vu cette situation, je pense vraiment que le déplacement du CIC s'impose aujourd'hui. Le CPG est déjà au BAC! Et il n'a fusionné avec personne, il existe de manière indépendante, vous le savez bien!

Il nous faudra travailler sur l'organisation des espaces disponibles au BAC. Comme je l'ai dit et répété en commission, je ne vois pas pourquoi le CIC, qui est sans directeur actuellement, n'aurait pas de direction commune sur le plan administratif avec d'autres institutions. Il aurait en revanche une autonomie culturelle que je souhaite défendre et pour laquelle je suis prêt à ce qu'une convention soit signée entre les différents partenaires pour une durée d'une ou deux législatures encore à définir précisément. Je suis là pour défendre la position du département de la culture et je n'assume pas les actes des différentes institutions, mais je pense

que la Fondation de Saint-Gervais Genève a eu raison de décider le transfert du CIC.

J'ouvre ici une parenthèse en guise de clin d'œil. J'ai lu, ici et là, que le département de la culture aurait pesé d'un poids énorme sur cette décision. Il est vrai que ses représentants au conseil de fondation ont voté ce déplacement, mais je rappelle qu'ils ne sont que trois sur un total de quatorze membres. La petite commission d'enquête – qui a rendu son rapport récemment audit conseil de fondation – ainsi que son bureau ne comptent qu'un seul représentant de la Ville de Genève, à savoir Mme Isabelle Naef Galuba à la commission et M. Rohrbasser au bureau. Je n'ai donc pas le sentiment que nous ayons un poids si prépondérant à la Fondation de Saint-Gervais Genève… Je répète une fois de plus que le déplacement du CIC est son choix, et pas le nôtre.

J'interviendrai plus tard sur l'aspect culturel de la discussion. Pour l'heure, je trouvais important d'apporter ces précisions au sujet de la dépollution du BAC et des conditions de travail du personnel employé dans les institutions concernées par le projet BAC.

Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'ai écouté avec attention les interventions précédentes. Effectivement, l'entrée en matière de l'ancienne présidente de la commission des arts et de la culture n'était pas très délicate, les remarques qu'elle a suscitées en témoignent. Mais c'est là l'exact reflet de nos débats en commission durant toute l'année que nous avons consacrée à l'étude de la motion M-724: des gens qui s'invectivent sans arrêt! C'était parfois pénible, je dois le dire. Moi qui étais nouvelle à la commission des arts et de la culture, je n'en revenais pas!

De nombreux aspects de l'historique de cet objet et des deux rapports qui nous sont soumis ce soir ayant déjà été abordés, je n'y reviendrai pas. Mais je rejoins la plupart de mes préopinants pour souligner que le projet BAC ne date pas d'hier, mais plutôt d'avant-hier, c'est-à-dire d'il y a plus de dix ans. Il a été lancé par un magistrat Vert, Alain Vaissade, puis soutenu par la motion M-312 en 1999. Les Verts considèrent que ce projet est vraiment enthousiasmant pour Genève, si seulement il avait pu déjà se réaliser… Mais nous espérons qu'il le sera bientôt, car il est le fruit d'un esprit novateur. Il profitera alors à la population genevoise, aux nombreux visiteurs de notre cité et à tous les amateurs d'art contemporain.

Les Verts seraient aujourd'hui tentés d'appeler ce projet «BAC+n», le n étant le symbole mathématique d'un nombre indéterminé… En effet, nous ne savons pas combien d'institutions seront regroupées au final. Le mérite de la motion M-724, c'est d'avoir mis en lumière une problématique apparemment assez simple mais vite devenue très complexe, car elle implique plusieurs institutions et spécificités artistiques, ainsi que le politique. Comme cela a déjà été dit, la com-

mission des arts et de la culture a fait un immense travail d'approfondissement pour bien comprendre tous les tenants et aboutissants du problème, mais il est vrai aussi qu'elle s'est souvent égarée. Reconnaissons néanmoins qu'il s'agissait d'un dossier ardu où le risque de se perdre était grand.

Ce qui nous a frappés, nous les Verts, c'est que les travaux de la commission se sont cristallisés avant tout sur le CIC. Une pétition vient justement d'être lancée par ses employés – nous l'avons d'ailleurs reçue – de même que différents courriels et lettres sur l'état de la situation actuelle de cette institution, qui semble très conflictuelle. Or la commission des arts et de la culture s'est focalisée là-dessus, au risque de perdre la vision d'ensemble de la motion M-724 et de négliger son axe principal, à savoir l'avenir du BAC voulu par le Conseil municipal.

C'est dans ce contexte que la commission a terminé ses travaux assez laborieux, pour aboutir au dépôt des deux rapports et de la motion amendée par de nouvelles invites, qui nous sont soumis ce soir – mais j'en reparlerai plus tard. Pour nous, les Verts, le projet du BAC était une idée géniale, bien que difficile à réaliser, comme je viens de l'expliquer. Alors que le magistrat Patrice Mugny se proposait de poursuivre sa réalisation au cœur de notre cité, nous avons dû constater que son élaboration et sa concrétisation étaient beaucoup plus compliquées que prévu, en raison du manque de place finalement dévolu aux institutions concernées. En outre, il y avait le problème de la dépollution des lieux et, par-dessus tout, les guerres de tranchées entre les institutions.

Tout au long de cette année de travail de la commission des arts et de la culture, au fil des auditions, les Verts ont tenté de garder à l'esprit les invites de la motion M-724, en fonction desquelles ils se sont toujours positionnés. A ce propos, j'en reviens au rapport de majorité; je serai moins cruelle que certains, d'ailleurs je l'ai même lu avec une certaine bienveillance à l'égard de la rapporteuse. Mais il est vrai, Madame Camporini – vous lui transmettrez mes propos, Monsieur le président – que nous aurions souhaité que certaines déclarations et prises de position des Verts y figurent. Je vais donc les répéter ici, de manière à ce qu'elles figurent au *Mémorial*.

Les Verts ont fait un effort de mémoire quant aux raisons et motivations qui ont poussé le Conseil municipal à renvoyer la motion M-724 en commission. Au début, nous ne les comprenions pas toujours très bien, surtout moi, puisque je n'avais pas encore siégé à la commission des arts et de la culture. Et, en relisant les débats d'entrée en matière, nous nous sommes aperçus que, au moment du dépôt de cette motion, il était vraiment nécessaire de clarifier la situation en raison des nombreuses incertitudes qui pesaient sur le projet BAC. C'est ce à quoi s'est attelée la commission, parfois au-delà de ses compétences et de son rôle. Mais, comme je l'ai dit précédemment, tout dans ce dossier est de nature à provoquer de semblables égarements. Il s'agissait donc de clarifier la situation et de se positionner politiquement.

Je voudrais parler maintenant de la position des Verts, puisque Mme Camporini ne l'a pas rapportée comme nous l'attendions. De longue date, nous voulions défendre une vision de l'art contemporain concrétisée par le projet BAC, ce fameux projet qui a fait rêver tout le monde ici. C'était un beau projet, dont l'idée principale était de mettre à l'honneur et de rendre plus visible l'art contemporain, en renforçant ce pôle culturel spécifique auprès de tous les publics, tout en valorisant l'image en mouvement.

Le quartier des Bains, où se situe le Bâtiment d'art contemporain actuel, s'est transformé avec la présence du Mamco. Ce quartier autrefois populaire est aujourd'hui également un lieu de vie pour l'art contemporain, il fidélise le public à cette forme de création en le sollicitant positivement. Les Verts espèrent que, grâce à ce projet BAC+, les artistes locaux trouveront toute la place qu'ils méritent dans ces lieux pour s'y sentir bien et y confronter leur travail. Telle est notre ambition: que le BAC soit un endroit, un lieu où l'on trouve des artistes émergents, des artistes aux spécialités variées, et que les créateurs n'aient qu'une envie, celle de travailler dans ce cadre, et que les publics – c'est-à-dire nous tous – aient envie d'aller rencontrer ces artistes.

Voilà comment nous avons interprété le projet du magistrat Patrice Mugny. Une ville avec une vision dynamique de l'art contemporain. Or le rôle du Conseil municipal consiste à valider ou pas la volonté de développer un pôle d'art contemporain à Genève en prenant position politiquement, à donner une impulsion à sa création, à insuffler des idées au projet et à garder à l'esprit que le pilotage du projet revient à l'exécutif et aux institutions concernées qui, bien sûr, doivent impérativement être partie prenante d'un tel processus.

Le président. Il va falloir conclure, Madame la conseillère municipale.

Mme Frédérique Perler-Isaaz. Oui, Monsieur le président, j'y viens. Nous considérons donc que ce type de projet, d'envergure, doit nous faire rêver et qu'il ne peut se construire que sur la base d'une vision culturelle de l'art contemporain, et pour l'art contemporain.

Au final, pour en revenir à la motion amendée par la commission des arts et de la culture, nous la voterons telle qu'elle figure dans le rapport de majorité et nous examinerons avec attention les amendements qui seront déposés ce soir. Nous regrettons toutefois que la commission n'ait pas souhaité réaffirmer à travers une déclaration commune son soutien à la création d'un pôle d'art contemporain fédérateur.

Quant au rapport de minorité, son intérêt réside dans la chronologie du projet et les repères historiques mentionnés au début de ce rapport. Pour le reste, il

reflète la position d'A gauche toute! et de son auteure, et nous n'y souscrivons nullement. Nous n'en relèverons qu'un seul aspect, important à nos yeux et qui nous a frappés: à la lecture de ce document, nous en concluons que le groupe A gauche toute! doute des compétences du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève quant à la pertinence de la fusion du CIC avec les autres institutions du BAC. Nous les Verts, nous ne permettons pas de jeter ainsi le discrédit sur les membres d'un conseil de fondation élu en partie par notre Conseil municipal! Pour notre part, nous sommes satisfaits des personnes que nous y avons envoyées, car elles font un immense travail de qualité et s'investissent énormément pour mener à bien leur tâche. Je sais que je dois conclure, mais j'y reviendrai plus tard, Monsieur le président.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. J'aimerais que chaque intervenant puisse respecter le temps de parole imparti.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). N'ayant participé que de manière épisodique aux travaux de la commission des arts et de la culture sur la motion M-724, et n'en ayant suivi les débats que de loin, j'essaierai pour ma part d'être un peu plus direct que mes préopinants.

Il apparaît que l'une des difficultés rencontrées par le magistrat et les utilisateurs du Bâtiment d'art contemporain actuel, c'est son architecture insuffisante en raison du fait que le bâtiment est trop petit. Le projet de motion amendée demande le dépôt d'un crédit d'étude en 2008 afin d'entreprendre les travaux nécessaires de dépollution, de réfection et d'aménagement.

Eh bien, chers collègues, les libéraux vous disent que nous pouvons faire mieux! En effet, il y a lieu d'essayer de résoudre les problèmes qui se posent dans ce bâtiment en s'interrogeant aussi sur son architecture. Il n'existe à cet emplacement aucun obstacle empêchant de le rehausser, de sorte que les surfaces qui n'ont pas pu être acquises par l'achat du bâtiment J seraient récupérées dans le bâtiment principal lui-même. Tel est le sens de l'amendement que je dépose maintenant avec Mmes Kraft-Babel et Guinand; il consiste à remplacer la première invite de la motion M-724 amendée par la commission par l'invite suivante:

Projet d'amendement

«– proposer en 2008 un crédit de préétude en vue d'étudier l'agrandissement et la réfection du Bâtiment d'art contemporain;»

Nous savons tous que ce dernier doit être rénové de fond en comble, car tous ses utilisateurs se plaignent du froid en hiver, de la chaleur en été et de la difficulté d'y conserver des œuvres d'art. Nous avons appris, en étudiant la motion M-724, que le projet BAC+3 qui faisait l'unanimité du Conseil municipal depuis dix ans et jusqu'à hier encore était aujourd'hui jeté comme le bébé avec l'eau du bain. Mais, pour leur part, les libéraux y restent attachés, car ils sont fidèles à leurs idées. Nous suggérons donc au magistrat et à ce parlement de considérer que les surfaces désirées sont disponibles, à condition d'avoir une ambition un peu plus décoiffante que le langage que nous entendons ce soir sur l'art contemporain.

Il faut avoir de réelles ambitions, et non pas se contenter de déterminer comment celui-ci ou celui-là pourrait faire mieux, ou comment telle ou telle collection pourrait être mieux mise en valeur. Nous avons d'abord des solutions architecturales à trouver; quand nous aurons les surfaces requises, nous n'aurons plus de difficulté en matière de cohabitation des diverses institutions et nous aurons alors réalisé à Genève le pôle d'art contemporain que tous les groupes politiques appellent de leurs vœux.

Telle est la raison pour laquelle, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous suggère de soutenir notre amendement, par lequel nous nous engagerions au moins à considérer que le Bâtiment d'art contemporain doit s'ouvrir également en termes de mètres cubes. La place existe, il ne reste qu'à affirmer la volonté politique de la trouver – mais je suis convaincu que, ce soir, nous l'avons.

Mme Vera Figurek, présidente de la commission des arts et de la culture (AGT). Je voulais répondre à M. Lathion mais, pour ne pas m'étendre sur des propos hors débat, je serai brève là-dessus. Il est possible que je n'aie pas été très délicate lors de mon intervention de tout à l'heure sur le rapport de majorité. Mais est-ce mon rôle? On m'a fait certaines remarques à ce sujet, je les transmets au plénum. Et je ne citerai pas les personnes qui m'ont demandé d'intervenir, me disant qu'il était impossible de travailler avec ce rapport; certaines d'entre elles n'y reconnaissaient même pas leurs propres propos! Plusieurs ont beau prétendre que ce rapport est satisfaisant et qu'il est possible de travailler valablement sur cette base, mais les problèmes demeurent.

Je me suis donc permis, non pas de faire le procès de Mme Camporini, comme l'affirmait M. Lathion – vous lui transmettrez, Monsieur le président – mais tout simplement de rétablir la vérité des faits. Par respect pour les commissaires qui se sont exprimés et ont travaillé sur ce dossier avec sérieux, c'était la moindre des choses. Mais parlons un peu du rôle de la rapporteuse ou du rapporteur. Pour ma part, je pense qu'il est grave que l'on puisse reconnaître dans un rapport les per-

sonnes qui ont posé des questions en commission. C'est un problème de liberté de parole et de confidentialité des débats. Et pourquoi ne pas carrément citer les noms des intervenants? Je crois que personne ne serait d'accord.

Je demande donc au bureau du Conseil municipal, dont je fais partie, de répéter aux chefs de groupe que les élus qui rencontrent des problèmes dans la rédaction d'un rapport peuvent se faire aider. Moi-même, j'ai proposé mon aide à Mme Camporini à plusieurs reprises, mais finalement sans résultat. Le plus important, dans un rapport, c'est tout de même d'en comprendre la conclusion, à savoir les prises de position des groupes. Or je répète que dans le rapport de majorité en question ne figurait même pas l'intitulé des amendements votés! Je trouve cela assez aberrant, mais je ne m'étendrai pas davantage là-dessus maintenant…

Le président. J'allais vous le proposer, Madame Figurek…

Mme Vera Figurek. J'entre à présent dans le vif du sujet, car j'ai malheureusement entendu une autre inexactitude de la part de la représentante du groupe radical. Elle a dit que la majorité du personnel du CIC était d'accord de déménager au BAC. Or c'est totalement faux! Ou alors, nous n'avons pas assisté aux mêmes séances de commission! Il y a même une pétition qui circule, intitulée «Non à la liquidation du Centre pour l'image contemporaine. Non à la disparition de la Fondation Saint-Gervais Genève». Les auteurs de cette pétition s'opposent au transfert de la collection d'œuvres vidéo du CIC au Mamco.

Un autre document nous a été transmis hier. Nous l'avons fait suivre auprès des chefs de groupe, mais je ne sais pas si tous les radicaux l'ont lu. Il s'agit d'un communiqué de cette même commission du personnel et syndicale, qui refuse formellement la disparition de la Fondation de Saint-Gervais Genève. Le personnel de cette institution a pris connaissance du communiqué de presse du conseil de fondation et d'un éventuel transfert de la collection du CIC au Mamco et de ses deux biennales au CAC, hypothèse qui implique formellement la liquidation du CIC. Je vous fais grâce du reste, chers collègues, mais si d'autres imprécisions de ce genre sont commises je lirai vraiment ces trois pages pour rétablir la vérité, car on ne peut pas dire n'importe quoi dans cette enceinte!

Certains prétendent encore que le CIC se meurt, qu'il faut le mettre sous perfusion, ou que sais-je? Mais c'est quand même une institution qui a d'énormes activités, des biennales, des expositions, une collection, et c'est aussi un lieu de référence pour les artistes. Si vraiment le CIC se mourait, pensez-vous que le CAC et le Mamco seraient intéressés à s'y allier pour travailler ensemble? Très sincèrement, je ne le crois pas. D'ailleurs, bon nombre de personnes qui savent de quoi elles parlent en termes d'art contemporain – curateurs, historiens de l'art,

éditeurs, enseignants dans des écoles d'art, théoriciens, mais aussi artistes, plasticiens, cinéastes et réalisateurs – ont soutenu le CIC et refusent son déplacement au BAC. Je pourrais lire les noms de toutes ces personnes, je vous en fais grâce là aussi.

Il faut donc cesser de dire n'importe quoi à cet égard et rétablir les faits. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur le rapport de minorité, et je ne le fais pas en qualité de présidente de la commission des arts et de la culture, mais de représentante de mon groupe. Je tiens à dire que les annexes à ce rapport, notamment la liste du comité de soutien au CIC, n'y auraient pas figuré s'il n'y avait eu qu'un rapport de majorité. Si ce n'est pas une manière orientée de présenter les débats de commission et l'objet étudié, je ne sais pas ce que c'est! Je remercie donc la rapporteuse de minorité d'avoir inséré ces annexes.

Je suis désolée d'allonger le débat, Monsieur le président, mais je suis obligée de répondre également à Mme Perler, du groupe des Verts. Elle a jugé scandaleux que Mme Wenger fasse des remarques sur le travail de la Fondation de Saint-Gervais Genève, mais j'ai du mal à comprendre sa position, car on peut lire à la page 24 du rapport qu'«une commissaire du groupe des Verts» – on peut identifier la personne – «propose de demander la démission du conseil de fondation de Saint-Gervais au Conseil municipal». Je ne comprends pas comment les Verts peuvent à la fois défendre dans cette enceinte le travail effectué par le conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève et demander sa démission en commission!

Je laisserai intervenir tout à l'heure ma collègue d'A gauche toute! sur le fond.

Mme Anne Carron-Cescato (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, cette motion M-724 était absolument nécessaire en automne 2007, étant donné les vives tensions entre les différents partenaires du projet BAC. A l'annonce par le magistrat Mugny, le 3 juillet 2007, d'un changement de cap qui déstabilisait les institutions invitées à s'installer au BAC, l'option intégrative proposée par le magistrat ayant été perçue comme une sorte d'OPA sur les petites institutions, celles-ci ont alerté dès l'automne la commission des arts et de la culture. Leur appel nous a semblé suffisamment sérieux pour justifier un état des lieux de l'art contemporain à Genève. Dans cet esprit, la motion M-724 demandant notamment un bilan clair de la situation avant d'envisager de quelconques changements était selon nous un passage obligé pour débloquer la situation.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les démocrates-chrétiens sont acquis au projet BAC+ depuis longtemps. Nous adhérons à l'idée de réunir les institutions genevoises liées à ce créneau de l'art, et nous sommes persuadés

que, en conjuguant les talents des uns et des autres sous un même toit, un pôle fort de l'art contemporain pourrait voir le jour à Genève.

Mais nous nous sommes bien vite aperçus que la situation était plus complexe que nous ne l'imaginions. Nous avons en effet constaté un blocage au sein des institutions pour lesquelles l'intégration proposée signifiait la fin de la mission qui était la leur jusqu'à présent. Nous avons également constaté qu'il était difficile d'établir des synergies pour des expositions, notamment, car les diverses entités ont une conception différente de leur métier et sont attachées à l'originalité de leur mission. Et nous avons compris que la création d'une fédération dans le seul bâtiment du BAC ne permettait plus le développement du Mamco et du CAC, qui en sont déjà réduits à abandonner une abondante collection dans des dépôts des Ports francs et de Châtelaine. Sans possibilité d'agrandissement, l'option la plus rationnelle et efficiente consiste, à notre sens, en une direction administrative commune qui chapeauterait des départements représentant les activités des diverses institutions.

Autre élément préoccupant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: l'urgente nécessité d'améliorer l'enveloppe thermique du bâtiment, qui ne garantit plus des conditions d'exposition idéales pour les œuvres, et de dépolluer les lieux rapidement pour le bien du personnel qui y travaille. A notre avis, il est de notre responsabilité d'entreprendre le nécessaire afin d'assainir le sol et les bâtiments mais, en l'absence de plans définitifs, il est difficile d'établir un budget des travaux.

La situation du CPG n'étant pas claire non plus – il ne bénéficie pas de bail pour les locaux qu'il occupe dans l'ancien musée Jean Tua – ses relations avec le Mamco et le CAC se sont durcies en raison d'enjeux territoriaux. A sa précarité s'ajoute le constat de la situation catastrophique du CIC. Au fil des auditions, nous avons dû admettre qu'une mauvaise gouvernance était à l'origine de beaucoup de souffrances, bien que les conditions salariales y soient enviables. La production – l'un des pôles de compétences de l'institution – est très ralentie et le matériel n'est plus à la pointe du progrès, même s'il satisfait ses utilisateurs et rend service à de jeunes réalisateurs émergents. La collection du CIC, de par son statut hybride, pose également problème. Un travail d'archivage effectué par le directeur artistique et un avis de droit clarifieront la question des droits d'auteur.

Rien n'est simple dans cette affaire, et la volonté du département de la culture, d'après ce que nous avons compris, n'a jamais été de forcer quelque institution que ce soit au «mariage». Pour notre part, il nous a paru normal que les institutions concernées par un transfert au BAC aient un réflexe de défense, mais il nous semble qu'il y a plus à gagner qu'à perdre en optant pour le scénario intégratif. Leur visibilité, de l'avis de nombreuses personnes, serait en effet meilleure au BAC. Le CIC a d'ailleurs conscience que ses expositions auraient bien davantage

d'audience au BAC. Nous plaidons donc, en cas de transfert, pour le rattachement des biennales au CAC sous la responsabilité d'un commissaire indépendant. Quant à la collection du CIC, son directeur artistique actuel devenant conservateur, elle serait confiée au Mamco, qui pourrait la rendre transmissible et utilisable. Les Hautes Ecoles spécialisées (HES) se chargeraient, dans le cadre de programmes de formation continue, de pérenniser l'aide à la production.

Un dernier aspect à prendre en compte – et il n'est pas des moindres – est l'apport du mécénat. Sur les 4 millions de francs du budget du Mamco, 1,5 million de francs provient de fonds privés, ne l'oublions pas. Les gains de billetterie étant insignifiants, il serait bien maladroit, à nos yeux, de décourager l'engagement passionné et généreux des mécènes et des sponsors. Ces options ne sont pas que de vagues déclarations d'intention du groupe démocrate-chrétien, et la décision prise dans ce sens par la Fondation de Saint-Gervais Genève en mai dernier nous conforte dans l'idée qu'il s'agit d'options réalisables, aptes à renforcer l'art contemporain dans notre cité.

Au vu des multiples transformations de la motion M-724 en commission, qui n'ont finalement abouti qu'à l'élaboration de principes peu contraignants, nous nous devions d'aller plus loin. C'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement qui consiste à remplacer la troisième invite de la motion par l'invite suivante:

Projet d'amendement

«– veiller à la faisabilité du rattachement de la collection du Centre pour l'image contemporaine au Musée d'art moderne et contemporain et des biennales au Centre d'art contemporain;»

Le groupe démocrate-chrétien acceptera la motion M-724 ainsi amendée. Si notre amendement est refusé, nous nous abstiendrons. Nous sommes également opposés aux amendements libéraux, car le rapport signale que le rehaussement du bâtiment n'est pas possible.

Le président. Je suggère à ceux qui prennent la parole d'axer vraiment leur intervention sur de nouveaux aspects du problème susceptibles de modifier le cours des débats, au lieu d'être redondants. Cela fait une heure et vingt-cinq minutes que nous entendons la même chose…

M. Alexis Barbey (L). Il va être bien difficile de répondre à votre souhait, Monsieur le président, car, depuis une heure et demie, nous avons entendu à peu

près tout ce qui peut être dit sur la problématique BAC+3 et je n'ai pas la prétention d'être particulièrement original dans ce domaine.

Quelques convictions du groupe libéral méritent d'être répétées et explicitées à nouveau. La première chose à dire sur ce débat, c'est qu'il est extrêmement complexe; nous avons l'impression d'entendre toujours la même chose sous des formes différentes de la part de tous les groupes, et je serais bien en peine de dire lequel votera quoi au final! En guise de préambule, je relève le fantastique militantisme du Conseil municipal qui, malgré les vingt-cinq minutes depuis lesquelles il pourrait légitimement espérer rentrer dans ses foyers, est encore là pour discuter d'un problème dont on n'est pas certains de voir se dessiner une solution ce soir.

D'abord, un bref rappel. La volonté de ce parlement, qui me paraît unanime, est bel et bien de créer un pôle d'excellence de l'art contemporain à Genève en un lieu qui est le BAC+3. Je crois que tous les acteurs du monde politique ou artistique engagés dans ce dossier se rejoignent autour de ce projet important. Ce dernier n'est plus vraiment nouveau pour Genève, mais il était tout à fait novateur au moment où le Mamco a reçu le soutien de nombreux mécènes, qui lui ont donné sa visibilité actuelle. Par conséquent, l'ambition d'avoir un pôle d'excellence pour l'art contemporain à Genève est l'élément clé auquel il ne faut pas déroger dans cette affaire. Là encore, je pense que la plupart – sinon la totalité – des groupes ici présents souscriront à mes propos.

Mais comment y parvenir? Il y avait un projet consistant à regrouper cinq institutions autour du BAC+ et à les faire cohabiter. Mais elles sont d'importance très différente! Le Mamco est une grande institution pourvue d'un support à la fois institutionnel et privé extrêmement puissant. A côté de cela, il y a plusieurs institutions qui ne déméritent pas par la qualité de leur action, mais qui néanmoins ne vivent que par le subventionnement public et ont des missions très limitées. La conséquence de cette volonté de regroupement a donc été en quelque sorte le mariage de la carpe et du lapin: les intéressés n'arrivaient pas à s'entendre, non pas sur leurs projets artistiques, mais sur des contingences matérielles en apparence tout à fait secondaires qui ont pourtant suffi à fâcher les uns avec les autres et à rendre toute cohabitation impossible.

A cause des ambitions déçues des petites comme des grandes institutions, elles ne partageaient plus le même projet de base; or c'est à lui qu'il nous faut maintenant revenir afin de créer un pôle d'excellence pour l'art contemporain pour Genève. Ne nous éloignons pas de cet objectif! Il existe plusieurs manières de l'atteindre, et nous avons bon espoir d'y parvenir, mais ce sera en tout cas impossible si nous faisons comme le prône un groupe ici présent, qui propose de privilégier le confort du personnel de l'une des institutions au détriment du projet global. Le groupe libéral ne pense pas que ce soit en privilégiant le statu quo et le confort de certaines personnes que nous réussirons à mener à bien un projet aussi

ambitieux. Telle n'est pas la volonté des directions et conseils de fondation des différentes institutions concernées.

Alors, Mesdames et Messieurs, comment réaliser ce projet? Tout d'abord, un point essentiel à garder à l'esprit, c'est qu'il s'agit de se concentrer sur l'activité artistique de ces institutions, et non pas sur les institutions elles-mêmes. Ce qui est important, c'est que la vidéo soit un moyen artistique défendu au BAC+, et non pas forcément que l'institution qui la promeut à l'heure actuelle soit seule habilitée à s'en occuper.

Ensuite, il faut admettre que l'ambition commune de créer un pôle d'excellence pour l'art contemporain à Genève suppose, à un moment donné, qu'on limite le nombre des participants. On ne peut pas mettre cinq conseils de fondation autour d'une table et espérer en sortir une quelconque décision intelligente; c'est impossible. Que nous le voulions ou non, il faut donc réduire le nombre d'intervenants dans ce projet. Enfin, il faut admettre que certains domaines artistiques – je pense en particulier à la vidéo – seront mieux servis dans le cadre d'une institution plus vaste, où ils contribueront à développer l'art contemporain à Genève. Ainsi, la vidéo sera mieux servie dans une grande institution comme le Mamco que si elle poursuit une voie solitaire où elle n'a ni les moyens ni la visibilité nécessaire pour défendre son art – non pas par manque d'intelligence ou de vision de ses responsables, mais simplement par manque de moyens et de capacités professionnelles à disposition pour hausser leur pratique au niveau de leurs ambitions.

Un autre point me semble essentiel. Il s'agit maintenant de faire confiance aux acteurs culturels les mieux soutenus par l'ensemble du tissu artistique genevois, à savoir ceux qui ont l'appui à la fois des institutions publiques, de la Ville de Genève, des mécènes et des artistes. Il s'agit essentiellement des grosses institutions comme le Mamco, entre autres. Leur vision de l'art contemporain est certes la même que celle des institutions moins importantes, mais elles ont pour leur part les moyens de réaliser leurs ambitions. C'est donc vers elles qu'il faudrait se tourner pour mettre sur pied le projet BAC+.

Enfin, je voudrais répondre à une intervention que j'ai entendue sur les bancs des démocrates-chrétiens. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une fusion administrative des institutions concernées. Il s'agit de réaliser une véritable fusion des projets artistiques; or ils ne fusionnent pas par le seul biais de l'administration, mais par les expositions, les ambitions et le dynamisme des dirigeants. Il faut donc bel et bien viser une fusion complète des institutions à l'intérieur de BAC+ et autour de ce pôle d'excellence déjà constitué par le Mamco.

Mme Christiane Olivier (S). J'avais une longue intervention à faire sur divers points, mais pour faire court je ne répondrai qu'à M. Mugny au sujet du problème

de la dépollution. Un rapport réalisé par deux entités différentes démontre que, même s'il n'y a pas de danger imminent pour le personnel qui travaille actuellement sur place, les lieux sont tout de même pollués par des métaux lourds et des hydrocarbures dont les taux deviennent ponctuellement excessifs. Les revêtements de sol et toutes les chapes doivent être considérés comme pollués, et le site lui-même comme contaminé. L'amiante est potentiellement située dans les faux plafonds, les gaines de ventilation et les protections de la structure métallique.

Je me pose donc la question: devons-nous attendre qu'une casserole soit entièrement rouillée avant de la remettre en état? Le principe de précaution exige, pour le personnel du BAC, l'exécution rapide des travaux de dépollution. Je demande maintenant, tous les groupes ayant pris position, que nous passions au vote des amendements, afin de clore le débat sur cet objet.

Mme Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme le débat a été long et ardu, je vais vous raconter une histoire – je fais de l'art fiction! Je suis un jeune artiste, je sors de la haute école des arts machin et j'ai décidé de créer une œuvre. Le CIC n'existe plus. Comme je sais que mon école d'art met du matériel à ma disposition, j'y commence cette œuvre, mais voilà que j'ai besoin de quelques références dans la médiathèque du CIC, qui se trouve au Mamco. Je me rends donc au Mamco, et je demande les quelques titres dont j'ai besoin. On m'explique que, comme il n'y a pas de place pour entreposer la médiathèque du CIC, les œuvres se trouvent aux Ports francs et je dois les commander. Trois jours plus tard, je reviens, je demande les œuvres que j'ai commandées, et on me dit: «Pas de chance, elles sont là, mais elles ne peuvent pas sortir de l'enceinte du musée, car nous ne pouvons pas les prêter.» Qu'à cela ne tienne, je veux bien les visionner sur place! Pas de bol, là non plus: il n'y a pas moyen de visionner, puisqu'il n'y a pas de salle pour ce faire et, de plus, il n'y a pas de personnel pour mettre le matériel à disposition.

Je fais contre mauvaise fortune bon cœur, je me dis que je n'ai finalement pas besoin de ces références, je retourne à l'école d'art pour terminer mon œuvre. Mais j'ai oublié que c'est les vacances et que l'école est fermée pour deux semaines. Qu'est-ce que je fais? Je pars à Berlin rencontrer ma copine!

Je vous le dis, chers collègues: il y a plein de villes d'Europe qui offrent des possibilités de création aux jeunes artistes. Si nous fermons le CIC, nous aurons une fois de plus raté le coche!

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que je suis membre du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève, où j'ai été élu par ce parlement. Je m'abstiendrai donc tout à

l'heure, au moment du vote. Mais je dois quand même vous donner quelques indications.

Tout d'abord, le scénario très bien évoqué par Mme Wenger aurait pu être possible mais, malheureusement pour la thèse qu'elle défend, cela ne se passera pas ainsi. Il y a différentes raisons à cela et, comme vous vous en doutez certainement, je pourrais en parler pendant dix minutes et réfuter point par point, au millimètre près, tout ce qu'elle vient de dire. Mais je ne le ferai pas, car nous n'en avons pas le temps.

Certains préopinants ont souligné que le problème du projet BAC+ résidait en fait dans la place insuffisante dévolue aux institutions concernées. C'est vrai. Il faut rappeler – cela a déjà été dit, mais je le répète bien haut – qu'il y a eu un projet d'achat de bâtiment promu par un banquier, comme cela se fait dans d'autres villes de Suisse, où tout le monde s'en réjouit d'ailleurs. Malheureusement, deux magistrats qui ne siègent plus parmi nous, l'un qui était en charge de la culture à l'époque et l'autre des travaux, n'ont pas voulu entrer en matière, car ils vivaient encore dans une ère antémoderne.

Ensuite, il faut rappeler que le Département de l'instruction publique (DIP) a été sollicité pour participer à l'acquisition d'un immeuble supplémentaire ou d'une partie d'immeuble et que, pour des raisons probablement tout à fait valables, il a répondu que cela lui était impossible. Je rappelle que le DIP était alors, sauf erreur, dirigé par un magistrat socialiste – le même qu'aujourd'hui – doté d'un certain sens du soutien à l'art contemporain.

En ce qui concerne le personnel du CIC, il faut savoir qu'il ne se compose aujourd'hui que de cinq personnes: le directeur de l'institution – qui ne l'est plus complètement, comme l'a dit M. Mugny – un collaborateur heureux de pouvoir enfin travailler ailleurs, et seulement trois autres personnes, qui se battent pour le statu quo. Je le dis juste pour que vous le sachiez, chers collègues.

Le conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève compte quatorze personnes: sept représentants des partis politiques municipaux, deux représentants du DIP, une personne indépendante nommée par le département de la culture et quatre membres de ce dernier. Tels sont les rapports de force au sein de ce conseil de fondation. Ce dernier a fonctionné normalement, puis il a voté démocratiquement le transfert du CIC au BAC, projet qui a recueilli une majorité de voix. Voilà comment les choses se sont passées.

Pour terminer, j'aborderai encore deux points. D'abord, le CIC dont certaines personnes compétentes parlent ce soir n'est plus le CIC actuel. C'est un peu comme avec le club de football du Servette: il a été un grand club, champion par-ci, champion par-là et vainqueur de coupes, mais il joue aujourd'hui dans une ligue qui n'est pas celle où il devrait être. Le CIC d'aujourd'hui, je le connais très bien. J'y vais très souvent et je sais ce qui s'y passe – probablement mieux que

certaines personnes, ici, qui n'en parlent que de manière théorique. Eh bien, ce CIC-là, s'il devait être indépendant, pourrait être une excellente solution, mais il faudrait alors le reconstruire et nommer un nouvel «entraîneur» comme au football. Si nous trouvions une personnalité dynamique et pleine d'idées, elle transformerait probablement le CIC d'aujourd'hui, qui n'est plus le CIC d'hier dont certains rêvent encore. Tant mieux car, si le domaine de l'art contemporain n'est pas à même de s'adapter à la réalité et même de l'anticiper, ce n'est plus de l'art contemporain.

J'en viens à mon dernier point. Il faut bien voir que ce qui compte – cela a été dit, mais il faut insister – c'est de perpétuer la fonction de l'art visuel contemporain tel qu'il s'exprime par la vidéo. Aujourd'hui, la vidéo est quelque chose qui compte. Vous le savez bien, Monsieur le président, vous qui êtes dans le monde artistique: les moyens techniques évoluent extrêmement vite. Nous devons donc promouvoir l'évolution de la vidéo dans un cadre qui permettra cette avancée technologique. Or ce cadre, c'est le projet BAC+.

Le conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève, Mme Olivier l'a rappelé à juste titre, a toujours voulu que le CIC soit déplacé au BAC, il l'a dit et même écrit à plusieurs reprises; simplement, il y a maintenant divergence sur la formule. Il s'agit donc d'accorder toute leur importance aux négociations qui commencent, où l'on parlera de tout: du transfert du matériel du CIC au BAC, de la place disponible, des conditions de travail du personnel, du type de production, des expositions, des biennales, et ainsi de suite.

Tout cela sans oublier ce que peu de préopinants ont rappelé ce soir: la possibilité d'offrir aux jeunes artistes de demain des conditions de création meilleures qu'aujourd'hui. N'imaginez pas que le CIC où entrent aujourd'hui ces jeunes artistes soit un palais! Ne croyez pas qu'ils y soient accueillis comme des princes et qu'ils y trouvent toutes les compétences dont ils ont besoin! Ce rêve-là s'est effondré. Mais il est possible que, demain, les jeunes artistes retrouvent au BAC une structure digne d'eux – c'est très important pour nous – qui leur permettra de faire ce qu'ils ont envie de faire. C'est là notre souhait.

Le président. Merci, Monsieur Pattaroni. Si je vous ai bien compris, le CIC meurt, mais ne se rend pas.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est refusé par 52 non contre 8 oui.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Kraft-Babel est accepté par 37 oui contre 12 non (11 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de Mme Carron-Cescato est refusé par 37 non contre 23 oui.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Olivier est accepté par 35 oui contre 23 non (1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée sans opposition (47 oui et 12 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– déposer un crédit d'étude en 2008 afin d'entreprendre les travaux nécessaires de dépollution, de réfection et d'aménagement du Bâtiment d'art contemporain (BAC);
– développer le projet BAC+ dans le cadre de locaux adaptés à l'ambition du projet;
– conserver l'entité du Centre de la photographie, Genève au sein du BAC et à garantir la poursuite de ses activités par le renouvellement de sa convention;
– dans la mesure du possible, permettre que le Centre pour l'image contemporaine et d'autres entités ou institutions n'ayant pas de résidence au BAC puissent organiser des expositions ou manifestations dans la salle du rez-de-chaussée (ex-musée de M. Tua);
– renoncer, jusqu'à la fin des travaux, à une fusion du Centre pour l'image contemporaine avec le Centre d'art contemporain et le Musée d'art moderne et contemporain.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

– M-814, de *M. Grégoire Carasso*, *Mmes Salika Wenger*, *Maria Pérez*, *Nicole Valiquer Grecuccio*, *Sarah Klopmann* et *Marguerite Contat Hickel*: «Securitas: plus d'affaires avec des taupes»;

– M-815, de *Mmes Marguerite Contat Hickel*, *Anne Moratti Jung*, *Frédérique Perler-Isaaz*, *Sandrine Burger*, *Sophie de Weck Haddad*, *Claudia Heberlein Simonett*, *Marie-Pierre Theubet*, *MM. Alpha Dramé*, *Yves de Matteis*, *Alexandre Wisard*, *Miguel Limpo*, *Eric Rossiaud* et *Gilles Garazi*: «Durban II et Genève»;

– M-816, de *Mmes Anne-Marie Gisler*, *Christine Camporini*, *Patricia Richard*, *MM. Simon Brandt*, *Grégory Baud*, *Rémy Burri*, *Guy Dossan*, *Olivier Fiumelli* et *Adrien Genecand*: «Très petites entreprises, petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries: créons des hôtels d'entreprises pour faciliter leur éclosion!»;

– M-817, de *Mmes Isabelle Brunier*, *Nicole Valiquer Grecuccio*, *Martine Sumi*, *Andrienne Soutter*, *Silvia Machado*, *Véronique Paris*, *Diana Duarte Rizzolio*, *Mary Pallante*, *Annina Pfund*, *Christiane Olivier*, *MM. Grégoire Carasso*, *Christophe Buemi*, *Gérard Deshusses*, *Thierry Piguet*, *Christian Lopez Quirland*, *Patrick Baud-Lavigne* et *Jean-Louis Fazio*: «Des ateliers pour les artistes attribués et gérés d'une façon plus juste et égalitaire»;

– M-818, de *MM. Grégoire Carasso*, *Gérard Deshusses*, *Patrick Baud-Lavigne*, *Christian Lopez Quirland*, *Jean-Louis Fazio*, *Christophe Buemi*, *Mmes Isabelle Brunier*, *Véronique Paris*, *Martine Sumi*, *Andrienne Soutter*, *Diana Duarte Rizzolio*, *Mary Pallante*, *Annina Pfund* et *Silvia Machado*: «Pour que Genève roule sans perdre la boule (dangers pour les cyclistes)!»;

– M-819, de *Mmes Nathalie Fontanet*, *Fabienne Aubry Conne*, *Laetitia Guinand*, *MM. Jean Sanchez*, *Alexandre Chevalier* et *Alexis Barbey*: «Une ville mieux éclairée est une ville plus sûre»;

– M-820, de *Mmes Anne-Marie Gisler*, *Christine Camporini*, *Patricia Richard*, *MM. Simon Brandt*, *Grégory Baud*, *Rémy Burri*, *Guy Dossan*, *Olivier Fiumelli* et *Adrien Genecand*: «Pour une ville verte de qualité!»;

– M-821, de *MM. Grégoire Carasso*, *Patrick Baud-Lavigne*, *Eric Rossiaud*, *Mathias Buschbeck*, *Olivier Tauxe*, *Mmes Salika Wenger*, *Charlotte Meierhofer*, *Nicole Valiquer Grecuccio*, *Sarah Klopmann* et *Catherine Buchet-Harder*: «Pour des ASM qui s'identifient!»;

– M-822, de *Mmes Sarah Klopmann*, *Claudia Heberlein Simonett*, *Marie-Pierre Theubet*, *Sophie de Weck Haddad*, *Frédérique Perler-Isaaz*, *Marguerite Contat Hickel*, *Anne Moratti Jung*, *MM. Eric Rossiaud*, *Gilles Garazi*,

Mathias Buschbeck, *Yves de Matteis* et *Miguel Limpo*: «Pour des écoquartiers participatifs!».

– R-114, de *MM. Grégoire Carasso*, *Christian Lopez Quirland*, *Gérard Deshusses*, *Patrick Baud-Lavigne*, *Jean-Louis Fazio*, *Christophe Buemi*, *Mmes Annina Pfund*, *Nicole Valiquer Grecuccio*, *Véronique Paris*, *Andrienne Soutter*, *Diana Duarte Rizzolio*, *Mary Pallante*, *Christiane Olivier* et *Silvia Machado*: «Cadrons la vidéosurveillance!».

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

– QE-291, de *Mme Christine Camporini*: «Engagement d'apprentis»;
– QE-292, de *Mmes Sarah Klopmann*, *Claudia Heberlein Simonett*, *MM. Mathias Buschbeck* et *Miguel Limpo*: «Pont des Délices: cyclistes, attention à la promotion du vélo!».

Chers collègues, je vous remercie pour votre travail durant cette séance plus longue que d'habitude, et je vous souhaite un bel été reposant.

Séance levée à 23 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 558

2. Communications du bureau du Conseil municipal 558

3. Pétitions. 558

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 27 novembre 2007 de M. Thierry Piguet, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Catherine Gaillard et Anne Moratti Jung, renvoyée en commission le 15 janvier 2008, intitulée: «Artamis, ça se précise!» (M-742 A). 559

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 189 790 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 45 100 francs, soit un montant brut de 2 234 890 francs, destiné:
   1. Rue Chabrey. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics, d'entretien de chaussées et d'assainissement des eaux;
   2. Rue de l'Athénée. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;
   3. Avenue de la Roseraie. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;
   4. Rue du Fossé-Vert. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;
   5. Quartier Soubeyran, soit la rue résidentielle située entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna, le chemin de Villars, l'avenue Ernest-Pictet, la rue Edouard-Rod, l'avenue Soret. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées (PR-586 A) 597

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 6 novembre 2007 de Mmes Vera Figurek, Florence Kraft-Babel, Laetitia Guinand, Salika Wenger, Anne Carron-Cescato, Véronique Paris, Maria Pérez, MM. Thierry Piguet, Jacques Hämmerli et Jean-Charles Lathion, ren-

voyée en commission le 6 novembre 2007, intitulée: «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain» (M-724 A/B) 614

7. Propositions des conseillers municipaux 840

8. Interpellations 841

9. Questions écrites 841

La mémorialiste:
Marguerite Conus